هكذا من الأصل

LE MONDE diplomatique

MAI 1979 — N° 302 - 26e année

(28 PAGES)

Prix : 6 F

Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50 $c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 100 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 900 lires — Tunis. : 600 mil.

Abonnements : voir tarif page 21.

Publication mensuelle

5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Un « mondialisme » sur mesure

(Pages 5 à 11.)

Tortionnaires

Par CLAUDE JULIEN

IL faut bien — une fois n'est pas coutume — rendre hommage à la haute intelligentsia française. Au grand complet, elle est montée en première ligne pour dénoncer les exécutions qui, après des parodies de procès, se multiplient en Iran. Conduite avec talent, cette offensive s'est pourtant brisée contre le « fanatisme » des « tribunaux islamiques », qui continuent leur besogne. Déclenchée dix ou vingt ans plus tôt, mais cette fois contre les magistrats aux ordres du chah, n'aurait-elle pas connu un meilleur succès ? Car ses arguments et son style n'auraient pas manqué de convaincre les serviteurs d'un monarque profondément occidentalisé, comme lui nourris à ces sources vives que sont l'Esprit des lois, le Traité des délits et des peines et la Lettre sur la tolérance.

Hélas, Montesquieu, Beccaria et Locke n'inspirent pas les tribunaux de la révolution islamique, qui se réclament d'une autre conception, exprimée dans un document diffusé le 24 avril. Les gardes qui procèdent aux exécutions, dit ce texte, « se mettent à la place du fusillé et, par la même occasion, se débarrassent de leurs péchés et de tout ce qui pourrait un jour faire d'eux des tyrans ».

Ce rite de la purification par le sang était tout à fait étranger à Amir Abbas Hoveyda et à ses amis qui, pendant si longtemps, ont couvert du manteau du droit et du progrès les pires agissements de la SAVAK. Mais, voilà dix ou vingt ans, la haute intelligentsia ne disait rien. Elle ne savait pas. Elle n'avait pas su savoir. Confirmant les thèses de Régis Debray, elle attendait que les moyens de communication de masse, qui ont d'autres soucis, émeuvent sa sensibilité, stimulent sa réflexion et... lui offrent une tribune.

PENDANT toute cette période, un juriste qui occupa de hautes fonctions dans les institutions de la République française avant de siéger à l'Académie n'eut pas un mot pour dénoncer la répression ordonnée par le chah. Voici comment, le 10 avril, il médite sur les événements de Téhéran : « L'Etat lui-même se comporte comme un bandit individuel », avec « une astuce diabolique », et sa « méchanceté pure » témoigne de « la démence du pouvoir absolu ». Ce jugement s'appliquant, bien entendu, non pas au gouvernement du chah mais aux dirigeants actuels.

Comme la dynastie Pahlavi, d'autres régimes fondés sur l'arbitraire et la torture — ils sont légion dans le monde actuel — ne manqueront pas de s'effondrer. A chaque fois, une « justice » indigne de ce nom violera les règles du droit pour punir ceux qui ne les respectaient pas quand ils étaient eux-mêmes au pouvoir. Si la haute intelligentsia et les organisations intergouvernementales veulent alors être entendues, c'est dès aujourd'hui qu'elles doivent parler. Non seulement pour dénoncer, moraliser, adjurer, mais pour donner des crimes politiques une définition plus exigeante et pour préciser de nouvelles normes internationales dont tout peuple peut, demain, avoir besoin : on sait renverser un régime qui nationalise des biens étrangers, on doit bien trouver des moyens de faire respecter autre chose que des intérêts purement économiques.

ET cela en commençant par les aires géographiques les moins insensibles à l'influence politique, économique, culturelle, des puissances qui invoquent les droits de l'homme. Les noms prestigieux qui se sont manifestés à propos de l'Iran ignorent-ils ce qui se passe dans les camps et les prisons de tant de pays africains avec lesquels la France entretient des relations privilégiées ?

L'Europe elle-même, tout entière absorbée par ses préoccupations économiques, reste inactive devant les drames qui s'accumulent dans des pays si longtemps soumis à la colonisation et dont l'évolution dépend encore, dans une large mesure, de son attitude. Tel est le cas pour un certain nombre de régimes à bout de souffle, qui ne se maintiennent que grâce aux appuis des anciens colonisateurs. Tel est aussi le cas, par exemple, pour la Rhodésie où après les élections qui ont donné la victoire aux amis de l'évêque Muzorewa, les arrestations et exécutions sans procès se doublent d'une vaste opération tendant à affamer les paysans dans les zones de guérilla.

Un moment viendra où les bourreaux d'aujourdhui se transformeront en victimes. Quiconque souhaite briser cet engrenage infernal sait bien qu'alors il serait trop tard pour s'indigner.

L'HIVER DU SOCIALISME

Les luttes de tendance et de personnes à l'intérieur même du parti socialiste français sont venues s'ajouter à l'incessante polémique entre socialistes et communistes pour discréditer l'idée centrale des forces de gauche. De leur côté, conservateurs et modérés ne vont évidemment pas renoncer à dénoncer un « socialisme » qu'ils s'empressent d'identifier au goulag. Et pourtant les partis de gauche continuent d'enregistrer de bons résultats, non seulement en France à l'occasion des élections cantonales, mais aussi en Espagne avec les municipales.

C'est rarement en vertu de ses propres mérites qu'un camp l'emporte sur le camp adverse : il se contente plutôt de tirer profit des erreurs et des échecs de l'autre. S'il en est ainsi, la force d'attraction du socialisme tient moins à la crédibilité de son projet qu'à la gravité de la crise qui affecte le fonctionnement du système capitaliste.

Personne n'oserait cependant soutenir que l'idée et le mot même de socialisme pourraient indéfiniment résister aux assauts qui lui sont livrés à la fois de l'extérieur et de l'intérieur — ces derniers étant, sans aucun doute, les plus efficaces. D'où l'importance de réflexions comme celles que Michel Beaud esquisse ci-dessous, ou de tout autre recherche qui contribuerait à redéfinir un projet qui reste un moteur de l'histoire.

Les effets de la crise se manifestent à la fois dans les pays industrialisés et dans leurs relations avec les pays du tiers-monde (voir pages 5 à 10). *A moins de perdre toute signification, un projet socialiste ne saurait être viable s'il était conçu en termes purement nationaux, ou applicable exclusivement à un ensemble de pays développés. Chômage et inflation dans les pays industrialisés sont inséparables des nouveaux moyens de domination et de la nouvelle division internationale du travail. Si le socialisme ne parvient pas à se donner un contenu largement acceptable, ce sera non seulement parce qu'il aura été incapable de se définir par rapport aux régimes socialistes existants* (voir l'article sur la Roumanie) *mais aussi parce qu'il n'aura pas su englober dans une même analyse les mécanismes par lesquels le capitalisme en crise inflige des épreuves à certaines couches de la population dans les pays du « centre » et, plus largement encore, à de vastes masses dans les pays de la « périphérie ».*

Par MICHEL BEAUD *

« *LE socialisme en a vu d'autres* », pourrait-on dire. C'est vrai : incessantes polémiques et luttes fratricides ont marqué le développement du mouvement ouvrier ; puis on a vu l'internationalisme et le pacifisme balayés par le raz de marée nationaliste de 1914, l'inexorable déchirement après 1917 et son cortège de haines et d'affrontements, l'incapacité à endiguer la résistible ascension de Hitler, le lâche abandon des républicains espagnols, le trop long aveuglement sur la question coloniale, les gouvernements socialistes à l'Ouest ou communistes à l'Est envoyant la troupe pour réprimer des mouvements ouvriers, le stalinisme et le goulag, les interventions soviétiques en Hongrie et en Tchécoslovaquie...

La période récente est particulièrement sombre. De l'U.R.S.S. au Cambodge, quel tableau : régime policier, hôpital psychiatrique, poids de l'armée soviétique en Europe de l'Est, tension entre l'U.R.S.S. et la Chine, invasion du Cambodge par le Vietnam, intervention militaire de la Chine au Vietnam. Les récentes avancées vers le socialisme ont été brisées : répression sanglante au Chili, étouffement et enlisement au Portugal. En Allemagne de l'Ouest, un chancelier social-démocrate remet en honneur les vieilles recettes du capitalisme : « *Le profit fera l'investissement ; l'investissement fera l'emploi* », ce qui justifie une politique de discipline à l'égard du monde du travail. En France, la gauche qui, unie, avait fait naître l'espoir de « *vivre mieux et changer la vie* » se désunit devant l'obstacle, laissant l'impression de se dérober.

Naturellement, la droite exploite cette situation. « *Le socialisme, c'est le goulag.* » Socialisme = collectivisme = atteinte aux libertés = écrasement de l'individu, ces thèmes ont constitué les lignes de force de la campagne menée contre la gauche française en 1977-1978. Déjà se développe un nouveau thème : le socialisme, c'est la guerre, c'est la domination militaire.

Face à ces difficultés, d'anciens intellectuels « révolutionnaires » deviennent de nouveaux conservateurs ; des militants « glissent » hors de leur organisation, repris par le charivari du quotidien, ou abandonnent plus ou moins honteusement, secrètement blessés.

D'autres continuent « malgré tout » : c'est un mauvais cap à passer, se poser des questions maintenant serait faire le jeu de la droite. Cette attitude permet de ne pas reprendre, au fond, la réflexion sur le socialisme, sur cette ambition qu'ont su nourrir tant d'hommes depuis un siècle et demi, croyance pour les uns, certitude scientifique pour d'autres, projet politique pour tous ; réflexion aussi sur les résultats du combat socialiste : acquis, errements, dénaturations ; et sur le sens de l'engagement socialiste aujourd'hui.

De l'utopie au réel

L'IDEE socialiste éclot comme une formidable utopie dans le dix-neuvième siècle romantique. Elle s'enracine dans la millénaire aspiration à une société meilleure : égalitarisme et harmonie de la Chine ancienne ; organisation et démocratie de Sparte et d'Athènes ; révolte chrétienne contre l'injustice et l'égoïsme ; contenu égalitaire et communautaire de l'« umma » musulman ; utopies rationnelles des dix-septième et dix-huitième siècles en Europe ; montée de l'idée démocratique et de l'idéal républicain. Elle se nourrit et se développe dans le mouvement toujours renaissant des luttes ouvrières et populaires : l'inexorable prolétarisation, le déracinement et l'urbanisation, la misère et l'écrasement en sont le terreau ; dignité humaine, justice, égalité, bonheur, raison, en sont les idéaux. Quelques ouvriers-écrivains, mais surtout des membres de la petite bourgeoisie, des intellectuels, des descendants d'aristocrates l'expriment dans un foisonnement de textes ; lectures publiques, causeries ouvrières, coalitions ouvrières et luttes populaires nourrissent de chair et de sang ces grandes idées.

Avec Marx et Engels, une étape est franchie. Le socialisme n'est plus un objet de foi ou une nécessité rationnelle, proposée pour l'avenir face au grand désordre du moment ; il devient une certitude scientifique, découlant de l'analyse matérialiste historique. Ainsi, écrivait par exemple Engels, « *le socialisme n'apparaissait plus maintenant comme une découverte fortuite de tel ou tel esprit de génie, mais comme le produit nécessaire de la lutte de deux classes produites par l'histoire, le prolétariat et la bourgeoisie. Sa tâche ne consistait plus à fabriquer un système social aussi parfait que possible, mais à étudier le développement historique de l'économie qui avait engendré de façon nécessaire ces classes et leur antagonisme, et à découvrir dans la situation économique ainsi créée les moyens de résoudre le conflit* » (1).

(Lire la suite page 12.)

* Professeur à l'U.E.R. d'économie politique de l'université de Paris-VIII-Vincennes et animateur du CERCA (Centre d'études et de recherches sur le capitalisme).

(1) *Socialisme utopique et socialisme scientifique.*

LA « VOIE ROUMAINE » ET LES CONTRADICTIONS D'UNE POLITIQUE D'INDÉPENDANCE

Par SERBAN ORESCO *

LA politique extérieure de la Roumanie a provoqué de nombreuses surprises depuis que, le 27 mars 1964, le comité central du parti communiste adoptait une résolution qui fut, à juste titre, considérée comme une « déclaration d'indépendance » par rapport à l'Union soviétique. En quinze ans, la Roumanie a pris ses distances à l'égard de l'U.R.S.S., elle s'est rapprochée de la Chine et des pays non alignés, elle a refusé l'intégration au pacte de Varsovie et au Comecon, elle a condamné la « doctrine Brejnev » au moment de l'intervention en Tchécoslovaquie. La Roumanie est le seul pays d'Europe de l'Est qui, se trouvant sous occupation soviétique au lendemain de la seconde guerre mondiale, ait réussi à recouvrer sa souveraineté. Comment une telle prouesse fut-elle possible ? Et, *compte tenu de la rigidité* du régime et d'un niveau de vie très bas, quel est le principal bénéficiaire de cette indépendance ? Après quinze ans d'expérience, telles sont bien les questions qui s'imposent.

La contradiction constante entre les libertés prises en politique internationale et le manque de liberté à l'intérieur a conduit à des tensions croissantes. S'ajoutant aux pressions soviétiques, ne sont-elles pas de nature à compromettre l'indépendance ?

Au lendemain de la guerre mondiale, la Roumanie était sans doute, de tous les pays placés dans l'orbite de Moscou, celui qui fit preuve de la plus grande « fidélité » : une constitution calquée sur le modèle soviétique, la russification de l'histoire, le nombre imposant de conseillers soviétiques, la hâte à s'acquitter des dettes de guerre — autant de marques du zèle par lequel l'ancien secrétaire général du P.C. roumain, Gheorghe Gheorghiu-Dej, tentait de s'assurer la confiance de Staline. On sait pourtant que cette attitude n'excluait pas un nationalisme refoulé : lors des pourparlers de paix, à Paris en 1946, Gheorghiu-Dej, en parlant avec ses intimes, ne cachait pas ses sentiments antirusses. Ce qui ne l'empêcha pas, lorsqu'il fut chargé, en 1948, de présenter le rapport d'exclusion de la Yougoslavie du Komintern, de se présenter comme l'un des plus fidèles exécutants de la volonté stalinienne. Vraisemblablement aidé par celui qui apparaissait alors en Roumanie comme le principal homme de confiance de Moscou, Emile Bodnaras, il parvint à gagner à tel point la confiance de Staline qu'en 1952 il put éliminer du pouvoir — performance sans précédent dans l'« empire soviétique » — l'aile moscovite du parti, représentée par Anna Pauker et Vasile Lucaa, qui tous deux étaient arrivés après 1944 dans les fourgons de l'armée rouge.

Ancien électricien des chemins de fer, devenu, en 1945, secrétaire général du parti après douze ans de détention, Gheorghiu-Dej montra qu'il était capable de dominer les hommes et les événements. Pour avoir choisi son successeur en la personne de son plus proche collaborateur, Nicolas Ceausescu, il les domine encore aujourd'hui, quatorze ans après sa mort. Comme d'autres dirigeants communistes qui s'étaient identifiés au communisme, Gheorghiu-Dej se sentit menacé par le « dégel » qui s'amorça en U.R.S.S. après la mort de Staline. L'accession de Khrouchtchev au pouvoir, les réhabilitations d'anciennes victimes des purges staliniennes, la proclamation des principes de la direction collégiale : autant de signaux d'alerte pour celui qui régnait en maître sur la Roumanie. Son principal rival, Lucretiu Patrascanu, emprisonné depuis 1948, précisément pour avoir prôné le thème du communisme national, fut traduit devant un tribunal militaire et fusillé en 1954, sous prétexte d'espionnage au service de l'Occident : l'élimination physique était la meilleure manière d'éviter une éventuelle réhabilitation qui, sous la pression soviétique, risquait de devenir inéluctable. Du moment qu'elle encourageait la déstalinisation dans les démocraties populaires, l'U.R.S.S. n'était plus, pour Gheorghiu-Dej, un atout contre l'hostilité d'une partie de la population à l'endroit du communisme. Au contraire, elle constituait une menace. Dès lors, il devenait urgent de marquer dans les faits une « voie roumaine » vers le socialisme, réfractaire à la déstalinisation.

(Lire la suite page 18.)

* Ancien professeur associé à l'Institut polytechnique de Bucarest.

Le « suicide collectif » de Jonestown vu par la presse américaine : un rude coup au mythe du « fait brut »

DANS le vaste portrait qu'il esquisse de la « civilisation américaine », Max Lerner écrit : *« Les nouvelles doivent donc se réduire au fait brut : ni commentaire ni appréciation. Et puisque chaque événement est tout frais, tout nouveau, il existe en lui-même, indépendamment de l'ensemble... L'Américain caresse l'illusion qu'il n'est influencé par rien, et qu'il s'en tient aux faits »* (1).

L'effroyable tragédie de Guyana, où plus de neuf cents Américains se sont « suicidés », sous la direction du pasteur Jones, constitue presque un cas d'école parfait pour une analyse de la manière dont la presse américaine couvre l'événement et explique l'enchaînement des faits. Etant alors, depuis plusieurs mois, dans le centre des Etats-Unis, nous avons, dans les semaines qui ont suivi le drame, constitué un dossier à partir de six quotidiens et de trois hebdomadaires disponibles localement. Les trois hebdomadaires sont des organes de large diffusion : *Time*, *Newsweek* et *U.S. News and World Report* qui, à eux trois, ont un tirage de dix millions d'exemplaires. Parmi les six quotidiens, trois ont une réputation nationale : le *Wall Street Journal* (quotidien des responsables économiques), le *New York Times* et le *Washington Post* (tous deux disponibles par abonnement seulement en dehors de la côte Est). Pour les trois quotidiens locaux : le *Des Moines Register* est un excellent journal pour les informations locales, déjà moins bon sur le plan national et presque inexistant en politique internationale ; l'*Iowa City Press Citizen* est un journal local typique, c'est-à-dire assez mauvais, et le *Daily Iowan* un quotidien universitaire comme il en existe dans des centaines de villes universitaires aux Etats-Unis (2).

La première chose qui frappe le lecteur attentif c'est, effectivement, l'obsession pour le fait et, si possible — parce qu'il n'existe, en principe, rien de plus neutre que les nombres — pour les faits chiffrés. Le massacre a lieu le samedi 18 novembre. Du lundi 20 au dimancfe 26, le chiffre total des corps passera de deux cents (D.M.R.) à neuf cent dix (W.P.). Il y a une sorte d'ironie macabre à constater à la fois cette fascination morbide pour l'exactitude et l'impuissance de la presse à fournir ces chiffres exacts qui font sa fierté. Le combie dans la caricature a été atteint par une dépêche d'U.P.I. reproduisant les propos du porte-parole militaire américain, le capitaine Moscatelli : « *Moscatelli a déclaré que les troupes américaines avaient manié neuf cent quatorze corps... Il a dit que neuf cent treize corps avaient été envoyés à Dover* (aux Etats-Unis) — une des victimes de Jonestown était un Guyanais nommé Jim Gill — *mais les autorités* (américaines) *affirment n'avoir reçu que neuf cent douze corps* » (3).

Comment expliquer de telles fluctuations ? Certains journaux en feront d'abord porter la responsabilité aux officiers guyanais, « *qui n'ont pas osé toucher les corps* » (4), explication avancée par certains responsables américains (5). Le seul problème est qu'un détachement de l'armée américaine était arrivé sur les lieux dès le milieu de la semaine... Comme le note le *New York Times* : « *Apparemment, les Américains ont eu autant de difficultés que les Guyanais à parvenir à un total exact* » (6). On voit donc qu'au milieu des chiffres les plus « neutres » commencent parfois à se glisser des interprétations qui le sont moins.

Il en va de même pour la composition raciale de la secte créée par le pasteur Jones. D'après le *Washington Post* (article de Larry Kramer, 20 novembre 1978), la « *majorité* » des membres du People's Temple étaient noirs. Pour *Time* (4 décembre 1978, page 22), 80 % étaient des Noirs. Pour le *New York Times* (article de J. Treaster, 9 décembre 1978), Jonestown était noire de façon prédominante. Bref, « *on estime que 80 à 90 % des membres de cette Eglise étaient noirs* » (N.Y.T., *Week in review*, 26 novembre 1978). Mais qui estime ? D'après un article du même *New York Times* (article de Wallace Turner, 2 septembre 1977), Jim Jones déclarait « *que sa congrégation était à 40 % caucasienne* (blanche), *à 40 % noire et à 20 % un mélange d'Orientaux, d'Indiens et de Chicanos* (mexicains américains) ». Ainsi, on ignore la proportion de Noirs et de Blancs habitant à Jonestown, qu'il eût pourtant été facile de calculer puisque l'on disposait de leurs passeports.

Échec à l'information « objective »

Par

MARIE-FRANCE TOINET *

Noirs ou blancs ? Chrétiens ou communistes ?

LA hantise du nombre n'est donc pas globale : l'idée, pour être fixe, n'en est pas moins sélective. Car il n'est pas sans importance de savoir qui étaient les disciples de Jim Jones pour tenter de comprendre les raisons de la tragédie, pour apprécier la ou les significations de ce « suicide » de masse. Est-il absolument sans importance que le groupe dirigeant de la secte (dont il semble bien qu'elle était à majorité noire) ait dans l'ensemble été composé de Blancs ? Est-il dépourvu de sens que la presse américaine ait généralement gardé le silence sur ce fait, laissant planer — lorsqu'elle le mentionnait — l'ambiguïté par le manque de précision des termes : lorsqu'on écrit que « *la commune était à direction blanche* » *(white-led commune)* (7), parle-t-on du seul Jones ou de son cercle de conseillers ? A noter que nous ne sommes parvenu à cette conclusion qu'après une lecture très attentive des documents et de multiples listes et schémas pour débrouiller des relations compliquées, schémas qui montrent de nombreux liens de famille dans l'équipe dirigeante, voire dans le reste de la communauté. On est loin des individus isolés et un peu « paumés » souvent décrits.

Ainsi, faits après faits, une fois examinés de près, apparaissent-ils comme étonnamment approximatifs et incertains. « *La plupart* (most) *avaient plus de cinquante ans* » (8), ce qui surprendra quelque peu les quinquagénaires, peu habitués à être considérés comme des « *gens âgés* » (older people). Or les enfants âgés de moins de dix-huit ans, d'après les calculs que nous avons faits, constituent environ 30 % des victimes (même pourcentage que dans la population américaine) et les personnes de plus de soixante ans, d'après des chiffres incomplets (9), environ 18 % des victimes (contre 15 % dans la population américaine) : au total, des chiffres globalement comparables à la structure démographique des Etats-Unis.

Les exemples abondent. Une secte « *californienne* » (10) mais qui ne l'est guère : sur les 623 noms de la liste du *New York Times*, un peu plus du quart seulement sont nés en Californie (dont 115 sur 167 âgés de moins de vingt-cinq ans) alors que près de 50 % sont nés dans le Sud, dont 99 au Texas, 50 en Louisiane, 40 dans le Mississippi et 36 dans l'Arkansas. En revanche, très peu viennent de l'Est (23 pour les 11 Etats du Nord-Est). Une secte armée jusqu'aux dents, où des gardes lourdement équipés patrouillaient dans une sorte de camp de concentration, où « *peut-être cent armes à feu, beaucoup d'entre elles automatiques* » (11), avaient été importées illégalement, nous dit-on encore. Mais c'est *Newsweek* qui, détaillant l' « arsenal », mentionne sans ironie aucune « *un arc et un faisceau de flèches* » (12). Mais, dans les « *immenses caches d'armes illégales* » (13), on trouvera... trente-neuf armes à feu : « *Dix-sept fusils de chasse* (shotguns), *quatorze fusils* (rifles), *sept pistolets* (pistols), *un pistolet d'alarme* (flaregun) *et de grandes quantités de munitions* » (14). Si ces nombres ne semblent pas négligeables à un lecteur français, rappelons que, d'après les estimations officielles, plus d'un Américain sur trois est armé (15).

Si les chiffres sont tantôt maniaquement précis, tantôt bizarrement absents, la présentation des faits est, elle aussi, à la fois détaillée et approximative. *Prenons-en un exemple dans les relations du pasteur Jones avec la politique* : idéologie, partis et responsables. D'après l'un de ses anciens adjoints, Al Mills, « *Jones avait l'habitude de dire qu'il était la réincarnation de Jésus-Christ, de Lénine, du Bah* ». Le Bah est une réincarnation divine dans le Bahâ'isme, religion syncrétique fondée au dix-neuvième siècle par Bahâ U'llah qui prône une foi universelle fondée sur le dépassement des conflits raciaux, sociaux et religieux. La secte a gagné des adeptes aux Etats-Unis à partir de 1920 (16). Bel éclectisme, comme on peut le constater. Mais, dans l'ensemble, la presse américaine présentera souvent Jones avant tout comme un athée marxiste : dès le 20 novembre, il est déjà décrit comme « *marxiste* » par le *New-York Times*, qui rappellera fréquemment ce fait (17). Le 21, il devient « *chrétien marxiste* », le 23 « *socialiste agraire* », le 26 « *fasciné par le marxisme* », le 1er décembre « *socialiste* », le 3 décembre il « *combine communisme et christianisme* » et, le 8 décembre, il est décrit comme un « *socialiste fanatique* ». On pourrait continuer la liste et l'étendre aux autres journaux, non sans mentionner les références fréquentes au rôle de l'ambassade soviétique en Guyana, qui aurait été en contact constant, voire quotidien (18), avec Jonestown. Bref, il s'agit, comme le dit en conclusion l'un des anciens adjoints de Jim Jones, de se rendre compte que « *tout collectivisme conduit au terrorisme et à l'esclavage potentiel* » (19). Car on répond ainsi, inconsciemment, à la question permanente et taraudante que se posent commentateurs et analystes : s'agit-il d'une affaire « *typiquement américaine* » ? Si Jones est marxiste, et puisque le marxisme est étranger à l'Amérique, Jones devient « *un-American* », il n'est plus Américain, et Jonestown non plus.

Fallacieuses références historiques

DE même, n'est-ce pas parce que Jones est marxiste qu'il a trompé ses interlocuteurs et a pu ainsi obtenir le soutien d'un nombre impressionnant de responsables politiques ? En effet, de la femme d'un président (Mme Carter) à un gouverneur d'Etat (M. Brown, gouverneur de Californie), d'un vice-président (M. Mondale) à un ministre (M. Califano), de deux sénateurs des Etats-Unis (MM. Jackson et Humphrey) à un lieutenant-gouverneur de Californie (M. Dymally), de quatre maires de grandes villes (MM. Moscone et Alioto, de San-Francisco, M. Bradley, de Los Angeles et A. Boswell d'Indianapolis) à quelques représentants des Etats-Unis (MM. Brown, Burton, Bingham et Mme Abzug), sans compter de nombreuses étoiles de moindre grandeur, longue est la liste de ceux qui ont utilisé, promu, nommé, soutenu, serré la main de Jim Jones ou écrit en sa faveur. Les autorités guyanaises ont donné une liste de quatre-vingt-neuf personnalités qui auraient servi de référence au pasteur Jones (20) : curieusement, la presse américaine, pourtant friande de ce genre de détails, n'a jamais imprimé cette liste. A plusieurs reprises, des organes de presse ont affirmé que certaines lettres étaient des faux — mais sans préciser lesquelles (21). Quoi qu'il en soit, loin de n'avoir obtenu, en fonction de ses services politiques (notamment en procurant des militants pour des meetings ou pour tenir les urnes), que des récompenses sans importance, des « *postes publics mineurs* » (22), Jones sera nommé à des fonctions aussi influentes qu'avantageuses. En 1960, à Indianapolis, il devient président de la commission des droits civiques ; en 1976, il est responsable des H.L.M. *(public housing)* à San-Francisco : il s'est « *mêlé à l'élite du pouvoir de San-Francisco* » (23).

Le rôle de Jones à San-Francisco sera l'occasion de commentaires qui sont dans la droite ligne de l'interprétation « marxiste » : dans cette ville « *ultra-libérale* » et « *tolérante* » (24), voire « *permissive* » (25) et qui détient des « *records de terrorisme* » (26), n'est-il pas normal que se soit développée une secte bizarre, prospérant dans les milieux « *démocrates* » (27) ? En fait, rien de plus inexact que cette explication que l'on retrouve peu ou prou dans de nombreux articles. Ce serait en effet oublier que Jones a obtenu son premier poste politique à Indianapolis, « *l'une des grandes villes les plus conservatrices et les plus républicaines* » (28) des Etats-Unis ; oublier qu'il sut ensuite poursuivre son implantation politique dans une petite ville « *rurale* » et « *conservatrice* » (29) de la Californie du Nord ; oublier enfin qu'à San-Francisco même il sut courtiser tous ceux qui pouvaient lui être utiles, y compris la John Birch Society, mouvement d'extrême droite fortement enraciné en Californie et dont certains dirigeants prirent la parole devant les disciples de Jones (30). L'absence totale de conviction chez celui-ci, son opportunisme complet, sont d'ailleurs démontrés par le fait qu'il n'hésita pas à faire passer son soutien à un républicain lorsque son candidat originel, démocrate, fut battu aux élections pour le Sénat de Californie (31).

Marxisme, radicalisme, libéralisme : autant en emporte le vent. Du fait, sacré pour la presse américaine, on est passé au commentaire, en principe interdit. Mais lorsque les faits font défaut — ou, se refusant à être « neutres », pointent dans la mauvaise direction, — il faut bien trouver des explications, quitte à ce qu'elles aillent à l'encontre des réalités. C'est ainsi que la « cause » la plus fréquemment avancée pour la tragédie de Jonestown sera la « *tolérance* » et l' « *idéalisme* » qui caractérisaient les Etats-Unis plus que les autres pays (32). Certes, les Etats-Unis, à la différence d'autres pays, n'ont pas connu une seule guerre de religion. En revanche, les persécutions religieuses ne sont pas étrangères au continent nord-américain et nombreux sont ceux qui ont été discriminés, persécutés, voire exécutés (c'est-à-dire avec l'autorisation étatique) ou assassinés (par des fanatiques) pour leurs convictions religieuses. Les sorcières de Salem (dix-neuf personnes pendues en 1692), les Quakers (qui sont l'objet de fortes discriminations et dont quatre seront pendus sur la place publique à Boston), les catholiques (persécutés par les Know-Nothings, puis par le Ku Klux Klan), les Mormons (dont le prophète, Brigham Young, et plusieurs dizaines de disciples furent assassinés), les juifs (à plusieurs reprises lynchés par le Ku Klux Klan), les Amish (longtemps persécutés), les Blacks Muslims (dont l'un des dirigeants, Malcolm X, fut assassiné dans des circonstances qui ne sont pas totalement éclaircies).

Mais là où la démonstration devient caricaturale, c'est lorsqu'il s'agit de prouver qu'il y a eu des précédents. Car, pour une fois, il est impossible de souhaiter que les Etats-Unis aient été les premiers ou les seuls à pratiquer ce type de comportement collectif : il ne saurait rien y avoir d' « *exclusivement américain* » (33) dans le suicide de masse de Jonestown, qui doit demeurer « *non américain* ». Et l'on assiste alors à cette étrange volonté de trouver des références historiques dans une presse qui se caractérise habituellement par un manque absolu de sens de l'histoire — la preuve en étant le peu de signification, pour la compréhension de l'événement, des cas exemplaires trouvés dans le passé lointain ou proche, et parfois même inventés : cette douzaine d'étudiants français qui se seraient suicidés en 1970 pour des raisons politiques (34). On parvient dès lors à des listes absurdes — communes d'ailleurs à l'ensemble de la presse (35) — où les juifs de Massada voisinent avec les Indiens du Mexique, les béguines avec les nazis, et les albigeois (36) avec les Maji-Maji du Tanganyika. La conclusion à en tirer ? C'est M. James Reston qui la donne lorsqu'il écrit : « *Tirer des conclusions générales sur la politique ou la religion du cas de cet homme* (Jones), *visiblement dément, est de toute évidence une forme de folie* » (37). Ce à quoi un lecteur lui répondait : « *Pourquoi ? Notre société est-elle sacro-sainte ? L'histoire récente indique que notre nation n'est pas au-dessus de tout soupçon et il est parfaitement concevable que les mœurs d'une nation qui a produit le Vietnam et l'affaire du Watergate nécessitent d'être scrutées et analysées attentivement* » (38). N'est-ce pas là la question même posée par l'agence Tass, qui se demandait si la manière dont la presse américaine avait couvert l'événement « *n'évitait pas la question fondamentale de savoir pourquoi le People's Temple et d'autres sectes similaires existent aux Etats-Unis* » (39) ? L'analyse à laquelle nous avons procédé montre, semble-t-il, que cette question n'est pas dénuée de tout fondement pour la grande presse américaine. Mais c'est le professeur Harris, anthropologue à l'université Columbia, qui apporte la réponse la plus sévère : « *Ce pays est systématiquement conduit à croire que nous ne pouvons ni rationnellement comprendre ni rationnellement résoudre nos problèmes. En revanche, toutes les variétés de mysticisme et d'obscurantisme dont l'esprit humain est capable sont activement encouragées du haut en bas par nos écoles et nos organes d'information. Lorsque les hommes sont opprimés mais non préparés aux remèdes politiques ou militaires rationnels, ils deviennent vulnérables aux psychopathes charismatiques* » (40).

* Chargée de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques.

(1) M. Lerner, *La civilisation américaine*, Club du livre américain, Paris, 1961, p. 463.
(2) Tous ces organes de presse seront dorénavant désignés par leurs initiales : *New York Times* : N.Y.T. ; *Washington Post* : W.P. ; *Wall Street Journal* : W.S.J. ; etc.
(3) U.P.I., « Jonestown clean-up ends », D.I., 27 novembre 1978.
(4) L. Downie, « Jonestown story grew uglier »..., W.P., 26 novembre 1978.
(5) In « Toll rises to 775 in cult camp », D.M.R., 25 novembre 1978.
(6) J. Nordheimer, « Guyana toll is raised »... N.Y.T., 26 novembre 1978.
(7) J.-B. Treaster, « Memo says racism split Jones followers », N.Y.T., 9 décembre 1978.
(8) J.-M. Crewdson, « How California has become home for a plethora of cults », N.Y.T., 30 novembre 1978.
(9) Ces calculs ont été faits à partir d'une liste de 623 personnes publiée par le N.Y.T. le 18 décembre 1978. Cette liste ne comportait que 51 jeunes de moins de dix-huit ans alors que le N.Y.T. du 26 novembre 1978 annonçait qu'on avait retrouvé « *260 enfants* » parmi les corps. Nous avons donc calculé le pourcentage des plus de soixante ans sur 623 + 209 : 832 personnes.
(10) L. Downie, « Jonestown story grew uglier », W.P., 26 novembre 1978.
(11) « All were believed to be Americans, most from California », dépêches d'agences, D.M.R., 21 novembre 1978.
(12) C.J., « What I saw », *Newsweek*, 4 décembre 1978, p. 42.
(13) « Nightmare in Jonestown », *Time*, 4 décembre 1978, p. 16.
(14) « Sect leader among 409 dead in camp », D.M.R., 21 novembre 1978.
(15) President's Commission on Law Enforcement, *The challenge of crime in a free society*, Avon Books, New-York, 1968, p. 163.
(16) D. Johnston, « Jones created a religion out of lies, sex, fear », D.M.R., 24 novembre 1978.
(17) W. Turner, « Deaths in Guyana threaten sect », N.Y.T., 20 novembre 1978.
(18) R. Lindsey, « State Dept. called lax on mass deaths », N.Y.T., 1er décembre 1978.
(19) In W. Turner, « Conflict over custody of child », N.Y.T., 7 décembre 1978.
(20) T.-R. Reid, « Jonestown mail flooded State Dept », W.P., 23 novembre 1978.
(21) *Ibid* et « By death possessed », The week in Review, N.Y.T., 26 novembre 1978, « Officials now say notes to Jones may be fraud », N.Y.T., 23 novembre 1978, et S.-V. Roberts, « Letters extolling Jones typify common Washington practice », N.Y.T., 22 novembre 1978.
(22) « By death possessed », art. cit.
(23) M. Coakley, « How Jim Jones merged into S.F.'s power elite », D.M.R. 23 novembre 1978.
(24) *Ibid.*
(25) « A city that's asking "Why here ?" », *U.S. News and World Report*, 11 décembre 1978, p. 24.
(26) « But where is what I started for ? », *Time*, 11 décembre 1978, p. 27.
(27) Déclaration du gouverneur Reagan à l'Associated Press, I.C.P.C., 30 novembre 1978.
(28) M. Barone, G. Ujifusa et O. Mattews, *The Almanac of American politics 1974*, Gambit, Boston, 1974, p. 325.
(29) R. Lindsey, « How Rev. Jim Jones gained his power over followers », N.Y.T., 26 novembre 1978.
(30) W. Turner, « Pastor a charlatan to some », N.Y.T., 2 septembre 1977.
(31) J.-M. Crewdon, « Cult leader capitalized on political gains », N.Y.T., 18 décembre 1978.
(32) K.-A. Briggs, « Fringe religions find fertile soil in United States », N.Y.T., 28 novembre 1978.
(33) « Jonestown adds to the collective fear of cults », éditorial du D.I., 27 novembre 1978.
(34) H. Allen, « The lure of our many cults », W.P., 26 novembre 1978.
(35) *Ibid.* et « Reflections after Jonestown », W.S.J., 30 novembre 1978 ; « How they bend minds », *Newsweek*, 4 décembre 1978, p. 72 ; « The lure of Doomsday », *Time*, 4 décembre 1978, p. 30 et B. Drummond, « Patriotism, religion, hysteria led to mass suicides of past », D.M.R., 27 novembre 1978.
(36) Il n'y a pas de preuves de suicides albigeois même s'il n'est pas impossible qu'ayant reçu le *consolamentum* (dernier pardon) à l'article de la mort certains, ayant par miracle retrouvé la santé, se soient suicidés en sachant ne pas pouvoir être pardonnés une seconde fois.
(37) J. Reston, « The meaning of lunacy », N.Y.T., 3 décembre 1978.
(38) M. Spector, « Jonestown and the mores of our society », N.Y.T., 10 décembre 1978.
(39) Tass : « Suicide symptom of U.S. life », W.P., 23 novembre 1978.
(40) M. Harris, « No end of Messiahs », N.Y.T., 26 novembre 1978.





ALLIANCE DE LA BOURGEOISIE FONCIÈRE ET DE L'AGROBUSINESS

UN NOUVEAU « DESTIN DE GRANDEUR » POUR L'ÉCONOMIE ARGENTINE

Par BRUNO SUSANI *

LE 2 avril, la gestion de M. Martinez de Hoz à la tête du ministère de l'économie de la junte militaire argentine est entrée dans sa quatrième année consécutive (1), faisant de lui le ministre qui sera resté le plus longtemps aux commandes des finances argentines depuis trente ans (2). Seul membre civil du premier cabinet militaire de la junte formé le 24 mars 1976, M. Martinez de Hoz est devenu le premier ministre *virtuel du général Videla.*

Les observateurs ont cru d'abord que son programme économique ne différait guère de ceux appliqués dans le reste du cône sud sur les conseils du Fonds monétaire international. Mais, aujourd'hui, la gestion de M. Martinez de Hoz ne peut être analysée comme un programme de conjoncture, ni réduite à un simple plan d'austérité ou de transfert de revenus en faveur des secteurs aisés. Car il est en train d'opérer des modifications profondes dans la structure de l'économie argentine. Là réside son aspect fondamental.

Les objectifs du programme du 2 avril 1976 prennent en compte les traits spécifiques de l'économie du pays et visent à les transformer profondément à long terme. Les mutations qui apparaissent déjà infirment les conclusions hâtives de ceux qui réduisent le programme du ministre à un nouveau « sursaut » dans le « cycle » économico-politique argentin.

L'économie avait connu depuis 1870 un grand développement du secteur agricole ; mais la crise de 1930, qui mit fin aux relations bilatérales avec la Grande-Bretagne, l'obligea à s'engager dans la voie de l'industrialisation. Devant cette crise, les grands propriétaires terriens, qui contrôlaient la vie politique et culturelle du pays, prirent l'initiative de la substitution limitée des importations, au cours des années 30 — qui demeurèrent dans l'histoire comme celles de la « décennie infâme ».

Leur succès a tenu aux coûts relativement bas et au fait que le prix international des céréales leur permettait de dégager une importante rente agraire (3). Mais la deuxième guerre mondiale vint bouleverser ce modèle agro-exportateur boiteux, avec le péronisme et son projet de soustraire l'Argentine à l'influence du marché international des céréales. Le processus d'industrialisation limitée se transforme en processus d'industrialisation tout court. Pendant la décennie péroniste, l'investissement s'oriente vers des branches industrielles de haute technologie, notamment l'aéronautique, l'automobile, les articles ménagers, les chaussures, le textile et les aciers spéciaux. De 25 % du PIB en 1929, la part du secteur agricole passe à *18 %* en 1948 ; en revanche celle du secteur industriel s'élève de 18 % à 23 %.

Sous le péronisme, l'Argentine découvre, en même temps que la croissance industrielle, une forme d'État-providence. La chute de Peron remet complètement en cause ce choix de l'industrie légère. Le gouvernement Frondizi (1958-1962), sous l'influence du modèle soviétique perçu alors comme une réussite économique, la laisse dépérir. Ce changement de cap eut pour conséquence de replacer l'Argentine sous l'influence du marché international des céréales : la croissance dépendait beaucoup plus du commerce extérieur, et le pays s'engageait dans un développement industriel horizontal et intégral fondé sur la substitution d'importations au sens large (4).

Crise permanente

A partir de cette époque, le pays entre *dans un « cycle » politico-*économique marqué par l'alternance de politiques libérales (1958-1962 et 1967-1970) — qui visent à rétablir la balance des paiements *en bloquant la* croissance des salaires réels et en gelant les importations, et de politiques plus acceptables (1963-1966) ou plus populaires *(1973-1975)* qui *cherchent à* relancer la croissance à l'aide de la consommation intérieure.

Pourtant, libérales ou « populistes », aucune de ces politiques n'a tenté de dépasser le modèle, et encore moins de corriger les facteurs qui provoquaient les crises.

Jusqu'en 1975, ce modèle de substitution intégrale des importations connut une croissance régulière et continue de 4 à 5 % en moyenne. Le PIB, par le biais de politiques conjoncturelles classiques, réussit à se maintenir.

La production industrielle (35 % du PIB) s'écoule sur le marché intérieur. Sa croissance est donc tributaire de la répartition des revenus entre salaires et profits. La production agricole ne représente que 15 % du PIB mais constitue le principal, voire le seul, *secteur d'exportation*. Elle devient ainsi vitale puisqu'elle permet d'importer les biens d'équipement et les produits intermédiaires.

Au cours des trente dernières années, l'État a mis en place une panoplie de mesures courantes dans tout processus d'industrialisation. Crédit à taux d'intérêt négatif — du fait de l'inflation ; production par l'État, à des prix subventionnés, d'*inputs* industriels tels que l'énergie, la chimie, l'acier et les transports ; taux de change multiples ou sous-évaluation du taux de change, qui permettaient l'importation à bas prix des biens d'équipement ; protection contre la concurrence étrangère ; exonérations fiscales, etc.

Pour l'exportation des produits agricoles, l'État a successivement centralisé le commerce extérieur (sous Peron), imposé des prix au-dessous du prix international, ou taxé les exportations. Le résultat fut un transfert d'une part importante de la rente agraire vers le secteur industriel. La quasi-stagnation du secteur agricole, qui ne progresse qu'au rythme de 1 % par an depuis 1955, tient à la concentration des terres entre les mains d'un petit nombre de propriétaires et à l'insuffisance du progrès technique. D'où la croissance limitée des exportations et les difficultés de la balance commerciale argentine. Les exportations, qui constituaient 3,2 % des exportations mondiales en 1930, n'en représentent plus aujourd'hui que 0,5 %.

A la consommation, les prix des produits agricoles étaient fixés en-dessous du prix international, mais au-dessus du prix de production, ce qui permettait aux salariés de dégager une partie de leurs revenus pour l'achat de biens industriels, malgré un PIB *per capita* assez faible (1 750 dollars des États-Unis en 1975). Toute augmentation du revenu *per capita* entraînerait une hausse de la demande qui se portait sur des produits industriels intégrant une proportion croissante de biens intermédiaires importés. Ainsi le développement de l'économie avait tendance à accélérer le rythme des importations et à mettre la balance des paiements en difficultés (5) : les *inputs* industriels représentent 50 % des importations ; les biens de capitaux, 30 et la consommation, 4 %.

Dans ces conditions, l'économie argentine connaissait un état de crise permanente limitant le développement de ses forces productives et sa capacité d'accumulation. Intégrée au marché mondial, elle se débattait entre une industrie incapable de suivre le développement de l'innovation et une agriculture *stérilisant* ses revenus.

Il semble aujourd'hui évident que les groupes sociaux qui ont, pendant vingt ans, orienté la politique économique argentine ne pouvaient pas en même temps maintenir une économie semi-ouverte et fixer de manière exogène le mouvement des prix relatifs. Ils n'avaient d'ailleurs pas un pouvoir politique suffisant pour atteindre et imposer leurs objectifs, quand bien même ceux-ci auraient été vraisem*blables. D'une part, le mouvement* syndical argentin, toujours partisan d'une plus juste répartition du revenu, a fait échec, par des mouvements *revendicatifs* de grande ampleur, aux tentatives d'accumulation sauvage des secteurs les plus libéraux de l'industrie. D'autre part, l'oligarchie agricole dispose en Argentine d'un véritable droit de véto *sur* les divers gouvernements. Avec la crise de l'accumulation du capital, le pays connut une *crise sociale* et des *crises* politiques successives.

Les mesures prises par M. Martinez *de Hoz doivent être analysées dans* ce contexte. Le ministre commença par fixer impérativement les salaires nominaux et libéraliser les prix. Depuis *le coup d'État, le salaire réel a diminué d'environ 50 %*. Cette baisse s'accompagne d'un changement dans la composition de la demande. L'ali*gnement des prix agricoles sur les* prix internationaux entraîne l'accroissement des dépenses alimentaires, par conséquent la diminution des *achats de biens industriels* par les salariés.

Dans un deuxième temps, la libéralisation du taux de change permit d'augmenter les revenus des secteurs exportateurs — grands propriétaires fonciers — mais provoqua la hausse du coût des biens d'équipement et des produits intermédiaires importés.



La conséquence en a été une chute extraordinaire de la consommation et de la production industrielle *dans* son ensemble *(voir le graphique ci-dessous)*.

Ces mesures étaient présentées comme anti-inflationnistes, mais l'in*flation ne fut pas stoppée, loin de* là (6). Car il n'y a pas eu de véritable politique anti-inflationniste jusqu'en juillet 1978, le ministre l'a reconnu (7). *En réalité, son programme exigeait* que l'inflation se poursuive au moins pour trois raisons :

a) Faire baisser les dettes contractées dans le passé par le secteur agricole ;

b) Imposer un changement des prix relatifs entre produits agraires et industriels en faveur des premiers, ce qui exige un certain délai ;

c) Réduire le « coût social » de *l'ensemble de la population en diminuant* la part du budget consacrée aux services publics, à la santé, à l'éducation, aux transports et aux investisse*ments en infrastructures sociales.*

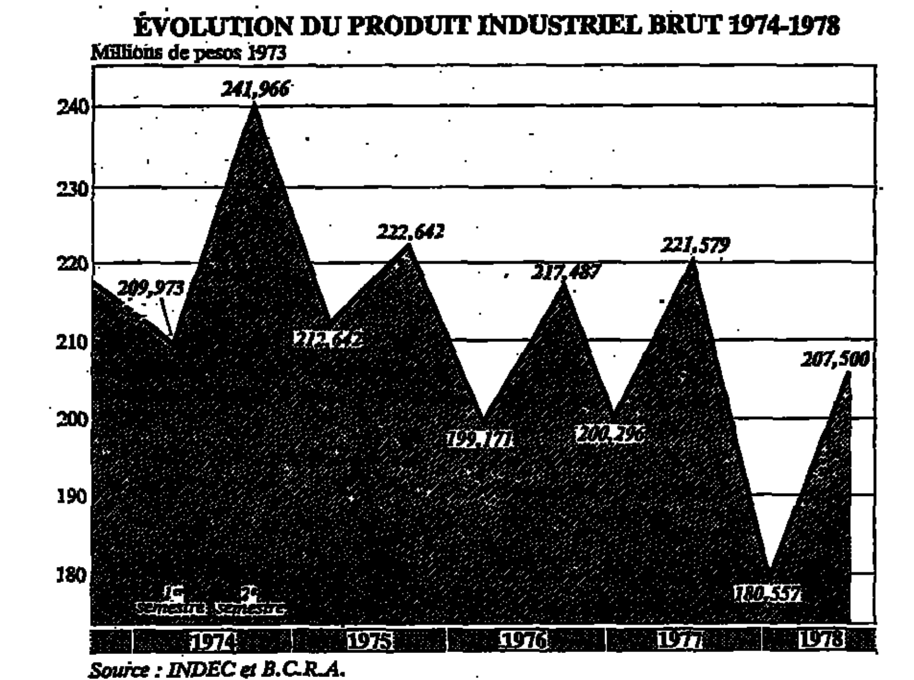
Enfin, adoptant les conclusions de la « comision de los cincuenta », le ministère vient d'annoncer la diminution progressive des droits de douane à l'importation des articles jusque-là protégés de la concurrence étrangère. Il envisage une diminution de 95 % à 30 % maximum pour 1981.

Le niveau élevé du taux d'intérêt (150 % en 1978 et 70 % *actuellement*) doit entraîner la reconstitution d'un marché financier qui permette aux bailleurs de fonds, c'est-à-dire au secteur agraire — le seul qui n'ait pas été touché par la récession, — de contrôler le crédit.

Les conséquences de ce programme sont considérables : chute du PIB par tête en 1978 au niveau de 1972 ; chute du produit industriel de 15 % depuis 1974 ; chute de la consommation *per capita* de 25 % (voir le deuxième graphique page 4).

(Lire la suite page 4.)

ÉVOLUTION DU PRODUIT INDUSTRIEL BRUT 1974-1978



Source : INDEC et B.C.R.A.

* Economiste argentin.

(1) M. Martinez de Hoz avait déjà été ministre des finances dans un gouvernement *de facto* du 21 mai 1963 au 12 octobre 1963.

(2) L'ancien record de longévité à la tête du ministère des finances était détenu par M. Adalbert Krieger Vasena qui fut ministre de la précédente administration militaire — gouvernement Ongania — de décembre 1966 à juin *1969.*

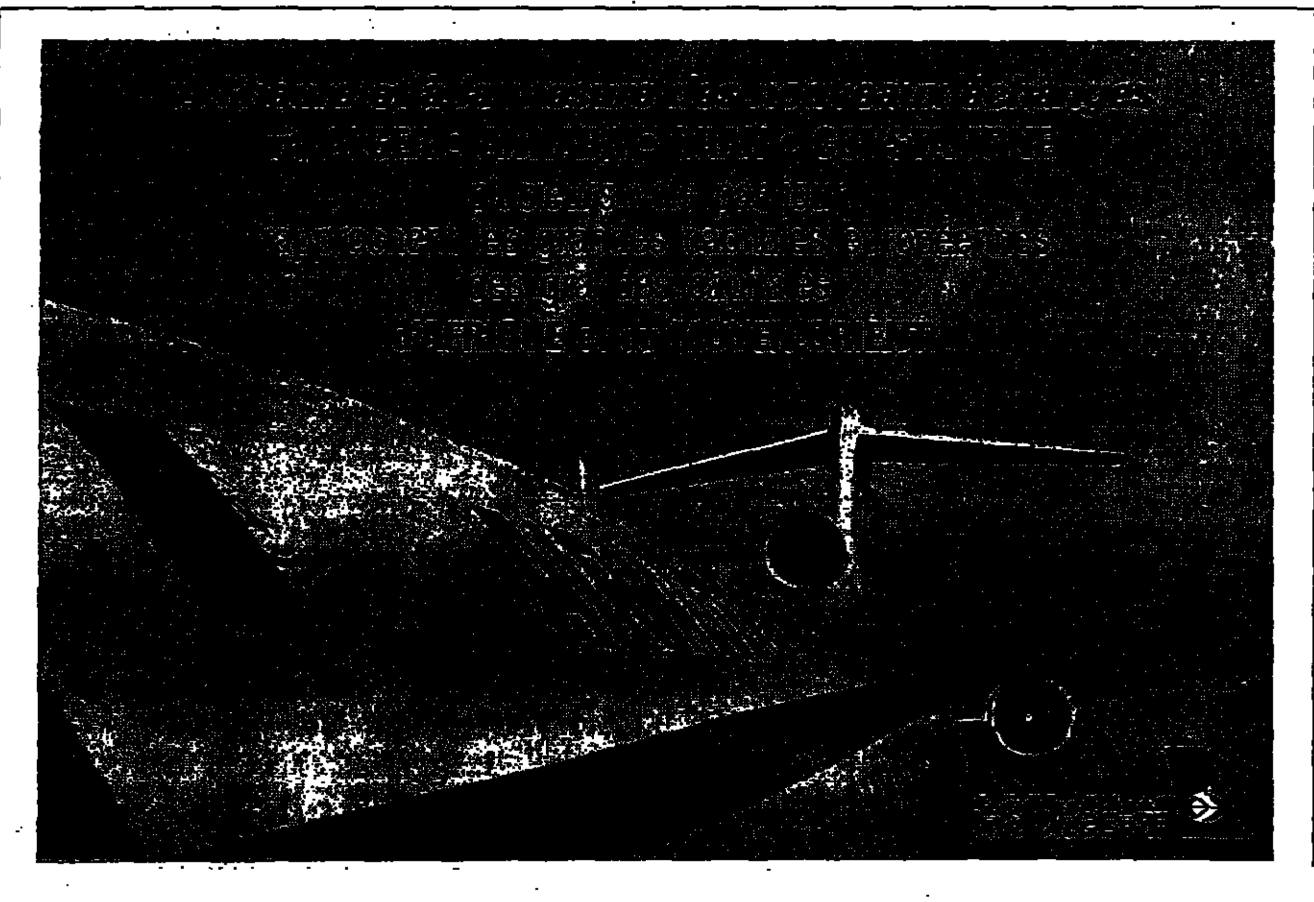
(3) Différence entre le prix de production — qui inclut le taux de profit moyen — et le prix du marché, fixé selon les « *classiques* » *par la terre la moins productive*. Dans le cas étudié ici, le prix du marché est le prix international et il s'agit d'un revenu parasitaire.

(4) Par substitution des importations au sens large, nous voulons indiquer que le processus se poursuit même après la « substitution » des produits de l'indus[illegible] nationale aux produits importés, par *l'effet de l'accroissement de la demande* en biens de consommation.

(5) La demande de biens alimentaires est inélastique, malgré les variations de prix. Au contraire, les biens industriels — et spécialement les biens de consommation durable — ont une forte « élasticité-prix » : tout accroissement des revenus se traduit par une augmentation *plus que proportionnelle de leur demande* et des biens importés nécessaires pour les produire.

(6) Evolution de l'indice des prix de gros : 1974, 20,2 ; 1975, 348 ; 1976, 386 ; 1977, 146 ; 1978, 170 ; 1979, janvier, 12,8 ; février, 7.

(7) Revue *Mercado*, n° 469, 14 septembre 1978, pp. 16 et suiv. : « *Il y a d'autres facteurs inflationnistes que le déficit du budget, sur lesquels nous sommes en train d'agir.* » Trois ans plus tard, la seule mesure anti-inflationniste classique qui ait été prise est la réduction des dépenses publiques, donc axée sur le budget. Le déficit est passé de 13.5 % du PIB en 1976 à 6 % cette année. Rien n'a été fait au niveau de la masse monétaire qui a continué à croître au rythme de l'inflation jusqu'en novembre 1977.



Un nouveau « destin de grandeur » pour l'économie argentine

(Suite de la page 3.)

Les grandes firmes ont réagi en adoptant des mesures draconiennes : par exemple, le retrait et la mise en liquidation de General Motors Argentine, qui couvrait 13 % du marché en 1974 et employait six mille ouvriers en août 1978. Les firmes françaises connaissent également des problèmes importants, comme le montre l'insuccès de Renault dans l'achat de la Cantabrica, une usine sidérurgique sur laquelle la Régie comptait axer sa stratégie d'implantation de filiales. Citroën, aussi, a subi des difficultés financières en 1978, et son retrait serait accueilli sans surprise à Buenos-Aires.

M. Giovanni Agnelli, directeur de Fiat, première entreprise argentine privée par le chiffre d'affaires, vient de porter un jugement sévère sur l'avenir industriel du pays : « *Je crois*, a-t-il déclaré, *que le continent sud-américain va s'intégrer aux pays industriels. Le Brésil — et cela n'est pas très gentil pour les Argentins — va en être le leader* » (8). En novembre dernier, Fiat transférait son siège social d'Argentine au Brésil et installait une usine à Belo-Horizonte : elle produira quelque deux cent mille véhicules par an, soit presque 65 % de la capacité installée en Argentine pour l'ensemble du secteur.

Depuis septembre 1977, l'abandon de l'aide aux exportations industrielles aboutit à les décourager. Cette mesure, qui marque le succès de la ligne dure du ministère, personnifiée par M. Kleim, a provoqué la démission du secrétaire au commerce extérieur, M. Frangio. Le programme a pourtant produit des résultats positifs dans le domaine du commerce extérieur. L'excédent de la balance commerciale est passé de 883,1 millions de dollars en 1976 à 1 488 en 1977 et à 2 500 en 1978 (9). Tout ralentissement de l'activité industrielle favorise en effet le rétablissement de l'équilibre extérieur par le biais d'une chute des importations. Mais nul ne saurait prétendre qu'il était besoin d'une récession aussi dramatique pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur. Il faut en chercher les raisons ailleurs, et d'abord dans le projet économique de M. Martinez de Hoz.

LA BAISSE DE LA CONSOMMATION

CONSOMMATION GLOBALE en millions de pesos 1973	
1974	1 209 720
1975	1 249 197
1976	1 146 697
1977	1 106 417
1978	1 068 743

Source : INDEC et B.C.R.A.

A l'heure du néolibéralisme

DEUX facteurs économiques ont facilité la mise en œuvre de ce programme et donné cohérence au projet économique qu'il sous-tend :

— d'une part, l'essoufflement du processus d'industrialisation de « substitution des importations » tel qu'il s'est poursuivi jusqu'en juillet 1975 (10). Bien que la substitution d'importations ne soit pas le seul modèle d'industrialisation possible en Argentine, l'expérience historique semble montrer qu'aucun secteur de la bourgeoisie industrielle, nationale ou étrangère, n'a les moyens ou le désir d'en terminer avec le pouvoir de la grande bourgeoisie foncière, condition nécessaire pour tout changement à long terme ;

— d'autre part, les effets de la crise de 1974 dans les pays industriels, la flambée des prix des matières premières alimentaires (11) et le changement de politique agricole des Etats-Unis (12) ont créé les conditions d'une nouvelle division internationale du travail conforme aux desseins du néo-libéralisme — la sidérurgie et le textile en offrent déjà un exemple.

Cette nouvelle division internationale du travail vise à l'intégration de certains pays du tiers-monde grâce au délestage de secteurs à faible apport technologique. Une telle phase d'intégration obligera ces pays à réorganiser leur appareil économique et entraînera l'accroissement de leurs besoins alimentaires immédiats.

Le projet de M. Martinez de Hoz consiste apparemment à engager l'oligarchie foncière dans une nouvelle forme de croissance fondées sur le développement de la production agricole. L'association de la bourgeoisie foncière avec les monopoles agro-alimentaires, condition de l'accès au marché mondial, lui ouvrirait la perspective d'un prélèvement interne de la rente foncière. L'Argentine pourra alors se transformer en un pays exportateur de produits alimentaires bon marché et de moyenne qualité pour les pays à faible revenu.

M. Martinez de Hoz indiquait, en présentant son programme : « *Le monde se débat dans ce qu'on appelle la crise mondiale des aliments et de l'énergie. Nous avons une potentialité de production alimentaire qui nous donne une force extraordinaire. Cela peut conduire notre pays à un rôle de premier plan dans le monde grâce à l'importance que lui donnera la production d'aliments dans un futur proche* » (13). Par ailleurs, le ministre soutient qu'« *un pays de 25 millions d'habitants ne peut avoir une activité économique importante et encore moins une industrie puissante et vigoureuse* » (14).

On voit là en quoi ce programme, classique dans ses dispositions, prend un tour original dans le contexte argentin. Il signifie la remise en cause du « cycle argentin » et une modification complète des finalités industrielles. Le dépérissement de l'industrie par l'abandon du protectionnisme (15), le renoncement à la fourniture par l'Etat des *inputs* essentiels, la modification des prix relatifs en faveur de l'agriculture et la concentration de l'appareil de crédit entre les mains de l'oligarchie foncière prennent tout leur sens dans une stratégie qui vise à bouleverser les règles du développement.

Il n'est plus besoin d'une industrie puissante et moderne, mais d'une industrie capable de reproduire les biens nécessaires à l'agriculture, à bas prix donc, et avec des bas salaires. Une politique de salaires faibles s'accommode d'ailleurs parfaitement d'une demande restreinte en biens de consommation industriels.

Le nombre record de faillites en 1978, la chute de l'investissement brut (16) et de la production industrielle ne peuvent s'expliquer par un simple remodelage industriel ou par les effets secondaires du programme. Celui-ci implique bien un changement d'orientation des investissements en faveur des industries situées en aval du secteur agricole, ou qui lui sont complémentaires. C'est ce que le ministre appelle pudiquement la « *subsidiarité industrielle* ».

Une modification aussi radicale de l'orientation du développement économique est-elle susceptible d'entraîner une croissance continue à long terme ? Le projet s'appuie sur le concept des coûts comparatifs et accorde une place décisive au commerce extérieur (17). Mais une balance des paiements positive n'est qu'un indicateur économique et ne peut constituer une finalité. Un excédent de la balance commerciale peut signifier un recul des investissements. On ne saurait méconnaître, dans la croissance des économies modernes, le rôle de l'industrie et de la technologie, et il est ridicule de prétendre qu'une politique économique fondée sur un secteur à croissance lente puisse aboutir à un « destin de grandeur » pour le pays. En fait, il s'agit surtout de renoncer à un projet d'industrialisation fondé sur la substitution d'importations pour se soumettre à la politique néolibérale conçue à l'échelle du monde par les multinationales.

BRUNO SUSANI.

(8) In *le Monde* du 24 janvier 1978, « les Grilles du temps », entretien avec M. Giovanni Agnelli.

(9) Ce qui a porté les réserves en devises à près de 6 000 millions de dollars à la fin 1978.

(10) Date à laquelle une grève générale de plusieurs jours imposa le départ de M. Rodrigo, ministre de l'économie du clan Lopez Rega.

(11) Le prix FOB de la tonne de blé est passé de 67 dollars en 1968 à 140 aujourd'hui.

(12) Le National Food Act de 1977 traduit la nouvelle conception de la politique agricole américaine. Les Etats-Unis veulent diminuer leur surface cultivée de 14 %. La hausse des prix qui en résulterait devrait permettre de diminuer les subventions de l'Etat fédéral aux « farmers ». L'idée est que cette politique « aide » au développement agricole en permettant aux pays qui connaissent un déficit alimentaire de rentabiliser leur production de céréales grâce à la hausse mondiale des prix. Tout cela correspond parfaitement aux ambitions du ministre argentin.

(13) Discours du 4 avril 1976.

(14) *Prensa Economica*, décembre 1978.

(15) Par exemple, dans l'industrie automobile : les importations étaient jusqu'ici interdites ; à partir de 1980, on pourra importer des pièces détachées jusqu'à 15 % de la valeur produite.

(16) Moins 13,10 % en 1978. Cf. *Mercado*, n° 483, décembre 1978.

(17) D'après le ministre, « *les pays qui ont réussi à maintenir l'expansion de leur commerce extérieur ont réussi à se développer ; en revanche, d'autres, comme l'Argentine — où on préfère une économie fermée — ont stagné...* ». Discours à l'ouverture de la semaine de l'exportation, *in la Nacion*, décembre 1978.

BIBLIOGRAPHIE

LE « CAS ARGENTIN » vu par Alain Rouquié

LE « cas argentin », cette curieuse combinaison d'une société de type presque européen — population d'un niveau culturel très élevé, classe ouvrière dynamique, classe moyenne très développée — et d'un système politique caractérisé par l'intervention permanente des militaires, depuis le coup d'Etat du général Uriburu contre le président Yrigoyen en 1930, a quelque chose de déroutant. De même, l'installation du péronisme — l'une des nombreuses manifestations de l'hégémonie martiale, — sa permanence et sa survie après la mort de Peron, sont autant de casse-tête pour l'observateur extérieur. Ce champ de réflexion complexe fournit la matière d'une excellente étude d'Alain Rouquié (1) qui, depuis sa parution il y a un an, est devenue l'outil indispensable de ceux qui veulent saisir l'individualité de la situation argentine aussi bien que son insertion dans la problématique latino-américaine.

L'ouvrage couvre seulement la période allant de 1930 à 1975, mais ses données et ses intuitions éclairent la situation née du coup d'Etat de 1976. L'auteur, qui a dépouillé une grande masse de documents et reçu les témoignages directs de nombreux officiers, ne retient pas la thèse voulant que les formes armées agissent perpétuellement en tant que chiens de garde de l'oligarchie agro-exportatrice. Si certaines interventions militaires ont effectivement eu cette fonction (celle de la junte actuelle en particulier), il n'en a pas toujours été ainsi : certaines ont été favorables au secteur industriel (1966), d'autres aux consommateurs (le péronisme). En réalité, l'institution militaire, outre qu'elle sert ses finalités propres, joue, depuis près d'un demi-siècle le rôle de régulateur dans une société en crise, « imposant au système en vigueur, et pour mieux le défendre, les adaptations nécessaires dans le domaine économique, social et politique ». *C'est l'instabilité permanente du système, très largement imputable au décalage entre une société civile « moderne » et une concentration du pouvoir économique et de la légitimité sociale au sein du groupe très réduit des grands propriétaires de la pampa de Buenos-Aires, qui a fait de l'armée l'instance dirigeante de la vie argentine. Mais stabilisation ne signifie pas autocorrection. Comme l'indique l'auteur dans ses conclusions,* « en bloquant les déséquilibres sociaux, moteurs de l'évolution du progrès, les interventions stabilisatrices prolongent la crise globale de la société argentine et reproduisent l'instabilité politique ». *On saisit mieux pourquoi, à la situation actuelle, il n'est pas de réplique viable sans une remise en cause de la structure sociale du pays.*

B. C.

(1) Alain Rouquié, *Pouvoir militaire et société politique en République argentine*, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1978, 784 pages, 275 F.

Une pièce essentielle du système de répression

LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA DÉFENSE

Par LUCIO GARZON MACEDA, MARTIN FEDERICO et OMAR MORENO *

NUL n'ignore l'ampleur de la répression exercée par la junte militaire en Argentine depuis trois ans qu'elle est au pouvoir ; mais on connaît beaucoup moins l'impact de cette répression sur certains groupes sociaux, en particulier les juristes, les magistrats et les avocats, bien qu'ils soient, en fait, parmi les plus touchés (1).

La répression spécifique à l'encontre des juristes est, en réalité, une pièce essentielle du système répressif et vise à rendre impraticables les droits de la défense. Un dessein qui s'est déjà traduit de manière éclatante par la « marginalisation juridictionnelle » des prisonniers politiques et des syndicalistes incarcérés.

De la même manière que dans le domaine de l'éducation, les effets de cette entrave systématique au fonctionnement de la justice n'ont pas seulement frappé les victimes directes mais, d'une manière plus ou moins visible, l'ensemble des Argentins. L'impossibilité pratique de se défendre, droit essentiel à toute personne, en toute circonstance, a contribué à aggraver le sentiment d'insécurité du citoyen face aux attaques portées par le pouvoir d'Etat contre les principes élémentaires de toute société civilisée.

LA force des armes a ainsi permis que les juges « *... ne soient plus en mesure d'exercer leur devoir constitutionnel avec l'efficacité nécessaire exigée par le droit...* » (2) et que, devant les appels des victimes ou de leurs proches, les juges eux-mêmes aillent jusqu'à répondre que « *... porter remède à une situation aussi grave n'est plus à la portée des magistrats...* » (3).

La répression exercée dans le domaine juridictionnel s'organise à la manière d'une toile d'araignée dont il est difficile de se dépêtrer. Le dispositif repose sur une série de fictions qui maintiennent d'une façon formelle l'existence du système judiciaire et érigent l'arbitraire au rang de norme, l'exercice du droit devenant une exception proche du miracle.

Pour ce faire, il était indispensable que des centaines d'avocats et quantité de juges fussent « radiés », tout simplement parce qu'ils avaient voulu respecter leur serment professionnel. Il suffisait alors que des avocats assurent la défense de prisonniers politiques ou de syndicalistes pour que leur soient imputées les mêmes présomptions que celles relevées à l'encontre de leurs clients. Par ce biais de l'« *assimilation défenseur-défendu* », une centaine d'avocats sont ainsi maintenus en détention, sans aucune forme de procès. Emprisonnés avec leurs « clients » dans bien des cas, ils sont soumis au même arbitraire et, parfois, incarcérés dans la même prison. Deux cents autres n'ont dû leur salut qu'à l'exil.

Ceux qui sont emprisonnés ont au moins la triste consolation d'être encore en vie. Car plus d'une centaine d'autres sont *morts* ou sont, aujourd'hui, *portés* « disparus », par le fait des forces de la répression.

Outre l'« *assimilation défenseur-défendu* », d'autres *mesures* ont permis de tisser le filet de la répression : extension extra-territoriale des pouvoirs de la police ; maintien de l'état de siège ; application de nouvelles techniques de « séquestration-disparition » à des milliers de citoyens. De tout cela, l'Etat argentin ne saurait dégager sa responsabilité face aux victimes, face au monde entier. L'Assemblée des Nations unies l'a elle-même reconnu, de façon générale, dans une résolution votée en décembre 1978

La communauté juridique internationale manifeste une préoccupation croissante à l'égard de l'expérience argentine. Une réflexion collective s'est amorcée ces derniers mois sur ce que l'on appelle le « cas de l'Argentine » afin d'en tirer des enseignements qui puissent constituer un instrument efficace d'analyse à propos d'autres réalités moins évidentes, peut-être, mais tout aussi inquiétantes pour ce qui est de l'exercice des droits fondamentaux. Il s'agit, désormais, de rassembler les éléments d'une définition claire permettant de ne pas se contenter à l'avenir d'attitudes contemplatives ou conformistes, face aux violations qui lèsent la communauté juridique internationale.

C'est dans ce courant de réflexion et de prise de conscience collective que s'inscrit l'initiative des principales organisations de juristes pour organiser à Paris, en mai, un colloque international sur le thème de « *la doctrine de la sécurité nationale et les droits de la défense : le cas de l'Argentine* » (4). Une telle manifestation marquera une étape importante dans la réflexion vers une action solidaire.

DANS sa lutte inlassable pour le rétablissement de ses droits confisqués, le peuple argentin mène des actions de solidarité dans l'espace étroit que lui laisse la répression. Ces tâches peuvent prendre des formes diverses, mais toutes procèdent d'un travail tenace et quotidien, parfois au grand jour, souvent sans bruit, et toutes expriment un désir de justice et de liberté. Ainsi, parmi les actions à caractère public, les pétitions en faveur de la libération des prisonniers et « disparus » signées par quarante-deux mille citoyens ; la publication dans la « grande presse » de listes de victimes de la répression établies sous les auspices des associations nationales pour la défense des droits de l'homme ; les déclarations publiques de dirigeants politiques et syndicaux ; les missions *in situ* envoyées à l'initiative d'organisations internationales. Ce climat a fini par obliger une association comme la Fédération argentine des collèges d'avocats (FACA) à rompre un silence de trois ans et à demander à la junte militaire le rétablissement de l'état de droit et le plein respect des procédures légales non appliquées ; pour sa part, à l'occasion d'un recours présenté par les familles de plus d'un millier de disparus, la Cour suprême de justice a demandé au pouvoir exécutif de prendre des mesures concrètes pour que ceux-ci « *réapparaissent* » (ils ont disparu à la suite d'une arrestation par les forces de sécurité et de leur transfert dans les « *camps d'internement confidentiels* »). Et même certains hauts fonctionnaires ont promis... le rétablissement de l'état de droit. Mais, jusqu'ici, il faut bien constater que rien n'a été changé : les détenus n'ont pas été libérés, le sort des disparus reste aussi incertain, aucune enquête n'a été véritablement ouverte pour faire la lumière sur les enlèvements ou les assassinats commis par les forces de répression.

Il est donc indispensable que tous ceux qui souhaitent agir en commun comprennent les dimensions réelles de la lutte et se fassent un juste idée des moyens de la mener. Mais il est tout aussi important qu'ils aient pleinement conscience que la lutte populaire constitue leur principal allié interne.

La poursuite de la campagne pour le rétablissement des droits fondamentaux est d'un intérêt primordial. Mais il faut également chercher de nouvelles formulations permettant d'élargir l'analyse et de la traduire dans de nouvelles formes de solidarité. C'est pourquoi il faut prendre en considération non seulement les trois années de dictature déjà écoulées, mais également les conséquences prévisibles dans un proche avenir.

La solidarité implique ainsi le passage à un niveau supérieur de réflexion collective lié à une meilleure prise de conscience de la problématique générale de l'Argentine. C'est dans une telle perspective que s'inscrit le prochain colloque, initiative que le Groupe d'avocats argentins exilés en France appuie totalement.

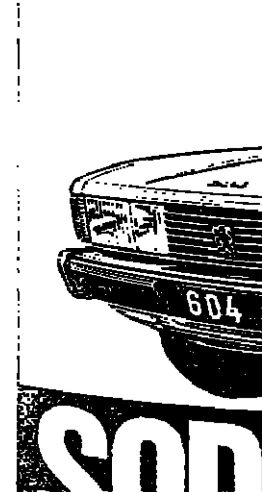
* Avocats argentins exilés en France.

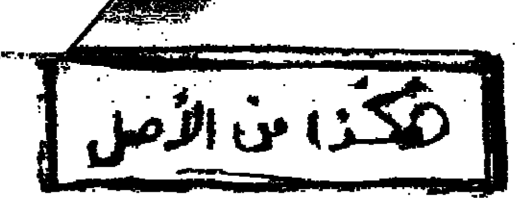
(1) Les chiffres dont dispose le Groupe d'avocats argentins exilés en France (G.A.A.E.F.) permettent d'établir que 27 avocats ont été assassinés, 76 ont « disparu », 109 ont été emprisonnés et 209 sont en exil. Ces chiffres sont sans précédent en ce qui concerne la répression à l'encontre des juristes (cf. le dossier du G.A.A.E.F. : *Les avocats et le droit de défense en Argentine, 1976-1978*, Cimade, Paris, 1978).

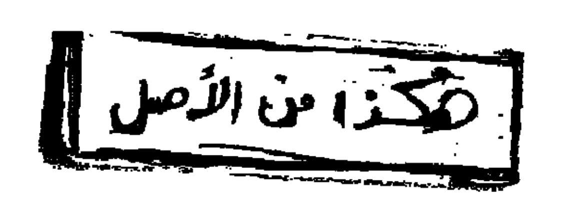
(2) Recours présenté devant la Cour suprême par 1 221 familles de 1 542 disparus. (Cas Perez de Smith, Ana Maria et autres.)

(3) Arrêt de la Cour suprême de justice du 21 décembre 1978, dans le cas mentionné ci-dessus.

(4) Le colloque est organisé à l'initiative de l'Association internationale des juristes démocrates, de la Commission internationale des juristes, du Centre pour l'indépendance des magistrats et avocats, de la Fédération internationale des droits de l'homme, avec le soutien du centre Droit et Démocratie. Placé sous la présidence de M. Sean McBride, il aura lieu les 19 et 20 mai au Sénat, salle Médicis, Palais du Luxembourg.









avant la 5e session de la CNUCED

UN "MONDIALISME" SUR MESURE

(Photos Magnum.)

Crise et restructuration

Les dirigeants du tiers-monde, qui continuent d'invoquer avec constance le nouvel ordre économique international pour faire valoir leurs revendications *traditionnelles auprès des pays riches, ne manqueront* pas de s'en prévaloir une fois de plus à la cinquième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement qui va se tenir à Manille du 7 mai au 1er juin.

Pourtant, les négociations qui ont récemment trouvé leurs conclusions au GATT comme à la CNUCED ont montré l'importance toute relative accordée aux intérêts des pays en voie de développement en pleine période de crise et de restructuration de l'économie *mondiale. Peut-on continuer à parler de nouvel ordre* économique international alors que ces pays apparaissent de plus en plus comme d'immenses réservoirs de matières premières et de main-d'œuvre à bon marché, et comme des marchés potentiels pour l'écoulement des produits sophistiqués de la technologie occidentale ? Ce sont de telles contradictions, généralement passées sous silence, que les articles ci-*dessous s'appliquent à analyser.*

Mais s'ils sont actuellement sur la défensive, les pays du tiers-monde semblent décidés à insister, à Manille, sur la réforme des structures du système *économique et financier mis en place*, sans leur participation, au lendemain de la seconde guerre mondiale. C'est ce qu'explique pages 9 et 10 M. Gamani Corea, secrétaire général de la CNUCED, sans toutefois se faire beaucoup d'illusions sur les chances d'obtenir rapidement gain de cause.

Peut-on s'arrêter en si bon chemin ? Même dans les mieux lotis des pays en voie de développement — ceux que l'on cite en exemple pour rendre espoir et justifier le système, — les effets de la crise et de la restructuration se révèlent dévastateurs : le gouffre se creuse encore entre l'élite au pouvoir, qui *s'épuise à suivre le « modèle » occidental*, et les masses paysannes acculées désormais à un choix sommaire : ou l'exploitation accrue, ou la survie dans des conditions de famine ; de toute manière, une misère aggravée.

Ce problème-là n'est pratiquement jamais évoqué dans les discussions et discours officiels, alors qu'il serait dangereux d'ignorer les dangers politiques risquant d'en résulter à la longue. La question qui se pose est alors de savoir combien de temps il demeurera possible *de se réclamer du nouvel ordre économique international*, du moins dans l'acception qui en est généralement donnée, sans remettre en cause la restructuration de la production industrielle et agricole qui s'opère, cette fois, à l'échelle mondiale.

Quand le « tiers-monde » sert de repoussoir au « modèle » en difficulté

L'arrogance et la complicité

La *dénonciation de la répression et de* la corruption dans un certain nombre de pays est devenu un moyen efficace de dénigrer le tiers-monde en suggérant *que les pays nantis feraient* tout aussi bien de l'abandonner à son propre sort. Mais les nouvelles élites au pouvoir dans *les pays ex-colonisés* ne sont pas seules responsables de cette dramatique situation.

Par CLAUDE JULIEN

RASSURANTE constatation : de toute évidence, le « tiers-monde » n'existe pas. Comment pourrait-il en être autrement alors que cette désignation imprécise recouvre à la fois des régimes à caractère féodal, de sanglantes dictatures militaires et des systèmes qui, tant bien que mal, se *réclament* de la *démocratie libérale* ou d'un socialisme mal défini ? A ces différences de structures politiques s'ajoutent bien d'autres contradictions : pays peu peuplés, à peu près dépourvus de ressources, vivant de l'aide internationale, — pays tout aussi peu peuplés mais nantis d'une fabuleuse rente pétrolière, — vastes pays où la croissance démographique est plus rapide que toute progression économique. A quoi se superposent des héritages culturels qui, du Niger au Pérou, de l'Inde au Congo, de la Tunisie à la *Malaisie*, constituent une mosaïque dépourvue de toute homogénéité.

Par quelle aberration de bons esprits ont-ils donc pu, depuis la conférence de Bandoeng (1955), cultiver le mythe d'un tiers-monde qui, accablé d'épreuves, serait aussi porteur d'espérances ? Les vingt-neuf pays africains et asiatiques réunis à Bandoeng avaient eu beau jeu de dénoncer le racisme et le colonialisme auxquels étaient soumis les trois quarts de l'humanité. La pertinence de leur réquisitoire ne pouvait guère être contestée : il récusait tout plaidoyer en faveur de l'ordre colonial ; il consacrait le droit des peuples dominés à conquérir leur indépendance : et, alors que de vastes pans des empires européens s'étaient déjà effondrés, il annonçait l'inéluctable libération des peuples — à tel point que les dernières guerres coloniales prendraient figure de vains combats d'arrière-garde. Mieux, le réquisitoire de Bandoeng *suscitait* l'espoir d'une *humanité nouvelle*, débarrassée des relations de maître à esclave, où germerait une fraternité universelle.

C'est bien dans cette perspective que furent interprétés les derniers conflits, et notamment celui du Vietnam, dont l'intensité meurtrière mettait tragiquement en relief le caractère dérisoire : nulle force au monde n'empêcherait un peuple de *s'affranchir. Disproportionné, inhumain*, monstrueux : l'effort militaire de la plus grande puissance mondiale resterait inutile. Telle fut, en Europe et en Amérique du Nord, la réaction de toute une jeunesse qui prit fait et cause pour le plus faible protagoniste dont elle souhaitait la victoire, à la fois nécessaire et inévitable.

Dans ses grands traits — le *dénouement l'a confirmé*, — cette vision politique était exacte. Elle se nourrissait aussi d'une observation économique et d'une aspiration morale : l'exploitation des peuples dominés et de leurs ressources alimentait la prospérité des pays industrialisés, les délices trompeuses de la « société de consommation » se fondaient sur une injustice planétaire. Dans les métropoles capitalistes, le combat pour les peuples du tiers-monde s'identifiait à une lutte contre le pouvoir de bourgeoisies affairistes solidement installées aux postes de commande, et cette contestation *était d'autant plus vive que la prospérité* globale des pays industrialisés n'excluait nullement, bien au contraire, une fort inégale répartition des fruits de la croissance. Injustice à l'extérieur, injustice à l'intérieur : le système, à tous égards, devenait indéfendable. Au cœur de ce capitalisme florissant, les travailleurs immigrés, massivement indispensables à la nouvelle division du travail, étaient les témoins humiliés du désordre économique mondial. Comble de l'absurdité, vingt-cinq années d'une prodigieuse expansion accumulaient les inégalités et les frustrations. Pillage à *l'extérieur, gaspillage* à l'intérieur. Les riches s'enrichissaient au détriment des pauvres, qui s'appauvrissaient : il était temps d'en *finir*. Et ce fut l'éphémère *flambée*, aux Etats-Unis, de la triple lutte pour les droits civiques des Noirs, contre la pauvreté, contre la guerre du Vietnam et l'invasion du Cambodge — en Europe, de la fête de Mai.

Or voilà que, dans le sillage de la défaite américaine en Indochine, en l'espace de quelques mois, les pays producteurs triplent les prix du pétrole pendant que l'empire portugais *s'apprête* à s'effondrer. Le mouvement amorcé à Bandoeng contre le colonialisme direct et contre le néo-impérialisme économique gagne du terrain. Mais trois évolutions simultanées se font jour :

— D'une part, les poisons et les mirages de la « société de consommation » paraissent moins détestables dès lors que flambent les prix, que se ralentit l'expansion et que progresse le chômage ;

— D'autre part, l'exploitation des peuples du tiers-monde devient moins rebutante et leur combat moins séduisant dès lors que se manifestent au grand jour les luttes pour le pouvoir (Pékin), la brutalité des méthodes (Phnom-Penh), les ambitions territoriales (Hanoï), l'absolutisme et la cor*ruption des nouvelles classes dirigeantes* ;

— Enfin, cadeau de la Providence, l'horreur du Goulag projette une lumière chatoyante sur les charmes et les mérites de l'Occident capitaliste et libéral.

Dictature et pourriture

L'ECRAN n'est pas absolument *opaque, mais* il permet de *se* dissimuler des drames dont on convient qu'il *serait superflu* de *s'occuper* plus longtemps. Toute une presse de gauche, qui avait fait carrière dans l'anticolonialisme, *s'applique alors* à réduire le tiers-monde à ses plus simples données : dictature et pourriture, tels sont les traits caractéristiques des peuples anciennement colonisés, incapables de faire un meilleur usage de leur fraîche *indépendance*. Abandonnons-les au destin qu'ils ont choisi en toute liberté : fastes grotesques de néo-bourgeoisies qui singent leurs anciens maîtres coloniaux, sanglantes rêveries idéologiques qui se moquent aussi bien de l'homme que des lois économiques, solennelle médiocrité de dictateurs grandiloquents. C'est dans les pays *capitalistes* industrialisés que *se* passent les choses sérieuses : sage réalisme au service du progrès matériel et *social*, la science et la culture *se nourrissant d'idéal pour fonder sur* le droit et dans la dignité un nouvel humanisme libéral avancé. Au-delà de ce cercle géographiquement étroit, tout est rétrograde, *tout* n'est que barbarie. Il faut le croire : les meilleurs esprits vous le disent et tous n'ont pas grandi dans les avenues du pouvoir et de la richesse ; certains viennent même de fort loin, pensez donc, ils viennent de l'extrême gauche. Dans le parcours, ils ont abandonné beaucoup d'idées et de convictions, mais ils restent reconnaissables à leur imperturbable arrogance.

De fait, ils ont raison. A de rares exceptions près, les pays ex-colonisés offrent un tableau assez répugnant : le luxe et les privilèges de quelques-uns sur la misère et l'oppression de la majorité, la corruption et la concussion, l'arbitraire et les abus sans nombre. L'étonnement provient de ce que les chantres d'une telle *vision du monde n'aient pas eu raison* plus tôt. Car enfin rien ne s'est fait du jour au lendemain; et les maillons de la chaîne se sont lentement, sûrement, noués *sous* nos yeux pour conduire à la situation désastreuse que nous connaissons et, tout aussi lentement, tout aussi sûrement, on s'emploie à les consolider, avec une patience et un talent qui forcent l'admiration.

(Lire la suite page 6.)

Lire pages 6 à 11 :

(Suite de la page 5)

Il ne s'agit pas ici d'histoire ancienne. C'est hier que le Zaïre accédait à l'indépendance et, la colonisation belge s'étant bien gardée d'assurer la formation de cadres, la C.I.A. réussit à porter au pouvoir un homme que, par deux fois, les armes françaises virent renforcer : le régime Mobutu n'est pas *sui generis*, et pas davantage une corruption à laquelle participent tant de firmes étrangères. C'est hier que, au nom de la démocratie et des intérêts de l'Occident, avec l'indispensable concours d'un ex-collaborateur nazi (le général Zahedi), fut renversé à Téhéran un gouvernement bourgeois présenté comme *communiste*, coupable de revendiquer trop tôt les avantages qui seraient un peu plus tard accordés à tous les pays producteurs de pétrole, et restauré un pouvoir autocratique dont la brutalité répressive et la corruption susciteraient la réaction islamique dont il est de bon ton de s'indigner. C'est hier que de futurs dirigeants khmers rouges méditaient à Paris sur le sort fait à leur pays, où jamais ils n'auraient pu imposer leur sanglante dictature si l'œuvre civilisatrice de l'Amérique (coup d'Etat de Lon Nol, invasion du Cambodge) n'avait si bien parachevé celle de la France. C'est hier que Kennedy accordait à la démocratie uruguayenne une aide moins importante que celle dont bénéficiait au Paraguay la dictature de Stroessner, alors que les mutations de l'économie occidentale *ruinaient l'Uruguay*, déclenchant ainsi les plus graves troubles sociaux et politiques miraculeusement *résolus dans* la dictature. C'est avant-hier et hier que trente ans de guerre française puis américaine durcirent les cadres révolutionnaires vietnamiens pour les jeter dans les bras de l'Union soviétique. C'est hier que Washington hésita à donner le coup de pouce qui eût fait chuter Somoza, c'est aujourd'hui que Paris soutient Sa Majesté Bokassa Ier.

Trop longue est la liste, du président Marcos au général Pinochet en passant par les massacres d'Indonésie. Dans ce gâchis, tout n'est pas le produit exclusif de l'Occident, rien ne s'est fait sans sa compréhension, son appui tacite ou sa participation directe, rien ne se poursuit sans sa complicité. De même que fut grande la responsabilité des démocraties européennes dans l'écrasement de la République espagnole par Franco et dans la montée de l'hitlérisme, de même aujourd'hui les pays capitalistes de démocratie libérale ne sauraient se laver les mains des crimes commis, sous leurs yeux, en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

Ils ne songent d'ailleurs pas à s'en laver les mains. Et comment le pourraient-ils ? Ils sont présents partout, par leurs missions militaires, services spéciaux et conseillers ou experts en tous genres — sauf bien entendu quand ils se font supplanter par le camp socialiste. Ils sont présents par les filiales des firmes multinationales, par les banques d'investissement, et par ces merveilleux outils de précision que sont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ils sont présents par les bureaux d'import-export, par les crédits gouvernementaux, par les « clubs » des pays créanciers qui accordent ou refusent un moratoire, par la fourniture d'équipements civils et militaires (qui ne sauraient fonctionner sans pièces de rechange que le producteur peut *ou* non *livrer*), par les prix qu'ils fixent pour ce qu'ils achètent comme pour ce qu'ils vendent, par la technologie avancée dont ils détiennent le monopole, par les faveurs et les honneurs qu'ils distribuent à *leur* guise, par les conceptions théoriques qui inspirent les plans de développement, par la fascination — fût-elle nuancée de jalousie — qu'exerce toujours la puissance.

Les mains propres

ILS ne s'en lavent pas les mains car ils ne sont là ni par hasard ni par philanthropie. Leur industrie a besoin d'acheter et de vendre. Comment se passer du cuivre chilien, zaïrois ou zambien, de l'uranium du Niger, de la bauxite guinéenne, brésilienne ou jamaïcaine, du chrome rhodésien, etc. des petits salaires et des vastes marchés qu'offrent les trois quarts de la planète ? On pourrait aussi considérer, bien entendu, que tous ces avantages n'auraient pas moins de prix si, dans les pays fournisseurs, la démocratie se substituait à l'arbitraire, la liberté à l'absolutisme, l'honnêteté à la corruption. Naïveté ! Tout cela, justement, aurait beaucoup plus de prix : il faudrait verser des salaires au-dessus du seuil de subsistance, payer plus cher ce que l'on achète. Mais, de ce fait, les pays défavorisés ne disposeraient-ils pas alors de ressources plus importantes qui en feraient de meilleurs clients des industries occidentales ? L'hypothèse a été vérifiée depuis 1973 pour les pays pétroliers, nouveaux riches désormais courtisés par tous les exportateurs ; cependant le choc a tellement ébranlé l'Occident qu'il n'en est pas encore remis et n'est pas parvenu au bout de l'indispensable phase d'adaptation. Alors, au lieu d'attendre le moment où les circonstances rendent possible une brutale augmentation des prix des matières premières, ne serait-il pas préférable de procéder par étapes qui, de part et d'autre, donneraient souplesse et fluidité aux nécessaires ajustements ? C'est trop demander : c'est demander de prévoir au-delà du court terme. A court terme, il est en effet préférable, avisé, raisonnable, réaliste de poursuivre sur la lancée... A chaque jour suffit sa peine.

A court terme, le tiers-monde n'existe donc vraiment pas... si ce n'est comme fournisseur de produits de base et de main-d'œuvre bon marché, comme acheteur d'une technologie souvent mal adaptée et d'objets de luxe réservés à une néo-bourgeoisie. Les hommes d'affaires ne sont pas les seuls à s'en féliciter : en Occident, le plus modeste salarié se réjouit d'acheter à un prix relativement modéré, du moins le croit-il, une production en totalité ou en partie importée de pays dont il est préférable d'ignorer la misère. Et quoi de plus naturel si, pour empêcher cette misère d'exploser en révolte, les gouvernements en place sont malgré eux contraints de recourir à la manière forte ? Les hommes d'affaires et les gouvernements occidentaux professent le plus profond respect pour la souveraineté nationale : pas d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays étranger ! Si le gouvernement de ce pays et la néo-bourgeoisie qui l'appuie sollicitent des faveurs, des pourcentages, des commissions, la grande firme ne saurait les leur refuser : telles sont les mœurs de ces pays... en quoi ils s'apparentent au prince Bernard des Pays-Bas. Mieux, ces « commissions » sont couvertes par les organismes d'Etat qui, comme la COFACE, garantissent les risques. Et si ce pays désire conclure avec une grande puissance un accord de sécurité militaire, comment se dérober devant un tel geste de confiance qui, de surcroît, protégera les investissements ?

Ainsi, de leur propre gré, en toute autonomie, prolifèrent les régimes forts et corrompus. Ainsi se multiplient, parmi les Etats-clients, les pires violations de ces droits de l'homme dont l'Occident se veut l'inventeur et le défenseur. Ainsi s'aggrave, *dans ces pays, le contraste* entre une opulence ostentatoire et une misère qui ne l'est pas moins. Ainsi diminuent sous bien des climats la ration quotidienne de protéines et l'espérance de vie de centaines de millions d'êtres humains. Décidément, le tiers-monde n'a pas tenu les promesses que des irresponsables, généreux mais bornés, attendaient de lui. Qu'on l'abandonne donc à son triste sort.

L'Occident avait fondé de grands espoirs sur l'Iran qui, sous l'égide d'un monarque éclairé, avançait à grands pas dans la voie du progrès — et un peuple en délire annihile tant d'efforts annonciateurs d'un avenir meilleur. Le Vietnam a transformé sa guerre d'indépendance en guerre de conquête. L'Afrique est encore plus mal partie que ne le disait René Dumont. Et l'Amérique latine a dépassé l'heure des caudillos uniquement parce qu'elle a trouvé dans les régimes militaires une formule beaucoup plus satisfaisante.

Si certains pays du tiers-monde s'industrialisent, ce n'est que par les vertus de la dictature ; ils sont inaptes à conjuguer capitalisme et liberté, privilège réservé aux nations blanches, de tradition chrétienne, démocratiques, de haut niveau scientifique... A vrai dire, la droite la plus affairiste est trop bien élevée pour tenir un discours aussi cynique. Elle sait habiller de libéralisme la position dominante qu'elle conquiert dans les continents sous-développés.

Seule une ex-gauche ose dire les choses aussi crûment. Il est vrai qu'auparavant elle n'avait pas, en ce domaine, grand-chose à dire : fulminer l'impérialisme lui suffisait. Mais que peut donc valoir sa critique d'un capitalisme en crise tant qu'elle ne parviendra pas à avancer des propositions concrètes pour une autre croissance qui suppose un nouveau type de relations entre les pays nantis et les nations prolétaires ? En cela semblables aux partis de droite, les partis de gauche ont un merveilleux alibi : leurs électeurs ne se soucient guère de ces problèmes mondiaux, ils ignorent même qu'ils touchent directement leur mode de vie, et les syndicats ont assez de problèmes sur les bras. Tels sont les charmes provinciaux d'une gauche sans imagination, pendant que la droite au pouvoir parle d'un « mondialisme » qu'elle entend bien organiser à sa manière. Les travaux de la CNUCED disent bien comment.

CLAUDE JULIEN.

Bibliographie

Le droit et la puissance

LES relations économiques entre pays industrialisés et pays sous-développés sont commandées en priorité par des rapports de force : telle a toujours été la loi de toutes les dominations. Quel est, en ce domaine, le rôle du droit ? Quelles méthodes et quels moyens peuvent éventuellement permettre que « le droit international devienne un instrument efficace de progrès au service (du) nouvel ordre » économique mondial ? Tel est le sens de la recherche à laquelle s'est livré M. Mohammed Bedjaoui, ancien ministre, ambassadeur d'Algérie à Paris, membre de la Commission du droit international des Nations unies.

Le grand mérite de ce livre réside *dans le lien* constant *que* l'auteur établit entre les réalités économiques et les normes de droit auxquelles il est d'usage de se référer, et c'est à partir de ce lien qu'il trace des voies d'avenir. Parler de « nouvel » ordre économique suppose que la situation actuelle ne serait pas caractérisée par un épouvantable désordre dont les racines sont fort anciennes. C'est cet « ordre périmé » que M. Bedjaoui analyse d'abord, montrant en termes très concrets ce qu'est l' « ordre international de la misère » (famine, détérioration des termes de l'échange, endettement, etc.) pour aboutir à une réflexion sur la « misère de l'ordre international », lequel repose sur l'héritage d'un droit colonial dont les séquelles ont été de plus en plus vivement contestées à travers les étapes de l'émancipation et au-delà de la décolonisation. M. Bedjaoui fait ici une excellente critique des principes et arguments juridiques invoqués par ceux qui ont intérêt à maintenir, sous des formes adaptées, l'ancien ordre de domination.

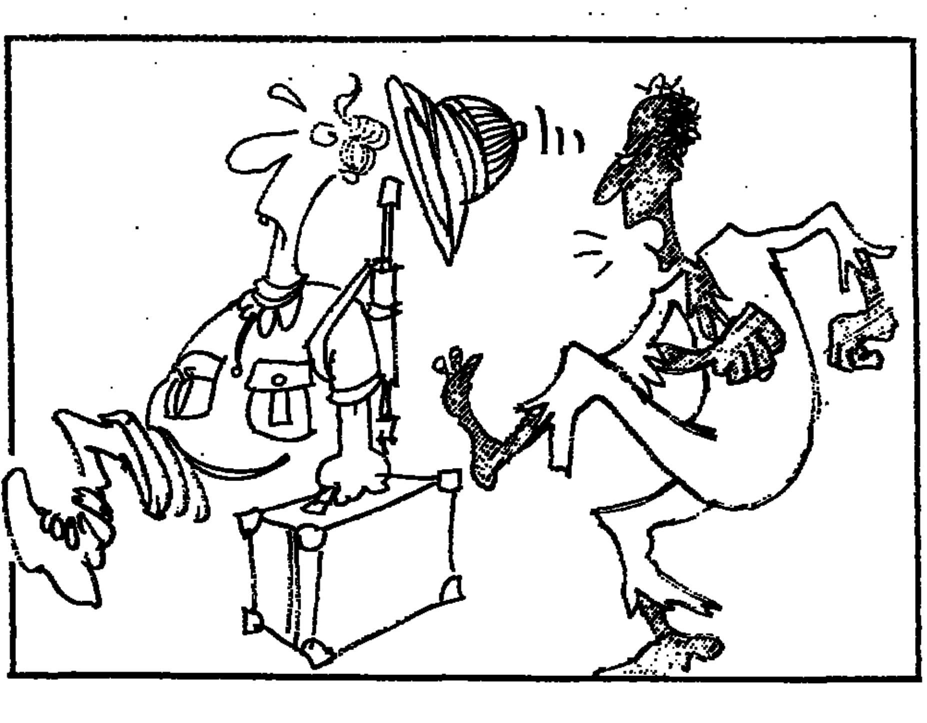
La deuxième partie de l'ouvrage est naturellement consacrée aux efforts déployés pour le développement d'un nouveau droit international et à la riposte aussitôt organisée par les Etats industrialisés. On trouvera notamment ici l'analyse critique d'un document fort peu connu : le rapport adressé le 28 février 1978 par le secrétariat d'Etat américain à la Maison Blanche en vue d'une restructuration du système des Nations unies tendant à faire obstacle à la « majorité automatique » des nations du tiers-monde, projet détaillé dont l'objectif avoué est bien évidemment de maintenir le poids décisionnel des nations industrialisées qui ont perdu la « majorité automatique » qu'elles détenaient auparavant. La « riposte » tend aussi à substituer la notion de consensus à celle de majorité, ou tout simplement à ne pas exécuter des résolutions adoptées par voie de majorité.

SI l'élaboration de nouvelles normes *juridiques* s'impose à l'évidence, elle ne saurait suffire à favoriser l'instauration d'un développement institutionnel sur lequel M. Bedjaoui apporte d'utiles précisions. Encore s'agit-il de ne pas se contenter de simples « ravalements de façades ». Car les Etats qui disposent à l'ONU de « situations privilégiées » ont pu se faire « dépouiller d'une partie de leurs pouvoirs (...) par le tiers-monde », mais il n'empêche qu' « ils tiennent encore, et pour longtemps sans doute, presque toutes les clefs qui ouvrent sur une refonte institutionnelle véritable du système ».

En dépit de toutes les difficultés, M. Bedjaoui conclut que « le nouvel ordre économique international est espérance » et il mise sur « l'intelligence de l'homme » pour rejeter un modèle économique et social fondé, comme on ne le dit pas assez, « sur l'irrationalité et l'irresponsabilité ». Sur un sujet aussi complexe, l'auteur fournit une analyse fort claire, toujours en prise sur le réel aussi bien que sur les plus hautes aspirations de l'humanité. Rares sont les ouvrages aussi utiles pour comprendre l'enjeu des luttes planétaires.

C. J.

* Mohammed Bedjaoui. *Pour un nouvel ordre économique international*, série « Nouveaux défis au droit international », UNESCO, Paris, 1979, 296 pages, 38 F.







Impasses et limites de l'intégration

LE VERDICT DES FAITS

Par RUDOLF H. STRAHM *

DEUX conceptions fondamentales vont s'opposer à Manille : celle des partisans du « marché libre », sur la défensive, certes, mais toujours solidement installés, et le point de vue que soutient le « groupe des 77 » dans les négociations sur le nouvel ordre économique international. Ni l'une ni l'autre ne remettent en cause l'intégration des pays en voie de développement à l'économie mondiale ; les divergences portent simplement sur les règles du jeu à appliquer.

Il existe pourtant un troisième point de vue, *mais qui n'aura pas le loisir de s'exprimer à la prochaine session de la CNUCED, pas plus d'ailleurs que dans les autres conférences économiques internationales : celui selon lequel un développement économique dans l'intérêt des masses pauvres est impossible, sauf à se dissocier du marché mondial. Le « décrochage » serait alors la principale condition pour accéder à l'autosuffisance et arriver à satisfaire les besoins essentiels des populations.*

Ceux qui soutiennent cette idée sont en effet convaincus que l'intégration des pays en voie de développement à l'économie mondiale conduit le plus souvent à des impasses et ruine les efforts pour atteindre les objectifs du développement. Ils ne mettent pas seulement en cause la philosophie du développement des pays de l'O.C.D.E., mais aussi le concept de nouvel ordre économique international.

Première impasse : l'intégration à l'économie capitaliste mondiale n'a fait, jusqu'ici, que promouvoir des îlots de croissance. Seules des fractions représentant de 10 % à 30 % des populations, dans les pays pauvres, ont profité de la croissance alors que le reste des êtres humains n'a pas les moyens de consommer davantage aujourd'hui que dans les années 60, en termes réels (1). Des millions de personnes ont été réduites à la misère par ce type de croissance marginalisée. Entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre de la population, dans quarante-quatre pays en voie de développement, l'écart des revenus est de 10 à 1. Hors des enclaves de croissance, les pays en voie de développement ne sont plus que structures mutilées, sociétés balkanisées qui n'arriveront jamais à se suffire à elles-mêmes.

Le concept de nouvel ordre économique international passe à côté du problème de cet abîme croissant qui se creuse à l'intérieur même des pays en voie de développement. Alors qu'à Manille on chantera de nouveau la rengaine du gouffre entre le Nord et le Sud, on fera le silence sur l'autre aspect fondamental qu'est la balkanisation et la désintégration des pays pauvres.

Le concept du nouvel ordre économique international joue sans vergogne avec l'idée de division internationale du travail. L'orientation des exportations est fondée sur les besoins en devises. Mais ces besoins sont largement commandés par la consommation d'articles de luxe. Alors que, en gros, en Afrique noire les biens d'exportation sont à 80 % produits par le secteur agricole (périphérie), plus de 60 % des ressources en devises tirées des exportations sont utilisées pour acheter à l'étranger des articles manufacturés à l'usage des citadins. En fait, le développement des exportations conduit à une redistribution interne des richesses ; l'appareil de production fonctionne pour satisfaire l'avidité des élites et des populations urbaines pour les produits de luxe et leur besoin d'accumulation.

Cette politique est en contradiction absolue avec la nécessité de pourvoir aux besoins essentiels des populations à l'intérieur. Car la production pour l'exportation fait concurrence, dans de nombreux cas, à la production alimentaire destinée aux populations locales, comme le montrent ces quelques exemples :

— Au Sénégal, à la suite de l'extension des plantations d'arachides pour l'exportation, la production de légumes secs et de sorgho est tombée bien en dessous des besoins du pays :

— A la Jamaïque, en l'espace de douze ans, les superficies plantées en canne à sucre pour l'exportation ont augmenté de 50 % ; la production de bananes pour l'exportation de 30 % et celle de citrons de 100 %. Dans le même temps, la récolte de céréales est tombée de 19 à 4 kg par habitant ;

— Au Brésil, le prix du soja a quadruplé en termes réels depuis 1973 sur le marché intérieur parce que le soja a été vendu comme aliment pour le bétail à l'étranger. Il en est résulté une baisse non fortuite de la production de haricots, alors qu'il s'agit là du principal aliment de base dont se nourrissent les pauvres ;

— Au Kenya, nous avons nous-même eu l'occasion de constater comment on exporte vers l'Europe de la viande fraîche produite dans des régions où, précisément, la moitié des enfants se promènent avec des ventres ballonnés.

Mais parmi les milliers et milliers de pages produites par la CNUCED pour aider à la promotion du commerce, rien n'a encore été publié sur la concurrence que se livrent, dans les pays pauvres, ravitaillement interne et stratégie des exportations. Et le sujet n'est pas davantage inscrit à l'ordre du jour des discussions de Manille.

Samir Amin et Emmanuel Arghiri ont mis en évidence, avec leur concept théorique d'« échange inégal », l'effet de pillage produit par l'exportation des matières premières dans les pays en voie de développement, formulant ainsi l'une des critiques les plus fondamentales des théories commerciales dominantes, tant ce qui concerne les avantages comparés des coûts que la détérioration des termes de l'échange. Prenant l'exemple concret de l'échange de café tanzanien contre des montres suisses, nous avons calculé que, durant la période allant de 1971 à 1974, par exemple, une heure de travail en Occident valait sept heures de travail dans les plantations de café. Même une amélioration des termes de l'échange de 10 %, voire de 50 %, en faveur de la Tanzanie aurait peu modifié cette inégalité fondamentale.

Certes, le fonds commun pour les matières premières qui vient d'être créé peut servir à

* Economiste, secrétaire central du parti socialiste suisse, auteur de « *Pourquoi sont-ils pauvres ? Faits et chiffres sur les mécanismes du sur et sous-développement* ». A la Baconnière, Neuchâtel, 1977. (Edition originale en allemand, sous le titre *Ueberentwicklung- Unterentwicklung*, Stein/Nürnberg, 3e édition, 1978.) L'auteur s'exprime ici à titre personnel.

L'échec des bourgeoisies locales et l'absence d'un développement dans l'intérêt des populations

Vers une nouvelle vague de luttes populaires

Ou bien se soumettre, et accepter une exploitation accrue en temps de crise. *Ou bien lutter à armes inégales,* pour tenter d'obtenir une meilleure part du gateau — et non sans en payer le prix. *Face à leurs interlocuteurs des* pays riches, les élites en place dans le tiers-monde n'ont qu'une étroite marge de manœuvre. Mais où sont les vrais représentants des masses populaires qui pourraient, en position de force, engager leurs pays dans la voie d'un développement moins inégal ?

Par SAMIR AMIN *

AU cours du dernier tiers de ce siècle, les pays du tiers-monde, après avoir recouvré leur indépendance politique, se sont engagés dans la voie d'un développement capitaliste accéléré. Ce type de développement extraverti, fondé sur une participation approfondie à la division internationale du travail et sur l'industrialisation de substitution d'importations, a partout accentué les contrastes sociaux et la dépendance à l'égard de la technique *et des capitaux extérieurs* ; *en même* temps, le caractère limité des transformations dans les rapports de production prévalant *dans le monde rural (au* mieux, des *réformes* agraires *bourgeoises*) a entraîné un déficit alimentaire grandissant.

La *crise* survenant, et *ce* type de *développement plafonnant, les* Etats du tiers-monde ont tenté de réviser en leur faveur les modalités de la division internationale du travail.

Les objectifs du nouvel ordre économique international constituaient alors un programme cohérent répondant aux aspirations de ces Etats. La logique interne du programme — *relèvement* des prix des matières premières et nouveau souffle d'industrialisation d'exportation vers les pays développés grâce à la main-d'œuvre à bon marché — *traduit le caractère capitaliste de la perspective* envisagée par *le relèvement* du taux de la plus-value (la surexploitation de la force de travail à la périphérie) : il permettrait le relèvement du taux du profit à l'échelle mondiale.

Les monopoles impérialistes ont sans doute une interprétation limitée de ce « nouvel ordre ». Il s'agit pour eux de tirer davantage profit de la main-d'œuvre et des ressources naturelles du tiers-monde par la délocalisation de segments des *processus productifs* qu'ils contrôlent, sans plus.

Cependant, ce que les pays du tiers-*monde entendent par « nouvel ordre »* est passablement différent : la révision de la division internationale du travail dans le sens indiqué est censée accompagner et renforcer la mise en place d'une économie nationale, autocentrée et industrielle. Qu'il soit possible de concilier l'intégration au système mondial et une stratégie de développement national, le nouvel ordre économique devait le démontrer puisque la *division internationale du travail devait s'ajuster* aux exigences du développement national des pays du tiers-monde.

Les années 70-75, par une conjoncture *favorable, ont donné l'impression* que ce *projet* était viable. N'oublions pas, en effet, la série de victoires politiques du tiers-monde durant cette période : la guerre d'octobre 1973, l'indépendance des colonies portugaises en 1974, *la victoire* des *peuples* du Viet-nam et du Cambodge en 1975, la montée des luttes au Zimbabwe, en Namibie et en *Afrique* du Sud, la *révolution* paysanne en Ethiopie, les mouvements populaires du Bénin et de Madagascar, etc. En Europe du Sud même, la déstabilisation paraissait menacer le système en Italie, en France, en Grèce, au Portugal et en Espagne. Tous ces événements se situent dans le temps court de quelques années. Leur simultanéité avec la crise économique se traduit par un « vent de panique » : l'hégémonie américaine paraît passée ; on parle d'un éclatement de l'Europe. C'est dans cette ambiance que le groupe des non-alignés, présidé par le président Boumediène, définit la plate-forme du nouvel ordre économique international.

Pour un développement autocentré

FORCE est de constater que ce projet a, pour le moment, échoué et que les centres impérialistes ont resserré les rangs, acceptant le réalignement sur l'impérialisme américain hégémonique et refusant aux pays du tiers-monde les *concessions demandées.* Alors se pose la question : où va donc le tiers-monde ? Va-t-il progressivement se soumettre au programme de *redéploiement* des monopoles qui, au-delà de la crise actuelle, finira par imposer une nouvelle division internationale du travail ? Ou bien les Etats du tiers-monde parviendront-ils finalement à franchir une nouvelle étape du développement capitaliste en imposant leur participation à la division inter*nationale du travail sur un plan moins* inégal, progressant de la dépendance à l'interdépendance ? Ou encore les bour*geoisies du tiers-monde, échouant à le* faire, une nouvelle vague de révoltes populaires *portera-t-elle* à *nouveau* les peuples du tiers-monde sur le devant de la scène ?

Si l'U.R.S.S. et même la Chine, en dépit de la nature *non* capitaliste de *leur* économie, aspirent à s'intégrer dans les échanges mondiaux et même à traiter avec les multinationales, les Etats du *tiers-monde qui n'ont pas les avantages* de ces pays-continents peuvent-ils envisager une autarcie absurde qui les *condamnerait à la stagnation ? Tel est l'argument* des défenseurs de la stratégie du nouvel ordre économique.

Selon eux, si au dix-neuvième siècle et dans la première moitié du vingtième il était impossible de construire une économie nationale autocentrée en niant la division internationale du travail, aujourd'hui cela ne serait plus le cas.

Ce raisonnement est court. Il passe sous silence le fait essentiel, à savoir *que, quelle que soit la nature des rap*ports de production qui caractérisent les sociétés soviétique et chinoise — *socialistes ou non, — une économie* nationale autocentrée y a été mise en place. Dans ces conditions, ces pays ne *se présentent pas sur le « marché mon*dial » en position de faiblesse, loin de là.

La situation des pays du tiers-monde est très différente. La différence se situe dans les conditions historiques de la constitution du bloc hégémonique. En *U.R.S.S.* ou en Chine, le temps révolutionnaire est marqué par la convergence d'un bloc de classes populaires anticapitalistes, comprenant la classe *ouvrière, les paysans exploités et* diverses couches moyennes. C'est au sein de ce bloc que se constitue, *pour se séparer éventuellement des masses,* la nouvelle classe. Cette convergence a rendu possible une construction économique nationale. Elle a, entre autres, permis, par le bouleversement des rapports sociaux à la campagne (la révolution paysanne), le *développement* de la *base* agricole et alimentaire de l'industrialisation. Or ce temps de convergence manque dans les pays du Sud. La nouvelle bourgeoisie ne se constitue pas à *partir d'une révolution paysanne et* socialiste. Elle dérive directement des classes façonnées à l'étape antérieure de *l'impérialisme.* La *« crise agricole et* alimentaire » du tiers-monde, incapable de soutenir son industrie par une progression appropriée de son agriculture, est l'expression de cette absence de révolution paysanne. Dans ces conditions, la bourgeoisie *n'est* pas capable de construire une économie nationale, elle peut seulement s'alimenter de la croissance induite par son insertion au système *impérialiste.*

Des révoltes de type populiste

CE *contenu* de classes des Etats du *tiers-monde analysé, on peut alors* mieux comprendre la véritable *nature* de leur stratégie. Celle-ci *ne* vise *pas la construction d'économies nationales* mais seulement l'insertion dans la division internationale du travail. L'amélioration de sa *position* est, dans ces conditions, souvent plus facile à obtenir au détriment des partenaires faibles.

L'éclatement au grand jour des contradictions *au sein du tiers-monde,* tant au plan économique qu'au plan politique (voir les événements de la corne orientale de l'Afrique, du Sahara occidental, de l'Afrique centrale, du sous-continent indien, de l'Indochine, etc.), ne révèle pas une remontée de « nationalismes » anciens, libérés par *l'indépendance recouvrée,* mais seulement la réalité des stratégies des bourgeoisies dépendantes, constituées ou en voie de l'être, qui aspirent à *améliorer leur position* dans le système mondial au détriment des plus faibles. L'appel aux puissances extérieures n'est donc pas pur hasard ; car cet appel *doit* pallier les carences d'une stratégie nécessairement faible parce qu'elle ne peut pas répondre aux aspirations profondes des masses populaires, mais seulement, au mieux, les mobiliser sur des objectifs partiels qui ne sont pas susceptibles de remettre en cause la direction des classes exploiteuses. Que cette stratégie fasse du tiers-monde l'enjeu des superpuissances dans leur lutte pour la domination et le partage mondiaux, bien des événements tendent à le démontrer chaque jour davantage.

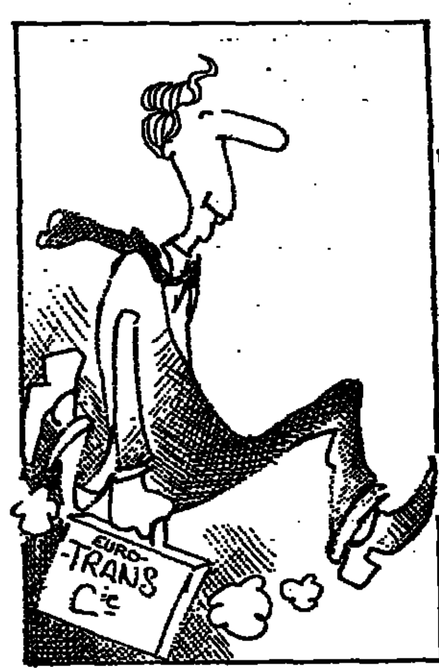
Lorsque l'on analyse la crise en cours comme l'expression du développement *du capitalisme à l'échelle mondiale, il* apparaît que les centres nouveaux qui émergent sont les pays communistes (*Europe orientale, U.R.S.S., Chine, etc.*) et non *les pays du tiers-monde.* Seuls les p emiers, ayant *rempli* les conditions d'une construction nationale préalable, sont en position d'entrer dans la division internationale du travail sur un pied d'égalité.

Mais, dans ces termes, l'analyse est unilatérale. Par ses deux aspects fonda*mentaux, l'évolution* du système revêt le caractère aigu d'une manifestation de crise des rapports de production capi*taliste, illustrant le caractère objective*ment nécessaire de rapports nouveaux, véritablement socialistes.

Il n'est pas indifférent, en effet, que les centres potentiels *nouveaux* soient apparus à *partir* de révolutions socialistes. Quel paradoxe que l'expansion du capitalisme ne puisse plus se faire véritablement que par un *dévoiement* de la transition socialiste !

Il n'est pas *davantage* indifférent que, *lorsque la transition socialiste* n'a pas été amorcée, fût-ce pour être dévoyée, l'expansion du capitalisme reste de type périphérique. La problématique de la libération nationale demeure alors entière. Une nouvelle vague de luttes populaires est ainsi prévisible, comme en témoigne la montée du populisme dans le tiers-*monde* et, *entre autres, les événements* d'Iran. La forme populiste de la révolte des masses résulte de la faillite de la génération précédente qui, au lieu de s'opposer au développement du capitalisme, avait cru nécessaire d'en épouser les exigences. Avec cette révolte, encore une fois, les peuples de la périphérie *peuvent bien occuper le devant de la* scène dans la transformation du monde.

* Directeur de l'Institut africain de développement économique et de planification des Nations unies à Dakar.





(Dessin de PLANTU.)

freiner les fluctuations spéculatives représente un progrès *dans le sens de la régulation* du marché et, à ce titre, c'est une institution *importante.* Il *demeure* toutefois dans les limites du schéma traditionnel de *la dépendance et laisse* intacte la division internatio*nale du travail qui prévaut* actuellement.

Aide, endettement, enchainement

LES *avocats* du nouvel ordre économique international *rappelleront aussi, à Manille,* qu'un objectif de 0,7 % *avait été fixé pour l'aide publique au développement.* De même, la commission internationale *créée* par la Banque mondiale et que préside M. Willy Brandt s'emploiera à légitimer, à l'aide de cet objectif, le besoin d'expansion de la Banque mondiale. Pourtant, on peut dire que pour 90 % l'aide au développement n'atteint pas les plus pauvres ; elle va tout simplement renforcer les secteurs modernes. Ainsi, *bien* que les habitants du tiers-monde vivent à 66 % dans les campagnes, un cinquième seulement de l'aide au développement est *allé au secteur agricole.* De 1972 *à* 1976, 30 % seulement de l'aide publique de la France ont été affectés au secteur *agricole* et, *de la même façon,* 14 % seulement de l'aide publique bilatérale de la Suisse de 1962 à 1973, et 15 % seulement *des moyens offerts par la Banque mondiale* jusqu'en 1974. Bien entendu, cette assistance a souvent permis à quelques individus *issus des couches les plus* pauvres d'accomplir une *ascension* sociale ; mais elle n'a pas pu favoriser le *développement* des *couches les plus pauvres en tant que* groupe social. Elle a d'abord servi des institutions et des techniques. Quant à l'endettement des pays en voie de *développement,* il est encore plus lourd que les chiffres de la Banque mondiale ne l'indiquent. En y incluant les *crédits privés* du système bancaire international et les emprunts accordés sur les marchés européens, les dettes des pays en voie *de développement* non producteurs de pétrole dépassent maintenant les 300 milliards de dollars au total. L'endettement international est aujourd'hui beaucoup plus *important* qu'en cette fameuse année du krach de 1929, où l'on vit *l'effondrement* d'une *grande* banque précipiter toute l'économie mondiale dans la crise. Des recherches menées par la Banque mondiale pour son usage interne, et qui n'ont jamais été *publiées,* ont montré que l'incapacité d'un grand pays débiteur, comme par exemple le Brésil ou le Mexique, pourrait plonger toute une *série* de grandes banques, dont la Banque *mondiale,* dans de considérables problèmes de solvabilité. Il est bien dans la logique du système que le Fonds monétaire *international soit contraint de poser des condi*tions de plus en plus dures à l'octroi de nouveaux crédits. Conditions qui ont le plus *souvent pour effet d'enchaîner encore davan*tage le pays débiteur à l'économie mondiale, par exemple en exigeant l'accroissement des *exportations* et le libre transfert des capitaux et des produits. Au nom de la sauvegarde du système économique, le Fonds monétaire international a aujourd'hui pour rôle d'enfermer toujours davantage les pays débiteurs dans le corset de l'économie mondiale.

D'autre part, le « groupe des 77 » réclame, depuis la conférence de Lima et dans le cadre du nouvel ordre économique international, que les pays en voie de développement se voient réserver une part de 25 % dans la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000. Du *seul point de vue de la poli*tique de l'emploi, cette exigence conduira à une autre impasse.

La *création* d'un poste de *travail* dans l'industrie coûte, au Nord, environ 200 000 francs en investissements et, dans les pays en voie de développement, sûrement *au* moins 100 000 francs. Or, de 1980 à 1989, près de trois cent huit millions de personnes, pour l'ensemble des pays en voie de développement, vont *accéder à l'âge actif* et chercher un emploi. A supposer que l'on veuille simplement absorber ces demandeurs d'emplois supplémentaires dans l'industrie, il faudrait, bien sûr, créer davantage d'emplois industriels en mettant à *contribution l'Europe occidentale et les Etats-Unis.* Sur la base de 100 000 francs l'un, trois cent huit millions de nouveaux postes de *travail dans l'industrie* représentent *la* somme astronomique de 30 000 milliards de francs en dix ans. Ce calcul fort simple montre *l'absurdité de* chercher à donner du *travail* dans l'industrie aux demandeurs d'emploi supplémentaires, sans même parler d'abaisser le *pourcentage actuel des chômeurs. Et il faudrait* aussi tenir compte, avant de se lancer dans ces calculs, du fait que l'industrialisation entraîne *la mise au chômage de nombreux travailleurs* occupés à des activités traditionnelles, un fait que les experts s'obstinent à négliger — à l'exception toutefois des spécialistes de l'Organisation internationale du travail. Exemple : de 1966 à 1971, en Indonésie, on a créé quatre-vingt-six mille nouveaux emplois dans l'industrie textile moderne mais, dans le même temps, quatre cent dix mille emplois ont été supprimés dans l'artisanat traditionnel (tisserands, fileurs), faisant quatre cent dix mille chômeurs de plus.

La solution de l'avenir

NOUS ne sommes pas convaincus qu'une rupture brutale des pays en voie de développement avec le marché mondial soit une solution *réalisable.* On peut *difficilement* imaginer les moyens d'y parvenir sur le plan politique car le modèle de consommation des *classes privilégiées du tiers-monde* ne saurait être modifié sans une nouvelle et décisive répartition du pouvoir.

La théorie de la rupture est une vision d'avenir, une perspective stratégique, et elle ne doit pas être confondue avec l'autarcie. Pour nous, la rupture est le pendant de ce que les auteurs des pays en voie de développement *appellent* l'autonomie (self reliance). Le développement autocentré suppose, en tant que stratégie de croissance, l'expansion d'un marché *interne* et *de structures de production* adaptées aux besoins de ce marché, ainsi que le développement de technologies appropriées et *l'intégration dans un groupe régional. On a* sans doute remarqué combien le concept d' « autonomie collective » avait suscité l'inté*rêt lors de la dernière réunion du « groupe* des 77 » à Arusha, du moins sur le plan théorique.

La dissociation progressive est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour *appliquer une stratégie d'autonomie.* Une autre condition *est* évidemment que les forces favorables au développement autocentré soient en mesure de *s'imposer dans* la tiers-monde. A la conférence de Manille, en tout cas, leurs représentants n'auront aucune place aux côtés des responsables officiels du commerce des pays pauvres qui, eux, restent bien convaincus, avec leurs collègues des pays riches, de la primauté de l'exportation. Là encore, les décisions qui seront prises renforceront surtout l'intégration de l'économie mondiale et tout se passera comme si on voulait à tout prix ignorer qu'elle ne débouche souvent *dans* le tiers-monde que sur des impasses, avec tous les risques politiques que cela implique.

RUDOLF H. STRAHM.

Le discours et les faits dans la production et la commercialisation

Un « nouvel ordre » pour les multinationales

On nous accusera de simplifier. L'expérience montre pourtant, après trente ans de « coopération » pour le développement, que le jargon prometteur des technocrates et des politiciens, du Nord comme du Sud, recouvre pour l'homme des pays pauvres de pénibles vérités que nul citoyen honnête des pays riches n'est prêt à admettre aussi facilement. Monde riche, monde pauvre : c'est pourtant la même logique qui fait tourner le système.

Par EDMOND DE CLERMONT

Il se pourrait que la Ve session de la CNUCED, en pleine désintégration de l'économie mondiale, marque une date dans l'histoire des relations économiques internationales de l'après-guerre. Avec le programme intégré pour les produits de base, dont le fonds commun est la pièce-maîtresse, le principe de la régulation des marchés a reçu sa légitimation officielle. Une certaine circonspection devrait toutefois tempérer l'euphorie des bureaucrates, assez compréhensible au vu des négociations ardues qui ont traîné en longueur et de l'avalanche d'études et de calculs auxquelles elles ont donné lieu. Car cette consécration des mesures internationales de régulation ne signifie nullement que l'ordre économique international va se trouver transformé.

La vision de la CNUCED n'implique aucune modification des relations de propriété, qui sont prédominantes dans l'économie internationale (et son code de conduite en matière de transfert de technologie ne fait pas exception à cet égard). Il s'agit plutôt, pour elle, de trouver des accommodements avec le système en place. *A Manille, comme avant la conférence* et sans doute après, la principale préoccupation de la CNUCED consiste en réalité à rendre les sociétés transnationales plus acceptables pour les pays capitalistes sous-développés. N'est-ce pas son rôle premier en tant qu'organisme de négociation ?

Combien d'objectifs et de plans n'ont-ils pas été conçus par les institutions internationales pour préparer des transformations économiques globales ! Mais l'échec des bonnes intentions inscrites dans la décennie du développement des Nations unies montre qu'il ne suffit pas de fixer des objectifs macro-économiques coupés de la brutale réalité de la concurrence internationale pour modifier la configuration du pouvoir économique mondial.

Ce sont des questions simples, mais fondamentales, qu'il faut maintenant se poser. Ainsi, dans quelle mesure cette pléthore de projets émanant des institutions internationales peut-elle changer l'ordre économique mondial, et au profit de qui ? La réponse est d'une complexité ahurissante car elle pose d'emblée le problème de la nature des forces qui contrôlent — avec une efficacité extrême — l'économie globale. Mais pour comprendre tant soit peu le sens et le rythme de l'évolution on dispose d'un fil directeur : la société transnationale. C'est en elle que le « nouvel » ordre international puise sa vraie nouveauté. Et si, comme nous le pensons, le capitalisme contemporain est bien entré dans sa phase institutionnelle définitive, oligopole et conglomérat sont ses plus solides amarres.

Economies « développées ou « en voie de développement ». « Tiers » monde. Trop souvent, les discussions théoriques et les préceptes politiques sont obscurcis par l'abus de formules qui servent surtout, consciemment ou inconsciemment, à détourner l'attention du pouvoir que détiennent les sociétés transnationales. *Elles, pourtant,* n'y attribuent guère de signification. L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), pour ne citer qu'un exemple, a pu reprendre à son compte certains objectifs qui paraissaient sans doute dotés d'un pouvoir de séduction. La « déclaration de Lima » a ainsi souhaité que les pays sous-développés obtiennent d'ici à la fin du siècle une part de 25 % dans la production mondiale de produits manufacturés. Mais on ne dit pas lesquels, parmi les cent-cinquante pays sous-développés, devraient parvenir à ce beau résultat, ni à qui appartiendront ces produits manufacturés exportés. Qui vendra, et à qui, sur le marché intérieur ou international ces nouvelles quantités de produits ? En fait, cette terminologie aguichante vise à présenter au public les contours du « nouvel » ordre économique international aux environs de l'an 2000 tels que les conçoivent ses alchimistes.

En faisant ressortir l'ampleur de la domination des firmes multinationales dans la commercialisation des exportations des pays sous-développés, le tableau de la page 9 détruit certains rêves utopiques. Car *même en admettant l'hypothèse que* le « nouvel » ordre international ouvre un « *meilleur accès* » au marché mondial (et à des prix plus élevés en termes réels) à l'un ou l'autre des pays capitalistes sous-développés, le contrôle qu'exercent les sociétés transnationales sur le réseau de vente et de distribution tendrait à annuler les gains ainsi obtenus étant données les relations de pouvoir à l'intérieur de la chaîne de commercialisation.

En outre, si les dirigeants officiels des pays capitalistes sous-développés se sont inclinés devant le « nouvel » ordre économique international, les élites politiques et économiques de ces mêmes pays — qui constituent des oligarchies de caste — ont mis au point, quant à elles, des relations fort avantageuses avec les sociétés transnationales. Relations conflictuelles, certes, mais qui ne traduisent aucun désaccord quant au sens de l'évolution économique.

Certaines variantes du « nouvel » ordre économique international ont pu aussi être assimilées, parfois, à un phénomène de « *modernisation* ». Les Chinois n'ont pas résisté à cette interprétation. Pourtant, la chute de la dynastie Pahlavi en Iran pourrait bien avoir porté le coup de grâce à ce concept — du moins dans l'utilisation qui en est faite aujourd'hui — car l'événement a montré que la modernisation, quelle que soit l'interprétation qu'on en donne, est un phénomène qui ne peut être dissocié des modernisateurs et de ceux qui s'en font les gardiens : les sociétés transnationales, comme le préconisait voilà plus de dix ans le président-directeur général de l'United Fruit : « *Son rôle dans le procès de développement* (c'est-à-dire le rôle de la société transnationale) *acquiert chaque jour une urgence plus manifeste, à voir les limites et les handicaps des gouvernements locaux... Même si les gouvernements locaux étaient forts, et s'ils disposaient d'une aide abondante,* il n'en *reste pas moins que les énormes complexités du procès de développement exigent des aptitudes et des attributs qui sont aussi naturels à la société multinationale qu'étrangers à un gouvernement* » (1).

A propos de bananes...

Pays « *producteurs* », pays « *exportateurs* », pays « *consommateurs* » : autres concepts classiques dont nous avons hérité, et si pratiques pour les bureaucrates des ministères, bien qu'ils n'aient pas contribué à clarifier l'effort de théorisation. Par extension, le jargon des négociations s'est nourri de formules telles qu' « *accès aux marchés* » qui servent à camoufler les structures de domination dans le commerce mondial.

On dit, par exemple — et ce n'est pas inexact — que le Guatemala « *produit* » et « *exporte* » des bananes. Il serait cependant plus correct de dire que des bananes sont produites au Guatemala par la firme Del Monte, successeur d'United Fruit, et distribuées par elle sur le marché international. Il y va bien plus que d'une simple querelle de vocabulaire : ce sont deux modes de pensée portant des implications économiques radicalement divergentes que traduisent ces deux façons différentes de s'exprimer.

D'ailleurs, le dossier Del Monte est l'un de ceux qui aident à comprendre ce qu'est réellement le nouvel ordre économique international, au-delà de la mythologie en vogue. Del Monte, ce n'est pas seulement une société de bananes entièrement intégrée verticalement et horizontalement ; c'est l'une des entreprises d'agrobusiness les plus puissantes du monde. Récemment, la firme « de tabac » R.J. Reynolds se l'est entièrement annexée pour 626 millions de dollars : la société-mère aussi bien que la filiale ont ainsi acquis, à elles deux, une dimension de pouvoir supplémentaire. En plus du tabac qui lui procure toujours l'essentiel de ses bénéfices, R.J. Reynolds s'est assuré avec sa filiale la possession de la compagnie de navigation Sealand, première société mondiale de transport maritime par conteneur. Les prochaines années diront les conséquences de cette concentration sur le transport des bananes, et même sur l'économie tout entière de la banane. Mais, d'ores et déjà, face à cette solide réalité on mesure ce que vaut la rhétorique sentimentale de l'ONUDI s'agissant du nouvel ordre économique international.

---

100 millions d'illettrés de plus en douze ans

DROIT A L'ÉDUCATION OU ALPHABÉTISATION « FONCTIONNELLE » ?

Par CHRISTOPHE BATSCH

La lutte contre l'analphabétisme évoque le tonneau des Danaïdes. Certes le pourcentage des illettrés dans l'ensemble de la population mondiale n'a cessé de diminuer depuis 1950, et ce résultat appréciable, quoique inégalement réparti selon les régions, doit être souligné. Mais, dans la mesure où les progrès ne suivent pas la courbe de croissance démographique, le nombre des analphabètes ne cesse de s'accroître (cf. tableau I). Plus de 800 millions d'adultes aujourd'hui — soit environ trois sur dix — ne savent ni lire ni écrire ni bien souvent effectuer un calcul élémentaire. Ils étaient 700 millions voilà trente ans.

Il est vrai qu'en deçà d'un certain taux, un gouvernement qui en a la volonté peut plus facilement venir pratiquement à bout de l'analphabétisme au moyen d'une campagne intensive de masse. Cuba en a donné l'exemple en 1961 : en un an, le taux d'analphabétisme chez les adultes a été ramené de 23 % à 4 % grâce à des mesures aussi radicales que la fermeture temporaire des écoles pour permettre aux élèves d'aller grossir les rangs des instructeurs bénévoles. Cette campagne s'inscrivait naturellement dans le cadre plus vaste des transformations politiques et sociales déclenchées par la révolution castriste.

En revanche, quelle que soit la méthode adoptée, le coût unitaire de l'alphabétisation d'un *individu* n'est pas *indéfiniment* compressible (1), et l'augmentation du nombre d'illettrés en chiffres absolus ne peut qu'accroître dans des proportions souvent importantes la charge financière que représente leur éducation. Ainsi, la République indienne, malgré une diminution significative en pourcentage, possède-t-elle aujourd'hui près de 35 millions d'analphabètes de plus qu'il y a dix ans : l'investissement nécessaire à l'éradication de l'analphabétisme s'en trouve majoré de plus de 15 %.

Analphabétisme et pauvreté demeurent étroitement liés. La récente découverte par les pays industrialisés du nombre élevé de leurs analphabètes fonctionnels (2), le lancement par la Grande-Bretagne, la Suède et bientôt les Etats-Unis de campagnes d'alphabétisation conçues comme des programmes de longue haleine et non comme des mesures conjoncturelles, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

Près des trois quarts des analphabètes vivent en effet en Asie, 20 % en Afrique et 5 % en Amérique latine. Bien que l'écart entre pays en voie de développement et pays développés tende à s'amenuiser en pourcentage, le nombre d'analphabètes ne cesse de croître chez les premiers, quand il diminue chez les seconds (cf. tableau 2). Conséquence d'inégalités économiques, politiques et sociales dans lesquelles la colonisation porte une lourde responsabilité, l'analphabétisme devient lui-même facteur d'inégalité. Dans les vingt-cinq pays les moins développés où le revenu par tête n'atteint pas 100 dollars par an, le taux d'analphabétisme est supérieur à 80 %. Si les tendances des vingt dernières années s'y maintiennent dans l'éducation, moins du tiers des enfants seront scolarisés d'ici à 1985, fournissant ainsi de nouveaux contingents d'adultes illettrés. La disparité s'accentue également entre les campagnes et les villes, où de nombreux gouvernements préfèrent affecter les maîtres en priorité, même dans des pays à forte densité rurale. L'inégalité, déjà particulièrement marquée entre les sexes, s'accentue : alors même que les femmes sont plus fréquemment illettrées que les hommes, le pourcentage de femmes parmi les analphabètes ne cesse de s'élever depuis vingt ans (3).

Choix politiques

Pourtant, comme l'estime Mlle Ruth Lazarus, directrice de l'alphabétisation à l'UNESCO, s'il est vrai « qu'il existe une étroite corrélation entre pauvreté et analphabétisme, et que l'alphabétisation soit un instrument essentiel de transformation sociale, (...) l'analphabétisme n'est pas la cause fondamentale de la pauvreté, de la maladie, de la misère ou de la famine. Il constitue plutôt avec la pauvreté, la maladie, la famine, etc., un des facteurs de base du sous-développement » (4). Les mesures en faveur de l'alphabétisation ont donc un caractère essentiellement politique, et doivent s'inscrire, pour être efficaces, dans le cadre plus large d'une transformation des rapports sociaux et d'une croissance économique.

Choix politique : tous les gouvernements ne sont pas disposés à prendre le risque de l'éducation de leurs peuples, ni à en payer le prix. Les puissances coloniales ont donné l'exemple de tels comportements : par exemple, selon le FRELIMO, le Mozambique comptait entre 95 et 98 % d'analphabètes parmi la population africaine au jour de l'indépendance. D'autre part, les responsables des programmes internationaux d'alphabétisation savent que certains gouvernements ne sollicitent leur assistance que pour mieux faire la démonstration de son inefficacité.

Décision politique aussi quant au choix des moyens : campagne de masse ou sélective ? Utilisation des langues nationales ou d'une langue de large diffusion — en fait, souvent celle de l'ancienne puissance coloniale ? L'alphabétisation doit-elle préparer à des emplois professionnels précis ou mettre l'homme en mesure de choisir son avenir ? Les possibilités de choix sont évidemment limitées par les conditions propres à chaque Etat : des pays connaissant des taux élevés d'analphabétisme n'ont guère les moyens d'entreprendre une campagne d'alphabétisation touchant l'ensemble de la population. Néanmoins, les programmes qui ont paru le plus efficacement menés et toucher les plus larges couches de population, au cours des dernières années, sont le fait de gouvernements qui les ont associés à un projet global de développement : Cuba, Algérie, Tanzanie... Conçue comme une fin en soi, l'alphabétisation risque en effet de se heurter en amont à l'absence de motivation de gens qui ne voient pas quels avantages ils en retireraient, en aval à l'inexistence d'un « environnement lettré » qui prolonge et donne un sens à l'effort entrepris. De sorte que le refus d'une réforme agraire ou la non-participation des populations à la vie politique peuvent contribuer, en la vidant de son sens aux yeux des premiers concernés, à l'échec de l'alphabétisation.

Une approche voisine consiste à concevoir les programmes d'alphabétisation en fonction des nécessités immédiates de la formation d'une main-d'œuvre semi-qualifiée. Elle découle de l'évolution qui s'est produite depuis trente ans à l'égard du problème : au lendemain de la seconde guerre mondiale la lutte contre l'analphabétisme paraissait liée au droit de tout homme à l'éducation. Sans remettre en cause ce droit fondamental, on est progressivement passé à une conception plus « fonctionnelle » liant l'alphabétisation au développement économique. A la suite du congrès mondial de Téhéran (1965) entérinant cette évolution, on a vu de plus en plus les organismes économiques et financiers internationaux (Programme des Nations unies pour le développement, Banque mondiale) participer aux campagnes d'alphabétisation.

Cette conception risque pourtant d'être soumise à toutes les oscillations idéologiques d'organismes qui, après avoir privilégié l'expansion économique fondée sur des projets comportant des investissements importants et sur des connaissances techniques de haut niveau, en viennent aujourd'hui à mettre l'accent sur la technologie intermédiaire au bénéfice des secteurs traditionnels, principalement ruraux. Ainsi réduite à l'objectif d'une formation professionnelle dont les limites sont fixées de l'extérieur, l'alphabétisation « fonctionnelle » semble surtout répondre au souci d'une exploitation accrue. En revanche, l'exemple des mouvements de libération nationale, qui font de l'alphabétisation un objectif prioritaire de leur lutte, montre que lorsque la « fonctionnalité » ne s'applique pas uniquement au domaine de l'économie mais aussi de la culture, du social et de la politique, elle peut jouer un rôle essentiel dans l'affirmation de l'identité et de l'indépendance nationales.

DIMINUTION EN POURCENTAGES, PROGRESSION EN CHIFFRES ABSOLUS
Population mondiale de plus de quinze ans.

	1950	1960	1970	1980 (prévisions)
Alphabètes (millions)	879	1 134	1 548	2 004
Analphabètes (millions)	700	735	742	814
% d'analphabètes	44,3 %	39,3 %	32,4 %	28,9 %
% d'analphabètes dans la population masculine		33,5 %	26,6 %	23 %
% d'analphabètes dans la population féminine		44,9 %	38,1 %	34,7 %

Source : Bureau des statistiques de l'UNESCO.

UNE SITUATION GRAVE EN AMERIQUE LATINE, EN ASIE ET EN AFRIQUE
Estimation de l'analphabétisme de 1960 à 1980 pour la population âgée de plus de quinze ans.

		1960	1970	1980
Total pays dév.	Pop.	685,4	784,7	888
	An.	34	23	19
	%	4,9	2,9	2,1
Total pays sous-dév.	Pop.	1 183,6	1 505,6	1 930
	An.	701	719	795
	%	59,2	47,8	41,2
Am. du N.	Pop.	136	162	185
	An.	3,3	1,6	0,9
	%	2,4	1	0,5
Europe avec U.R.S.S.	Pop.	463,5	518	577,7
	An.	24,5	16,8	12,6
	%	5,3	3,1	2,2
Am. latine	Pop.	123	162	218
	An.	40	45,5	44
	%	32,5	28,1	20,3
Afrique	Pop.	153	197	257
	An.	124	139	155
	%	81	70,6	60,6
Asie	Pop.	982	1 238	1 559
	An.	542	540	599
	%	55,2	43,6	38,4

Source : Bureau des statistiques de l'UNESCO (population et nombre d'analphabètes en millions).

(1) Il peut néanmoins subir de grandes variations. Ainsi, parmi les onze pays qui ont participé au « Programme expérimental mondial d'alphabétisation » (PEMA) lancé en 1966, le coût par participant alphabétisé a varié de 10,5 à 271 dollars.

(2) Ceux qui ne possèdent pas le minimum de rudiments de lecture, d'écriture et de calcul nécessaires à leur insertion dans la société où ils vivent. Ce phénomène est lié aux abandons de plus en plus fréquents en cours d'étude (drop out, pour les Anglo-Saxons).

(3) Passant de 58 % à plus de 60 %.

(4) Contribution à la session de printemps de l'Union interparlementaire, Lisbonne, mars 1978.

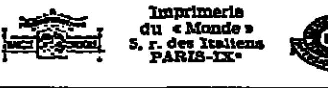
BIBLIOGRAPHIE

• Programme expérimental mondial d'alphabétisation : évaluation critique.
Les Presses de l'UNESCO, Paris, 1976, 230 pages, également disponible en anglais et en espagnol.
Cet ouvrage établit un bilan critique sans complaisance de l'action conjointe menée par l'UNESCO et le PNUD dans les onze pays qui ont participé au programme. Il est au point de départ de la doctrine actuelle des organismes internationaux en matière d'alphabétisation.

• Linguistique et colonialisme. Louis-Jean Calvet.
Petite bibliothèque Payot, Paris, 1979.
Dans ce livre en réédition, l'auteur propose une approche militante de la linguistique. Il dénonce dans la francophonie la poursuite de l'impérialisme linguistique, né pour servir la colonisation, et plaide vigoureusement en faveur des langues nationales.

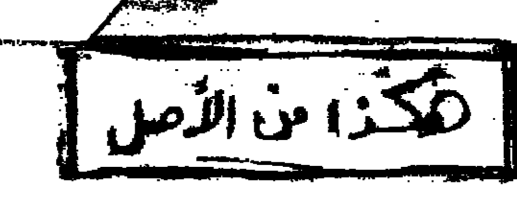
• Langues et politiques de langues en Afrique Noire. Alfâ Ibrâhîm Sow.
Nubia, Paris, 1977, 474 pages.
Bilan de vingt-cinq ans de recherches entreprises par l'UNESCO sur le continent où le pourcentage d'analphabètes demeure le plus élevé, cet ouvrage présente en même temps la pratique de la plupart des Etats africains dans la politique de la langue.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438



A côté de la fonction décisive que remplissent désormais les sociétés transnationales, un autre phénomène doit être signalé : *le rôle* dominant et démesuré que jouent, dans l'ensemble des exportations mondiales, la part de ces exportations qui revient à ces « nains géants » que sont la Corée du Sud, Taiwan, Honkong et Singapour. Le Brésil et l'Inde — qui certes ne peuvent être qualifiés de « nains » — sont aussi à ranger dans la catégorie de ces pays où l'évolution des exportations industrielles, tout comme celle des structures industrielles internes, est inséparable de la pénétration des sociétés transnationales. Mais le phénomène est particulièrement vigoureux chez les « nains géants », qui se voient maintenant plus ou moins intégrés dans la sphère de coprospérité japonaise ressuscitée.

L'industrie de l'habillement est un autre exemple illustrant les *réalités* du nouvel ordre international, son expansion au cours des dix dernières années ayant été le fait de pays sous-développés qui *ont accru leurs exportations de* manière spectaculaire en ce domaine. En 1965, quatre Etats détenaient 54 % de la part des exportations totales des pays sous-développés en matière d'habillement ; en 1977, ces quatre pays (Corée du Sud, Taiwan, Hongkong et Inde) avaient pris 80 % du total, Hongkong et la Corée du Sud *s'arrogeant* respectivement 37 % et 24 % de cette fraction. Cette expansion, menée largement, sinon exclusivement, par les sociétés transnationales japonaises, au détriment d'autres pays capitalistes sous-développés, n'est pas précisément ce qu'on souhaite lorsqu'on parle de *« solidarité »* du *« tiers-monde »*.

Le groupe des « nains géants » pourra se grossir de deux ou trois autres membres. Et ce qui est vrai aujourd'hui pour les exportations de textiles et de vêtements s'appliquera aussi, demain, à un grand nombre d'autres produits manufacturés entrant en concurrence sur le marché mondial — la Corée du Sud donne un avant-goût de ce qui va se passer avec sa nouvelle percée dans le domaine des transports maritimes (2) et de l'automobile. *Le slogan de la « solidarité du tiers-monde »* devient ainsi un alibi servant à masquer la pénétration des économies des pays tant sous-développés que développés par tout au plus quatre à six pays sous-développés. Fait unique depuis la seconde guerre mondiale.

Laboratoire de l'avenir ?

La caste de ceux qui détiennent les intérêts politiques et économiques ayant lié son *sort* à celui des sociétés transnationales, peu importe que cela aggrave le chômage dans les métropoles — d'où les sociétés transnationales sont *originaires* — aussi bien que dans les pays sous-développés. Mais ce type de développement à long terme ne peut se maintenir de lui-même. La Corée du Sud se présente alors comme un laboratoire où se prépare la réussite du nouvel ordre économique international, et voici ses caractéristiques principales : élimination de tout mouvement syndical digne de ce nom ; recours dans des proportions ahurissantes au travail des femmes et des enfants à des salaires toujours aussi faibles ; reproduction des structures commerciales japonaises (Soga Shosa) et pénétration de plus en plus marquée de tous les rouages de l'Etat par les capitaux privés locaux et ceux des sociétés transnationales. Pour la Corée, Taiwan et Singapour, les *estimations* évaluent le *salaire* horaire des ouvriers de l'industrie de l'habillement et du textile à environ 6 %, 11 % et 14 %, respectivement, des *salaires* perçus aux Etats-Unis par les ouvriers de la même branche, où la main-d'œuvre, composée principalement de Noirs, d'hispanophones et de femmes, est relativement mal rémunérée. Ce n'est pas par hasard que la Corée du Sud offre un indice de concentration industrielle bien plus élevé *que ceux de la Suisse, de la Grande-*Bretagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon — pour ne citer que ces pays où la concentration capitaliste a fait, ces vingt dernières années, un bond en avant sans précédent. Déjà, en Corée, le groupe Samsung s'attribue 4 % du produit national brut.

Cela signifie, en d'autres termes, que la première condition pour accéder au marché global de la production est de se doter d'une forte capacité technologique, qui exige de plus en plus de capitaux et une main-d'œuvre de plus en plus marginalisée, et de disposer de réseaux de distribution complexes. D'où la concentration et la centralisation du capital, aussi *bien* dans les pays sous-développés que dans les pays développés. Les sociétés transnationales sont là pour faire le lien et faciliter cette évolution. Voilà comment se dessine le nouvel ordre économique international. Dans cette perspective, la notion d'*« échange inégal »* est une tautologie : l'exploitation ne connaît pas de frontières, *ni comme concept ni comme réalité*, et dans les pays sous-développés ce phénomène *serait* impossible si les formations sociopolitiques n'y étaient ce qu'elles sont.

EDMOND DE CLERMONT.

(1) United Fruit Company, *The Enormous Future : An Outline to the Challenge of the multinational Corporation*, rapport annuel, 1968.

(2) Le groupe Huyndai n'avait qu'une expérience limitée en matière de construction navale avant 1972. En 1974, il avait lancé avec l'aide des capitaux et des experts japonais un grand pétrolier de 260 000 tonnes. Aujourd'hui, il a la capacité de construire en même temps trente-cinq navires de dimensions variées *(The New York Times, 4 mars 1979)*.

LE CONTROLE DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

Exportations des pays sous-développés commercialisées par les firmes transnationales, 1976

Matières premières	Total des exportations (millions de dollars)	Pourcentage commercialisé par les transnationales
• ALIMENTS :		
— Cacao	1 737	85
— Bananes	793	70-75
— Tabac	1 079	85-90
— Thé	827	85
— Café	7 831	85-90
— Sucre	4 881	60
— Riz	1 102	70
— Blé	449	85-90
• MATIERES PREMIERES AGRICOLES :		
— Peaux	297 a	25 a
— Caoutchouc naturel	2 202	70-75
— Coton	2 692	85-90
— Jute	172	85-90
— Bois tropicaux	4 169	90
• MINERAIS ET METAUX :		
— Pétrole brut	29 149 a	75 a
— Cuivre	3 031 a	85-90 a
— Minerai de fer	1 256 a	90-95 a
— Bauxite	518	90-95
— Etain	604 a	75-80 a
— Phosphates	850	50-60

Source : CNUCED, *Commercialisation et distribution du tabac* TD/B/C.1/205.
a : 1973. Ces chiffres sont sous-estimés et pourraient être aisément portés à 85-90 %.

Un instrument de choix pour pénétrer sur les marchés les plus fermés

Transfert de technologie et servitudes du capital

Merveilles de la science ! L'extraction minière, la course à la Lune, les greffes du cœur ou l'énergie solaire... ces « miracles » seraient-ils à portée de main *des pays pauvres grâce au* transfert de technologie ? En réalité, les milieux d'affaires ont trouvé là un autre moyen d'amortir les coûts et de favoriser leur expansion sans perdre pour cela la maîtrise de l'innovation, dévoreuse de capital.

Par DIETER ERNST *

DEPUIS le début des années 70, *des changements significatifs* se sont produits dans les relations économiques, politiques et militaires, et l'on commence seulement à en saisir toutes les conséquences pour le tiers-monde. La nouvelle division internationale du travail entraînera-t-elle une réorientation de la science et de la technique *vers* la satisfaction des besoins essentiels ? Facilitera-t-elle l'utilisation croissante de la science et de la technologie *comme instruments* d'une attaque concertée contre la pauvreté et l'inégalité sociale au niveau mondial ? Ou bien favorisera-t-elle, au contraire, une hiérarchisation croissante de l'ordre scientifique et technique *mondial*, accentuant ainsi l'asymétrie générale des relations économiques, politiques et militaires, surtout dans les relations Nord-Sud ?

Le transfert international de technologie *étant dominé par* les *capitaux* privés, il est le plus souvent subordonné à des critères de rentabilité. Une réglementation publique, en général à partir des principaux pays de *l'O.C.D.E.*, définit les règles du jeu tandis que l'Etat joue un rôle complémentaire important. Mais c'est la commercialisation privée des technologies qui est le nœud du problème dans le système actuel.

Ces vingt dernières années, la *commercialisation* des technologies s'est considérablement étendue, englobant maintenant les lieux les plus reculés du marché mondial. Cette prolifération a *été l'un des principaux éléments de* l'internationalisation du capital et le rôle des sociétés multinationales a, bien entendu, été prédominant. Mais quelles sont les véritables motivations de cet extraordinaire essor ?

Planifier l'obsolescence

ETANT données la monopolisation croissante des principaux marchés et l'intensification de la concurrence mondiale, l'exportation de technologie *peut être* considérée d'abord comme une tentative pour prolonger le cycle de vie de technologies qui sont soit arrivées à un stade de « maturité » avancée, soit sur le point de devenir obsolètes. En ce sens, le transfert fonctionne comme un substitut à l'innovation. Il a *été démontré* qu'une part importante des transferts de technologie vers les pays en voie de développement consistait en technologies de consommation « mûres » ou obsolètes, vendues, de surcroît, à des prix excessifs (1).

Néanmoins, cet aspect ne doit pas être exagéré. Il n'y a pas, bien entendu, que les technologies de consommation « mûres » ou obsolètes que l'on transfère vers les pays en voie de développement. Depuis peu, des technologies de pointe ou modernes le sont aussi, et de plus en plus. Car le transfert des technologies « modernes » ne fait pas moins partie d'une stratégie mondiale d' « obsolescence planifiée » que le transfert de technologies confirmées *ou obsolètes. Le contrôle presque total* exercé par une poignée de sociétés sur le cycle de vie de la plupart des produits et procédés industriels technologiquement valables est, pour elles, un instrument majeur de domination sur les marchés, en ce sens qu'elles programment soigneusement la durée optimale des produits.

D'autre part, la commercialisation à *l'échelle* mondiale des technologies s'est révélée un instrument fort utile pour la pénétration des marchés fermés. Car les capitaux occidentaux ont besoin de pénétrer de nouveaux marchés : le commerce mondial, qui s'est développé entre 1963 et 1973 à un rythme annuel moyen de 9 %, augmente, depuis 1974, de moins de 4 % (2). Cette énorme baisse de l'exportation s'applique surtout au commerce au sein de l'O.C.D.E. et, plus spectaculairement *encore*, au commerce entre pays européens et entre l'Europe et le Japon. Les échanges Est-Ouest sont stagnants. Il faut donc *découvrir de « nouvelles* frontières », surtout vers certains pays en voie de développement — pays de l'OPEP principalement, et ceux que l'on désigne comme des pays-clés. Trois types de marchés existent *dans* ces pays : celui de la consommation privée de luxe, les *marchés publics et* les usines produisant pour l'exportation. Etant données les nombreuses protections dont ils s'entourent, la seule façon d'y accéder peut être, précisément, *l'exportation de* technologie. Ce qui a été succinctement expliqué par Thomas A. Callaghan Jr., industriel américain et conseiller influent de la politique d'exportation de technologie des Etats-Unis : « *Les marchés fermés aux produits sont immanquablement ouverts à la technologie. Les marchés les plus fermés s'ouvriront à la technologie occidentale dans la mesure où l'Occident leur ouvre les crédits nécessaires à ces achats... Tant que les Etats-Unis seront la première puissance technologique mondiale, les marchés fermés aux produits étrangers seront toujours ouverts à la technologie américaine* » (3). Il semble, d'ailleurs, que l'exportation de technologie soit la forme la plus durable de pénétration actuelle des marchés : « *...Si avec des crédits on lie pour un temps, avec de la technologie on lie pour longtemps* » (4).

Le partage des coûts

LES milieux d'affaires y voient un autre avantage : celui de faire supporter à d'autres, et surtout aux partenaires dont le pouvoir de négociation est le *plus* faible, une partie du coût *énorme de la recherche et du développement* (R.D.) A cet effet, de nombreux instruments fort efficaces (plutôt non officiels pour la plupart) ont été mis au point : la grande variété des pratiques de fixation du prix des transferts et de nouvelles techniques de gestion de trésorerie sont deux exemples illustrant cette préoccupation.

Dans les milieux d'affaires, la politique *de « répartition des coûts entre* partenaires inégaux » est une réaction très rationnelle à un dilemme qui, de leur point de vue, peut se résumer ainsi : comment financer le minimum d'activités innovatrices indispensable au maintien d'une position de monopole *sur les marchés mondiaux étant données* certaines contraintes : importance stratégique croissante de la R.D. pour toute accumulation de capital ; taux d'inflation considérables ; risques élevés inhérents à toutes les dépenses de la R.D.

(Lire la suite page 10.)

* Economiste, directeur d'un projet de recherche sur le transfert des technologies industrielles dans les pays en voie de développement à l'université de Hambourg.

(1) Voir, entre autres, Charles-Albert Michalet : « The International Transfer of Technology and the Multinational Enterprise » in *Development and Change*, n° 7, Safe Publications, Londres, 1976, et, dans la même revue, Miguel Wionczek : « Notes on Technology Transfer through Multinational Enterprises in Latin America ».

(2) « New Economic Order », in *Business Week*, 24 juillet 1978, pages 68-79.

(3) Thomas A. Callaghan Jr., *U.S./European Economic Cooperation in Military and Civil Technology* : Center for Strategic and International Studies, Georgetown University, édition révisée, septembre 1975, page 96. Voir aussi : Henry R. Nau : *Technology Transfer and U.S. Foreign Policy*, Praeger, New-York, 1976.

(4) Pierre Judet et Jacques Perrin : « Transfert de technologie et développement. Problématique économique » in *Transfert de technologie et développement*, Librairies techniques, Paris, 1977, page 16.

La conférence de Manille

OUVRIR LA VOIE A UNE REFONTE DES RÈGLES DU JEU

Par GAMANI COREA,
secrétaire général de la CNUCED.

TOUS les grands problèmes concernant les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement sont inscrits à l'ordre du jour de la cinquième *session de la* CNUCED. Elle traitera de la restructuration du commerce des matières premières, déjà amplement débattue à la précédente session de Nairobi. Elle se préoccupera *de la situation créée par* la tendance croissante au protectionnisme dans les Etats industrialisés, d'un certain nombre de problèmes importants dans le domaine monétaire et financier et du *renforcement de la coopération* économique entre les pays en voie de développement. Ce sont là quelques-uns des principaux thèmes. *Mais* les discussions porteront aussi sur d'autres sujets comme *la technologie*, le commerce avec les pays socialistes, les problèmes particuliers aux pays les moins développés et les transports maritimes.

Chacune de ces questions a son importance, *mais l'une des caractéristiques de la conférence de Manille devrait être l'accent* qui y sera mis sur la réforme des structures : non seulement à propos *de chacun des points* inscrits à l'ordre du jour, parce qu'elle est souhaitable pour trouver des réponses aux problèmes actuels, mais aussi parce que le principe d'une telle réforme figure, en tant que tel, au calendrier. Evolution significative : *c'est peut-être la première fois* qu'une conférence internationale est invitée à envisager les grands problèmes en tenant compte de la nécessité des transformations de structure dans l'économie mondiale.

Chargée d'un tel programme, la cinquième CNUCED peut avoir une portée majeure pour *l'ensemble de la coopération internationale* en faveur du développement pendant toutes les années 80. *En fait*, se réunissant à l'aube d'une nouvelle décennie, la conférence va fournir *des orientations et des principes d'action* qui influenceront la *stratégie* de développement des Nations unies pendant ces dix prochaines années. Mais elle ne va pas se borner à *susciter une simple prise de conscience de la* nécessité de modifier les structures actuelles. Dans cette perspective, elle doit inviter les gouvernements des pays membres à prendre des *mesures spécifiques*.

Dans le domaine des matières premières, par exemple, il faut s'attaquer d'une façon nouvelle au problème de la restructuration des marchés par la conclusion d'accords internationaux sur les produits. C'est un objectif qui avait déjà été retenu, il y a trois ans, à Nairobi, mais depuis lors *les* progrès ont été très lents puisqu'un seul accord nouveau est près d'être conclu, celui qui concerne le caoutchouc. Ce qui reste bien en deçà des engagements qui avaient été pris *par les* pays membres pour régler sur de nouvelles bases le problème des matières premières. Le succès de la négociation sur la *création* du Fonds commun devrait maintenant faciliter une telle approche pour chacun des produits concernés. Il est en effet devenu possible de concevoir *des accords sur les produits* en tenant compte du soutien qui pourra leur être fourni par le Fonds commun. Je crois qu'au cours des deux ou *trois prochaines années*, nous devrions ainsi tenter de placer un certain nombre de matières premières sous le régime des accords internationaux. La conférence de Manille pourrait *s'efforcer d'obtenir un engagement en ce sens.*

En outre, des problèmes comme la *commercialisation* des matières premières, leur distribution et leur transport *seront* portés au premier plan, ainsi que *celui* du traitement des produits bruts dans les pays en voie de développement eux-mêmes. Autant de questions faisant partie du programme intégré pour les produits de base, mais qui ont été négligées ces derniers temps parce que l'attention se portait presque exclusivement sur la création du Fonds commun et la négociation d'accords sur les produits.

Un problème durable

QUANT au protectionnisme, on attend de la conférence qu'elle tienne compte des aspects à court et à long terme de ce problème. Il est peu probable que le résultat des négociations commerciales multilatérales, qui devaient favoriser une vaste libéralisation du commerce, produira des effets spectaculaires. Au contraire, les pays en voie de développement craignent que le développement du protectionnisme ne soit pas un phénomène passager, lié à la récente *récession* dans les pays industrialisés, mais au contraire un problème durable : en effet, les pays en voie de développement se dotent progressivement de nouvelles capacités, qui nécessiteront des aménagements, mais qui pourront aussi faire concurrence aux capacités déjà existantes dans les pays développés. A long terme, le problème du protectionnisme est *lié à la restructuration et au redéploiement de l'industrie globale*. C'est donc un problème très fondamental, qu'il faut envisager en tenant compte des intérêts mutuels qui sont en jeu *dans la mise en place* d'une économie mondiale nouvelle et dynamique.

Dans le domaine de la monnaie et des finances, on devrait tenter de relancer les négociations sur la réforme du système monétaire international, qui ont pratiquement été interrompues sous la pression des événements. Il serait difficile de prétendre qu'il existe aujourd'hui un système cohérent, d'où la nécessité de *s'attaquer* de nouveau à ce problème. L'une des préoccupations particulières des pays en voie de développement, à ce propos, tient au fait que les dispositions actuelles du système international ne sont absolument pas *adaptées* à leurs problèmes de paiements : elles ont en effet été mises au point à une époque où leurs intérêts propres n'étaient pas pris en considération. Dans une étude récente analysant les ajustements souhaitables dans les pays en voie de développement, la CNUCED a estimé que les mesures d'aménagement à court terme et portant sur des montants limités n'étaient pas suffisantes. Il *faut prévoir des facilités* de soutien à moyen terme en faveur des balances des paiements, dispositif qui actuellement n'existe pas.

S'agissant de la dette, la conférence de Manille sera invitée à endosser un système de principes directeurs qui servira de cadre pour les futures opérations de réaménagement de la dette. Car, pour l'instant, rien ne garantit que les pays débiteurs, qui se trouvent dans des situations similaires, recevront un traite-

(Lire la suite page 10.)

(Suite de la page 9.)

Les activités de recherche et de développement sont, en fait, devenues un facteur-clé dans les stratégies de gestion. Cela ne veut pas dire que l'appropriation privée des bénéfices qu'on en tire assure à la science et à la technique un développement optimal, au moins pour ce qui concerne le bien-être social. Tout au contraire. Les méfaits croissants de la science et de la technique, surtout dans les sociétés capitalistes des grands pays de l'O.C.D.E., ont été amplement prouvés (5). Ce que cela signifie, c'est que, en période de concurrence mondiale accrue, les activités de R.D. sont devenues une condition indispensable à la survie. Cela est évident pour des marchés où l'innovation est constante, comme, par exemple, l'industrie de l'ordinateur ou du semi-conducteur. Mais cela s'applique aussi à des industries plus traditionnelles, comme, par exemple, la production de textile ou d'acier, où l'on pourrait croire que le potentiel d'innovation est assuré mais qui sont encore, comme l'a prouvé une analyse en profondeur, fort innovatrices, bien qu'ici le but soit surtout d'entraver, ou au moins de contrôler, le développement de nouvelles « filières de production technologique » (6).

En fait, de nos jours, la R.D. fait de plus en plus l'objet de décisions de gestion prises au plus haut niveau. Un rapport récent de la Commerzbank A.G. sur « la recherche et le développement dans l'industrie » montre combien cette évolution est rationnelle (7). Selon ce rapport, la R.D. représente 70 % du coût global d'un produit tout au long de son cycle de vie pour les principales sociétés multinationales allemandes.

Les coûts directs de la R.D. sont eux-mêmes en augmentation impressionnante. Ainsi, des données fournies par l'industrie chimique allemande montrent que ses dépenses de R.D. ont augmenté d'au moins 100 % au cours des dix dernières années. Et, pour l'industrie allemande en général, le coût direct de la création d'un poste de R.D. industriel est passé de 140 000 deutschemarks en 1970 à presque 220 000 deutschemarks en 1977, soit une augmentation de près de 60 % (8). Cette tendance à l'augmentation marquée des coûts de la R.D. s'accentue encore lorsqu'il s'agit de « modules technologiques » (par exemple, la technologie des semi-conducteurs) et de technologies militaires et d'avant-garde (par exemple l'exploitation minière des fonds sous-marins ou les projets d'énergie solaire à grande échelle).

On peut en tout cas affirmer qu'au cours des années à venir le besoin d'exporter les technologies va s'accroître pour compenser, dans une large mesure, le coût croissant de la recherche et du développement.

Nouvelle concurence

LE transfert de technologie devient rapidement un élément essentiel de la « course technologique » mondiale. Cette nouvelle variété de concurrence internationale pour le contrôle des marchés a surtout pris de l'importance après 1970 et est très liée à la crise du capitalisme (9). C'est entre des sociétés établies dans les pays de l'O.C.D.E. que se livrent les plus grandes luttes. Cela ne signifie pas, toutefois, que cette course soit limitée à la sphère de l'O.C.D.E. : le transfert de technologie vers les pays en voie de développement prend une importance de plus en plus considérable dans cette course technique mondiale.

C'est dans ce contexte qu'émergent depuis peu de nouvelles stratégies et tactiques de « concurrence technologique », s'appliquant à la fois aux nouveaux moyens de pénétration, à l'éviction des principales filières de production technologique déjà installées et aussi aux mesures de sauvegarde destinées à protéger de l' « invasion technologique » (10) des positions de domination déjà acquises, éléments d'une importance cruciale pour l'évolution future du transfert international de technologie. Néanmoins, les efforts ne se sont attachés, jusqu'à présent, que de façon marginale à la possibilité de réformer le système actuel de transfert.

Enfin, la diffusion de la technologie a été une condition indispensable à l'internationalisation de la production. En fait, la prolifération massive des technologies de production à l'étranger et les stratégies de prospection systématique à l'échelle mondiale auraient été impossibles sans ce qu'on appelle le « transfert ». Pour la société multinationale, le principal problème est de coordonner des flux hautement complexes de ressources, de capitaux, de personnel et de technologie à l'échelle mondiale, de façon à s'assurer d'une rentabilité à long terme et d'un contrôle permanent. Tout devra être subordonné à ces critères de succès, qu'il s'agisse de transférer des connaissances en matière de développement ou d'ingénierie, des technologies de produit ou de traitement, ou encore des technologies pour l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles et des sources d'énergie. Un dernier point essentiel : pour la société qui transfère sa technologie, il devient non seulement possible mais aussi nécessaire de contrôler et de protéger sa capacité d'innovation. En d'autres termes, le transfert de technologie en tant qu'élément de l'internationalisation du capital est l'une des causes principales de la hiérarchisation croissante de la production et de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques sur le plan mondial.

Ainsi, contrairement à ce que le discours officiel laisse entendre, le transfert de technologie vers les pays en voie de développement n'a rien à voir avec un souci de mieux répartir le bien-être. C'est, au contraire, un élément important de la stratégie des sociétés privées, surtout des sociétés multinationales, contraintes d'élargir de plus en plus leur cycle global de reproduction du capital à l'échelle internationale. Il s'agit d'optimiser les profits et, pour cela, seuls comptent le facteur temps et la localisation des opérations.

Vers une domination plus efficace

AU sein de l'O.C.D.E., les positions à l'égard du transfert de technologie vers le tiers-monde correspondent à des souhaits bien précis :

— Supprimer les obstacles à la prolifération et standardiser, à l'échelon mondial, le cadre légal et juridique des transferts pour en atténuer les incertitudes et les risques.

— Elargir les marchés publics pour les travaux d'infrastructures, les industries de base et la production d'armes, surtout dans certains « pays-clés » du tiers-monde.

— Pour aider les petites et moyennes entreprises à absorber les technologies modernes et « standardisées », mettre en place, dans les pays sous-développés, des infrastructures scientifiques et techniques qui seraient régulièrement contrôlées et mises à jour.

— Définir de nouveaux modes de transfert pour les composants et modules de production standardisés, ainsi que pour la production de biens d'équipement.

— Les disponibilités en main-d'œuvre bon marché, disciplinée, mobile et hautement qualifiée — composée, notamment, d'ingénieurs, de techniciens, de consultants et d'avocats d'affaires — devraient être mieux intégrées dans les stratégies de prospection. Cette prospection systématique de cerveaux à bon marché implique, entre autres, de nouvelles formes de sous-traitance internationale en matière d'ingénierie.

— Les principaux pays de l'O.C.D.E. devraient concentrer et contrôler toutes les innovations et les technologies de pointe. En conséquence, de nouvelles institutions destinées à protéger cette domination technologique devraient être conçues.

On peut supposer que les pays de l'O.C.D.E., et surtout les Etats-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon, qui ont un fort pouvoir de négociation, n'auront pas de mal à faire prévaloir leurs points de vue.

La nouvelle prolifération qui en résulterait alors contribuerait sans peine à l'instauration d' « un nouveau scénario d'industrialisation », d'abord dans quelques pays-clés du tiers-monde, puis beaucoup plus largement. Ce « nouveau scénario », qui, en apparence, pourrait combler nombre d'espoirs exprimés, par exemple, dans les déclarations du « groupe des 77 », risque, en fait, de n'être rien d'autre que le tremplin d'une dépendance technologique sans précédent. Il s'agit de trois nouvelles formes d'industrialisation :

a) Par l'expansion de certaines industries de base (fer et acier, aluminium, pétrochimie), qui s'est trouvée très fortement stimulée par la nouvelle politique des principaux pays de l'O.C.D.E. consistant à exporter des usines clés en main dans ce domaine.

b) Par une nouvelle organisation du marché mondial de la sous-traitance pour certaines branches de biens d'équipement (machines-outils à commande numérique de faible coût) et les activités de conseil en ingénierie (ce qui implique la recherche, à l'échelle mondiale, d'équipes de R.D. à bon marché, disposant de subventions locales).

c) Par des tentatives de plus en plus fréquentes dans les pays en voie de développement de promouvoir localement la croissance d'industries de base et de biens d'équipement par le biais de l'établissement d'industries d'armement.

Sur ce dernier point, la production d'armes, ses effets douteux sur le développement technologique, sans parler du développement économique et social, ont été amplement démontrés (11). Quant aux deux premiers schémas d'industrialisation, ils semblent devoir être choisis par des pays qui souhaiteraient atténuer leur dépendance technologique. Mais tous deux sont aussi caractérisés par une intégration fragmentaire et isolée au sein des systèmes industriel et socio-économique des pays « receveurs ». Ils risquent fort d'accroître, sur ce plan qualitatif, l'efficacité des schémas mondiaux de domination et de dépendance technologique, réduisant encore la marge de manœuvre des stratégies de développement du tiers-monde.

DIETER ERNST.

(5) Voir, par exemple, « The Perversion of Science and Technology. An Indictment », The World Order Model Project, juillet 1978, Institute for World Order, 1140 avenue of the Americas, New-York, N.W. 10036, et : CNUCED, « Transfert of Technology. Its Implications for Development and Environment », New-York, 1978.

(6) Pour l'industrie de l'acier, voir, par exemple, Pierre Judet : « Iron and Steel Industry and Transfert of Technology - Concerning the direct Reduction Process », in : « The New International Division of Labour, Technology and Underdevelopment - Consequences for the Third World », Pergamon Press, Oxford, 1979 (publication prochaine). En ce qui concerne l'industrie, voir l'étude de cas de Folker Fröbel dans *Die Neue Internationale Arbeitsteilung*, éd. Rowohlt, Reinbek bei Hamburg, 1977.

(7) Commerzbank, *Forschung und Entwicklung in der Industrie*, Francfort-sur-le-Main, 1978, page 35. *Cf.* aussi : *U.S. International Firms and R & D & E in Developing Countries*, National Academy of Sciences, Washington D.C. 1973.

(8) Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft (Fondation pour les sciences allemandes), Arbeitsschrift A 1977, Essen, 1977, tab. 24. Cette source indique que les chiffres en deutschemarks ont été corrigés pour tenir compte de l'inflation, mais elle ne précise pas l'année de base.

(9) Ce problème est étudié dans un ouvrage de l'O.C.D.E. sur ce thème (à paraître).

(10) Pour une étude complète des nouvelles stratégies et tactiques en matière de « concurrence technologique », voir, entre autres, les publications du projet de recherche en cours au Center for Policy Alternatives du M.I.T., dirigé par James Utterback. Un bref exposé en a été donné dans le *Financial Times* du 14 février 1979.

(11) Voir, entre autres, les annuaires du SPIRI à Stockholm. Pour des études de cas très complètes, voir Ulrich Albrecht, Dieter Ernst, Peter Lock, Herbert Wulf : *Rüstung und Unterentwicklung. Iran, Indien, Griechenland, Türkei : Die Verschärfte Militarisierung* (armement et sous-développement. Les cas de l'Iran, de l'Inde, de la Grèce et de la Turquie), éd. Rowohlt, Reinbek bei Hamburg, 1976.

Premiers et modestes résultats de la négociation sur les produits de base

La CNUCED à l'heure du « réalisme »

Le Fonds commun pour les matières premières devait, à l'origine, disposer d'au moins 6 milliards de dollars ; au plus, de 10 milliards. On est finalement loin de compte, avec une dotation initiale de 750 millions de dollars, et c'est bien à cette condition que l'accord a pu se faire. Ce qui donne une idée de la difficulté, pour les pays pauvres, de faire valoir leur point de vue en période de crise.

Par MARIE-CLAUDE CELESTE

LES Etats industrialisés et les pays en voie de développement dressent un bilan sensiblement différent des négociations qui ont eu lieu au cours des trois dernières années, pour donner suite aux résolutions adoptées lors de la quatrième session de la CNUCED à Nairobi en 1976. Les premiers considèrent que le « groupe des 77 » fait maintenant preuve de plus de « réalisme » dans ses revendications pour un nouvel ordre économique mondial ; les pays en voie de développement, pour leur part, estiment que les résultats — d'ailleurs minces — jusqu'à présent enregistrés dans l'application des résolutions prises à Nairobi, ne répondent guère aux objectifs fixés. Les conditions dans lesquelles s'effectue la mise en place du programme intégré pour les produits de base leur paraît particulièrement préoccupante.

Pierre de touche de cet édifice notamment destiné à stabiliser les prix de dix-huit matières premières (1) d'une importance cruciale pour le tiers-monde, le fonds commun qui devrait voir le jour au cours des prochaines années diffère en effet singulièrement du mécanisme initialement conçu par le « groupe des 77 ». L'accord conclu le 20 mars à Genève à ce sujet est pourtant le seul résultat substantiel des négociations jusqu'à présent.

Reflétant la préoccupation majeure des pays occidentaux, les statuts du fonds commun stipulent qu'il « *n'interviendra pas directement sur les marchés de matières premières* ». Il n'aura donc qu'un rôle secondaire dans la stabilisation des prix des produits de base. Cette fonction sera assumée par les seuls accords internationaux sur les dix-huit matières premières concernées. Le fonds, lui, fera office de banque précisément chargée de faciliter l'application de ces accords par le biais de prêts aux organismes adéquats (Organisation internationale du café, Conseil international du sucre, etc.) qui auront accepté de s'y associer.

L'efficacité du fonds commun dépendra évidemment de l'importance de ses ressources. Mais son capital — d'un montant de 750 millions de dollars répartis entre deux « guichets » — paraît bien modeste eu égard aux objectifs qui lui sont assignés.

Le premier « guichet », destiné à financer des stocks de matières premières, disposera de 400 millions de dollars. Or, on considère qu'un stock d'un million de tonnes de cuivre coûterait environ 2 milliards 200 millions de dollars. Un accord international sur le jute, impliquant la mise en place d'un stock régulateur et l'application de programmes d'amélioration des rendements et de modernisation de l'industrie de ce produit, nécessiterait un investissement de quelque 300 millions de dollars. Comment le fonds commun pourra-t-il couvrir les besoins financiers au titre des dix-huit accords internationaux prévus dans le cadre du programme intégré ? Il n'est d'ailleurs pas certain que son modeste capital — le tiers-monde avait initialement proposé 6 milliards de dollars — atteigne le chiffre prévu.

Le montant des ressources du premier « guichet » a en effet été calculé sur la base de l'hypothèse optimale d'une participation de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations unies. Sans doute une résolution définissant les éléments fondamentaux du futur fonds a-t-elle été adoptée par la CNUCED en mars dernier. Mais ce document ne constitue pas en lui-même un engage-

(1) Café, cacao, thé, sucre, cuivre, étain, caoutchouc, coton, jute, fibres dures, bananes, viandes, huiles végétales, bois tropicaux, minerai de fer, bauxite, manganèse, phosphates. Voir aussi, à propos de la négociation sur les produits de base, l'enquête de Susan George : « Le tiers-monde face à ses riches clients », dans *le Monde diplomatique* de mars 1979.

(Suite de la page 9)

ment identique. Des principes directeurs apporteraient donc un peu de cohérence en la matière. En 1978, la CNUCED a pris la décision de décharger les pays les plus pauvres des dettes qu'ils avaient contractées antérieurement au titre de l'aide au développement. Onze pays donateurs ont déjà annoncé leur intention de s'y conformer, renonçant au total à six milliards et demi de dollars prêtés aux pays les plus pauvres, ce qui représente une économie annuelle de quelque trois cents millions de dollars pendant vingt ans. Mais tous les pays donateurs n'ont pas suivi la même voie et la conférence de Manille devra faire le point des résultats acquis jusqu'à présent.

La nécessité de forger un cadre cohérent pour la coopération financière internationale recevra aussi une attention particulière. Cette coopération repose en effet sur trop d'éléments disparates et sans aucun effet d'entraînement les uns à l'égard des autres. Les facilités de crédit à court terme aux pays en voie de développement, les programmes d'aide au développement à long terme, les commodités offertes par les institutions financières internationales, les attitudes à l'égard des problèmes de la dette : autant de questions qui sont liées mais qui, pourtant, sont encore traitées séparément. Si la coopération financière s'inscrivait dans un cadre cohérent, le système actuel y gagnerait en consistance et chacun de ses éléments y trouverait une efficacité accrue.

La coopération entre pays en voie de développement occupera aussi une grande place dans les discussions de Manille car ces pays ont de plus en plus conscience de son importance pour faire face aux problèmes globaux. L'autonomie collective a été à l'ordre du jour de la récente réunion du « groupe des 77 » à Arusha. Bien entendu, cette forme de coopération concerne d'abord les intéressés eux-mêmes. Mais à Manille, un programme plus vaste pourrait être soumis à la communauté internationale qui pourrait lui prêter son soutien sur des points critiques. Dans les années à venir, la coopération économique entre pays en voie de développement va prendre une importance politique accrue. Il convient donc de l'envisager comme partie intégrante de toute stratégie de développement.

Un système dépassé

IL faut revenir sur la réforme des structures qui doit être une préoccupation permanente, tout au long des débats de la prochaine session de la conférence. Car elle devrait aussi donner matière à des décisions précises sur deux points particuliers. D'abord en ce qui concerne la nécessité d'établir une sorte de mécanisme pour régler le problème bien connu de l'interdépendance de certains secteurs connexes (commerce, monnaie, développement), interdépendance dont on ne tient pas suffisamment compte, actuellement, dans la formulation des politiques nationales et globales. Ce qui est particulièrement vrai pour ce qui concerne les intérêts des pays en voie de développement. Un tel mécanisme permettrait, à n'en pas douter, aux pays — et singulièrement aux pays industrialisés — de tenir plus facilement compte du degré d'interaction des phénomènes dans ces trois secteurs. En même temps, cette initiative pourrait ouvrir un nouveau champ d'action à la CNUCED, même si cette dernière se préoccupe du problème depuis longtemps déjà.

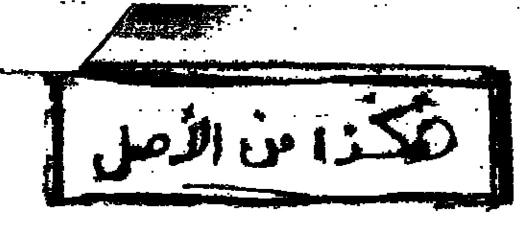
Deuxième point important quand on parle de réforme des structures, la nécessité de faire évoluer les règles et principes qui ont, jusqu'à présent, gouverné les relations économiques internationales. Ces règles et principes avaient en grande partie été définis à la fin de la seconde guerre mondiale, alors que ni les pays en voie de développement ni les pays socialistes n'avaient un grand rôle sur la scène internationale. Bien que l'on ait ensuite tenu compte de leurs besoins, en introduisant à leur intention dans le système certaines clauses de renonciation ou d'exemption, ou diverses autres modifications, ces réalités nouvelles sont demeurées en marge de la doctrine principale. Des changements d'un autre ordre sont également intervenus depuis lors. D'une part, le système existant, miné par les événements, ne correspond plus aux intérêts des pays industrialisés eux-mêmes. Il en est ainsi du dispositif monétaire tel qu'il fut conçu à l'origine à Bretton Woods, mais aussi du système commercial, érodé par la progression du protectionnisme. En outre, des faits nouveaux se sont produits ces deux ou trois dernières décennies, qui n'ont jamais trouvé place dans le corps principal de la doctrine formulée voilà plus de trente ans. Nouvel ordre économique international, charte sur les droits et devoirs économiques des Etats, système généralisé de préférences, pratiques restrictives, transnationales, progression de l'intégration européenne, coopération économique plus marquée entre pays en voie de développement... autant de notions restées, en quelque sorte, en marge du système. Les besoins des pays socialistes en sont tenus à l'écart, eux aussi, bien que le commerce avec ces pays se soit développé selon des modalités et des mécanismes adaptés à leurs systèmes particuliers.

Peut-être le temps viendra-t-il, dans les années 80, d'organiser une nouvelle conférence internationale analogue à celle de La Havane, au début de l'après-guerre : il pourrait alors en résulter une nouvelle convention économique internationale reflétant mieux les réalités de l'époque et tenant compte des besoins de tous les groupes de pays — pays industrialisés de l'Occident, pays en voie de développement et pays socialistes. Certes, la conférence de Manille ne va pas assumer la charge de convoquer une telle assemblée ; elle pourrait cependant prendre des initiatives ouvrant la voie à une refonte éventuelle des règles et principes du système international dans le sens souhaitable.

En fait, la conférence de Manille aurait deux bonnes raisons de prendre une signification vitale. D'une part, elle peut adopter des décisions spécifiques sur chacun des problèmes inscrits à l'ordre du jour. Mais aussi, elle pourrait déclencher un processus de discussion et de négociation pour les prochaines années à venir. Il peut en sortir un cadre de négociation dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, grâce auquel il serait désormais possible de traiter sur une base permanente les problèmes relevant du dialogue Nord-Sud. Si jamais la conférence aboutit à de tels résultats, ce peut être d'une importance décisive pour l'avenir.

Nul doute que les récents succès des négociations sur la création du Fonds commun et sur le caoutchouc soient de nature à améliorer le climat à la veille de la prochaine session de la CNUCED. Jusqu'à présent, la déception des pays en voie de développement était à la mesure de la médiocrité des résultats obtenus après trois années de dialogue avec les pays industrialisés. Et cette déception ne va pas s'évanouir comme par miracle après ces premiers succès. Il faut profiter de cette bonne atmosphère pour entamer de nouvelles actions qui pourraient donner quelque crédit à l'idée de la coopération internationale en faveur du développement. Si la conférence n'y parvient pas, les années 80 pourraient fort mal débuter. En revanche, si elle fournit l'occasion de lancer la communauté internationale sur une nouvelle voie, cela pourrait être d'une immense portée, et pour longtemps. D'une manière ou d'une autre, la conférence sera un événement crucial.

GAMANI COREA.



ment d'adhésion et quelques pays contestent certaines de ces dispositions. Les Etats-Unis, en particulier, qui souhaiteraient que les pays industrialisés et le « groupe des 77 » disposent d'un nombre égal de votes au sein du futur fonds (la répartition actuelle est de 42 % des votes aux premiers contre 47 % aux seconds, 8 % aux pays socialistes et 3 % à la Chine).

La création du second « guichet » est encore plus problématique. Destiné à financer des mesures visant notamment à améliorer la production des matières premières et à en promouvoir la commercialisation et la distribution, ce « guichet » revêt pour les pays en voie de développement une importance particulière : il devrait jouer un rôle déterminant en cas de difficultés majeures affectant certains produits tant du fait de l'instabilité des prix qu'en raison de la concurrence des produits synthétiques.

Dans la meilleure des hypothèses, ce « guichet » ne devrait disposer que de 350 millions de dollars. Devant les réticences manifestées par certains pays industrialisés, on doute que ce chiffre puisse être atteint, les quatre cinquièmes de ce capital devant provenir de contributions volontaires.

Au cours des réunions préparatoires sur les divers produits concernés, les pays industrialisés avaient pourtant reconnu la nécessité des mesures envisagées dans le cadre du second « guichet ». Dans plusieurs cas, et notamment celui du jute, elles leur étaient même apparues plus opportunes que les dispositions au titre du premier guichet. Cette contradiction traduit en fait une préférence pour une approche « cas-par-cas » du problème des produits de base — évidemment incompatible avec le principe même du programme intégré.

Les pays en voie de développement sont d'autant plus préoccupés que certaines déclarations des pays industrialisés incitent à penser que leurs contributions au fonds commun — si minces soient-elles — ne constitueraient qu'un transfert pur et simple d'une partie de l'aide qu'ils accordent déjà au tiers-monde par le biais d'autres organismes. Sans doute le fonds pourra-t-il disposer de ressources additionnelles. Il pourrait notamment contracter des emprunts mais les conditions de son accès aux marchés internationaux de capitaux restent à définir. La modicité de son capital limite de toute façon ses capacités en la matière.

Les organes associés devraient également lui verser, chacun, une somme équivalant au tiers de leurs besoins financiers respectifs. Pour le seul accord international sur le cacao, celle-ci représenterait 120 millions de dollars.

Mais seuls cinq produits — café, sucre, étain, huile d'olive et cacao — sont actuellement couverts par des accords internationaux. Le nouvel accord sur l'huile d'olive conclu en avril entrera en vigueur en 1980. *Et à quatre mois de la date d'expiration* de l'accord sur le cacao, producteurs et consommateurs ne sont toujours pas parvenus à s'entendre sur les modalités d'un nouvel arrangement.

Les organes chargés de l'application de ces accords émettent d'ailleurs certaines réserves à l'égard du fonds commun. Jaloux de leur autonomie, certains d'entre eux se demandent notamment si les facilités accordées par le fonds — prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux prévalant sur le marché, etc. — ne seraient pas assorties de contreparties risquant de restreindre le champ de leurs prérogatives.

Sans doute devront-ils attendre que le fonds devienne opérationnel, dans un an ou deux, pour connaître la nature exacte de leurs obligations envers ce dernier.

Pour les pays en voie de développement producteurs de matières premières, le fonds présenterait en tout cas le grand avantage d'alléger le fardeau que constitue pour eux le financement des stocks régulateurs. Assuré essentiellement par les producteurs aux termes des accords internationaux actuellement en vigueur — les contributions des consommateurs sont volontaires et non obligatoires — ce financement incomberait désormais aux deux groupes de pays, en cas d'association avec le fonds.

Certains pays pauvres — Cap-Vert, îles Maldives — sont, il est vrai, importateurs nets de matières premières et le programme intégré devrait tenir compte de cette situation.

Une exception : le caoutchouc

MIS à part les cinq produits déjà couverts par de tels arrangements, de toutes les autres matières premières concernées par le programme intégré seul le caoutchouc naturel devrait faire prochainement *l'objet d'un accord international.* Les principales modalités en ont été approuvées lors de la conférence des Nations unies sur ce produit qui s'est tenue en avril à Genève. Elles visent à maintenir les prix du caoutchouc naturel dans les limites d'une certaine fourchette, grâce à un stock régulateur de 550 000 tonnes.

Cet accord aura toutefois été favorisé par un concours de circonstances particulières.

Groupés au sein de l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel (qui fournit plus de 90 % de la production mondiale de cette matière première), les principaux exportateurs — dont la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande, de surcroît situés dans la même zone géographique et dont les régimes politiques sont assez proches — ont pu présenter un front uni face aux Etats importateurs. Ainsi, en cas d'échec des négociations, l'Association ne cachait pas son intention de mettre en œuvre son propre plan de stabilisation des prix du caoutchouc naturel. Son poids dans les négociations n'a pu en être que renforcé. A l'inverse, la concurrence du caoutchouc synthétique, qui représente quelque 60 % du marché mondial, a sans doute incité les exportateurs à une certaine modération, notamment en matière de prix.

Quant aux autres produits de base concernés par le programme intégré, ces perspectives d'accord sont beaucoup plus lointaines. Même pour le cuivre qui, au cours des trois dernières années, a pourtant *fait* l'objet d'une quinzaine de réunions préparatoires. En fait, jusqu'à une période très récente, certains pays industrialisés, en particulier les Etats-Unis (premier producteur mondial de ce produit, mais également importateur net), se sont opposés à l'idée même d'un accord international pour stabiliser les cours du cuivre. Un changement notable a été enregistré en mars dernier ; mais les propositions alors présentées par les Etats-Unis restent très éloignées de celles des Etats exportateurs du tiers-monde — eux-mêmes divisés — notamment en ce qui concerne le volume d'un éventuel stock régulateur.

Pour l'instant, le thé constitue en fait le seul produit pour lequel les réunions préparatoires ont permis de dégager un consensus sur la nécessité d'un accord international visant à stabiliser les prix. Les discussions sur le jute et les fibres dures se sont plutôt concentrées, elles, sur les moyens de moderniser la production et d'améliorer la compétitivité de ces produits par rapport aux substituts synthétiques.

Pour certains produits, et en particulier le manganèse, le minerai de fer et les phosphates, les discussions n'ont même pas permis de déterminer la nature de l'action à entreprendre.

Pour finir, deux matières premières, la bauxite et les bananes, n'ont fait l'objet d'aucune réunion.

On espère parfois que la mise en place du fonds commun accélérera la conclusion des accords sur les produits de base. Ce n'est pas sûr. La lenteur des progrès enregistrés en la matière tient surtout au fait que les pays en voie de développement et les Etats riches interprètent de façon différente la notion de stabilisation des prix des produits de base. Les premiers y voient le moyen de s'assurer de revenus « *justes et rémunérateurs* » pour leurs exportations face à l'augmentation continuelle des prix des produits qu'ils importent des Etats développés. Ces derniers, quant à eux, soupçonnent *le* « groupe des 77 » de cacher derrière ce qu'ils considèrent comme un euphémisme une volonté d'augmenter le prix de ses matières premières. Certaines de leurs propositions — stocks régulateurs importants, prix de référence mobiles, etc. — refléteraient bien leurs préoccupations réelles.

Les pays industrialisés se disent *surtout soucieux* de ne pas perturber la loi du marché. Le paradoxe est que, les négociations sur le blé l'ont confirmé, ils peuvent s'accommoder d'entorses à cette règle quand il s'agit de défendre leurs propres intérêts.

MARIE-CLAUDE CELESTE.

Le plus grand bidonville d'Asie du Sud-Est

A MANILLE, L'ENVERS DE LA VITRINE : TONDO

Par DANIELE GERVAIS *

MANILLE, *place* de commerce et de tourisme internationale, fière de son « Centre des congrès » ultra-moderne qui se flatte d'avoir accueilli en 1976 la réunion du Fonds *monétaire international et qui s'ap*prête à accueillir la Vᵉ session de la CNUCED, cache à Tondo, le long de sa baie, le plus grand bidonville d'Asie du Sud-Est.

L'histoire de Tondo *commence* au début des années 40. Pour profiter des perspectives d'expansion qu'offre le renforcement de la présence américaine dans la zone du Pacifique, le gouvernement philippin commence à récupérer du terrain sur la mer, près d'un village où réside déjà la majeure partie de la population ouvrière de la capitale. Proche du port et du marché central, principales sources d'emplois offertes aux paysans sans terres arrivant de Luçon, des Visayas et d'autres îles, ce terrain est très vite envahi par les « exilés de l'intérieur ». Les arrivants ne peuvent ni se loger dans Manille ni trouver du travail hors de la zone portuaire. Tondo, devenue l'aire d'expansion naturelle des « squatters », passe ainsi à quarante-quatre mille habitants en 1968, à cent soixante-*quinze mille* en 1972 *et, selon* des estimations variables, à cinq cent mille ou huit cent mille en 1978.

Mais l'occupation de ces terrains, qui pourraient être parmi les plus *chers et les plus rentables de la capi*tale, apparaît aux autorités comme un inadmissible manque à gagner, un obstacle majeur au développement de Manille. Pour Mme Marcos, gouverneur du grand Manille, il constitue une honte supplémentaire dans la mesure où sa présence même contrarie tous les efforts de la « First Lady » pour faire de la capitale un ensemble urbain prestigieux, capable d'éblouir les touristes et de retenir les investisseurs étrangers.

Le gouvernement philippin a mis au point toute une série de plans destinés à enrayer l'invasion et à déplacer les occupants déjà installés. Ils n'ont jamais pu être appliqués : avec une farouche résistance, les squatters s'accrochent en effet à leurs baraquements, car ils n'ont pas le choix : *leur seule issue, pour survivre, est de* s'employer à très bas prix. Pour réduire leurs dépenses au maximum, ils doivent résider le plus près possible de leur lieu de travail afin que le coût des transports n'absorbe pas une grande part des moyens de subsistance de la famille.

Le salaire minimum d'un ouvrier qualifié philippin est fixé depuis juillet 1978 à 11 pesos par jour (1). Mais, selon le très officiel congrès des syndicats des Philippines, le coût journalier des produits de base nécessaires dans l'agglomération de Manille, pour une famille de six personnes, s'élève à 43 pesos ; de plus, *29 %* seulement des travailleurs salariés (45 % de la population active totale) atteignent le statut envié d'ouvriers qualifiés. Les autres sont d'abord « débutants » à *8 pesos par jour.* Puis, après trois mille heures dans la même entreprise, ils deviennent « apprentis » pour une période que le patron peut prolonger indéfiniment. Elevés à la dignité d'ouvriers, ils recevront le salaire minimum, mais ne pourront espérer gagner davantage tant que l'entreprise les considérera comme ouvriers « temporaires ». Condition théoriquement transitoire : il n'est pas rare, cepen*dant, qu'elle se prolonge dix années* et plus à l'intérieur de la même entreprise (2).

Un ouvrier qualifié père de dix enfants (tous scolarisés, grâce à l'aide d'un parent *émigré*) *nous expliquait* qu'avec sa femme, employée dans la même usine, il dispose d'environ vingt-six pesos par jour. La consommation quotidienne de riz par la famille représente 5 kg en moyenne. Or le riz le moins cher coûte 2,10 pesos le kilo. Les autres dépenses (légumes, poissons, vêtements) atteignent facilement 10 pesos supplémentaires par jour. Pour la pièce unique où elle vit, la famille paye près de 6 pesos par jour, tout compris. Afin de pouvoir débourser chaque jour 5 pesos de transport, sur lesquels l'usine en rembourse 3, il lui faut limiter ses dépenses d'alimentation.

Même pour un ouvrier qualifié, donc privilégié, le maintien à Tondo, c'est-à-dire à distance de marche du lieu de travail, devient une question de survie pure et simple. Là, le revenu mensuel moyen est actuellement évalué à un peu moins de 372 pesos par famille. Ces ressources misérables permettent toutefois d'échapper aux conséquences les plus dramatiques de *la sous-alimentation. Encore faut-il* souligner que les écarts autour de cette moyenne sont considérables. Quelques familles doivent leur relative aisance à la possession des points d'eau ou des *branchements électriques* : elles revendent l'eau à leurs voisins jusqu'à 20 centavos pour un bidon de deux litres, et l'électricité au prix de 15 pesos par mois et par ampoule de 100 watts. A l'autre bout de l'échelle, cinq cents familles de « fouilleurs d'ordures » *(scavengers)* poussent jusqu'à l'absurde la logique de l'habitation sur les lieux de travail : non loin du port de pêche, leurs cahutes entourent le tas d'ordures municipal de la ville de Manille, couronné d'innombrables fumerolles et dont l'odeur sauvage agresse à plus de 300 mètres.

Près de la décharge industrielle, d'étranges formes enturbannées de blanc ; ce sont des enfants et des adolescents, entortillés dans une espèce de gaze, qui tentent de se protéger ainsi des vapeurs corrosives ; ils ramassent une à une, pour les revendre, des petites billes de polyéthylène grosses comme trois têtes d'épingle.

Docker, vendeur au marché central, débardeur au port de pêche, le résident *ordinaire de Tondo connaît un sort* moins misérable. « *Je suis arrivée ici en 1952, j'avais douze ans,* nous dit une femme. *Je venais de l'île de Samar où mes parents étaient saisonniers sur une plantation de coprah. J'ai quatre enfants, j'en attends un cinquième et mon mari est le seul à avoir trouvé du travail : il transporte les bagages des passagers qui font escale à Manille et gagne pour cela 15 pesos par jour, quand il y a des navires. Comment voulez-vous que nous payions un loyer et des frais de transport ?* »

Une vigilance collective

TONDO est aujourd'hui scindé en quatre associations de quartiers, elles-mêmes confédérées. Le ZOTO (3), la plus active de ces organisations, se veut un regroupement sans étiquette politique. Il reçoit, entre autres, le soutien d'organisations catholiques philippines et des aides extérieures, *celles du Comité catholique contre* la faim et pour le développement par exemple. Mais ses efforts de mobilisation populaire, son refus des hiérarchies installées ou des inégalités existantes, ne peuvent qu'irriter les tenants de la « nouvelle société » prônée par le gouvernement Marcos.

Présidente du ZOTO, Trinidad Herrera a été, lors des élections du 6 avril *1978, candidate* du parti d'opposition (Laban) pour Tondo. Mais ce n'est pas son activité politique qui suffit à expliquer ses séjours répétés en prison. Ce que les autorités philippines lui re*prochent* le plus, ce qu'elles reprochent au ZOTO, c'est d'aider efficacement les gens de Tondo à s'aider eux-mêmes.

Huit quartiers *(barrios)* sont inclus dans l'aire d'influence du ZOTO ; chacun d'eux compte de trois cents à cinq cents familles. La première chose que les habitants de ces *barrios* (et les responsables du ZOTO) montrent à l'étranger, ce sont les cliniques — une par quartier — qu'ils ont eux-mêmes *construites et équipées : modestes* édifices de bois, comme les baraques voisines, d'une apparence un peu plus soignée peut-être ; ce qui frappe, c'est la propreté absolue des lieux, le soin avec lequel est rangé l'équipement médical (un minimum : des seringues, un pèse-bébé, quelques médicaments...). La fierté suprême des gens de Tondo, c'est de parvenir, sur leurs maigres revenus, à payer des études d'infirmière à des volontaires du bidonville. *Une fois di*plômées, ces jeunes filles reviennent travailler comme auxiliaires médicales — ou ne reviennent pas : personne ne formule la moindre critique contre celles qui n'ont pas le courage de choisir la vie misérable de Tondo.

Chaque groupe de huit auxiliaires reçoit 350 pesos par mois. La clinique elle-même est un module mis au point par le ZOTO : « *C'est la construction la moins chère que nous pouvions réaliser. Elle est même moins coûteuse que le plus simple des édifices en contreplaqué. Elle revient cependant à 6 000 pesos, soit trois ans du salaire moyen d'un ouvrier.* »

« *Nous avons aussi,* nous dit notre guide, *un théâtre de rue qui présente des spectacles et des chants, le plus souvent composés par les gens de Tondo eux-mêmes.* »

Créé il y a huit ans, le ZOTO reçoit aujourd'hui le soutien actif du tiers environ des habitants de la zone qu'il englobe (quelque 8 500 familles dans 4 000 logements). Il compte des permanents, en nombre restreint : la volonté de ses responsables est d'obtenir une participation maximale des habitants du bidonville. Plus que de les aider à obtenir des gains matériels accrus, il s'agit d'abord d'élever leur niveau de conscience sociale.

Doté d'une certaine autonomie, chacun des huit *barrios* du ZOTO est scindé en de multiples organisations de base qui regroupent chacune de cinquante à cent personnes. Il en existe aujourd'hui cent cinq. Elles élisent leurs délégués à l'assemblée générale annuelle, qui élit elle-même les dix membres du comité exécutif permanent aux côtés desquels se retrouvent les huit dirigeants, élus et fréquemment renouvelés, des huit *barrios*.

Complexe en apparence, cette structure a le mérite d'engager beaucoup de gens dans l'action. Elle empêche tout accaparement du pouvoir par un seul homme, ce qui prévient les risques de corruption et rend les responsables moins vulnérables aux sollicitations des autorités. Le niveau de conscience politique des habitants n'est cependant pas sans failles. Attirés par la promesse d'un sac de riz à tout *participant,* bon *nombre de gens de* Tondo ont fait à Mme Marcos un accueil des plus chaleureux en avril 1978, à la veille des élections, malgré le conflit depuis longtemps en cours entre le bidonville et le gouvernement.

Au milieu des années 50, le gouvernement populiste du président Magsaysay avait autorisé la vente du terrain aux occupants, au prix de 5 pesos le mètre carré. Cette décision ne fut jamais appliquée. La lutte parlementaire sur l'avenir de Tondo se prolongea jusqu'à l'adoption de la loi martiale en 1972. En 1973, des experts américains présentaient un projet de rénovation urbaine qui prévoyait purement et simplement la destruction du bidonville et le relogement des habitants sur d'autres sites... dont le plus proche se trouvait à 50 kilomètres du centre de Manille. Dès *juin 1973,* les organisations de Tondo sollicitaient une entrevue avec la mission de la Banque mondiale, sollicitée par le gouvernement pour participer au financement du projet. *Elles obtinrent* d'être reçues et proposèrent une rénovation du site, accompagnée du maintien sur place du maximum de résidents.

Modifiés après ces contacts, les projets *actuels obligeraient encore à délo*ger de dix-sept mille à dix-neuf mille familles, la modernisation du port international impliquant à elle seule le départ de trois mille deux cents *familles. Les représentants des organi*sations de Tondo ont demandé à rencontrer les participants à *la conférence* du Fonds monétaire international en 1976. Ils leur ont renouvelé leurs objections. La même année, un décret présidentiel a prévu la vente *du terrain à sa valeur courante* au prix du marché, c'est-à-dire entre 120 et 220 pesos le mètre carré selon les endroits. Une option est cependant réservée aux résidents de Tondo : la location pour vingt-cinq ans avec un loyer d'un peso par mètre carré et par mois.

Tout aussi incapables de payer cette location que de supporter les frais de transport, les habitants continuent à lutter pour leur survie.

Le grand incendie

LE 3 avril 1978 — trois jours avant les élections — un incendie éclate brusquement à Tondo, en milieu de journée. En *douze* heures, le feu *détruit totalement* deux mille trois cents habitations et laisse quelque trente cinq mille personnes sans abri.

Les pompiers municipaux, arrivés une heure après le début de l'incendie, *sont* restés à l'extérieur du quartier qui brûlait, arrosant avec plus ou moins d'énergie celles des maisons situées à la périphérie si les propriétaires pouvaient les payer. Seuls les pompiers du quartier chinois n'ont pas hésité à pénétrer dans la zone en feu ; deux d'entre eux, d'ailleurs, furent blessés.

Le rythme des incendies s'est accéléré de façon suspecte avant les élections. *De leur côté, les autorités lais*sent complaisamment entendre que l'opposition avait tout intérêt à fomenter des troubles. Les gens de Tondo, quant à eux, parlent de bidons d'essence retrouvés *sur* les lieux pendant ou après l'incendie ; ils disent que l'eau avait commencé à manquer avant que le feu ne se déclare. Mais leur principale préoccupation est que l'incendie ne serve de prétexte à l'évacuation des lieux. Dans la nuit même du sinistre, ils occupaient les cendres encore chaudes de crainte de ne pouvoir y accéder au petit matin. Dès le lendemain, ils se mettaient à reconstruire, entamant une véritable course contre la montre pour tenter de battre de vitesse la saison des pluies qui s'installe à Manille avant la fin du mois de mai.

Selon les sources officielles, le gouvernement a accordé à Tondo une aide de 503 000 pesos. Mais une partie de cette somme devait être affectée « *au transport, vers leur province d'origine, d'un certain nombre de familles indigentes, dans le cadre du programme* « *Balik Probinsiya* » *qui vise à décongestionner le grand Manille et à améliorer les conditions de vie des habitants du bidonville* » (4).

Pour les gens du ZOTO, la situation est claire : « *Afin d'améliorer notre sort,* constate la présidente d'un des comités de base, *il nous faut lutter contre les conditions de développement qui prévalent aux Philippines.* »

Ainsi, la modernisation du port de Navotas, qui fait partie intégrante de Tondo, supprimera l'emploi de douze mille personnes qui vivent aujourd'hui de la pêche artisanale, du déchargement du poisson, de la fabrication et de la vente de la glace, comme de ces innombrables petits restaurants ambulants que l'on trouve toujours en Asie au cœur des activités humaines.

Les installations modernes que mettent en place les Japonais contribueront sans doute, dans d'excellentes conditions techniques et économiques, à l'approvisionnement du Japon ; peut-être donneront-elles naissance à quelques dizaines d'emplois qui permettront le développement d'un nouveau microcosme de petits bourgeois salariés. Elles réduiront au désespoir une agglomération de plusieurs dizaines de milliers d'individus. Mais qu'attendre d'autre de la part des apports étrangers qui, suivant les recommandations du Bureau des investissements, « *choisissent de préférence les secteurs où ils ne rencontreront pas la concurrence des grandes multinationales mais uniquement celle de petits producteurs locaux* ».

Cette façon d'orienter les investissements étrangers ne peut que multi*plier les victimes du développement.* Les entrepreneurs locaux, subissant de plein fouet la concurrence des nouveaux arrivants, devront disparaître, condamnant leurs ouvriers au chômage. Ceux-ci viendront grossir le flux des sans travail qui continuent de chercher dans les zones urbaines une insertion sociale que les sociétés rurales traditionnelles ne peuvent plus leur offrir.

Aux Philippines, le développement capitaliste n'a pas fini de produire des marginaux et de les condamner à lutter pour ne pas simplement disparaître. L'admirable, en fin de compte, ce n'est pas l'accession d'une fraction réduite de la population aux avantages et aux contraintes de la consommation à l'occidentale, c'est bien plutôt l'énergie avec laquelle les plus menacés des *Philippins tentent d'imaginer* et de vivre une organisation sociale qui donne à chacun la place dont il a besoin pour exister.

* Journaliste.

(1) 1 peso (100 centavos) = 0,63 FF environ.

(2) Durée légale du travail : huit heures par jour, six jours par semaine. Le salaire horaire est accru de 40 % pour les heures supplémentaires (en moyenne : *quatre heures hebdomadaires* supplémentaires, auxquelles s'ajoute le dimanche si l'ouvrier en a la force).

(3) ZOTO signifie « Zone One Tondo Organisation », parce qu'elle est implantée dans le district numéro 1 de Tondo.

(4) *Bulletin To day* du 28 avril 1978.

L'HIVER DU

(Suite de la première page)

La perspective ainsi dégagée paraît claire : au sein de la société capitaliste, comme au sein des sociétés antérieures, le développement des forces productives va entrer en contradiction avec les rapports sociaux de production. Le mouvement inexorable de concentration et de destruction des producteurs indépendants, de prolétarisation et de paupérisation va conduire à une immense accumulation de richesses à un pôle et à une misère profonde à l'autre. Le prolétariat, en renversant la bourgeoisie, pourra établir une société sans exploitation, sans domination, sans Etat, sans classe. Marx l'annonçait dès 1846 : « *La classe laborieuse substituera, dans le cours de son développement, à l'ancienne société bourgeoise une association qui exclura les classes et leur antagonisme, et il n'y aura plus de pouvoir politique proprement dit* » (2). Et Engels pouvait affirmer, en 1884, avec toute la certitude de la démonstration établie : « *Les classes disparaîtront aussi inéluctablement qu'elles sont apparues. Avec la disparition des classes disparaîtra, inéluctablement, l'Etat. La société, qui réorganisera la production sur la base de l'association libre et égale des producteurs, renverra la machine d'Etat à la place qui lui revient : au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze* » (3).

La Commune de Paris a été nourrie de la tradition socialiste française. La minorité bolchévique qui s'impose dans la révolution de 1917 était formée à l'analyse marxiste. Les partis socialistes et sociaux-démocrates qui s'affirmèrent et s'établirent à la fin du dix-neuvième siècle, et dans le premier tiers du vingtième, ont représenté toute la palette de la pensée socialiste.

Mais le socialisme n'est pas, aujourd'hui, seulement idée ou projet. En Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, des régimes se réclament ou se sont réclamés du socialisme. Dans les pays dont on ne peut nier le caractère capitaliste, des partis se réclamant du socialisme ont été au pouvoir, brièvement ou au cours de plusieurs décennies, seuls ou dans le cadre de coalitions. Nul ne peut, en 1979, parler du socialisme pour demain sans regarder ces réalités-là.

Collectivisme d'État, structure de classes, répression

Il y a d'abord ces régimes qui, de l'U.R.S.S. à Cuba, de la Chine à l'Albanie, de l'Allemagne de l'Est à la Tanzanie, se réclament du socialisme. Sont-ils socialistes, ou en transition vers le socialisme ? S'agit-il d'Etats ouvriers dégénérés ? Sont-ils capitalistes d'Etat ou en transition vers le capitalisme ? Bien des thèses, bien des interprétations ont été mises en avant. Et des appréciations différentes doivent être apportées sur ces diverses réalités sociales. Ces régimes ont :

1° Réalisé l'appropriation collective des principaux moyens de production ;

2° Mis en place, par la planification, un système d'orientation de la production en fonction des grands choix sociaux et nationaux ;

3° Mis en œuvre, dans des domaines non directement productifs (enseignement, santé, protection sociale, culture), des réalisations souvent remarquables, compte tenu de leur niveau de développement économique.

Par ces traits, ces pays s'apparentent au « profil socialiste » tel qu'il se dégageait, d'une manière dominante, des écrits du dix-neuvième siècle.

En sens inverse :

1° Ces sociétés demeurent des sociétés de classes : avec une classe dirigeante qui, à travers les appareils du parti unique et de l'Etat, contrôle la mise en œuvre des moyens de production et impose sa domination aux classes productrices (classe ouvrière et paysannerie) ;

2° L'Etat, loin d'être entré dans une phase de dépérissement, demeure un instrument de domination de la nouvelle classe dirigeante : force souvent implacable de répression face à toutes les contestations et aux dissidences ; outil central permettant d'organiser l'accumulation et le développement des forces productives ;

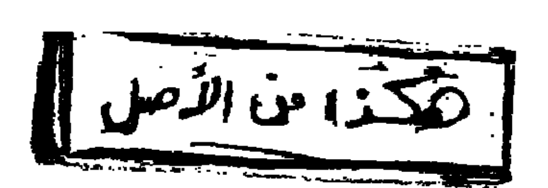
3° Alors que, selon la tradition marxiste, la transition vers le socialisme devait se faire sur la base d'un fort développement des forces productives balayant les anciens rapports de production capitalistes, les pays qui ont réalisé la « révolution socialiste » étaient caractérisés par un faible développement des forces productives et une extension limitée des rapports sociaux capitalistes ;

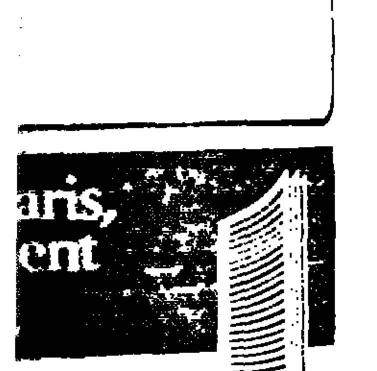
4° Au nom de la « dictature du prolétariat », ont été mis en place des régimes policiers et de contrôle social terriblement efficaces : dictature d'une minorité éclairée (les dirigeants du parti unique) au nom du prolétariat, qui se révèle presque toujours être une dictature sur la paysannerie, la classe ouvrière et les autres couches sociales.

Par ces traits, ces pays s'écartent de l'image d'une société socialiste : aussi bien celle qui se dégageait de la pensée « socialiste utopique » que celle qu'avaient esquissée les pères du « socialisme scientifique ». Ils confirment l'hypothèse avancée depuis plusieurs années (4) : *il ne s'agit là ni* de sociétés socialistes (plus ou moins dénaturées), ni de sociétés capitalistes (fût-ce *sous forme* de capitalisme d'Etat), mais de formations sociales organisées autour d'un nouveau mode de production, le collectivisme d'Etat.

Par bien des aspects, le mode de production collectiviste d'Etat (M.P.C.E.) est au mode de production capitaliste (M.P.C.) ce que le mode de production asiatique est au mode de production féodal. Comme le M.P.C., le M.P.C.E. correspond à une période de fort développement des forces productives, notamment sous la forme de l'industrialisation et du progrès technique et scientifique : il implique donc que soit dégagé un important surtravail, à partir de la production agricole, puis industrielle, permettant l'accumulation de travail mort dans l'équipement et l'infrastructure (moyens de transport, mines, industries, équipements sociaux...) et l'amélioration qualitative du travail vivant (enseignement, santé...) ; d'où à la fois le maintien d'une société de classe (importance de la paysannerie dans un premier temps, constitution d'une classe ouvrière, pression sur cette classe ouvrière) et la domination durable, sur les classes productrices, de la classe dominante qui organise et dirige l'effort d'accumulation.

Mais, à l'inverse du M.P.C., qui est, à l'origine, fondé principalement sur la domination et l'exploitation décentralisée (capitaux marchands se transformant en capitaux industriels, pauvres et petits producteurs prolétarisés obligés de vendre leur force de travail, salariat), le M.P.C.E. repose sur l'organisation centralisée des trois efforts liés : industrialisation/accumulation, développement des forces productives, création d'une classe ouvrière/prolétariat industriel.





SOCIALISME

Dans cette perspective :

1° La Chine de Mao a *« mieux su s'y prendre »* à l'égard de la paysannerie que l'U.R.S.S. de Staline ;

2° La phase de mise en place d'une industrie lourde est *relativement* plus facile à maîtriser que celle du développement d'une industrie diversifiée ;

3° Le maintien de classes sociales différenciées, de la domination et de la lutte de classes et de l'appareil d'Etat comme appareil de coercition n'est pas une dénaturation, mais est inhérent au développement du mode de production collectiviste d'Etat ;

4° Le goulag, les camps, l'extermination massive des opposants peuvent être considérés comme des formes pathologiques de sociétés collectivistes d'Etat (un peu comme le régime hitlérien a été une forme pathologique d'une société capitaliste en crise) ;

5° L'extorsion de surtravail, qui s'organise principalement dans le cadre national, peut s'étendre à la dimension internationale dès que la puissance économique et militaire d'un pays le permet ; ainsi, l'échange inégal dont bénéficie l'U.R.S.S. à l'égard de démocraties populaires d'Europe ou de pays d'Afrique permet à cette *grande puissance de bénéficier d'un* transfert international de valeur ; mais il ne s'agit là, à proprement parler, ni d' *« impérialisme »* ni de *« social-impérialisme »* : les liens *tissés* par l'impérialisme sont d'une autre nature et résultent de la logique du M.P.C. de se développer sur une échelle sans cesse élargie ; ce qui n'est pas nécessairement le cas pour le M.P.C.E.

Au total, contrairement à ce que pensaient la plupart des socialistes du dix-neuvième siècle et, notamment, Marx et Engels, le capitalisme n'est pas la dernière société de classe de l'histoire de l'humanité : le collectivisme d'Etat en constitue une autre.

Les intentions des fondateurs de ces régimes ont été d'établir une société socialiste. Mais les contraintes économiques et sociales de la mise en œuvre d'un processus rapide d'accumulation / industrialisation / développement des forces productives, dans un contexte mondial marqué par l'expansion et la domination du capitalisme, sont implacables. Très rapidement, les dirigeants de ces pays, et Lénine le premier, en ont pris la mesure ; et c'est sous leur pression que s'est constitué un mode de production spécifique où l'appareil d'Etat joue un rôle central : le collectivisme d'Etat. L'affirmation du caractère socialiste de ces sociétés, et donc de la *solidarité entre les différentes* classes, est utilisée comme moyen idéologique de la cohésion sociale, tout comme l'est l'usage comme idéologie dominante d'un « marxisme-léninisme » *figé en doctrine d'Etat. Raison* supplémentaire pour analyser la nature réelle de ces sociétés, le fossé qui les sépare d'une réalité qui mériterait le nom de socialisme, les possibilités qui s'ouvrent, à partir d'elles, d'une transition vers le socialisme.

« Capitalisme social » et impérialisme

QUANT aux sociétés occidentales parfois qualifiées de « socialistes » (la Suède, par exemple), il ne s'agit que d'une forme, peut-être plus « sociale », du capitalisme. Elles restent, en effet, dominées par le mode de production capitaliste, profondément insérées dans le marché mondial et dans la division impérialiste du travail ; et cela quelles que *soient l'ampleur et l'importance des* transformations obtenues par le mouvement ouvrier et des réalisations menées par des gouvernements socialistes ou à participation socialiste.

Planification, nationalisation, législation et réglementation du travail, protection sociale, réduction de l'éventail des revenus, droits syndicaux, extension de la démocratie dans la production et dans la cité, droits théoriquement égaux pour les femmes et les hommes..., autant de conquêtes *et d'acquis qui s'inscrivent*, d'une manière ou d'une autre, dans la trajectoire générale du combat socialiste, cité radieuse ou lutte de classe ; *qui* ont été gagnés dans des luttes acharnées face à une *classe dirigeante* qui n'en voulait pas, parfois au prix du sang ; qui, finalement, ont été intégrés, digérés, souvent dénaturés, dans l'implacable engrenage du mode capitaliste de production et d'accumulation : qu'il s'agisse de la planification, de la sécurité sociale, des revendications de hauts salaires, des luttes écologiques ou des congés payés.

Récupération par le capitalisme ? Certes. Mais cette récupération n'est jamais entière. Elle s'accompagne toujours du recul ou de l'affaiblissement de la logique brute de l'exploi*tation, parfois d'un coup* d'arrêt à l'extension de la sphère de la marchandise. Aussi, les sociétés suédoises (malgré l'importance de l'empreinte travailliste), autrichienne (malgré l'extension des nationalisations) ou française (malgré les acquis de 1936 et de 1946) ne sont-elles pas socialistes. Elles restent fondamentalement capitalistes ; elles dépendent largement du mouvement et des contradictions de l'accumulation du capital à l'échelle mondiale qui domine l'époque actuelle.

Mais les *transformations y sont* profondes, les acquis démocratiques et sociaux importants. De ces « capitalismes sociaux », et dans des conditions qui leur sont spécifiques, des processus de transition vers le socialisme peuvent s'ouvrir dans les prochaines décennies. Dans cette perspective, une question fondamentale doit être posée : dans quelle mesure les concessions obtenues par le monde du travail dans ces pays ont-elles été, en fin de compte, supportées par les peuples et les travailleurs des pays du tiers-monde ? Plus largement, dans quelle mesure le niveau et le mode de vie, qui se sont établis au lendemain de la première et surtout de la seconde guerre mondiale, ont-ils été rendus possibles par l'extorsion de valeur et de richesse dans le cadre de la domination impérialiste ?

Cette question correspond, dès aujourd'hui, à des réalités très concrètes : dès lors qu'est relevée la part de la valeur payée aux pays du tiers-monde, se révèle le caractère gaspilleur du *mode* de consommation « occidental » ; dès que sont remises en cause les conditions d'échange inégal des années 50 et 60 (pétrole, produits de base), les classes dirigeantes reviennent sur les concessions « sociales » qu'elles avaient alors pu faire. Certes, les travailleurs des pays capitalistes dominants restent soumis à la logique de l'exploitation et de la production pour le profit : pour certains, les conditions de vie et de travail restent intolérables ; pour d'autres, elles ont pu être « adoucies » par des concessions que seuls rendaient possibles les avantages de la domination impérialiste et qui cesseront si cette domination s'affaiblit : l'extension du chômage dans les pays développés liée au développement de la production capitaliste dans les pays dominés en est déjà le moyen — et l'illustration.

Mais cette question a aussi à voir avec la lutte pour le socialisme, qui est menée dans des pays comme la France (5). Le socialisme ne peut se bâtir sur l'exploitation des peuples dominés. Les forces qui œuvrent à la réalisation du socialisme en France doivent donc très clairement renoncer à tous les avantages de la domination impérialiste ; ce qui implique de nouveaux accords sur les prix des matières premières et de l'énergie, sur les formes de la division du travail, sur la mise en œuvre de nouvelles coopérations ; ce qui implique aussi, en France même, l'invention et la généralisation d'un nouveau modèle de développement, moins gaspilleur en énergie, en matières premières et en travail ; ce qui implique, enfin, si l'on veut assurer un pouvoir d'achat décent aux plus démunis, un très fort resserrement de l'éventail des revenus et des fortunes qui affectera quelques centaines de millions de titulaires de revenus confortables et touchera très brutalement plusieurs dizaines de milliers d'entre eux.

Sur cette base, et sur cette base seulement, peut s'engager, dans les pays capitalistes développés, une transition vers le socialisme dans le respect des aspirations fondamentales des peuples et des pays du tiers-monde.

Cohérence des moyens et du projet

NULLE part, aujourd'hui, le socialisme n'est réalisé. Même si, au nom du socialisme, des régimes ont été établis dans des pays à faible développement des forces productives ; car c'est un nouveau mode de production qui s'y est forgé : « collectiviste d'Etat ». Même si des forces socialistes ont remporté des victoires importantes dans les pays capitalistes, et ont su y mener de profondes transformations : car la logique dominante *reste capitaliste, quel que soit le degré* des acquis démocratiques et sociaux.

Doit-on en conclure que le socialisme est irréalisable ? Un siècle et demi est peu de chose dans l'histoire des sociétés et ce qui a été réalisé, acquis, expérimenté, compris depuis un siècle est considérable. Il faut en faire une analyse détaillée, établir, *pays par pays, un bilan global* avec ses ombres et ses lumières, et dégager ainsi les perspectives qui restent ouvertes. Quelques lignes de force peuvent être proposées.

1° Contrairement à ce que beaucoup ont cru — ou cru avoir démontré — au dix-neuvième siècle, *le socialisme n'est pas inéluctable*. Non seulement le *capitalisme* a des capacités d'adaptation et de concession/récupération considérables, mais rien ne permet de penser que le capitalisme soit la dernière société de classe de l'histoire de l'humanité. Sur ce *point*, la *faiblesse* de la démonstration marxiste, selon laquelle le socialisme succéderait au capitalisme, paraît résider en cela : elle affirmait que le prolétariat, devenant de plus en plus nombreux face à une bourgeoisie de plus en plus isolée, la renverserait et pourrait alors s'organiser en association de producteurs. Or, d'une part, la bipolarisation n'a pas été aussi nette et radicale que prévu ; d'autre part, le prolétariat a été — et risque encore d'être — la masse de manœuvre qui permettra de renverser une classe dirigeante affaiblie, ou une domination extérieure, une nouvelle classe dirigeante se mettant en place ; enfin, au-delà des bases économiques, les conditions sont complexes pour qu'à la longue suite de sociétés fondées sur la domination s'établisse la démocratie socialiste : « association des travailleurs » ou « autogestion ».

2° En même temps, *le socialisme est plus nécessaire que jamais*. L'époque actuelle est traversée par de redoutables contradictions, notamment celle-ci : d'une part, les sociétés humaines restent profondément marquées par les habitudes millénaires de domination oligarchique, d'exploitation, d'oppositions raciales, religieuses et nationales ; d'autre part, des moyens radicalement nouveaux de production, de destruction, d'information et de transmission, de contrôle social sont disponibles, moyens d'une puissance incomparable. Appliqués dans la perspective traditionnelle de domination et d'affrontements, ces *moyens serviront* d'implacables et durables tyrannies modernes, avec le risque toujours encouru de l'engrenage conduisant à une destruction planétaire. Seule une nouvelle forme sociale, acceptant les *différences*, impliquant une nouvelle avancée sans précédent de la démocratie, permet*tant la maîtrise des grands choix* sociaux et leur articulation aux différents niveaux, favorisant l'éclosion de nouveaux modes de travailler, de produire et de vivre — forme sociale que *tant d'hommes et de femmes ont* appelée « socialisme » — seule cette forme sociale permettra d'intégrer les nouveaux moyens techniques (informatique, satellite, nouvelles énergies...) *dans une avancée vers plus de liberté*, de démocratie, d'équité et d'humanité.

3° Ni objet de foi, ni certitude rationnelle, *le socialisme ne peut être qu'un projet de société se concrétisant dans un projet politique*. Il ne s'agit pas — comme le firent certains utopistes du dix-neuvième siècle — de décrire la société socialiste avec une *minutie de précisions*, mais de définir ses grandes orientations :

— Justice sociale et lutte contre les oppressions ;

— *Accentuation et approfondissement* de la démocratie impliquant de nouvelles manières de décider en commun ;

— Développement *de nouveaux* rapports de travail, de production, de création ;

— Egalité *et* épanouissement de la différence ;

— Liberté *et* responsabilité individuelles et sociales ;

— Maîtrise collective des grands choix technologiques qui conditionnent notre devenir collectif.

4° *En fonction de ces perspectives générales, se concrétise le projet politique.* Par exemple, en France, actuellement : nationalisation de grands groupes industriels et financiers pour affaiblir l'oligarchie financière, *mais* nationalisations ayant immédiatement *un contenu autogestionnaire pour* empêcher le développement d'une nouvelle classe dirigeante ; planification pour engager la mise en œuvre de nouveaux choix sociaux, *mais* planification ayant immédiatement une nature démocratique et autogestionnaire pour que puissent s'établir de nouveaux modes de décision ; mise en cause à la fois des formes capitalistes et des formes ancestrales (patriarcales, aristo-technocratiques...) de domination ; amélioration durable et sensible des conditions de vie des plus *démunis, cette amélioration* ne pouvant être fondée sur les avantages d'une domination exercée sur d'autres peuples et impliquant donc une très forte réduction des inégalités. En *outre, dans* un pays comme *la* France, le socialisme ne peut être construit ni dans le cadre actuel de dépendance à l'égard de la puissance impériale américaine, ni dans un contexte de renfermement nationaliste et autarcique : l'établissement de nouveaux lieux de coopération, voire de coproduction avec des pays importants d'Europe et du tiers-monde est nécessaire ; le rapprochement avec l'ensemble des pays du tiers-monde non engagés doit être sérieusement envisagé.

5° Mais — et c'est là une des difficultés du socialisme aujourd'hui — *le socialisme ne peut vraiment s'établir qu'avec des moyens cohérents, ou à tout le moins compatibles, avec le projet socialiste*. Là réside une des difficultés de l'action socialiste. Si les socialistes se contentent, dans leur lutte, de moyens cohérents avec leur projet (toujours plus de démocratie, respect de la loi majoritaire, respect des libertés et de la dignité humaine), ils sont terriblement affaiblis face à un adversaire qui, pour défendre ses intérêts, est prêt à utiliser toutes les armes (milices ou forces armées, manipulations, violence civile ou militaire, pression économique, etc.). Mais, à l'inverse, si les forces socialistes utilisent les moyens de l'adversaire (terrorisme, dictature « provisoire », régime policier, intervention armée...), alors elles sont prises dans *l'engrenage de la domination et* de la répression dont il est, l'histoire le montre, bien difficile de sortir. Une chose est sûre : progresser vers une société socialiste — même si, et sur*tout si, dans certaines périodes*, un rapport de forces doit être établi — requiert que tous les lieux où s'organise l'action socialiste (partis et syndicats, notamment) de même que les écoles, les associations, les municipalités, où sont implantés les militants du socialisme, *soient des lieux où* déjà on commence à décider, à coopérer, à agir « autrement » ; le P.C. et le P.S. doivent donc encore se transformer profondément pour être les instruments d'une réelle avancée vers le socialisme en France.

Ainsi, la transformation socialiste de la société implique non seulement une stratégie d'affrontement par rapport à la classe dirigeante en place, et de conquête de l'appareil d'Etat, mais aussi une éthique qui permette de dégager une cohérence des moyens — tant des actes individuels que de l'action politique — avec le projet.

Dans le rude et long hiver qu'il traverse, on mesure plus que jamais l'extrême difficulté de la lutte pour le socialisme aujourd'hui : facteur de découragement pour quelques-uns ; signe pour d'autres que germent les conditions d'une nouvelle avancée vers le socialisme. Mais, disait Sénèque : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas. C'est parce qu'on n'ose pas qu'elles sont difficiles.* » Il faut, pour oser à bon escient, avoir bien apprécié la nature et l'ampleur des difficultés.

MICHEL BEAUD.

(2) *Misère de la philosophie.*

(3) *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat.*

(4) Cf. notamment Beaud, Bellon, François, *Lire le capitalisme*, édit. Anthropos, Paris, 1976.

(5) Voir l'ensemble d'articles sur « la France et le tiers-monde », *le Monde diplomatique*, novembre 1978.

Nouveaux éclairages du conflit capital-travail en Europe

CRISE ET RECOMPOSITION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

REVALORISATION du travail manuel, nouvelles grilles de classification, recomposition de la ligne de montage, réforme de l'indemnisation de chômage, développement du travail intérimaire et de la sous-traitance, lois et décrets contre les travailleurs immigrés... La crise, si elle se manifeste d'abord par une intense restructuration du capital, s'accompagne aussi d'une politique multiforme à l'égard du travail.

C'est de l'articulation de ces deux aspects que traite B. Coriat dans son dernier livre, l'Atelier et le Chronomètre (1). Et d'abord il en retrace la généalogie dans une description historico-logique de l'émergence de la production de masse. Keynes apparaît alors comme le continuateur de Ford, comme *l'homme qui a compris* que c'était l'extension de la production de masse qui exigeait de l'Etat le contrôle des grands équilibres assurant la reproduction de la force de travail sous une forme entièrement marchande *et* l'écoulement de l'énorme quantité de nouvelles marchandises standardisées. Coriat montre aussi que les transformations de l'organisation du travail ne sont jamais de purs procédés techniques d'accroissement de la productivité, mais, dans le même temps, des moyens de briser la capacité de résistance ouvrière, que celle-ci se donne, comme à la fin du dix-neuvième siècle, sous la double forme de la maîtrise d'un savoir *technique* par les ouvriers de « métier » et de l'instabilité de la grande masse de la main-d'œuvre d'usine ; ou qu'elle se donne de nos jours dans la révolte des O.S. Cette révolte de l' « ouvrier-masse » est, en effet, *perceptible dans* la baisse du *taux* de croissance de la productivité du travail que Coriat pointe comme l'une des causes de la crise actuelle. Elle reçoit donc une double réponse : restructuration de la chaîne de *montage, d'une part*, visant à en réduire la fragilité et la vulnérabilité aux grèves-thromboses, à combattre l'absentéisme, le « turn-over » excessif et la baisse de qualité, *mais* d'autre part une série de mesures directement politiques visant à recomposer la classe ouvrière en la scindant en un petit noyau d'ouvriers stabilisés en termes de statut, de salaires, voire d'emploi, et une grande masse précarisée.

L'analyse de Coriat a donc pour principal mérite de recentrer les causes de l'immense accumulation de marchandises en Occident sur le rapport d'exploitation en Occident même, disqualifiant ainsi un *tiers-mondisme* sommaire qui en rendrait responsable le seul « pillage » impérialiste, et de placer la résistance ouvrière au cours des processus, les crises n'étant jamais que la crise des moyens que le capital trouve à *lui opposer*. Mais à faire ainsi des luttes, dont l'atelier est le siège, la matrice de la société, cette analyse est, en fait, bien plus logique qu'historique et laisse de côté des questions malgré tout importantes, comme la dynamique sectorielle et spatiale de la croissance ou le rôle de l'Etat, qui ne se limite pas à ses aspects keynésiens, ou encore l'importance réelle de l'impérialisme « *externe* ». Histoire logique et donc aussi relativement mécaniste qui évacue largement la dimension subjective et politique, ce qui se traduit, en particulier, par une grande prudence à caractériser

Par PIERRE-NOEL GIRAUD

l'action des syndicats et des partis censés représenter la classe ouvrière, surtout dans la période de l'après-guerre. Partielles, mais en raison de leur ambition même, ces thèses sont d'un intérêt certain pour comprendre la crise actuelle.

DONNER, sans médiation, la contradiction capital-travail comme moyen d'intelligence fondamental de l'évolution de nos sociétés développées, c'est également le point de départ des théories de l' « autonomie ouvrière » italienne dont deux des principaux représentants, Antonio Negri et Mario Tronti, ont été récemment traduits en français (2). Mais Tronti et Negri, sur la base de la situation en Italie, qu'ils estiment beaucoup plus avancée qu'ailleurs, poussent leurs analyses plus loin. Pour Negri, l'ère de l' « ouvrier-masse », ouverte par Ford et consolidée après 1929 par Keynes, est *déjà révolue*. L'intense recomposition que le capital aurait opérée sur la classe ouvrière italienne à l'issue des révoltes de *la* fin des années 60 — éclatement de la grande usine, sous-traitance, travail noir, retour au travail à domicile, tertiairisation accélérée — inaugure l'ère de l' « ouvrier social ». Son expression type serait le jeune prolétaire passant alternativement et indifféremment de l'usine restructurée au travail noir, au *chômage et* au tertiaire, voire pratiquant ces activités simultanément. L' « ouvrier social » exprime des revendications nouvelles et directement politiques : refus du travail salarié, appropriation directe des marchandises produites, qui renvoient au musée de la lutte des classes les revendications syndicales classiques. Le mouvement « autonome » du printemps 77 serait une manifestation de son émergence sur la scène politique italienne.

Face à cet « ouvrier social », l'Etat *concentre entièrement* la gestion du capital et redistribue de manière centralisée la plus-value, tandis que son caractère répressif s'accentue. Pour les autonomes italiens, l'entrée dans cette phase nouvelle rend tota*lement irréaliste* le *« compromis historique »*, qu'ils considèrent comme un avatar historiquement dépassé des politiques keynésiennes aujourd'hui inefficaces.

Confronté à ces textes polémiques et militants, le lecteur français souffrira, évidemment, d'un manque d'analyse plus concrète de ce qu'il en est effectivement de la restructuration du capital et de la classe ouvrière en Italie, analyse *indispensable* à l'évaluation de l'étendue des transformations et des comportements sur lesquels s'appuient les théoriciens de l' « autonomie ouvrière ».

Quoi qu'il en soit, l'intérêt suscité par ce courant, en Italie d'abord, mais aussi en Allemagne et en Angleterre, et, plus récemment, en France, tient à ce qu'il renoue avec une tradition marxiste d'analyse politique concrète étroitement liée au développement des luttes et des contradictions sociales. Prenant pour point de départ des antagonismes et des pratiques nouvelles qui ont, aujourd'hui en Italie, une réalité incontestable, ce courant avance sur la périodisation de l'histoire du capitalisme, la crise et la nature de l'Etat des thèses originales, parfois partielles ou fondées sur des faits dont la signification profonde reste encore incertaine, mais qui ont au moins le mérite d'être intellectuellement stimulantes et de s'opposer au ronronnement et aux perversions étatiques du marxisme académique.

Aujourd'hui, Antonio Negri et des dizaines d'autres intellectuels « autonomes » sont en prison. La gravité des accusations portées contre lui va, semble-t-il, de pair avec la fragilité des faits invoqués pour les fonder. On est en droit d'hésiter sur la logique de ces arrestations. Les contradictions internes de la société italienne sont-elles arrivées à ce point que leur engagement politique a conduit certains de ces intellectuels à des formes extrêmes de violence armée, et Negri est-il vraiment ce que les procureurs disent, ou bien ce que les procureurs disent n'est-il pas plutôt le nouveau discours étatique sur les théoriciens révolutionnaires, discours qui tendrait, sous couvert de lutte antiterroriste, à criminaliser de larges fractions de la gauche extra-parlementaire ? Affaire à suivre en tout cas, car significative de l'évolution actuelle de nos démocraties occidentales. Et actualité renouvelée de la lecture de Negri.

(1) Benjamin Coriat, *l'Atelier et le Chronomètre*, Christian Bourgois, Paris, 1979, 320 pages, 60 F.

(2) Mario Tronti, *Ouvriers et Capital*, Christian Bourgois, Paris, 1977, 384 pages, 50 F ; Antonio Negri, *la Classe ouvrière contre l'Etat*, Galilée, Paris, 1978, 330 pages, 59 F.

Le Parlement français et la politique étrangère

Loin du réel...

Par ALAIN BROUILLET *

Est-il encore concevable qu'un gouvernement, pour détourner l'attention des citoyens et leur faire oublier les plus graves difficultés intérieures, cherche une diversion sur le plan international ? C'est plutôt le contraire, semble-t-il, qui est en train de se passer : à bien des égards, la clef des grands problèmes internes se trouve dans le jeu des forces mondiales, et les électeurs sont systématiquement invités à concentrer leur intérêt sur des débats intérieurs souvent sans grand rapport avec les questions essentielles.

L'environnement international commande le devenir de l'économie du pays. L'insuffisance de ressources énergétiques, les résultats du commerce extérieur, les décisions agricoles des autorités de Bruxelles pèsent sur le niveau de vie des citoyens français. Les élus de la nation ont-ils conscience de cette dépendance ? Mais, aussi, quelle attention prête-t-on au Palais-Bourbon au dialogue Nord-Sud, à l'endettement du tiers-monde, au racisme, au partage des océans, à la course aux armements, aux tensions entre Etats, à la totalité des composantes de la vie internationale ? Quelle place occupe la politique étrangère dans l'ensemble des tâches que comporte l'exercice du mandat de député ?

Pour le savoir, le Monde diplomatique s'est adressé à l'Institut de mesures de l'activité parlementaire (IMAP), qui a dressé l'inventaire de toutes les initiatives et interventions des députés qui intéressent le camp de la politique étrangère. La période considérée est l'année 1978, à partir de l'ouverture de la législature qui suit les élections des 12 et 19 mars 1978.

L'action des députés se présente sous quatre formes : 1) des votes qui entérinent l'adoption de projets de loi autorisant la ratification des traités ; 2) le dépôt de questions parlementaires ; 3) des interventions à la tribune à l'occasion des débats de politique étrangère ; 4) les initiatives et les positions soutenues au sein de la commission des affaires étrangères.

Dans tous ces domaines, on verra comment le Parlement est loin du réel... A supposer qu'il parvienne à jouer un rôle plus actif, resteraient entiers les problèmes propres à l'organisation même du service diplomatique. Leur importance retient depuis longtemps l'attention (voir notamment l'article de Robert Luc publié en janvier 1977 et celui de Charles Zorgbibe en novembre 1978). Elle a été spécialement reconnue par la démarche tout à fait inhabituelle accomplie par M. Giscard d'Estaing lorsque, le 19 avril dernier, il s'est personnellement rendu au Quai d'Orsay pour insister sur l'importance qu'il attache à « l'adaptation du ministère (...) au rôle que la France doit jouer dans le monde d'aujourd'hui ».

La ratification des traités : des textes souvent ignorés des députés

IMMUABLE et changeante : ces deux qualificatifs résument l'attitude de la nouvelle Assemblée nationale, issue des élections de mars 1978, à l'égard de l'autorisation de ratifier que sollicite le gouvernement. Immuable, dans la mesure où, en 1978 comme par le passé, l'intervention parlementaire en ce domaine se réduit, dans la plupart des cas, à un acte de pure forme. Changeante, dans la mesure où, pour la première fois, en 1978, l'Assemblée nationale a entrepris de lier l'action du gouvernement dans la définition des engagements internationaux de la France.

Une première remarque s'impose : on note, en 1978, la même disparité que sous les précédentes législatures entre les traités soumis aux Assemblées et ceux qui échappent à l'autorisation parlementaire. L'Assemblée nationale n'autorise, en 1978, la ratification que de trente-trois conventions internationales. Dans le même temps, soixante-dix accords sont entrés en vigueur directement, sans approbation parlementaire. Les membres des Assemblées n'ont même pas été tenus au courant, lors de leur conclusion, du contenu de ces accords. Le *Case-Zablocki Act* de 1972, qui oblige l'administration américaine à soumettre, pour information, au Congrès la totalité des *executive agreements*, n'a pas d'équivalent dans la législation française.

D'autre part, les principes qui gouvernent la saisine du Parlement, en matière d'autorisation de ratifier, baignent toujours dans le même halo de mystère et suscitent les mêmes interrogations que par le passé. Des conventions qui, normalement, en vertu de l'article 53 de la Constitution, appellent l'intervention parlementaire, échappent, en fait, à cette formalité. La plupart des accords militaires qui lient la France à de nombreux Etats, n'ont jamais été soumis au Parlement. Ainsi en va-t-il des accords avec l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, l'Indonésie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, le Népal, le Niger, le Pérou, la Tunisie, le Venezuela. A l'inverse, des traités qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 53, ont été soumis pour approbation aux deux Assemblées. Rapporteur d'un accord de coopération entre la France et Djibouti, M. Georges Gorse (R.P.R.) a remarqué, le 18 décembre 1978, à l'Assemblée nationale, qu' « *une certaine fantaisie semble présider aux choix des textes que l'on nous soumet* » (1). Déjà, sous la précédente législature, M. Jean-Pierre Cot (P.S.) avait formulé la même préoccupation, le 22 novembre 1974, à la tribune de l'Assemblée (2).

Troisième observation : on constate aussi, en 1978, que, souvent, un délai assez long sépare la signature d'une convention internationale de son dépôt sur le bureau de l'une des deux Assemblées, quand l'autorisation parlementaire est exigée. Ainsi, l'Assemblée nationale a-t-elle été saisie, le 23 novembre 1978, d'un accord de coopération militaire entre la France et le Zaïre, qui avait été signé le 22 mai 1974. Soit quatre ans après sa conclusion et six mois après l'intervention des parachutistes français à Kolwezi !

Enfin, et c'est le facteur le plus important, l'autorisation de ratifier est accordée sans débat dans la majeure partie des cas. La portée de l'intervention parlementaire se réduit, dans cette hypothèse, à peu de chose. En 1978, la procédure de vote sans débat a été utilisée vingt-et-une fois. Un véritable débat n'a eu lieu que lors de la discussion du projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'occasion de l'examen de la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures, le 18 avril et le 18 mai 1978. Dans tous les autres cas, le débat parlementaire s'est limité, pour chaque traité, à deux interventions.

Une rupture

AINSI, à de nombreux égards, les habitudes anciennes ont persisté en 1978. Mais il convient de noter que l'année 1978 marque également une rupture par rapport à la tradition antérieure. A trois reprises, en 1978, l'Assemblée nationale a entrepris de lier l'action du gouvernement à l'occasion de la discussion d'engagements internationaux.

L'Assemblée nationale a obligé, le 18 mai 1978, le gouvernement à retirer de l'ordre du jour le projet de loi n° 12 autorisant l'approbation de la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures. Les représentants de tous les groupes parlementaires ont dénoncé les dispositions de ce traité qui localisaient, dans le sous-sol alsacien, l'injection des substances à base de chlore polluant les eaux du Rhin.

En second lieu, les députés ont déclaré irrecevable, le 30 novembre 1978, le projet de loi visant à l'adaptation de la législation relative à la T.V.A. à la sixième directive du Conseil de la C.E.E. Désireux de marquer ses réserves à l'égard de la politique européenne du gouvernement, le groupe R.P.R. a fait cause commune, en la circonstance, avec les groupes socialiste et communiste. Le projet du gouvernement n'en a pas moins été adopté, les députés R.P.R. renversant leur position lors d'un second scrutin, à quelques jours de distance.

Enfin, le 11 décembre 1978, l'Assemblée nationale a adopté les propositions de loi de MM. Labbé (R.P.R.) et Ballanger (P.C.) qui interdisaient toute attribution par les organes de la C.E.E. de fonds destinés au financement de la campagne pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. A l'occasion de ce vote, les groupes R.P.R. et communiste ont uni leurs suffrages, le groupe socialiste s'abstenant, et le groupe U.D.F. votant contre. Mais la conférence des présidents, au Sénat, a refusé d'inscrire le texte de cette proposition de loi à l'ordre du jour des travaux de la Haute Assemblée et, le gouvernement n'utilisant pas, en l'occurrence, son droit prioritaire d'inscription, a prévalu, pour la première fois sous la Ve République, une lecture « sénatoriale » de la Constitution, qui place les deux Assemblées sur un strict pied d'égalité. Dans ces conditions, il est fort peu vraisemblable que l'initiative des députés R.P.R. et communistes ait acquis force de loi avant les élections européennes. Elle n'en représente pas moins une tentative intéressante, de la part de l'Assemblée nationale, d'utiliser son pouvoir législatif, malgré l'opposition du gouvernement, pour contester une orientation de la politique étrangère de la France.

Les « questions parlementaires » : une optique étroite

LE contrôle de la politique étrangère transite pour l'essentiel par la procédure des « questions parlementaires ». La politique étrangère est présente dans les questions écrites comme dans les questions orales que posent les députés.

Procédure souvent décriée, la question écrite comporte plusieurs avantages en matière de politique étrangère. Tout d'abord, la question écrite peut être mise en œuvre à tout moment, pendant la durée des sessions et hors session. En second lieu, l'initiative parlementaire, quand il s'agit de questions écrites, s'exerce sans restriction. Le gouvernement ne peut paralyser le dépôt d'une question écrite, alors qu'il peut toujours bloquer la discussion d'une proposition de loi ou d'un amendement parlementaire. Ensuite, la question écrite, par rapport à la question orale, mérite l'attention à un troisième titre : elle oblige le gouvernement à prendre parti un jour ou l'autre, à la différence de la question orale qui laisse le gouvernement libre de différer sa réponse et, de ce fait, d'esquiver la question. Enfin, parmi toutes les procédures parlementaires, la question écrite est celle qui fait le mieux apparaître le niveau de base, le fond des préoccupations des députés. A cet égard, les questions écrites, dans le domaine de la politique étrangère, sont particulièrement significatives : elles indiquent le degré de sensibilité des parlementaires aux relations internationales et, à travers la variété des sujets abordés, permettent de cerner la place qu'occupe la politique étrangère chez les députés français et l'image qu'ils s'en font.

La première remarque qui s'impose porte sur le nombre des questions écrites en matière de politique étrangère par rapport à l'ensemble des questions écrites. Au cours de l'année 1978, les députés ont posé 10 419 questions écrites. Sur ces 10 419 questions, 506 intéressent la politique étrangère sous les aspects les plus divers, c'est-à-dire 4,8 %. Les 9 913 autres, soit 95,2 %, concernent des sujets qui relèvent de la politique intérieure. La part qui revient à la politique étrangère apparaît donc faible. Mais il convient de pondérer ces indications numériques à partir d'autres considérations. Qui sont les auteurs des questions écrites posées dans le domaine de la politique étrangère ? Quels sont les sujets de la politique étrangère qui préoccupent les députés ? A qui s'adressent ces questions ?

Le groupe R.P.R. semble être le plus actif (voir tableau I), suivi par les groupes socialiste et communiste, le groupe U.D.F. se situant en bas du tableau. Mais le groupe R.P.R. obtient la première place, pour la moitié de son score, grâce à l'action de deux de ses membres : MM. Michel Debré (quarante-sept questions écrites) et Pierre-Bernard Cousté (cinquante-deux questions écrites). M. Debré, ancien premier ministre, ancien ministre des affaires étrangères, est, parmi tous les membres de l'Assemblée nationale, le député qui déploie la plus grande activité dans le domaine de la politique étrangère ; ses interventions, on le verra, appréhendent tous les secteurs de la société internationale. M. Cousté, quant à lui, réserve la majeure partie de ses questions aux problèmes du commerce international dont il est, à l'Assemblée nationale, le spécialiste le plus attentif.

Si l'on met de côté la participation de ces deux personnalités, il apparaît que l'intérêt des groupes R.P.R., socialiste et communiste à l'égard de la politique étrangère se situe sensiblement au même niveau. Le groupe U.D.F. est, en apparence, moins attentif à ce domaine ; sans doute ses membres considèrent-ils que la politique étrangère relève de la seule responsabilité du président de la République et appelle, de ce fait, leur soutien approbatif au prix d'un certain silence.

Si l'on considère toujours l'origine des questions écrites, on s'aperçoit que les membres de la commission des affaires étrangères ne comptent pas parmi les plus dynamiques en ce domaine. Sur les cinq cent six questions posées, cent trente (soit 25 %), émanent de députés appartenant à la commission des affaires étrangères. M. Cousté est, on l'a vu, le plus actif, suivi par MM. Odru (P.C.), Jean-Pierre Cot (P.S.) et Alain Vivien (P.S.) avec dix-huit, quatorze et dix questions. Un certain nombre de membres de la commission des affaires étrangères n'ont même pas posé une question écrite sur le terrain de la politique étrangère. Tel est le cas de MM. About, Arreckx Caro, Ehrmann, Feit, d'Harcourt, de Maigret, Marc Masson, Médecin, Muller, Pianta, Sablé pour l'U.D.F. ; de MM. Baumel, Delatre, Druon, Forens, Gorse, Guéna, Guermeur, Kaspereit, Marcus, Nungesser, Rivierez, Roux et Mmes Dienesch et de Hauteclocque pour le R.P.R. ; de MM. Ansart, Gauthier, Marin pour le P.C. ; de MM. Chandernagor, Duraffour, Maurice Faure, Julien, Mermaz, Notebart pour le P.S. et les radicaux de gauche et de M. Baridon député non inscrit.

Mais la conclusion la plus importante de cet examen reste le fait que 75 % de ces questions émanent de députés n'appartenant pas à la commission des affaires étrangères. Pour quelle raison ? Ce phénomène s'explique par l'intrication de plus en plus accentuée qui existe entre les problèmes de politique intérieure et les affaires internationales. S'accroît sans cesse le nombre de questions dont la solution échappe progressivement à la compétence des Etats, qui se trouvent peu à peu « internationalisées ». De ce fait, toutes les commissions de l'Assemblée nationale sont amenées à connaître les prolongements au plan international des matières qui sont inscrites dans leur champ de compétences.

Tableau n° 1. — ORIGINE DES QUESTIONS ECRITES EN POLITIQUE ETRANGERE
Les gaullistes témoignent de la plus grande activité

Groupes parlementaires	Nombre de questions écrites	%
— R.P.R.	285	40,5
— P.S.	112	22,1
— P.C.	103	20,3
— U.D.F.	66	13
— Non inscrits	20	3,9

Tableau n° 2. — NATURE DES QUESTIONS ECRITES
L'agriculture européenne avant les ventes d'armes

THEMES	Nombre de questions	%
— Politique agricole européenne	96	18,9
— Coopération européenne	86	16,9
— Commerce extérieur	62	12,2
— Relations bilatérales avec d'autres Etats	52	10,2
— Droits de l'homme dans le monde	38	7,5
— Crises internationales	30	5,9
— Relations culturelles avec d'autres Etats	17	3,3
— Attitude de la France vis-à-vis de traités	12	2,3
— Sort des Français à l'étranger	10	1,9
— Droit de la mer	9	1,7
— Ventes d'armes	7	1,3
— Francophonie	4	0,7
— Intervention militaire de la France à l'étranger	3	0,5
— Désarmement	1	0,1
— Divers	79	15,6

L'Europe en tête

LE tableau n° 2 indique la hiérarchie des préoccupations exprimées à l'occasion des questions écrites en 1978. Si l'on fait l'addition des deux premières séries de questions, suivant l'ordre de classement, les pro- thème de l'Europe, sous toutes ses qu'ils touchent à la politique agricole commune ou aux autres secteurs de la coopération européenne, représentent 36 % des sujets abordés par les députés dans leurs questions écrites. Le thème de l'Europe, sous toutes ses formes, constitue donc un facteur très important de motivation des élus. Mais ce chiffre mérite, lui aussi, d'être pondéré.

Les questions agricoles européennes viennent en tête. Elles relèvent, aujourd'hui, de la politique étrangère de la France. On est là en présence, de façon typique, d'un problème qui appartenait, à l'origine, à la compétence nationale de l'Etat et dont la solution a été « internationalisée » au fur et à mesure de l'application progressive du traité de Rome. La racine des préoccupations des députés, en ce domaine, trouve encore sa place sur le sol français, mais le pouvoir de décision pour le règlement de ces questions est sorti de l'orbite nationale.

(1) Déb. parl., Assemblée nationale, 1978, page 9629.

(2) Déb. parl., Assemblée nationale, 1974, page 6924.

* Assistant à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), directeur de l'IMAP.

Le tableau nº 3 appellerait en lui-même de longs commentaires. Limitons-nous à trois observations. La ventilation des questions exprimées donne, tout d'abord, une image de l'agriculture française aujourd'hui, dont les productions « sensibles » sont le lait et l'élevage. Le blé et les céréales mobilisent, moins que par le passé, l'intérêt des élus. On voit, en second lieu, se dessiner le nœud gordien de la problématique agricole européenne. Les productions agricoles qui soulèvent l'attention des députés sont celles qui sont le plus touchées par l'existence des montants compensatoires monétaires. La viticulture devient un motif de préoccupation grandissant à raison de la perspective d'un élargissement de la C.E.E. à l'Espagne.

Enfin, le tableau nº 3 montre qu'entre l'implantation géographique de certaines cultures ou productions et les orientations de la représentation politique dans certaines régions il existe toujours des corrélations. Ainsi les députés socialistes et communistes du Midi et du Sud-Ouest interviennent-ils de façon prioritaire pour la défense de la viticulture et des fruits et légumes. S'agissant de deux thèmes majeurs d'intérêt des élus — la viande de porc et la viande de mouton, — les préoccupations de la majorité et de l'opposition s'équilibrent.

Second poste des questions écrites : la coopération européenne à l'intérieur de la Communauté. Les quatre-vingt-six questions rassemblées dans cette rubrique couvrent les sujets les plus variés : la mise en œuvre des politiques communautaires (quarante et une question), le droit d'établissement (quinze questions), l'organisation communautaire (dix questions), l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (sept questions), etc. L'intérêt des députés à l'égard des problèmes posés par la construction de l'Europe est également réparti entre les quatre groupes parlementaires.

Le commerce extérieur arrive au troisième rang des préoccupations que véhiculent les questions écrites. Le groupe R.P.R. est le plus actif, avec trente et une questions écrites, dont douze à l'initiative de M. Pierre-Bernard Cousté. Vient ensuite le groupe communiste, particulièrement attentif à la situation des exportations comme aux effets de la concurrence étrangère sur les productions nationales, avec quatorze questions écrites. L'U.D.F. et le P.S. sont à peu près à égalité avec neuf et sept questions.

Les relations bilatérales de la France avec des Etats étrangers représentent une catégorie « attrape-tout » dans laquelle trouvent leur place tous les problèmes nés de la coopération bilatérale, sur tous les plans, à l'exception des relations culturelles qui relèvent d'une autre rubrique. Les questions posées par les députés concernent les sujets les plus variés et n'appellent pas de commentaire particulier.

Le sort des droits de l'homme dans le monde se situe au cinquième rang des centres d'intérêt des députés. Le groupe socialiste se trouve en tête de cette rubrique avec quatorze questions écrites, suivi de près par le groupe communiste avec treize questions, puis par les groupes R.P.R. et U.D.F. avec, respectivement, huit et trois questions. Les députés communistes manifestent leur sensibilité au problème de la violation des droits de l'homme, particulièrement en Amérique latine et en Afrique du Sud. Les préoccupations des députés socialistes sont moins compartimentées en ce domaine puisqu'elles relèvent également des atteintes à la liberté individuelle en U.R.S.S. avec une question de M. Michel Rocard, et en Pologne avec une question de M. Jean-Pierre Cot.

Les crises qui ont ébranlé la paix internationale en 1978 n'ont suscité que trente questions écrites, dont treize concernant le Liban, six l'Iran, quatre le Vietnam avec le problème des réfugiés, trois la guerre du Zaïre. Les députés de la majorité ont été les plus sensibles au sort du Liban. Par contre, l'Iran a suscité le même nombre de questions de la part de la majorité et de l'opposition, exprimant, sur l'évolution du régime impérial, des vues diamétralement opposées. Un député du R.P.R., M. Julia, et deux députés U.D.F., MM. About et Gantier, ont protesté contre la présence de l'ayatollah Khomeiny sur le sol français, M. Gantier interrogeant le ministre des affaires étrangères sur les mesures envisagées « pour réduire au silence ce ressortissant étranger ». MM. Jean-Pierre Cot, pour le P.S., et Odru, pour le P.C., apportant leur soutien à l'ayatollah, ont dénoncé ces initiatives de la majorité.

Les autres thèmes énumérés dans le tableau nº 2 n'ont suscité qu'un nombre restreint de questions écrites, malgré l'importance de certains sujets comme les ventes d'armes, le désarmement, les interventions militaires de la France à l'étranger. On note également un certain désintérêt à l'égard de l'action des organisations internationales. Les députés français se montrent davantage concernés par les questions bilatérales que par les questions multilatérales. Les questions écrites ne s'inscrivent pas dans la perspective « mondialiste », que préconise M. Valéry Giscard d'Estaing pour définir la politique étrangère de la France.

Quels sont les ministères intéressés pa le dépôt de questions écrites dans le domaine de la politique étrangère ? Le tableau nº 4 montre que le ministère des affaires étrangères reste, en ce domaine, l'interlocuteur privilégié des députés, mais qu'il n'est pas, tant s'en faut, le seul destinataire des questions parlementaires. Ce phénomène correspond à la diversité des sujets abordés, comme on l'a vu, mais s'explique surtout par le développement des activités internationales à l'intérieur de chaque ministère. Il en résulte que 65 % des questions écrites en politique étrangère sont traitées par d'autres ministères que le Quai d'Orsay.

Quelle est la place de la politique étrangère dans les questions orales, qu'il s'agisse des questions orales sans débat, des questions orales avec débat et des questions au gouvernement ?

Sur les cent quatre-vingt-treize questions orales sans débat qui ont été publiées au *Journal officiel* en 1978, vingt-sept (soit 13,9 % du total) concernent la politique étrangère, qui occupe ainsi une place plus importante dans le cadre de cette procédure. Mais il faut surtout relever que, sur ces vingt-sept questions orales sans débat, vingt-trois (soit 85 %) sont venues en discussion à l'Assemblée et que le gouvernement a accepté de répondre. A cet égard, le ministère de M. Raymond Barre n'a pas éludé les sujets où les affaires internationales étaient en jeu.

Par rapport aux cent quarante-neuf questions orales sans débat qui ont été examinées en séance publique, les vingt-trois qui concernaient la politique étrangère représentent 15,5 % des initiatives discutées.

Pour 52 % d'entre elles, les questions orales sans débat qui ont reçu une réponse ministérielle portaient sur les problèmes agricoles européens. Là encore, on voit le poids de l'agriculture dans les préoccupations des députés en matière de politique étrangère. Les autres questions envisagées portaient pour l'essentiel sur des problèmes de coopération bilatérale.

Sur les deux cent quatre-vingt-quinze questions au gouvernement qui ont été posées en 1978, quarante-six (soit 15,5 %) intéressent la politique étrangère, qui occupe donc une place analogue dans les questions orales sans débat et dans les question au gouvernement. Pour 39,1 % des situations envisagées, les sujets abordés ont été les problèmes brûlants de l'actualité internationale, avec les affaires du Zaïre, du Tchad et du Liban. Les questions agricoles européennes occupent la seconde place, avec 19,5 % des thèmes traités.

Tant au niveau des questions orales sans débat que des questions au gouvernement, tous les groupes parlementaires ont donc manifesté, dans les mêmes proportions, leur intérêt pour les problèmes envisagés : questions agricoles européennes et crises internationales.

Quant à la procédure des questions orales avec débat, elle n'a pas été utilisée en 1978 à propos de problèmes de politique étrangère qui, par contre, ont été présents dans un certain nombre de débats de l'Assemblée.

(Photo montage Eole.)

Tableau nº 3. — VENTILATION DES QUESTIONS AGRICOLES EUROPEENNES
L'élevage et la viticulture plutôt que les céréales

Problèmes abordés	Nombre de questions	Origine suivant les groupes parlementaires			
		R.P.R.	U.D.F.	P.S.	P.C.
— Viande de porc	18 (1)	4	4	9	0
— Oviculture	17	7	1	6	3
— Lait	13	7	2	1	3
— Fruits et légumes	11	6	1	5	5
— Viticulture	7	1	0	4	2
— Sucre	5 (2)	0	1	1	0
— Céréales	4	4	0	0	0
— Viande de bœuf	4	1	0	1	2
— Aviculture	2	2	0	0	0
— Divers	16	5	1	4	5

(1) Dont une question de M. Audinot, député non inscrit de la Somme.
(2) Dont trois questions de M. Jean Fontaine, député non inscrit de la Réunion.

Tableau nº 4. — VENTILATION PAR MINISTERE DES QUESTIONS ECRITES
La défense, loin derrière le Quai d'Orsay

MINISTERES	Nombre de questions écrites	%
— Affaires étrangères	175	34,5
— Agriculture	92	18,1
— Premier ministre	56	11
— Transports	27	5,3
— Industrie	26	5,1
— Intérieur	23	4,5
— Commerce extérieur	21	4,1
— Santé	19	3,7
— Travail	15	2,9
— Economie	13	2,5
— *Défense*	9	1,7
— Coopération	6	1,1
— Budget	6	1,1
— Justice	5	0,9
— Culture	4	0,7
— Universités	3	0,5
— Education	2	0,3
— Environnement	2	0,3
— Jeunesse et sports	2	0,3
TOTAL	506	

Les débats : une vision très peu « mondialiste »

LES occasions de débattre de la politique étrangère de la France ont, en effet, été nombreuses au Palais-Bourbon en 1978. Un débat de politique étrangère a été organisé à l'Assemblée le 8 juin 1978. Un débat consacré à la politique de défense a eu lieu le 15 juin. Les députés ont pris part, le 15 décembre, à un débat sur l'élargissement de la C.E.E. L'examen des crédits des ministères des affaires étrangères, de la coopération, du commerce extérieur, de l'agriculture, a permis aux députés de passer en revue quantité d'aspects de la politique étrangère du gouvernement, lors de l'examen du projet de loi de finances. Une partie du débat sur les orientations de la politique agricole, le 14 décembre 1978, a porté sur les questions agricoles européennes. Enfin, le gouvernement a précisé sa position devant l'Assemblée nationale par deux déclarations sur la guerre du Shaba, le 18 mai, et sur la crise libanaise, le 18 octobre.

Le tableau nº 5 retrace la hiérarchie des préoccupations exprimées à l'occasion des débats : les questions européennes constituent le centre d'intérêt majeur des députés en 1978 ; vient au second rang l'évolution du continent africain ; mis à part le problème du désarmement, les autres thèmes évoqués ont suscité peu d'interventions.

L'Europe, on l'a vu, a occupé une place prépondérante parmi les sujets traités à l'Assemblée nationale. Mais, comme le montre le tableau nº 6, l'attention des députés a surtout été sollicitée par deux problèmes : la politique agricole commune et les pouvoirs des institutions communautaires.

Les débats — comme les questions parlementaires — mettent en évidence l'importance de l'agriculture dans la problématique européenne. L'Europe agricole est le facteur le plus puissant de motivation des élus, quelle que soit leur appartenance politique. Mais, en 1978, deux questions surtout ont sensibilisé les députés : le sort des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) et l'éventualité de l'élargissement de la C.E.E. Majorité et opposition ont fait chorus pour réclamer la suppression des montants compensatoires. L'éventualité de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, avec la Grèce et le Portugal, a été combattue par tous les intervenants communistes, par les élus socialistes du Sud-Ouest, et par certains R.P.R., MM. Mitterrand et Jean-Pierre Cot exprimant, sur l'élargissement de la C.E.E., un point de vue plus nuancé, plus proche de la position de l'U.D.F.

L'étendue des pouvoirs des institutions communautaires s'est trouvée, en second plan, au cœur de la controverse sur l'Europe. Le groupe R.P.R., par la voix de M. Debré, procureur inlassable, et les représentants du P.C., se sont efforcés de dénoncer les glissements de la construction européenne, mettant en cause, tour à tour, la Commission, l'Assemblée parlementaire et la Cour de justice de la C.E.E.

Second centre d'intérêt : l'évolution du continent africain. Les élus de la majorité, après la guerre du Shaba, ont dénoncé, à de multiples reprises, la pénétration de l'influence de l'U.R.S.S., de la R.D.A. et de Cuba en Angola et en Ethiopie, et souligné les risques de déstabilisation d'un certain nombre de régimes attachés à la France par des liens traditionnels. Les députés de l'opposition, de leur côté, ont déploré l'intervention militaire de la France au Tchad, au Zaïre et dans le Sahara occidental. Ils ont fait valoir également qu'un certain nombre d'accords de coopération militaire entre la France et les Etats africains non seulement n'avaient jamais été soumis au Parlement mais, pour certains d'entre eux, n'avaient même pas été rendus publics.

Les problèmes du désarmement occupent le troisième rang des préoccupations exprimées. La participation de la France à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement explique ce regain d'intérêt.

Les autres sujets abordés n'ont suscité que peu d'interventions, malgré l'importance de certains problèmes. La conférence Nord-Sud n'a été évoquée que par MM. Cousté et Valleix (R.P.R.) et par M. Lemoine (P.S.). Seul M. Caro (U.D.F.) a traité de l'aide aux pays en voie de développement. L'éventualité d'une crise de l'énergie n'a alarmé que M. Druon, député R.P.R.

Tableau nº 5. — LES DEBATS DE POLITIQUE ETRANGERE
Priorité à l'Europe et à l'Afrique

Thèmes des interventions	Nombre d'interventions où ces thèmes ont été évoqués	Origine des interventions suivant les groupes parlementaires			
		R.P.R.	U.D.F.	P.S.	P.C.
— Questions européennes	59 (1)	14	13	14	15
— Sort du continent africain	26 (2)	8	6	7	4
— Désarmement	12	4	2	3	3
— Relations culturelles de la France	8	1	—	7	—
— Liban	3	2	—	—	1
— Conférence Nord-Sud	3	2	—	1	—
— Ventes d'armes	3	—	—	3	—
— Droits de l'homme	2	—	2	—	—
— Crise du système monétaire international	2	—	—	2	—
— Francophonie	2	1	1	—	—
— Aide aux pays en voie de développement	1	—	1	—	—
— Crise de l'énergie	1	1	—	—	—
— Conflit israélo-arabe	1	—	—	—	1
— Français à l'étranger	1	—	1	—	—
— Accueil de réfugiés du Vietnam	1	1	—	—	—
— Sécurité de l'Europe du Nord	1	—	1	—	—

(1) Dont trois interventions de MM. Malaud, Fontaine, Hunault, députés non inscrits.
(2) Dont une intervention de M. Malaud, député non inscrit.

Tableau nº 6. — VENTILATION DES QUESTIONS EUROPEENNES DANS LES DEBATS DE POLITIQUE ETRANGERE
L'agriculture quinze fois plus que la sidérurgie

Thèmes des interventions	Nombre d'interventions où ces thèmes ont été évoqués	Origine des interventions suivant les groupes parlementaires			
		R.P.R.	U.D.F	P.S.	P.C.
— Questions agricoles européennes	30 (1)	5	5	10	8
— Pouvoir des institutions communautaires	9	6	2	—	1
— Politiques communautaires	6 (2)	1	3	—	1
— Elargissement de la C.E.E.	6	1	3	2	—
— Problèmes monétaires	2	1	—	—	1
— Relations avec pays tiers	2	—	—	2	—
— Problèmes de la sidérurgie	2	—	—	1	1
— Sort de la région parisienne	1	—	—	—	1

(1) Dont deux interventions de MM. Malaud et Fontaine, députés non inscrits.
(2) Dont une intervention de M. Hunault, député non inscrit.

Objet limité

QUE dire de ces débats, sinon qu'ils restent avant tout des débats ? Orientent-ils l'action du gouvernement ? Fort peu. Eclairent-ils les parlementaires ? La question reste posée. Le fait essentiel est qu'ils n'appellent pas de décisions de la part du gouvernement. Ils ont pour unique objet de tenir au courant les députés de l'évolution de la situation internationale et de recueillir leurs avis. Pas davantage. Les débats de politique étrangère qui ont eu lieu en 1978 s'inscrivent bien dans cette ligne, qui correspond d'ailleurs à la tradition de la Ve République. Telle est la première conclusion qui se dégage de leur examen.

Seconde conclusion : les débats de 1978 montrent que les préoccupations des députés en matière de politique étrangère restent principalement localisées dans les zones géographiques proches de la France : l'Europe, d'abord ; l'Afrique, ensuite, cette dernière étant considérée comme un prolongement de l'Europe et appelée à demeurer sous son influence.

Dernière conclusion : à l'instar des questions parlementaires, ces débats laissent de côté un certain nombre de problèmes vitaux qui commandent le devenir des relations internationales, comme la crise de l'énergie, l'accroissement de la population mondiale, l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, l'endettement du tiers-monde, etc. Là encore, le « mondialisme » est peu présent sur les bancs de l'Assemblée nationale.

(Lire la suite page 16.)

La moins active des commissions permanentes

LA commission des affaires étrangère est la moins active de toutes les commissions permanentes qui siègent à l'Assemblée nationale. C'est d'abord celle qui se réunit le moins souvent (voir tableau n° 7). C'est, d'autre part, celle dont les réunions sont les plus courtes. Pour la durée de ses séances, la commission des affaires étrangères précède la commission de la défense de vingt-cinq minutes, mais une large part des interventions de cette dernière s'est déroulée hors commission, à l'occasion de voyages à l'étranger ou de visites sur place des centres de commandement et des installations des forces militaires. Dans le bulletin des commissions de l'Assemblée nationale, la commission des affaires étrangères n'est distancée que par la commission de la défense, pour la modicité des comptes rendus de ses travaux. Mais la place exiguë qu'occupe l'activité de la commission de la défense dans le bulletin des commissions s'explique par le fait que la présentation de ses délibérations, sous la présidence du général Bigeard, se réduit, le plus souvent, à une seule phrase d'un laconisme tout militaire : *« La commission a entendu M. Untel. »*

L'absentéisme sévit parmi les membres de la commission des affaires étrangères. Sur soixante membres qu'elle réunit, trente-sept n'ont pas assisté à la moitié de ses séances. Les plus assidus, outre M. Couve de Murville, président, qui n'a pas manqué une seule séance, ont été MM. Baumel, Cousté, Gorse, Julia pour le R.P.R. ; MM. About, Ehrmann, Feit, Marc Masson, Seitlinger pour l'U.D.F. ; MM. Chandernagor, Cot, Julien, Lemoine pour le P.S. et les radicaux de gauche ; M. Odru pour le P.C. ; ils ont assité à quinze séances au moins. Les plus absentéistes ont été : Mme Dienesch pour le R.P.R. ; MM. François d'Harcourt, Médecin, Péronnet et Pianta pour l'U.D.F. ; MM. Guidoni, Labarrère, Mermaz et Notebart pour le P.S., et MM. Ansart et Bordu pour le P.C., qui tous, n'ont pas fait acte de présence plus de quatre fois, dans l'hypothèse la plus favorable, aux séances de la commission.

Quels sont les différents « postes » de l'activité de la commission ? Elle a procédé, tout d'abord, à l'audition de ministres. Le ministre des affaires étrangères a comparu à sept reprises devant ses membres. Le ministre de la coopération, quatre fois ; le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères est venu deux fois ; le ministre du commerce extérieur et le ministre des transports, une fois.

La commission n'a procédé qu'à trois auditions de personnalités extérieures en 1978 : M. Pierre-Christian Taittinger, *sénateur*, chargé par le président de la République d'une mission d'étude sur le désarmement ; M. Guy de Lacharrière, directeur des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères, et M. Jean Chapon, secrétaire général de la marine marchande, sur les problèmes du droit de la mer.

La commission a consacré le tiers de ses séances à l'examen de rapports sur des projets de loi autorisant la ratification de conventions internationales. Pour plus de la moitié de ces textes, elle a décidé de demander leur vote *sans débat* par l'Assemblée. Ce faisant, la commission contribue à limiter la place de la politique étrangère dans les délibérations en séance plénière de l'Assemblée.

Le reste des questions traitées par la commission couvre la situation internationale et l'action diplomatique de la France. Sur quels sujets portent les interventions de la commission en 1978 ?

Les préoccupations de ses membres concernent, pour le plus grand nombre (voir tableau n° 8), l'évolution de la conjoncture internationale et le développement des crises internationales : guerre du Shaba, Tchad, crise du Liban. Les questions européennes ne viennent qu'en troisième position. A cet égard, il faut signaler que l'organisation des institutions européennes sensibilise plus les membres de la commission que les problèmes agricoles, qui tiennent dans leurs délibérations une place tout à fait marginale.

Du tableau n° 8 se dégagent trois orientations. Tout d'abord, il montre que les questions internationales traitées par d'autres ministères que les ministères des affaires étrangères et de la coopération mobilisent peu l'intérêt de la commission. La conception qui y prévaut de la notion d'affaires étrangères est particulièrement étroite : elle recouvre les missions traditionnelles du Quai d'Orsay et ne va pas au-delà.

Seconde remarque : les membres de la commission, comme l'ensemble de leurs collègues, sont surtout attentifs, en 1978, aux événements qui affectent les zones géographiques proches de la France, comme l'Afrique et l'Europe, ou des Etats liés à la France par des rapports anciens, comme le Liban. Ils se préoccupent fort peu des événements qui affectent d'autres régions du monde.

Enfin, là comme ailleurs, les préoccupations de caractère mondialiste suscitent peu de curiosité.

Tableau n° 8. — LES SUJETS ABORDES EN COMMISSION
Une certaine sensibilité aux évolutions de la conjoncture

Thèmes des interventions	Nombre d'interventions où ces thèmes ont été évoqués	Origine des interventions suivant les groupes parlementaires			
		R.P.R.	U.D.F.	P.S.	P.C.
— Evolution du continent africain	60	25	3	18	14
— Crise du Liban	36	20	5	5	6
— Questions européennes	22	8	4	4	6
— Désarmement	17	6	1	8	2
— Relations culturelles	9	2	1	5	1
— Relations bilatérales	7	5	1	—	1
— Droit de la mer	7	6	—	1	—
— Commerce international	6	2	2	1	1

Il paraît naturel de donner à ce ministère la possibilité de connaître de toutes les questions qui engagent la politique étrangère de la France. De même, il ne serait pas inutile de saisir pour avis la commission des affaires étrangères toutes les fois qu'une autre commission doit se prononcer sur un sujet de caractère international. Le problème intéresse le Parlement tout entier, car de sa solution dépend également la cohérence de l'intervention des Assemblées.

Troisième remarque : la Constitution de 1958 prévoit l'intervention du Parlement pour l'autorisation de ratifier un certain nombre de traités. Encore faut-il que l'article 53 soit appliqué dans la totalité de ses éléments, que les accords conclus soient soumis aux Assemblées dès leur signature et donnent lieu, en séance publique, à une véritable discussion, et non pas à un simulacre de débat.

Le pouvoir essentiel du Parlement en matière de politique étrangère se situe, comme l'a reconnu le Conseil constitutionnel (3), dans l'exercice de son droit de contrôle. Là encore convient-il de souhaiter que le contrôle parlementaire puisse s'exercer en connaissance de cause, le gouvernement acceptant de communiquer au Parlement davantage d'informations en matière de politique étrangère. A de multiples reprises, MM. Couve de Murville, Debré, Gorse pour la majorité, MM. Jean-Pierre Cot, Lemoine, Alain Vivien et Odru pour l'opposition, ont émis le voeu d'être tenus au courant, dès leur signature, de tous les engagements internationaux de la France.

Accroître le rôle des Assemblées en matière de politique étrangère, les associer même à la formulation de cette politique, aurait, pour le gouvernement, plus d'avantages que d'inconvénients. Les orientations de sa diplomatie n'en seraient que mieux comprises par l'opinion publique, et l'explication parlementaire faciliterait leur application.

ALAIN BROUILLET.

(3) Conseil constitutionnel, décision du 30 décembre 1975.

Dans l'ignorance des vrais enjeux : le rôle de l'exécutif

DE tous les postes du travail parlementaire qui ont été envisagés, une première conclusion se dégage : l'intérêt des députés français pour la politique étrangère porte avant tout sur les questions dont le règlement a été internationalisé par la coopération européenne, mais qui, à l'origine, relevaient de l'exercice, par l'Etat français, de sa compétence nationale. Si l'on met de côté les problèmes européens, la part de la politique étrangère dans les préoccupations des députés s'en trouve considérablement réduite.

Après l'Europe, l'Afrique représente le second pôle d'attention des membres de l'Assemblée. Mais l'intérêt des parlementaires ne va guère au-delà de l'ensemble euro-africain. Les questions internationales qui pèseront, à brève échéance, sur la vie interne des Etats, comme la crise de l'énergie, les guerres commerciales ou les télécommunications par satellites, ne font pas encore l'objet d'une véritable prise de conscience de la part des élus. Réserve faite des institutions européennes, l'activité des organisations internationales rencontre peu d'écho sur les travées du Palais-Bourbon, alors même que les représentants de la France dans ces organisations sont amenés à prendre position.

Il convient de noter que l'intérêt des députés pour l'Europe et l'Afrique tient, pour une large part, au fait que ces deux zones géographiques posent aux élus de la nation des problèmes concrets dans l'exercice quotidien de leur activité, alors que les grands courants d'échanges internationaux, les problèmes d'équilibres stratégiques, par exemple, n'ont pas d'incidence directe dans l'accomplissement des tâches parlementaires.

La variété des questions posées, la diversité de leurs destinataires sur le banc du gouvernement, soulèvent un problème d'organisation institutionnelle. Le fait que de nombreux sujets de politique étrangère soient traités par d'autres ministères que le Quai d'Orsay pose le problème de la coordination des services gouvernementaux dans le traitement de ces matières. De la solution apportée à cette question dépend la cohérence de l'intervention de l'exécutif sur la scène mondiale.

Convient-il de donner aux députés, en ce domaine, un interlocuteur unique, à savoir le ministre des affaires étrangères ? Faut-il accepter, au contraire, l'éparpillement des compétences qui prévaut aujourd'hui ? La réforme des attributions du ministère des affaires étrangères se trouve placée au cœur de cette interrogation.

Tableau n° 7. — ACTIVITE COMPAREE DES COMMISSIONS PERMANENTES EN 1978
Un aimable farniente

	Commission des affaires culturelles familiales et sociales	Commission des affaires étrangères	Commission de la défense	Commission des finances	Commission des lois	Commission de la production et des échanges
— Nombre de réunions	75	26	30	56	62	47
— Durée des séances	135 h 40	51 h 55	52 h 30	128 h 30	102 h	96 h 45
— Nombre de pages au B.D.C. (1)	417	188	82	486	377	315
— Ministres entendus	33	15	5	9	10	15
— Personnalités extérieures entendues	—	3	14	6	—	17

(1) B.D.C. : Bulletin des commissions.

Le rôle actif du Congrès aux Etats-Unis

AUX Etats-Unis, l'intervention du Congrès en politique étrangère s'est opérée *pour l'essentiel en 1978 par deux voies : législative et budgétaire.*

L'action du Congrès a d'abord été législative. Le Sénat, à la majorité des deux tiers, a approuvé le nouveau statut du canal de Panama à partir de l'an 2000. Le débat au sein de la Haute Assemblée a été jugé aussi important — et périlleux — que les discussions qui ont réglé en 1919 le sort du traité de Versailles. Le président Carter a engagé toute son autorité et son pouvoir de persuasion dans cette affaire, s'entretenant personnellement avec près de soixante-dix sénateurs pour justifier le bien-fondé des nouvelles conventions. Les sénateurs, de leur côté, ont engagé une intense négociation avec les autorités panaméennes : sous couvert du principe de « leadership » sénatorial, cinquante-deux sénateurs se sont rendus à Panama pour entendre le point de vue des représentants américains dans la zone du canal et les thèses du général Omar Torrijos.

Le vote du Sénat n'a été acquis que de justesse, à une voix près : soixante-huit sénateurs contre trente-deux ont adhéré au dispositif des traités, mais au prix seulement de modifications substantielles au corps même des accords. Le Sénat a en effet introduit dans le texte des deux conventions deux amendements, dix réserves et onze déclarations interprétatives qui limitent la portée de l'engagement américain. Les Etats-Unis conservent le droit, après l'intervention du Sénat, de garantir, au besoin par les armes, la neutralité du canal, la liberté de circulation et la faculté pour les navires de guerre américains de transiter par le canal en toute circonstance.

Le Congrès a autorisé en 1978 la levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Turquie. Les deux Chambres ont également permis au président Carter d'engager un programme global d'assistance militaire à Israël, à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite. Dans ces deux derniers cas, des membres du Congrès ont tenté de bloquer l'initiative de la présidence par un *legislative veto,* procédure qui donne aux deux Chambres le droit de repousser, dans un délai de trente jours, une décision de l'exécutif. Le Sénat et la Chambre des représentants ont cependant rejeté le *legislative veto,* mais ont posé en contrepartie plusieurs limites au droit d'agir de la Maison Blanche. Ainsi la présidence est tenue de justifier les raisons de l'assistance militaire des Etats-Unis toutes les fois où une livraison d'armes intervient, et de préciser la compatibilité de cette mesure avec le règlement de la question cypriote.

L'intervention du Congrès en politique étrangère s'est exercée, en second lieu, à l'occasion de la discussion de deux lois de finances pour 1979 qui répartissent les crédits de l'aide militaire et économique des Etats-Unis, à savoir : l'*International Security Assistance Act* de 1978 et le *Foreign Relations Authorization for Fiscal Year,* 1979. Le processus budgétaire a permis au Congrès de prendre une part importante dans la définition de la politique étrangère des Etats-Unis dans les domaines les plus divers : la suspension des sanctions contre la Rhodésie, les relations avec la Chine et l'Union soviétique, l'aide à l'Ouganda, au Laos, au Cambodge et au Vietnam. En 1978, le Congrès a renouvelé l'interdiction générale de toute aide américaine aux Etats qui ne respectent pas les droits de la personne humaine, sauf si la poursuite de cette assistance va dans le sens de la défense de l'intérêt des Etats-Unis. Les recommandations adressées aux représentants américains dans les organisations internationales d'utiliser *« the voice and vote »* des Etats-Unis pour des fins et des actions conformes à la cause des droits de l'homme ont été réitérées.

Le Congrès a fixé un plafond à la contribution américaine dans un certain nombre d'organisations internationales, réduit le montant global de l'aide américaine aux pays en voie de développement, et même limité le salaire de certains fonctionnaires américains du Fonds monétaire international.

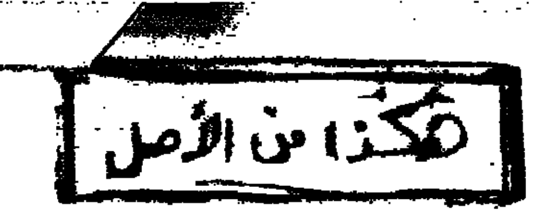
L'action du Congrès en matière de politique étrangère présente trois caractéristiques. C'est, tout d'abord, une action continue qui s'étale sur toute l'année. Le processus budgétaire commence au mois de janvier et ne s'achève qu'en septembre, quand la décision est prise, et parfois même après. La durée de la procédure budgétaire, si elle paralyse souvent l'exécutif, présente aussi pour ce dernier plusieurs avantages. Au moment du vote, les problèmes de fond entre la présidence et le Congrès se trouvent aplanis. Le président connaît les limites de ses possibilités d'action, et évite de prendre une initiative qui se heurterait à l'opposition brutale du Congrès. Le débat en séance publique *(floor)* est plus approfondi. La consultation préalable favorise la conclusion d'accords entre l'exécutif et le Congrès dont l'ampleur dépasse souvent les seuls résultats du vote. Les membres du Congrès sont ensuite de meilleurs interprètes auprès de leurs électeurs du sens de la diplomatie américaine.

L'action mobilise autant la Chambre des représentants que le Sénat. Le Sénat, certes, a seul compétence pour autoriser la ratification des traités et confirmer la nomination des ambassadeurs. Mais la Chambre des représentants, à travers le *« power of the purse »,* a son mot à dire à propos de toute mesure qui engage les finances des Etats-Unis. C'est dire qu'aucune question n'échappe, en fait, à son droit de regard. Le bilan d'activité de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants fournit un exemple frappant de l'engagement croissant du Congrès sur le terrain des relations internationales. Au cours des années 1977 et 1978, cette commission a reçu 913 communications ou messages de la part de l'exécutif, elle s'est réunie 218 fois en séance plénière et 580 fois en sous-comités. Elle a procédé à 148 *hearings* et a entendu 1 127 personnes.

Troisième caractéristique de l'intervention du Congrès : elle lie l'exécutif sans le rendre totalement prisonnier de la volonté du Congrès. Les conditions imposées par le Congrès à l'action de la présidence sont toujours assorties de dérogations *(waivers)* qui laissent à la Maison Blanche une importante liberté de manœuvre suivant les questions. La procédure du veto législatif oblige l'exécutif à justifier devant le Congrès le bien-fondé de sa politique. Les explications données, les assurances fournies, contribuent à rendre plus crédibles les orientations de la diplomatie américaine. Ce faisant, l'action du Congrès facilite l'éclosion d'un consensus national (1) qui soutient les interventions des Etats-Unis dans la politique mondiale.

A. B.

(1) Cf. Alton Frye, « Congress: The virtues of its vices », *Foreign Policy,* 1971, n° 3, pages 108-125.



Recherches universitaires

ATOMES POUR LA PAIX ?

LE consensus qui existait, depuis la fin du second conflit mondial, sur les règles de fond et les objectifs du système de non-prolifération nucléaire s'effondre après 1973. La crise pétrolière incite les Etats consommateurs à réduire leur dépendance de sources d'approvisionnement extérieures : en Europe, au Japon, dans le tiers-monde, nombre de dirigeants placent leurs espoirs dans l'énergie nucléaire ; ils pensent même pouvoir accroître leur sécurité énergétique en installant chez eux des usines de retraitement des combustibles, et leur conviction est renforcée par le refus abrupt de livraison d'uranium opposé par l'administration américaine à l'Euratom en 1974, puis par la suspension temporaire par Washington, l'année suivante, de l'exportation de réacteurs et de combustibles. Mais, en 1974, l'explosion nucléaire indienne démontre que l'atome est bien entré dans le tiers-monde, que des contrôles partiels peuvent être contournés par des Etats qui n'ont pas adhéré au traité de non-prolifération, qu'une option militaire nucléaire est possible dans des régions politiquement instables. En 1975, l'accord nucléaire germano-brésilien — comme la promesse de la France de livrer des usines de retraitement à la Corée du Sud et au Pakistan — bouleverse les données internationales : les Etats-Unis s'en prennent au « dangereux *laxisme » des gouvernements de Paris et de Bonn, mais ces derniers, et leurs partenaires du tiers-monde, sont irrités par une attitude américaine qu'ils jugent contraire à leurs intérêts et peu conforme aux règles établies* (1).

A l'accord germano-brésilien du 27 juin 1975, M. Francisco Linhares Lima consacre une monographie enthousiaste et passionnée, fort éloignée de l'exégèse froide qu'on pouvait attendre (2). *L'auteur, enseignant universitaire brésilien, commence par un retour aux sources — le rapport Lilienthal de 1946* « sur le contrôle international de l'énergie atomique ». *Il voit, dans ce document, l'expression d'une pensée politique* « profonde et bien construite », *une* « utopie techniquement possible », *une occasion unique de rencontre entre* « la sagesse des savants » *et celle* « des Etats ». *De fait, le rapport Lilienthal substituait audacieusement au concept usé d'inspection des installations nationales l'impératif d'une propriété internationale sur toutes les mines et usines ayant trait à l'énergie nucléaire. La position de monopole des Etats-Unis n'aurait qu'un temps, selon les rédacteurs du rapport :* « L'énergie atomique joue un rôle tellement vital par sa contribution à la puissance nucléaire et par suite à la sécurité de la nation, ainsi que par la création de bien-être économique, que les autres nations sont incitées à accélérer leurs propres réalisations. » *La gestion, par une autorité internationale du développement atomique, d'usines nucléaires judicieusement réparties entre les différents pays du monde aurait peut-être garanti une utilisation purement économique de l'énergie nucléaire et écarté tout usage à des fins militaires. Mais l'occasion a été manquée, le nucléaire a fait irruption sur la scène internationale sous le signe de la guerre et de la puissance. La conscience du risque nucléaire n'exclut pas,*

Par CHARLES ZORGBIBE

chez les Grands, le souci de maintenir un « oligopole » technologique : M. Linhares Lima montre, à propos de l'étude du cas germano-brésilien, que nombre d'éléments s'enchevêtrent désormais — le juridique, le politique, l'économique, l'hégémonie des uns et la dépendance des autres, le désordre économique mondial, les tensions politiques internationales, les contradictions de politique intérieure.

Le professeur Karl Kaiser, de l'Institut de politique étrangère de Bonn, part, lui aussi, de l'accord germano-brésilien, et surtout des divergences qu'il provoqua entre Washington et Bonn — « le plus grave différend germano-américain depuis la guerre » *— pour poser « le véritable problème », celui de la création d'un nouvel ordre nucléaire mondial* (3). *Il analyse la politique de l'administration Carter, fondée sur le* « rapport Ford-Mitre » *de 1977 ; le secrétaire d'Etat adjoint Joseph Nye, chargé des questions de non-prolifération, figurait parmi ses auteurs : jamais un président américain ne s'était montré aussi réservé à l'égard de l'énergie nucléaire, présentée comme un problème à résoudre, non comme un moyen d'améliorer la situation énergétique. M. Kaiser retrace l'épreuve de force qui suivit, avec Bonn et Paris, l'élaboration d'une nouvelle législation américaine, plus sévère, en matière d'exportations, le rétablissement d'un certain consensus international au détriment de ceux des Etats du tiers-monde qui étaient des candidats sérieux à une technologie nucléaire indépendante. Le bilan dressé par l'auteur est ambigu : malgré des fautes tactiques, les Etats-Unis ont eu le mérite de modifier des idées dépassées ; mais la nouvelle législation américaine imposée aux acheteurs d'uranium implique une constante immixtion de Washington dans les décisions de politique énergétique et industrielle d'autres pays. Les Etats-Unis pourront-ils résister à la tentation de se servir de ces rapports de dépendance à des fins hégémoniques ?*

Retour à l'Europe : le « pari nucléaire des Neuf » est depuis plusieurs années étudié en profondeur par l'équipe de M. Olivier Pirotte, dans le cadre du séminaire sur l'« avenir énergétique de l'Europe » de l'université de Lille-II. Parmi les nombreuses publications nées de cette recherche collective, on relèvera l'étude de M. Pascal Girerd sur le soutien apporté aux Neuf par le Parlement européen (4) *— appui déterminé aux propositions de la Commission, qu'il s'agisse de la construction d'une usine communautaire d'enrichissement ou de l'élaboration d'un plan communautaire de prospection d'uranium, mais aussi plaidoyer pour* « une information complète et objective du public » *(dès 1975, le rapport de Mme Walz constate qu'une participation active des gouvernés aux décisions n'est réellement pratiquée qu'au Royaume-Uni). Mais l'avenir énergétique de l'Europe et du monde est indirectement lié aux choix politiques des Etats-Unis, comme le soulignait Karl Kaiser : les Etats-Unis,* « qui consomment à eux seuls 30 % de l'énergie dans le monde », *pourraient éviter une course désordonnée vers l'énergie nucléaire* « en adoptant une politique rigoureuse visant à réduire d'une façon substantielle le gaspillage d'énergie ».

(1) L'article IV du traité de non-prolifération de 1968 stipulait le libre accès à la technologie nucléaire sous contrôle approprié. La politique des Etats-Unis visant à empêcher le retraitement des combustibles irradiés est en contradiction avec les déclarations du délégué américain à l'ONU, M. Arthur Goldberg, en 1968.

(2) *L'accord nucléaire germano-brésilien*, thèse de troisième cycle (dirigée par Mme Andrée Jallon), Paris-I, 1978, 132 pages ronéotypées.

(3) *A la recherche d'un ordre nucléaire mondial*, étude publiée simultanément, en 1978, par *Foreign Policy* (New-York), *Europa Archiv* (Bonn) et *Politique étrangère* (Paris) ; cf. cette dernière revue, 1978, n° 2, pages 145-171.

(4) *Revue trimestrielle du droit européen*, avril-juin 1978, pages 204-222.

Dans les revues...

■ Dans **LA REVUE DES DEUX MONDES**, Mario Luciolli retrace les étapes, motivations, « élans », difficultés, handicaps de l'Italie dans l'Europe communautaire. Il évoque le désastre pour son pays, mais aussi pour *l'Europe*, d'une sécession : pour cause économique et monétaire. Car M. Luciolli écrit aussi — propos qui prendra une résonance particulière aujourd'hui — que ces difficultés ne « surgirent jamais d'une allergie au principe de l'intégration et à la supranationalité ». (Avril, mensuel, 14 F. - 15, rue de l'Université, Paris-7e.)

■ **COMMENTAIRE** commente (bien entendu) l'Europe dans son dernier numéro encore. Après la reproduction d'un chapitre du livre de Pierre Drouin : « Qu'est-ce qui fait courir la France ? », Alain Gourdon se demande si c'est la peine : pourquoi courir et discourir *sur le vide d'une* Europe dépeuplée ? Raymond Aron, quant à lui, prend mesure d'un trajet non seulement européen mais mondial : « de l'impérialisme à l'hégémonisme », le premier étant celui des Etats-Unis en déclin, le second celui de la « puissance soviétique ». (N° 5, printemps 1979, trimestriel, 30 F. - Ed. Julliard, Paris.)

■ Autre son de cloche, dans **CRITIQUE SOCIALISTE** qui se demande « quelle Europe ». Ce sont des questions concrètes qui, cette fois, sont abordées : agriculture, Europe militaire, élargissement, lutte de classes, etc. en fonction des problèmes que pose au mouvement ouvrier le renforcement de l'intégration capitaliste à l'échelle européenne. (N° 34, mars, bimestriel, cinq numéros par an, 28 F. - Ed. Syros, 5, rue Borromée, 75015 Paris.)

■ « Face à la crise, une Europe industrielle » : Gérard Tardy considère, lui, dans **PROJET**, que l'Europe industrielle reste à inventer » et qu'il y va du salut de l'Europe en quelque sorte. Deux autres articles complètent cette étude : *sur la convergence franco-allemande* (K.P. Schmid) et l'élargissement de la Communauté (J. Mallet). (N° 134, avril, mensuel, 13 F. - 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

■ *Initiative intéressante des* **DOSSIERS FAIM DEVELOPPEMENT**, que publie le Comité catholique français contre la faim : lier les problèmes du sous-développement dans le tiers-monde, à la veille de la session de la CNUCED, au débat autour des élections européennes. Combien d'électeurs, en effet, sont-ils en mesure de juger du rôle actuel et futur de l'Europe *face* aux pays pauvres ? (36 pages, 8 F. - 27, rue *Guénégaud*, 75006 Paris.)

■ Le tiers-monde et l'Europe, tel est aussi le thème d'un dossier de six pages dans **NON VIOLENCE POLITIQUE**, mensuel du Mouvement pour une alternative non-violente qui donne la parole, en particulier à Dom Helder Camara en reproduisant le texte de l'une de ses conférences. (N° 14, avril, mensuel, 4,20 F. - 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis.)

■ Joseph *Klatzmann s'essaie, dans* **ECONOMIE RURALE**, à une typologie mondiale de l'alimentation. Au bas de l'échelle pour la consommation de calories par personne et par jour : le Zaïre et, tout de suite après, l'Ethiopie, les Philippines, l'Inde, le Mozambique. Deux autres études concernent aussi, indirectement, les problèmes du sous-développement : Bernard Yon décrit le fonctionnement du marché mondial des *denrées agricoles* de Chicago et L. Daste traite de « la formation des prix et le marché céréalier ». (N° 129, janvier-février, six numéros par an, 45 F. - Société française d'économie rurale, route de Saint-Cyr, 78-Versailles.)

■ La crise de l'acier aux Etats-Unis est l'occasion, pour Helen Shapiro et Steven Volk, d'analyser dans **NACLA REPORT ON THE AMERICAS** les restructurations qui interviennent dans la *production* mondiale de l'acier et les conséquences qui en découlent dans le monde du travail. Les principaux points de l'enquête : concentration et compétition ; où vont les capitaux qui abandonnent la sidérurgie : l'exemple du *Brésil ; quelle stratégie de réponse* pour les ouvriers ? (Vol. XIII, n° 1, janvier-février, bimensuel, abonnement annuel : 11 dollars. - 151 West 19th Street, New-York, N.J. 10011.)

■ En France, **PARTI PRIS** manifeste la même préoccupation pour la crise dans la sidérurgie. Mais la revue s'efforce avant tout de cerner les raisons de l'échec du mouvement ouvrier et syndical dans les régions françaises *menacées*. (N° 9, avril, mensuel, 8 F. - 1, rue Keller, 75011 Paris.)

■ **REPERES** de mars étant paru en avril, on n'y pouvait encore que donner une vue futurologiste déjà rétro du congrès de Metz. Les conclusions seront pour le prochain numéro. En revanche, l'Europe reste une actualité durable : où les fédéralistes voient l'avenir régional, le **CERES** dénonce, dans sa revue, « l'Europe contre les régions ». Faudrait-il craindre, comme Yves Delahaye dans son livre « L'Europe sous les mots » (voir page 22 « Les livres du mois ») que cette opposition ou contradiction radicale recouvre la même chose, qui serait bien toujours la même chose : le vieil Etat, à l'échelle de l'Europe ou à la moindre échelle des régions ? (Mars, mensuel, 29 F. - Edit. Mandrin, 5, rue Payenne, Paris-3e.)

■ La « France qui vieillit » est le thème du dernier **FUTURIBLES**. Une analyse du rapport établi par Evelyne Sullerot pour la commission compétente du Conseil économique et social. Autre aspect du problème : « la retraite, mort sociale » ? Une étude sur la « vieillesse heureuse »... en Suède. Mais — conclura-t-on avec A. Parant — le vieillissement démographique n'est pas inéluctable. (Mars, mensuel, 29 F. - 55, rue de Varenne, Paris-7e.)

■ Une publication de **FUTURIBLES** : l'Emploi ou l'obsession du futur. Trois « scénarios pour l'avenir » : 1. Nouveau libéralisme ; 2. Relance nationale ; 3. Nouvelle croissance. Synopsis très développés, suivis d'une analyse comparée. Etudes prospectives approfondies, avec des « cadrages » rigoureusement et abondamment chiffrés. (Premier volume d'une collection de « Scénarios d'avenir », 162 pages. - 55, rue de Varenne, Paris-7e.)

■ **TRANSICION** publie un dossier sur « Capital et Travail » dans l'Espagne d'aujourd'hui. On y lira, en particulier, un article de Angel M. Tablas sur l'internationalisation et les dépendances du secteur public espagnol ; et un autre de F. de Castro sur les luttes ouvrières durant la période de transition. (N° 7, avril, mensuel, 125 pesetas. - Ramblas 130, Barcelone 2.)

■ Dans la **REVUE DE L'OTAN**, le général Siegfried Boy, haut responsable de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, expose le programme et le mécanisme du projet AWACS (Système aéroporté de détection lointaine et de *contrôle) appelé à un rôle de plus* en plus important dans la structure militaire de l'Alliance et qui a fait récemment l'objet d'un accord entre les ministres de la défense participant aux travaux du comité des plans de défense. (Vol. 27, n° 2, avril, bimestriel. - Service d'information de l'OTAN, 1110 Bruxelles.)

■ En prévision du XVe congrès national du P.C.I., qui a eu lieu du 20 au 25 mars dernier, la *section* pour l'étranger du comité central du P.C.I. a publié un numéro spécial du bulletin **LES COMMUNISTES ITALIENS** où les lecteurs français trouveront le texte complet du projet de thèses présenté aux sections et fédérations avant la réunion du congrès. (Numéro spécial 1978, trimestriel, gratuit. - Sezione esteri del PCI, Via delle Botteghe Oscure, 4, Rome.)

■ Le prochain congrès du P.C.F. devant débattre de la place des intellectuels dans la société, **LA NOUVELLE CRITIQUE** présente un petit dossier sur ce sujet avec notamment des articles *de Guy Besse* et Arnaud Spire. S'appuyant sur des données statistiques, elel tente aussi un recensement des intellectuels en France et une appréhension du niveau de formation des Français. En outre, des extraits de l'œuvre de *Karl Marx sur la « question* des intellectuels ». (N° 23, avril, mensuel, 25 F. - 2, place du Colonel-Fabien, 75940 Paris Cedex 19.)

■ **AUTREMENT** met un point final à sa *série consacrée à la culture et* à l'expression individuelle et collective, en traitant cette fois de « la culture et ses clients ». L'ensemble des articles, au terme de cette vaste enquête, répond à une intention précise : « montrer concrètement ce qui se fait et ce qui est méconnu » à l'aide de recherches « sur le terrain ». (N° 18, avril, cinq numéros par an, 35 F. - Diffusion Le Seuil, 27, rue Jacob, Paris-6e.)

■ Dans *les* **ETUDES**, *C.* Pairault, professeur à l'université de Ouagadougou, rend compte des réponses d'un groupe d'étudiants à la question de la double appartenance culturelle. Or, loin d'être ressenti comme une ambiguïté, voire un écartèlement, le biculturalisme apparaît comme le creuset d'une synthèse où s'élaborerait une culture spécifiquement africaine. D'autre part, en se fondant sur l'observation du flux migratoire en France et de l'inégalité des taux de fécondité entre émigrés et indigènes, J.-P. Gamant propose une réflexion sur la France multiraciale des prochaines décennies. (Avril, mensuel, 14 F. - 15, rue Monsieur, Paris-7e.)

■ Premier numéro d'une nouvelle publication de l'université de Paris-VIII-Vincennes, **ENCRAGES**. Outre un bilan du structuralisme, on y trouve un dossier sur l'impérialisme culturel avec la collaboration de Bernard Cassen, Dominique Perrot, Armand Mattelart, Mireille Azzoug et Bernard Genâne. (N° 1, mars, mensuel, 15 F. - Département d'études des pays anglophones de l'université de Vincennes, route de la Tourelle, 75571 Paris Cedex 12.)

■ **ARTS ASIATIQUES**, les Annales du Musée Guimet et du Musée Cernuschi, est désormais publié sous une nouvelle formule par l'Atelier Marcel Jullian. L'« Imagerie populaire chinoise du Nouvel An » offre de belles reproductions en couleur de cet art populaire. Guerriers emplumés, enfants potelés, scènes de famille, « Châtiment de l'infanticide » ou « Roman complet des expéditions vers l'Ouest », ces images d'Epinal à la chinoise sont présentées par Mme Danielle Eliasberg. (Tome XXXV. - Dépositaire A. Maisonneuve, 11, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris.)

■ Le propos du dernier des **CAHIERS DE L'EST**, consacré à la littérature yougoslave, plus précisément à la « nouvelle prose serbe », n'est pas seulement anthologique : il entend véritablement révéler, dans ses textes et dans ses traits, cette littérature encore plus mal connue que celle des autres pays de l'Est, bien qu'elle ne subisse pas les mêmes contraintes. On peut se demander si, pour le lecteur « occidental », la confusion des noms d'écrivains — Miljkovic, Mihailovic, Scepanovic, Stefanovic, etc. — n'y est pas pour quelque chose. Ils sont quatorze, présentés et commentés : presque tous nés à la veille de la guerre ou pendant. (N° 16, trimestriel, 25 F. - Edit. Albatros, 14, rue de l'Armorique, Paris-15e.)

■ Dans **SEPTENTRION**, revue de culture néerlandaise, Sadi de Gorter évoque l'œuvre et le souvenir d'Hendrik Marsman, poète et romancier hollandais « à la recherche de la France », amoureux de Paris, conquis par la Provence : autre exemple d'un écrivain de culture germanique retourné au berceau méditerranéen. Antinazi, il s'embarque à *Bordeaux et disparaît en mer*, en juin 1940. (Mars-avril, trois numéros par an, 20 F. - Murissonstraat 160, B. 8530, Rekkem, Belgique.)

■ Après la conférence épiscopale de *Puebla*, ***CULTURES ET FOI*** fait une présentation originale de la théologie de la libération. *Dans* le même numéro, Albert Longchamp explique pourquoi Puebla n'est qu'un point de départ, pendant que *F. Fournier*, dans un important dossier sur l'Amérique latine, évoque la situation des communautés chrétiennes. (N° 66, avril, 8 F. - 5, rue Sainte-Hélène, Lyon.)

■ **FRANJA**, revue des exilés d'Amérique latine, publie un dossier sur « les idées de la femme latino-américaine » où on lira, en particulier, une enquête sur les mécanismes de rupture dans les couples d'exilés. (N° 9, mars, trimestriel, 50 F belges. - 41, rue de Suède, 1060 Bruxelles.)

■ La dernière livraison reçue de **NUEVA SOCIEDAD** propose une série d'articles *sur le thème « Nationalisme et conflits ».* D'autre part, Ruben Berrios analyse la situation politique de Porto-Rico, tandis qu'Enrique Ramirez étudie l'évolution, depuis cinquante ans, du PRI, le parti gouvernemental mexicain. (N° 40, février, bimestriel, abonnement annuel : 16 dollars des Etats-Unis. - Apartado 61712, Chacao, Caracas 106, Venezuela.)

■ Une réflexion chrétienne sur le nazisme et les massacres de juifs fournit à deux universitaires américains, Thomas A. Idinopulos et Robert E. Willis, la matière des deux principaux articles de l'excellente revue **CROSS CURRENTS** (vol. XXVIII, n° 3, trimestriel, 1,75 dollar. - Publiée par Convergence, 103 Van Houten Fields, West Nyac, N.Y. 10994.)

■ Louis de Villefosse est très frappé et ému par la personnalité de Jean-Paul II, et comme il ne l'avait jamais été à Rome. Il n'en est que mieux fondé d'adresser, dans **CONTREPOINT**, une « réponse » au pape. En proclamant la continuité du lien particulier entre Rome et la Pologne, Jean-Paul II semble avoir oublié celui de *ses* prédécesseurs qui condamna l'insurrection nationale et catholique de 1830, se félicita de ce que l'ordre régnait à Varsovie, et rappela durement les Polonais à « l'obéissance due au prince légitime ». Le prince légitime est de nouveau à Moscou, mais la position de l'Eglise, à Rome comme en Pologne, s'est renversée. Pourtant Louis de Villefosse se demande si ce retour à la liberté n'est pas accompagné *par d'autres : le cléricalisme*, le dogmatisme, l'antisémitisme ; puis il rappelle que le caractère bénéfique des interventions de l'Eglise dans l'histoire a pu être contesté. Questions et « réponses » qui n'empêchent pas l'espoir, pour avoir entendu avec le nouveau pape un « langage nouveau ». (Printemps 1979, trimestriel, 30 F. - 4, rue Cassette, Paris-6e.)

■ **LUMIERE ET VIE** pose la question de l'exclusion : dans *l'Eglise*, par l'Eglise. D'abord à travers toute l'histoire, du christianisme primitif à l'Index, puis aux formes plus subtiles ou passives qu'elle revêt actuellement : par exemple, l'exclusion de fait, ou la « marginalisation des gêneurs ». Est-on en train d'en venir à graffiter sur la porte des églises : il est exclu d'exclure ? (Premier trimestre, cinq numéros par an, 28 F. - 2, place Gailleton, Lyon-2e.)

■ *Le* culte de la personnalité dans la presse africaine retient l'attention d'André Badibanga dans le plus récent numéro de la **REVUE FRANÇAISE D'ETUDES POLITIQUES AFRICAINES**. Son étude est toutefois limitée à quelques grands journaux de l'Afrique francophone. (N° 159, mars, mensuel, 24 F. - 32, rue de l'Echiquier, Paris-10e.)

■ On trouvera dans **AFRICA RESEARCH BULLETIN** le texte complet du programme du « groupe des 77 », adopté par la IVe conférence ministérielle tenue à Arusha en février, en prévision de la Ve réunion de la CNUCED. (Vol. 16, n° 2, 31 mars, mensuel, abonnement annuel : 39,50 livres. - 18, Lower North Street, Exeter, Grande-Bretagne.)

■ **TIMOR INFORMATION**, bulletin de l'Association de solidarité avec Timor oriental, fait le point, dans son dernier numéro, des dix derniers mois, sous l'angle de la lutte populaire et de l'action du Fretilin : mois « difficiles et lourds de conséquences », annonce l'éditorial. (N° 9, mars, trimestriel, abonnement annuel : 30 F. - B.P. 289, 75264 Paris Cedex 06.)

CINÉMA

■ **LES CAHIERS DU CINEMA** proposent un entretien avec Luc Moullet à propos de son film sur le pillage du tiers-monde : Genèse d'un repas. (N° 295, avril, mensuel, *15* F. - 9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris.)

■ **CINEMA 2002**, revue espagnole, publie un numéro spécial consacré au « cinéma catalan ». (N° 38, avril, mensuel, 100 Ptas. - Ardemans, 64, Madrid 28.)

■ **CINEMA 79** propose un dossier sur Jean Renoir, avec des textes, notamment, de Eric Rohmer, Jean Douchet et P. Vecchiali. (N° 244, avril, mensuel, 12 F. - 6, rue Ordener, 75018 Paris.)

■ Dans **LES DEUX ECRANS** : une intéressante analyse des westerns italiens comme « paraboles politiques », ainsi que des entretiens avec de jeunes cinéastes algériens (H. Rahim, A. Benhadouga, H. Djelloul). (N° 11, mars, mensuel, 5 DA. - 7, bd Khemisti, Alger.)

■ Marcel Martin, dans **ECRAN 79**, présente le nouveau cinéma yougoslave ; ce même auteur analyse, d'autre part, les problèmes que pose la diffusion de grands films sur le petit écran. (N° 79, avril, mensuel, 12 F. - 60, avenue Simon-Bolivar, 75019 Paris.)

■ Dans **FILM/ECHANGE** (revue de droit, économie et sociologie de l'audio-visuel) on lira, entre autres, des textes de Jacques Terrand sur « les pays non alignés et la télévision », et de Lofti Maherzi sur « l'idée coloniale dans les productions filmiques ». (N° 5, hiver, trimestriel, 40 F. - 79, Champs-Elysées, 75008 Paris.)

■ **MELBA** consacre un très beau numéro (hyperchromatique) à la situation actuelle du cinéma indépendant en France après les colloques de Lyon et d'Avignon. (Nos 6/7, mars, trimestriel, 15 F. - B.P. 195, 75023 Paris, Cedex 01.)

■ Federico Fellini s'entretient avec Michel Ciment à propos de « Prova d'Orchestra » dans **POSITIF** qui propose, en outre, un entretien avec Michael Cimino, auteur de « Voyage au bout de l'enfer », ainsi que des textes (passionnants) de Wim Wenders. (N° 217, avril, mensuel, 15 F. - 19, rue Turgot, 75009 Paris.)

■ Dans **LA REVUE DU CINEMA** : une étude de Guy Gauthier sur « Superman » et deux articles de Ph. Durand : « Pour un cinéma guadeloupéen » et « Naissance du cinéma en Guinée-Bissau ». (N° 338, avril, mensuel, 18 F. - 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07.)

● **RECTIFICATIF.** — *Dans le numéro 3 de COMMUNISME (cité le mois dernier), l'auteur de l'article sur « La dissidence et la crise de la formation sociale soviétique » était Charles Bettelheim, et non Bruno Bettelheim, le spécialiste de la psychologie enfantine. Nos lecteurs auront sans doute rectifié d'eux-mêmes.* (COMMUNISME, n° 3, premier trimestre, huitième année, trimestriel, *18 F. - FEDEROP*, 38, rue du *Doyenné*, 69005 Lyon.)

Calendrier des fêtes nationales

16-31 MAI

17 NORVEGE	Fête de la Constitution
22 SRI-LANKA	Fête nationale
25 ARGENTINE	Fête nationale
25 JORDANIE	Fête de l'indépendance
31 AFRIQUE DU SUD	Fête nationale

1er-15 JUIN

1 TUNISIE	Fête nationale
2 ITALIE	Ann. de la proclamation de la Rép.
4 TONGA	Fête nationale
10 GRANDE-BRETAGNE	Ann. officiel de la reine
12 PHILIPPINES	Ann. de la procl. de l'indépendance

● La fête nationale du Japon, le 29 avril, correspond au jour anniversaire de l'empereur (et non à l'anniversaire de l'indépendance comme il a été indiqué par erreur).

La « voie roumaine » et les contradictions de l'indépendance

(Suite de la première page.)

Or, précisément, la réconciliation soviéto-yougoslave de 1955 poussait Moscou à reconnaître qu'il pouvait exister des « voies propres » vers le socialisme. Tel était l'argument idéologique qui permettait de justifier une « voie roumaine » opposable à la déstalinisation. Privés d'une véritable base populaire — en 1944, le parti comptait moins de mille membres, — les autres dirigeants, à quelques exceptions près, firent cause commune avec leur secrétaire général.

Le vingtième congrès du P.C. soviétique, en 1956, et le « rapport secret » de Khrouchtchev ne purent qu'inquiéter davantage le chef du parti roumain. Se sentant personnellement visé, Gheorghiu-Dej se hâta de déclarer, devant les responsables du parti réunis en séance secrète à Bucarest, que la déstalinisation était en Roumanie sans objet. Tel n'était évidemment pas l'avis des dirigeants soviétiques ; par l'intermédiaire de deux membres du Politburo roumain, Miron Constantinescu et Iosif Chishinevski, ils se préparaient à provoquer le remplacement de Gheorghiu-Dej, au profit semble-t-il de Miron Constantinescu. Mais les deux hommes sur lesquels Moscou comptait étaient eux-mêmes d'anciens staliniens et, de surcroît, des intellectuels qui ne parvinrent pas à ébranler les cadres prolétaires dont le secrétaire général avait su s'assurer la fidélité.

Ce qui fit échouer le plan de Moscou et sauva Gheorghiu-Dej, ce fut le soulèvement hongrois de 1956. L'insurrection porta un rude coup à la thèse khrouchtchévienne de la déstalinisation et renforça la position de ceux qui, comme Gheorghiu-Dej à Bucarest ou Molotov et Kaganovitch à Moscou, soutenaient que tout relâchement intérieur profiterait à l'ennemi de classe. Le concours que Gheorghiu-Dej apporta à la répression de la révolution hongroise et le coup de frein donné à la déstalinisation en U.R.S.S. apportèrent une certaine amélioration des relations entre Moscou et Bucarest.

La déstalinisation avait cependant montré à Gheorghiu-Dej qu'il serait désormais risqué d'appuyer son pouvoir sur les Soviétiques. Le rôle joué par les intellectuels hongrois dans le soulèvement d'octobre-novembre 1956, les échos que ces événements avaient trouvé parmi l'intelligentsia roumaine, l'activité alors déployée par Miron Constantinescu et Iosif Chishinevski contre son propre pouvoir, tout cela acheva de convaincre le secrétaire général du P.C. roumain qu'il devait se battre sur deux fronts : à l'extérieur, pour se détacher de l'Union soviétique, à l'intérieur pour consolider, notamment contre l'intelligentsia, un régime stalinien. Les deux mouvements furent entrepris après 1956. Et Moscou, inconsciemment, facilita les choses.

Dans sa politique étrangère, en effet, Khrouchtchev caressait une chimère : faire sortir la Grèce et la Turquie de l'OTAN. C'est dans ce souci que, en 1957, Khrouchtchev confia à la Roumanie l'initiative d'une politique de neutralisation dans les Balkans. Pour donner du poids aux propositions roumaines et les rendre crédibles, l'U.R.S.S. retira ses troupes de Roumanie en juin 1958. Il n'est pas exclu que la Chine — que l'U.R.S.S. voulait garder dans son sillage — ait contribué à ce geste en retirant elle-même ses « volontaires » de Corée du Nord.

En même temps fut déclenchée, à l'intérieur du pays, une vague de terreur dont la rigueur dépassa les premières mesures de 1947-1953. Gheorghiu-Dej entendait ainsi effrayer et réduire à la passivité les catégories sociales qui auraient pu chercher à tirer profit des distances que la Roumanie prenait à l'égard de l'Union soviétique.

Depuis lors, cette double offensive, à l'extérieur contre l'influence soviétique et à l'intérieur contre les catégories « peu sûres », n'a cessé d'inspirer les dirigeants roumains.

Lorsque Khrouchtchev reprit sa campagne de déstalinisation, Gheorghiu-Dej se trouvait en position favorable, les Soviétiques ayant perdu leur principal atout : la présence militaire. C'est en vain que, en 1961, le rapport de Khrouchtchev au vingt-deuxième congrès du P.C. soviétique fit allusion aux vestiges de stalinisme dans les démocraties populaires : Moscou n'avait plus les moyens de renverser le chef du parti roumain. Tout ce qu'il obtint fut de précipiter la décision, déjà arrêtée à Bucarest, d'établir des distances entre les deux pays. C'est sans aucune difficulté que Gheorghiu-Dej obtint, de la part du comité central réuni en session plénière à la fin de novembre 1961, un certificat de bonne conduite pendant l'ère stalinienne. Il était, ainsi, en bonne posture pour affronter Khrouchtchev sur un nouveau théâtre d'opérations, celui du Comecon.

Le Comecon sommeillait plus ou moins depuis sa création. Tenant fermement en main les dirigeants des pays satellites, Staline avait, sans s'exposer à trop de risque, consenti au principe de l'unanimité pour toutes les décisions du Comecon. C'est avec cet instrument que Khrouchtchev essaya de soumettre la Roumanie. Mais cette tentative d'imposer une planification dirigée de Moscou se heurta au refus catégorique de Bucarest. Bien mieux, elle permit de mobiliser plus activement l'opinion publique roumaine contre les ingérences soviétiques et, très faible jusqu'alors, la popularité de Gheorghiu-Dej s'en trouva renforcée. Les efforts de Khrouchtchev pour éliminer des statuts du Comecon le principe de l'unanimité butèrent sur l'opposition roumaine, qui se fondait sur ces mêmes statuts.

Sa popularité étant ainsi renflouée, et alors que la tension s'accroissait entre Bucarest et Moscou, Gheorgiu-Dej put entreprendre de mettre un terme au règlement de comptes avec l'intelligentsia. De manière significative, les premières amnisties coïncidèrent avec l'enlèvement, en février 1962, de la statue de Staline d'une place de la capitale. Plusieurs amnisties permirent à quelques dizaines de milliers de détenus politiques de rentrer dans leurs foyers ; peu après, le parti ouvrait ses rangs aux intellectuels. On pouvait croire que, face au péril russe, le secrétaire général du parti entreprenait de forger une solide unité nationale.

Concentration des pouvoirs et double confrontation

Le conflit sino-soviétique facilita les efforts de la Roumanie pour prendre ses distances à l'égard de Moscou. Sous couvert de jouer les médiateurs entre les deux grandes puissances socialistes, en fait pour mieux sonder la profondeur de leur désaccord, de nombreuses délégations du parti et du gouvernement roumain prirent, notamment après 1961, le chemin de Pékin.

C'est ainsi qu'une importante délégation roumaine, conduite par I.G. Maurer, président du conseil des ministres, visita la Chine au début de mars 1964. En revenant de Pékin, Maurer s'arrêta à Moscou, où il eut un entretien avec Khrouchtchev ; celui-ci, sans doute irrité par le rôle de médiateur que prétendait jouer la Roumanie, ne cacha pas son mécontentement ; alla-t-il jusqu'à faire des menaces ? Toujours est-il qu'à son retour à Bucarest Maurer demanda à Gheorghiu-Dej d'informer la population de l'état des relations soviéto-roumaines. La crainte d'une intervention militaire et diverses tentatives de provoquer un putsch à Bucarest convainquirent le chef du parti de franchir ce pas. C'est ainsi qu'en séance plénière du comité central fut adoptée la résolution du 27 mars 1964, qui annonçait l'intention de la Roumanie de s'engager dans la voie de l'indépendance. Dans le jargon idéologique en vigueur, le style n'en était pas d'une éblouissante clarté, mais les réunions organisées dans tout le pays en précisèrent bien le contenu réel. Ces réunions furent l'occasion d'expliquer aux participants, qui n'en croyaient pas leurs oreilles, comment l'Union soviétique, naguère présentée comme la bienfaitrice du peuple roumain, avait en fait exploité le pays. Le 5 juin, Radio-Bucarest accusait même l'U.R.S.S. de néo-colonialisme.

C'était plus que Khrouchtchev ne pouvait supporter. Il brandit la menace d'une intervention militaire. Tito prodigua à Bucarest des conseils de modération, mais c'est la chute de Khrouchtchev, peu de temps après, qui amena une certaine détente. En mars 1965, Gheorghiu-Dej mourait, laissant la succession à son proche collaborateur, Nicolae Ceausescu, qui, à quarante-sept ans, prenait les rênes du pouvoir. Il avait fait toute sa carrière dans l'appareil du parti et siégeait au bureau politique depuis 1954. On le considérait comme un représentant du dogmatisme communiste, à l'opposé, par exemple, de Maurer, auquel on attribuait des vues plutôt libérales.

Le peuple roumain avait espéré que le tournant amorcé en politique extérieure s'accompagnerait d'une nouvelle orientation en politique intérieure. Il ne tarda pas à être détrompé. Après une courte période de détente intérieure, qui lui permit d'éliminer du pouvoir les anciens collaborateurs de son prédécesseur, M. Ceausescu ne tarda pas à revenir à la politique de double confrontation — avec l'U.R.S.S. et avec les catégories sociales considérées comme « peu sûres ». En invoquant la nécessité de « *renforcer le rôle dirigeant du parti* », il s'octroya des pouvoirs de plus en plus étendus et en arriva à instaurer un culte de sa personnalité, auquel s'est récemment ajouté celui de son épouse. La centralisation de l'économie et de l'administration s'est renforcée, une « petite » révolution culturelle de type chinois a été déclenchée en 1971 ; la coupure entre les cadres du parti et la population, le développement des services de sécurité, l'aggravation de la pénurie, etc., autant de causes d'un malaise dans le public, qui a le sentiment que le régime a « confisqué » à son profit exclusif la marge d'indépendance acquise en 1964.

Les fluctuations de la politique économique ont encore alourdi le climat. Une libéralisation partielle fut entreprise en 1967, suivie, à partir de 1970, par une contre-réforme centralisatrice, que M. Ceausescu dirigea personnellement, et les Roumains ont appris avec surprise, en février 1978, de la bouche du chef du parti, que le mécanisme alors mis en place était dépassé. Mais, bien qu'elle ait été annoncée à grands coups de trompette, cette réforme, comme celle de 1967, buta contre les intérêts de la direction du parti, qui n'entend pas se dépouiller de ses pouvoirs de contrôle.

Il s'est ainsi avéré que l'indépendance à l'égard de Moscou est une condition nécessaire, mais non pas suffisante, pour assurer l'édification d'une économie socialiste viable. L'énorme effort d'industrialisation entrepris depuis 1965 n'a pas apporté les fruits que l'on espérait. La définition d'objectifs dépassant les possibilités réelles, la priorité accordée à l'industrie lourde, la surchauffe permanente de l'économie, etc., ont abouti à une détérioration des conditions de vie. Alors que Gheorghiu-Dej confiait les responsabilités aux *technocrates du parti*, M. Ceausescu s'appuie plutôt sur les activistes, et la machine tourne sans prise sur la réalité. En dépit de statistiques qui entendent mesurer les progrès accomplis, la Roumanie possède un niveau de vie plus bas que celui des autres pays socialistes.

La volonté d'indépendance à l'égard de l'Union soviétique a connu son point culminant en 1968, lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie. La sympathie que M. Ceausescu exprima alors à Alexandre Dubcek n'avait aucun rapport avec la libéralisation qui illustrait le « printemps » de Prague ; elle affirmait le droit de chaque parti — que les Soviétiques auraient aussi bien pu mettre en cause en Roumanie — d'être maître chez lui. Comme l'insurrection de Budapest pour Gheorghiu-Dej en 1956, les événements de Prague avaient, pour M. Ceausescu, valeur d'avertissement. C'est bien pourquoi une nouvelle vague de répression, à certains égards plus sévère que celle qui toucha la Tchécoslovaquie de M. Husak, s'abattit sur la Roumanie après 1969, et c'était la troisième depuis 1944. Mais l'arsenal de la répression était rénové : centralisation « démocratique » renforcée à partir de 1970, plus une campagne pour « *forger l'homme nouveau* ». Les intellectuels, coupables à la fois d'être « *improductifs* » et de colporter les valeurs de l'Occident, virent leur influence décroître au profit des activistes sortis des écoles du parti. La sélection des cadres devint plus sévère, afin que seuls les plus fidèles puissent passer à travers les mailles très serrées du filtre. Reprises après 1964, les relations culturelles avec l'Occident ont, depuis, été méthodiquement réduites. Mise à la raison, la vie intellectuelle roumaine s'est vu assigner un modèle : la création populaire.

En observant que le fils cadet de M. Ceausescu occupe les fonctions de secrétaire des jeunesses communistes (comme s'il était destiné à succéder un jour à son père), les Roumains sont tentés de penser que c'est à son seul profit que le régime a joué la carte de l'indépendance. Mais la concentration des pouvoirs ne va pas sans difficultés, dont les signes se multiplient : fuite du général Ion Pacépa, chef adjoint des services de sécurité et ami personnel de M. Ceausescu ; fuite du yacht de M. Ceausescu (dont l'équipage a demandé l'asile en Turquie) ; incendie criminel du Théâtre national de Bucarest ; fréquents remaniements à la direction du parti et du gouvernement, le dernier en date étant, fin mars, le remplacement de M. Manea Manescu, premier ministre depuis 1974, par son premier adjoint, M. Ilie Verdetz (tous deux ont des liens de famille avec le chef de l'Etat) ; à quoi il faudrait ajouter les critiques à peine voilées de deux écrivains pourtant liés au régime, MM. Eugène Barbu et Aurel Baranga.

Comme pour détourner l'attention des critiques internes, le régime ne manque pas une occasion de réaffirmer le caractère particulier de sa politique extérieure. L'année 1978 a été particulièrement riche à cet égard : en juin, visite de M. Ceausescu à Pékin ; en août, visite de M. Hua Guofeng à Bucarest ; en novembre, refus des propositions soviétiques tendant à renforcer l'intégration au sein du pacte de Varsovie, ce geste étant orchestré par au moins six discours. En évoquant le spectre d'une menace soviétique, M. Ceausescu essaie d'imposer au peuple roumain un silence « patriotique » ; en affichant la rigoureuse orthodoxie du communisme roumain, il invite les Soviétiques à observer un silence « idéologique ».

Lors de la conférence au sommet du pacte de Varsovie, qui s'est tenue à Moscou en novembre dernier, les Soviétiques ont proposé un ensemble de dispositions dont l'acceptation aurait signifié un renoncement à l'indépendance obtenue quinze ans plus tôt. Un renforcement de l'intégration du haut commandement du pacte contenait en effet en germe la possibilité de manœuvres militaires conjointes sur le territoire roumain, ce que Bucarest n'a jamais cessé de refuser. Devant l'invasion du Cambodge par le Vietnam, puis devant l'attaque du Vietnam par la Chine, la Roumanie s'est opposée à l'attitude des autres pays membres du pacte de Varsovie. Non seulement son appartenance au pacte semble donc assez formelle, mais, en outre, elle gêne l'intégration que Moscou souhaite renforcer. Pour les Soviétiques, la question se pose de savoir si une stricte intégration sans la Roumanie ne serait pas plus avantageuse que la présence d'un allié récalcitrant.

L'espace de liberté dans lequel peut évoluer la diplomatie roumaine est évidemment à la merci de profonds changements sur la scène internationale, et Bucarest pourrait avoir intérêt à chercher d'autres points d'appui. Certes, l'Union soviétique a la possibilité matérielle de briser cette indépendance, mais elle a aussi de bonnes raisons d'hésiter devant une troisième intervention militaire (après celle de Budapest et de Prague). Non pas seulement parce que la Roumanie, contrairement à la Tchécoslovaquie de 1968, a fait connaître sa détermination à se défendre, mais aussi, et surtout, parce que le prestige de Moscou en serait gravement atteint et que les forces centrifuges au sein du monde communiste s'en trouveraient encouragées, notamment dans les partis dits « eurocommunistes ». Mais les vraies limitations de la politique indépendante de la Roumanie sur le plan international semblent bien résider dans sa rigidité intérieure, qui la prive d'un large soutien populaire. M. Ceausescu perçoit-il cette contradiction et aurait-il la volonté d'en sortir ? Son comportement depuis qu'il est au pouvoir ne permet pas de prévoir une telle évolution.

SERBAN ORESCO.

Utopie révolutionnaire et marxisme

« L'ALTERNATIVE », de Rudolf Bahro

Un manifeste communiste nous vient de l'Est (1) et son auteur croupit dans une geôle est-allemande. La coïncidence n'est pas fortuite, car pour Rudolf Bahro le langage marxiste n'est pas une langue de bois au service de ses maîtres. Il lui restitue sa fonction d'autrefois, d'instrument d'analyse et de combat. Avec érudition, passion et souffle, Bahro s'attaque à l' « ancienne division du travail » (c'est-à-dire à celle que nous partageons), aux inégalités hiérarchiques qu'elle nourrit, à l'Etat-Léviathan qui en est à la fois l'expression et l'indispensable soutien. Son utopie créatrice a d'étranges ressemblances d'inspiration avec le mouvement de Mai. Peut-être pas si étranges, si l'on se souvient que les jeunes révoltés de 1968 paraphrasaient parfois les Grundrisse, sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose à son insu.

Avant de présenter son Alternative et la « révolution culturelle » destinée à en frayer le chemin, l'auteur se livre à une critique du « socialisme existant réellement ». Il commence par un constat d'échec : « Le nouveau système ressemble assez peu aux principes dont il se réclame... L'idéal s'est vidé de sa substance... La société tout entière se trouve sans propriété face à la machine d'Etat. » Il examine ensuite le passé, analyse la structure de ces sociétés, cherche dans leurs contradictions la dynamique révolutionnaire du changement. L'argumentation, toujours intelligente et soutenue, n'est pas égale tout au long du livre. La partie expliquant le système soviétique par l'héritage du « despotisme asiatique » est peut-être la moins originale. On n'est pas entièrement convaincu non plus lorsqu'on aborde les moyens et les acteurs potentiels d'une transformation radicale.

Le rôle dirigeant des intellectuels

Sous le prétexte que les autorités de ces pays amalgament presque le monde sous la rubrique « ouvriers et employés », l'auteur se dispense d'une analyse de classe plus poussée. Il le fait consciemment, puisqu'il nie le concept de classe ouvrière dans ces sociétés. La Tchécoslovaquie, où le mouvement a commencé « d'en haut », l'intéresse plus comme précédent que la Pologne d'où il est parti « d'en bas ». A son avis, la transformation sera guidée par ceux qui, par leur éducation et leur fonction dans la société, ont un maximum de « surplus de conscience » : les intellectuels. Mais ne nous y trompons pas. A la différence de nos propres idéologues d'une société post-industrielle, Rudolf Bahro n'aspire nullement à la méritocratie, au règne privilégié des compétents. Il attribue un rôle dirigeant à l'intelligentsia à condition qu'elle s'attaque à tous les privilèges, à commencer par les siens, y compris celui du savoir. Néanmoins, on ne voit pas très clairement comment la « conscience excédentaire » peut devenir une force agissante ou, en termes plus simples,

Par DANIEL SINGER

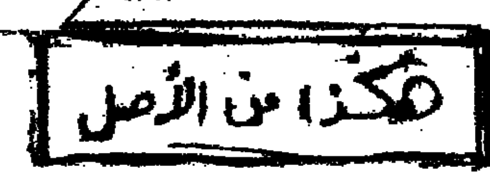
comment les intellectuels peuvent mener le combat émancipateur sans s'insérer, dès le départ, dans un mouvement social.

Mais de telles interrogations, et même les critiques que l'on peut formuler — par exemple, sur l'explication trop fataliste du phénomène stalinien ou trop éclectique du compromis historique, — n'enlèvent rien à la valeur de cet ouvrage capital, car l'Alternative n'est pas seulement, n'est même pas essentiellement, un témoignage. Rudolf Bahro ne nous présente pas un monde étrange. Il nous introduit à un aspect particulier de notre univers commun. La plupart des dissidents de l'Est, hormis les romantiques réactionnaires, sont éblouis par nos libertés relatives et surtout par notre prospérité. Lui, au contraire, n'est point dupe de la société de consommation et il affronte carrément le mythe productiviste. (Ce n'est peut-être pas un hasard, non plus, si ce livre nous vient d'Allemagne, où la tradition marxiste est forte et le niveau de développement élevé). En fait, au centre de sa conception de la révolution culturelle, on trouve le conflit entre activités « émancipatrices » et « compensatrices », ces dernières destinées en vain à équilibrer notre existence aliénée. Si nous continuons sur cette pente de croissance, « les forces productives n'arriveront jamais à maturité... la société sera toujours trop pauvre pour le communisme ». Il en découle d'ailleurs que la lutte pour l'égalité et l'émancipation ne peut se limiter aux biens matériels et à la distribution car « l'aliénation a ses racines dans la division du travail elle-même ».

Il est extraordinaire de voir comment tous les thèmes soulevés par la contestation en Occident depuis les années 60 se retrouvent ici dans un programme cohérent tendant à substituer progressivement la nouvelle « économie du temps » à la vieille économie politique. Il est question de reconstituer la stabilité écologique, de réinsérer l'homme dans l'équilibre de la nature, mais aussi de la taille d'organismes économiques permettant aux collectifs d'autogérer leur travail. La réappropriation de la culture soulève le problème de l'éducation permanente, de l'enseignement supérieur pour tous, mais aussi de la rotation des tâches comme moyen de supprimer le travail subalterne. La libération de la femme conduit à l'analyse de la vie communautaire, et la commune, au sens territorial, est finalement présentée comme l'unité convenable pour la « libre association d'individus solidaires ». Mon beau navire, ô ma mémoire... Tandis que nos prétendus enfants de Mai ont enterré, avec Marx, tout projet révolutionnaire, Rudolf Bahro fait resurgir l'utopie révolutionnaire au nom du marxisme, même si sa version ne plaît pas à tous les exégètes.

Quelles que soient les divergences d'analyse ou d'appréciation, l'immense mérite de ce livre est de servir de trait d'union, de combler en partie le fossé séparant les deux moitiés de l'Europe. On ne lit pas Rudolf Bahro par sympathie ou solidarité abstraites. Son livre nous interpelle parce que, sans gommer les différences, il est au cœur même de notre problématique. Il nous invite à un débat et à un combat communs, à l'échelle européenne d'abord, à celle de l'univers ensuite. Au moment où la fureur des armes aux frontières du Vietnam paraissait jouer lugubrement le requiem final pour l'internationalisme, l'Alternative a fait soudainement revivre le slogan, vieux de plus d'un siècle, bondissant allègrement par-dessus les frontières : « Pour votre liberté et la nôtre. » A commencer par la sienne.

(1) Rudolf Bahro, *l'Alternative*, Stock 2, Paris, 1979, 425 pages, 60 F. Voir aussi l'article de René Wintzen, *le Monde diplomatique*, octobre 1978.



Politique et littérature

Graham Greene ou l'avocat du diable

Par MARIE-FRANÇOISE ALLAIN



(Dessin de Pierre Simona.)

IL faudrait davantage se méfier de Graham Greene, contourner une fois pour toutes les panneaux un peu simplistes qui affichent encore « *écrivain converti au catholicisme en 1926* » ou « *en 1923 a appartenu pendant quatre semaines au parti communiste.* ». Il faudrait prendre garde, plutôt, à ce qu'il a appelé des « *accidents de tempérament* » qui, à travers ses livres (« *divertissements* » ou « *romans* »), se révèlent être des graines de révolution, d'une certaine forme de révolution, semées d'autant plus insidieusement qu'il reconnaît que ses « *racines sont dans l'absence de racines* ».

On ne trouve donc pas l'homme là où on l'attend, et il surgit, bien sûr, là où on ne l'attend pas. Si par exemple on lui demande de préciser ses liens actuels avec l'Eglise, il jette malicieusement : « *Je garde un orteil dans la porte.* » Si l'on veut savoir, la question prenant à son tour forme de boutade, quelle est la taille de l'orteil qu'il coince dans la porte de la politique, on se verra retourner la plaisanterie par un « *peut-être l'orteil engagé est-il encore plus gros... mais je crains que cela ne soit dû à la goutte* » (1). Graham Greene se dérobe, en cela fidèle à lui-même, hostile à tout ce qui pourrait s'apparenter à des catégorisations. Il refuse également que soient dégagées des tendances de son œuvre. Ainsi, alors qu'on lui fait remarquer l'importance prise par les préoccupations politiques dans ses derniers romans, lui suggérant par là un éventuel glissement du religieux vers le politique, il rappelle, en retour, que sa première œuvre politique, *C'est un champ de bataille* (1934), fut écrite avant *le Rocher de Brighton* (1938) et *la Puissance et la Gloire* (1940). Il tente ainsi de démontrer qu'il n'y a pas de changement, à proprement parler, et lâche une de ses phrases à la fois profondes et ambiguës : « *La politique est dans l'air que nous respirons, tout comme la présence ou l'absence d'un Dieu.* » (2).

Graham Greene, par conséquent, se découvre surtout ailleurs, dans ses livres, dans ses amitiés qui ressemblent souvent à des prises de position, ou encore dans les endroits du monde où ses curiosités et sa générosité le requièrent. Il est (souvent) à La Havane avec Castro, le « *marxiste hérétique* » (3). En 1955, après quatre ans de reportages en Indochine, en même temps qu'il écrit *Un Américain bien tranquille*, il rencontre Ho Chi Minh, cet homme « *pur comme Lucifer* » (3), pour lequel il ne cache pas une admiration « *d'écolier* » ; c'est pourtant sur une note de sympathie pour Diem que, par une curieuse mise en abîme, il termine son portrait du « *communiste authentique* ». En 1960, il envoie à Malraux une lettre ouverte pour dénoncer la torture en Algérie, comme il avait dénoncé en 1940 les persécutions religieuses dans *la Puissance et la Gloire*, ou, dans plusieurs de ses romans, l'impérialisme américain; pourtant, autre paradoxe, aujourd'hui il soutient les Israéliens contre les Palestiniens (considérant la visite d'Arafat à l'ONU comme « *une vaste plaisanterie* » (4), ce qui ne l'empêcherait certainement pas de condamner l'attitude d'Israël à l'égard de l'Afrique du Sud — son dernier roman, *le Facteur humain*, en fournit implicitement la preuve. Cet homme curieux est partout attiré, par ce qu'Anthony Burgess appelle son « *jansénisme* », au cœur de l'horreur ou de l'événement : dans une léproserie au Congo belge, là où les « tontons macoutes » sévissent, avec des guérilleros à Saint-Domingue, dans un Paraguay oublié et pourri, en Israël, peu après la guerre de six jours, et même invité par le général Torrijos au moment de la ratification du traité sur le canal de Panama. Il y a quatre ans, il avait refusé un reportage à Belfast, mais seulement parce qu'il se trouvait trop vieux (il est né en 1904)...

En perpétuelle rupture

C'EST à partir de la variété même de ses choix, et essentiellement grâce à cette variété, qu'il est possible de tenter d'expliquer sa vision politique du monde — si « vision » il y a, et aussi l'emprise que lui, écrivain, a de façon tellement impressionnante sur le monde. On s'aperçoit alors que cette « bougeotte », cette sorte d'instabilité et d'incohérence, ces paradoxes dans lesquels lui et ses personnages arrivent à vivre (le prêtre sacrilège dans sa grâce, l'espion dans sa trahison, l'écrivain dans sa « déloyauté »), forment un tout. Ce tout, concept sans doute encore trop carcéral pour Graham Greenn (qui écrit : « *Je ne pense pas qu'il y ait quelque cohérence que ce soit dans ma vision politique* » (5), est celui de l'anarchie. Graham Greene est un anarchiste de classe internationale ; un dissident en perpétuelle rupture avec les « *sociétés constituées* » ; un violent qui constate qu' « *une plume peut, tout autant qu'une balle d'argent, faire couler le sang* » (*les Comédiens*), mais qui, parce qu'il connaît sa puissance, se méfie de la violence, ou de l'inutilité de certaines formes de violence comme le terrorisme, par exemple, même si elles s'exercent pour des causes justes (*le Consul honoraire*).

Son œuvre et lui sont mus par le « *privilège* » de la « *déloyauté* », principe surprenant, choquant, qui oblige à remettre en question les notions d'engagement politique, de parti, d'action, les concepts d'Etat, de patrie, les valeurs comme la fidélité, le bien et le mal, la justice, la gratitude.

Il l'a tout d'abord formulé dans *Pourquoi j'écris* (1950), ensuite présenté presque sous forme de manifeste en 1969, dans un discours à l'université de Hambourg (6), où il dit clairement que l'écrivain « *doit se faire l'avocat du diable* », « *faire naître la sympathie et une certaine part de compréhension envers ceux qui se trouvent hors des limites approuvées par l'Etat* ». On saisit mieux alors le sens de son intérêt pour les « minables » aux éternels imperméables élimés. Ce sont eux qui se rendent compte qu'« *il n'existe pas de justice dans l'air que nous respirons, car ce sont les gens qui haïssent, envient, se marient pour l'argent ou la commodité qui sont heureux* ». Ce sont encore eux qui, comme Conrad dans *C'est un champ de bataille* ou le dérisoire « major » Jones dans *les Comédiens*, sont capables, dans un ultime sursaut de révolte, de se précipiter sur un directeur de police avec une arme, même chargée à blanc, ou de monter contre « Papa Doc » un camp d'entraînement d'opérette, certes, mais symbolique d'une volonté des individus de ne pas être réduits par les structures. « *Etre un grain de sable dans la machinerie étatique, c'est pour nous un authentique devoir envers la société* », ajoute Graham Greene dans son *Eloge de la déloyauté*.

Cette déloyauté est une « *vertu unique* », grâce à laquelle un écrivain « *devrait toujours être prêt à changer de camp en un tournemain* », car « *il parle pour les victimes, et les victimes ne sont pas toujours les mêmes* ». S'agit-il donc à cet instant de la fameuse *compassion de l'auteur*, pour lequel le pire mal reste l'indifférence, ou simplement de charité chrétienne — « *victimophilie* » aussi pathologique que la léprophilie, dont on soupçonne un instant Querry dans *la Saison des pluies*? Il est difficile parfois de discerner l'une de l'autre, de ne pas également soupçonner d'opportunisme et d'éventuelles lâchetés un homme qui parle de la sorte. Greene le sait bien qui, pourtant, tient à cette position inconfortable et ambiguë, peut-être par masochisme secret, mais certainement par intelligence et, disons-le, une certaine abnégation, afin de faire reculer les « *limites de la solidarité* » chez les lecteurs pour compliquer d'autant la tâche de l'Etat.

Il faudrait ajouter « *de tous les Etats* », car sa vision dépasse évidemment l'esprit de clocher dont il se moque si souvent ; elle est globale, non pas tellement de façon aérienne ou planétaire, mais plutôt abyssale. C'est des profondeurs, serait-ce celles des égouts du *Troisième Homme*, que Greene convainc ou agit : ce n'est pas par hasard que la figure de l'espion revient sans cesse dans son œuvre, *ou qu'il entre au MI. 6 pendant la* seconde guerre mondiale. Souterrain ne veut pas dire honteux. Malgré ses *paroles provocatrices*, *l'avocat du diable*, l'amoureux du mystérieux et du trouble, le défenseur acharné de tous les Kim Philby de la terre, n'a pas de squelette dans le placard. Seulement des réserves de révolte qui ne paraissent parfois incompréhensibles que parce que nous sommes en retard — ou que lui est en avance sur l'événement. Par exemple, l'anti-américanisme manifesté avec violence dans *Un Américain bien tranquille*, et si souvent par la suite dans *Notre agent à La Havane*, *les Comédiens*, etc. (qu'il revendique encore aujourd'hui, du reste), a *surpris ou offensé* en son temps : l'image des libérateurs de l'Europe était tenace. Il a contribué *à la démolir. L'histoire a fait le reste.* Pyle demeurera dans les mémoires l'irresponsable au cœur pur mais aux chaussures tachées de sang... vietnamien, bien sûr. « *Les gens de couleur se font tuer plus facilement que les Anglo-Saxons* »... Cela, Graham Greene nous l'apprend si nous ne l'avions pas déjà remarqué.

Un gibier rare

CHAQUE livre-grain de sable aide ainsi à faire voler en éclats les suprématies établies. Mais ce sont des éclats mous, des éclats d'angoisse, comme si, tout à coup, nous étions privés de pesanteur, perdus dans l'espace et le temps, privés même de notre propre mort.

Ceux qui ont lu *le Facteur humain* comprendront cette sensation indescriptible d'espoir atroce, désespérant. La limpidité terminale du roman donne l'impression qu'avec Castle on peut échapper à l'engrenage, qu'enfin une logique unit l'acte à ses conséquences, que, de plus, on a la possibilité de choisir.

Castle n'est pas un innocent. Il appartient depuis de longues années au MI. 6, qui tue comme le K.G.B. ou la C.I.A. Il sait — et voit presque sous ses yeux — comment on peut broyer un homme. Différemment du *Dossier 51*, de Gilles Perrault, mais de façon aussi méthodique que l'acte qu'il décrit, le livre nous impose la lente mise à mort de son collègue Davis, soupçonné (le soupçon servant de preuve) de livrer des documents ultra-secrets aux Russes — alors que c'est Castle qui « trahit ». Il trahit en toute connaissance de cause. Ses moindres gestes sont calculés : le whisky qu'il boit, la promenade de son chien Buller, les biscuits qu'il achète. Il a prévu froidement son évasion — du moins jusqu'à ce que les Russes le mettent sur leur « tapis roulant ». Sarah, sa femme, doit le rejoindre. Il lui a promis qu'il ne se suiciderait jamais, puisqu'ils se retrouveront.

Pourquoi a-t-il « trahi » ? Par conviction politique ? Il n'a jamais eu envie de « *finir à Moscou* ». Il a fait beaucoup pour aider les communistes en Afrique — mais en Afrique seulement. Il n'est pas un « *militant communiste* », bien qu'il lui soit arrivé de voir, malgré Staline, Budapest, la Tchécoslovaquie, le « communisme à visage humain » sous les traits de son ami Carson, quelque part entre le Mozambique et le Swaziland. Comme Graham Greene, qui « *doute pouvoir jamais appartenir à quelque parti politique que ce soit* (7) », Castle ne cherche qu'un peu de sécurité, un peu de repos, un peu moins de silence, dans un endroit « *qui ne serait pas la cité de Dieu ou de Marx* », où il serait « *libre de ne pas jurer sa foi* ».

Alors, quand il échappe à la chasse à l'homme, on oublie sa destination, et on jubile presque, une fraction de seconde. On croit avec lui qu'il a été « *mis sur cette terre pour rétablir l'équilibre* ». Il n'est pas tolérable, en effet, que les puissants profitent de la paix grâce à la menace de quelques bombes A sur la partie noire de l'Afrique du Sud. Il n'est pas juste que les tortionnaires du B.O.S.S., ces « *fumiers de l'apartheid* », reçoivent l'aide des Etats-Unis, de la R.F.A. et de la Grande-Bretagne pendant qu'il y a des Breytenbach « *en prison pour aide aux terroristes* ». Et pourtant Castle, pas plus que Greene, ne se pose en justicier. Au contraire, il nie toutes les justices : « *Je n'ai pas l'ombre d'une idée de ce que signifie le mot « justice »... J'absoudrai toujours ceux que j'aime bien.* » Ni Dieu, ni maître, ni foi, ni loi. On respire... le temps de ne pas suffoquer d'angoisse...

A Moscou, Castle s'aperçoit que ses rapports ne servaient qu'à authentifier un autre agent beaucoup plus important que lui. A Moscou, Castle attend sa femme. A Moscou, Castle attend un coup de téléphone de sa femme. Quelque part, quelqu'un relie Berkhamstead à Moscou. Le *temps de promesses trop banales pour* ne pas être vraies et absurdes, le temps illusoire de ne pas « *perdre espoir* ». Le temps de s'apercevoir que la ligne a été coupée. Que la « *ligne de Moscou est morte* ».

Reste le « facteur humain ». Cette puissance et cette gloire de l'homme qui désobéit, car il a su prendre un « *risque total* ». Par reconnaissance pour Carson, le communiste qui a sauvé Sarah et son fils Sam. Par amour avant tout : Castle a osé aimer, donc choisir une « *autre loyauté* », de plus, se « *naturaliser Noir* », puisque sa femme est noire.

Derrière les subtilités de Graham Greene, au-delà de ses aversions qui ne sont que le résultat de ses attirances ou de ses passions pour ce dont il a horreur, il y a donc, à travers toute son œuvre, l'anarchique facteur humain. Il empêche les dichotomies, faisant dire à Wormold, dans *Notre agent à La Havane* : « *Si j'aime, si je hais, permettez-moi d'aimer ou de haïr en tant qu'individu privé... Je ne tuerais pas pour mon pays. Je ne tuerais pas pour le capitalisme, le communisme, la démocratie sociale ou l'Etat-providence...* » : il peut rendre courageux les lâches, magnifiques, les ratés, atomiques les grands-mères (8), humains même les « tontons macoutes » parfois morts de terreur derrière leurs lunettes noires ! C'est en fait le facteur humain que Greene traque comme un gibier trop rare, jusque dans l'animal politique, car il sait que c'est là, surtout, qu'il y est le plus dénaturé.

(1) Correspondance avec l'auteur, décembre 1978.
(2) *Idem.*
(3) *Essais*, Laffont, 1975 ; les œuvres de Graham Greene sont publiées chez cet éditeur.
(4) Entretien avec l'auteur, février 1975.
(5) *Cf.* note 1.
(6) *Cf.* le dossier constitué par *le Magazine littéraire*, numéro 142.
(7) *Cf.* note 1.
(8) Comme tante Augusta dans *Voyages avec ma tante*, 1970.

TRENTE-CINQ ANS DE COOPÉRATION

Le transport aérien mondial face à la

Par GUY BESSE *

Si le transport aérien a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois, c'est surtout en raison de ses remous internes. Avec la remise en question du rôle du Civil Aeronautics Board (CAB) aux Etats-Unis et la réforme à laquelle s'est astreinte l'Association du transport aérien international (IATA), des modifications fondamentales ont été introduites dans le fonctionnement des systèmes régulateurs du transport aérien, provoquant des discontinuités qui se répercutent sur son économie. Les deux faits, d'ailleurs, ne paraissent pas dissociables, dans leurs causes comme dans leurs conséquences, même si les domaines d'application sont distincts.

Dans cette conjoncture, on a vu le CAB et l'IATA entreprendre leur autocritique et exprimer leur volonté de réforme, faisant face ainsi aux accusations d'immobilisme, de défense d'intérêts acquis et d'inadaptation aux évolutions en cours. Il s'agissait, pour eux, de survivre. L'IATA pouvait opérer elle-même sa mutation, en obtenant l'accord de ses membres sur de nouvelles règles de fonctionnement, très assouplies ; par contre, la réforme du CAB ne s'est pas limitée au processus interne : elle a été poussée beaucoup plus loin à l'initiative du Congrès des Etats-Unis et décidée par promulgation d'un acte législatif qui fera date.

Il y a eu, dans ce second cas, une volonté politique de large portée, qui s'exprimera encore, pense-t-on, à l'égard d'autres secteurs économiques. On sait les retombées internationales de cette attitude, avec les pressions américaines pour neutraliser les mécanismes tarifaires de l'IATA, cas par cas, en éliminant des nouveaux accords bilatéraux toute référence à ce système. Et, finalement, le CAB — lui-même condamné en sursis — soulève la question de savoir s'il peut maintenir l'approbation jadis donnée au système tarifaire de l'IATA pour les routes touchant les Etats-Unis, la charge incombant à l'association internationale de démontrer qu'en persiste l'intérêt dans les conditions actuelles, qui ne sont plus celles d'il y a trente ans. Tout comme le CAB, à son tour, devra, en 1983, justifier des avantages qu'apporterait sa propre survie que les textes votés retiennent seulement comme une hypothèse de repli, qui n'est pas souhaitée par le législateur.

On peut d'abord constater que, prenant acte d'une évolution du transport aérien qui risque de ne pas leur être très favorable, les Etats-Unis ont mis sur pied une stratégie d'ensemble. Cette stratégie utilise les principes — contestables et naturellement contestés — d'un libéralisme commercial, appuyé sans réserves par ses promoteurs ; elle a pour mérite principal d'exister face à des positions étrangères divergentes, dispersées, parfois indécises ou mal définies, défendues par des négociateurs qui disposent d'atouts très inégaux. Stratégie qui prend l'allure d'une véritable croisade face aux « incroyants », tous ceux, rétrogrades et si peu soucieux des usagers, qui prétendent maintenir des systèmes protecteurs ou des réglementations désuètes.

Stratégie que l'on conçoit pour un pays dont les compagnies aériennes du pavillon — privées et indépendantes mais non encore indifférentes aux pouvoirs publics — se trouvent en compétition, à l'extérieur, avec des entreprises moins puissantes et moins efficaces souvent, mais plus directement épaulées par leur gouvernement. En l'absence du recours interdit à la subvention ou au soutien officiel, ainsi qu'à toute coalition, les Américains doivent créer, en temps utile, diplomatiquement, les conditions d'une réussite élargie de leurs exploitants. Pour eux, l'aide gouvernementale est exclue « après », mais elle n'est pas refusée, loin de là, « avant », lorsqu'il s'agit de dégager le terrain, de neutraliser les mécanismes collectifs, d'imposer de nouvelles règles du jeu, de diviser à l'avance les concurrents.

Dans une telle perspective, certains redoutent qu'à la déréglementation commerciale ne succède la déréglementation technique, non point brutalement mais insidieusement, par refus progressif de l'autorité de tutelle d'intervenir et surtout d'interdire. Rien ne permet encore de craindre que les choses n'aillent dans ce sens. Par ailleurs, si tout le monde s'interroge sur le nouvel ordre ou l'absence d'ordre qui va s'instaurer pour quelque temps, certains pensent que le balancier reviendra en arrière et que l'on trouvera à nouveau quelque mérite à certaines formes de réglementation. Peut-on, en effet, espérer maintenir à long terme quelque chose de plus équilibré et de plus satisfaisant que naguère sans un mécanisme de remplacement ? Ce mécanisme se créera officieusement, par quelque biais, peut-être sans les mêmes garanties que dans le passé.

Au-delà des aspects purement publicitaires de certaines politiques tarifaires — qui visent surtout des avantages tactiques — et compte tenu de l'espèce d'alibi que la déréglementation constitue à l'égard d'objectifs internationaux à moyen terme de vaste envergure, on imagine mal une volonté durable d'absence de toute concertation multilatérale entre les gouvernements, à défaut de la recréer entre les compagnies. On imagine mal, également, que le maintien farouche d'une libre concurrence dans le transport aérien intérieur américain soit un élément majeur de la lutte contre l'inflation aux Etats-Unis.

A l'échelle internationale, les risques sont autres de ne pouvoir retrouver les conditions d'un développement harmonieux et équitablement partagé entre les nations. On sait donc gré à l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.N.C.I.) de poursuivre, dans la discrétion, les travaux engagés en 1977 et de préparer, en dépit des avatars du moment, des règles acceptables par la grande majorité des pays membres. Les expériences en cours, conçues par certains pour créer des changements irréversibles, éviteront peut-être alors que l'on ne s'égare plus dangereusement

La déréglementation devant les législateurs

Si la renégociation de l'accord anglo-américain des Bermudes et la crise de l'IATA ont fait de 1977, pour le transport aérien, une grande année internationale, 1978 aura été marquée par un vaste programme national, celui que le Congrès des Etats-Unis a entrepris pour donner à la politique de déréglementation et à la réorganisation de l'administration aéronautique un support législatif. Avant de clore sa quatre-vingt-quinzième session à la mi-octobre, le Congrès a adopté les projets de loi élaborés parallèlement par le Sénat et la Chambre des représentants, et fondus en un texte unique par conférence de coordination. Sur nouveau vote favorable des deux Chambres, la loi a été aussitôt transmise à la Maison Blanche pour la signature présidentielle, condition de sa promulgation. La cérémonie s'est déroulée le 24 octobre. La loi est donc maintenant en vigueur.

Il s'agit, comme l'indique sa désignation, d'une « Loi de réforme de la réglementation dans le transport aérien » (Air Transportation Regulatory Reform Act), d'un instrument d'application interne. La politique aéronautique internationale des Etats-Unis doit, elle aussi, faire l'objet d'une législation nouvelle mais qui reste présentement à l'état de projet.

Sous le titre de « Loi sur la concurrence dans le transport aérien international » (International Air Transportation Competition Act), ce dernier projet vise, comme le précédent, à cautionner légalement la politique de l'administration en place. Il s'inscrit dans la ligne des déclarations successives du président Carter en matière de transport aérien international et de négociations bilatérales, déclarations dont la dernière en date a été faite le 21 août. En même temps, le projet ci-dessus s'ouvrait à la discussion au Sénat, avec audiences faisant intervenir, notamment, les éléments de l'administration le plus directement intéressés : CAB, département des transports et département d'Etat.

Ce n'est pas seulement la clôture de la quatre-vingt-quinzième session du Congrès qui a interrompu les progrès de ce projet. Ce sont aussi ses interférences avec l'action administrative et la diplomatie actuelles des Etats-Unis. Une de ses dispositions marquantes, en effet, interdirait au gouvernement américain de souscrire à des accords internationaux de compagnies, tarifaires et autres, alors que la procédure du CAB, pour déterminer sa position à l'égard de l'IATA (la demande de justification du 12 juin dernier, dite « Show Cause Order ») est encore en cours. Corrélativement, le projet comporterait des directives de réglementation tarifaire internationale dont les formules ne sont pas encore arrêtées et dont certaines variantes sont actuellement expérimentées par les Etats-Unis dans leurs négociations bilatérales. Ce sont donc des aspects très importants et très actuels du transport aérien international qui sont impliqués ici.

L'histoire récente de cette action législative montre que cette politique vise bien à une double application : intérieure et internationale, ou plutôt que celle-ci est un prolongement de celle-là.

Le texte de loi s'assortit d'une « déclaration directoriale » (statement of managers) conférant au CAB des pouvoirs discrétionnaires pour établir tous programmes de promotion de la concurrence, y compris celui que le Board a déjà lancé sous la formule des « autorisations multiples et facultatives ». Le Congrès cautionne ainsi le programme énoncé récemment par le CAB. C'est là une caution qui pèsera de tout son poids dans le procès que la compagnie Delta a intenté en juin dernier au CAB devant les tribunaux pour motif d'illégalité et de préjudice causé à l'organisation du transport aérien. Mais les directives données ici ne sont nullement limitatives, et la formule ci-dessus n'est citée que comme un des leviers actionnables par le Board dans l'application d'une politique « s'appuyant au maximum sur les forces concurrentielles du marché et sur la compétition actuelle et potentielle ». Aux marchés ainsi largement rouverts doivent accéder, avec toutes leurs chances, anciens et nouveaux transporteurs, et ceci à tous les niveaux de dimension et d'importance, car il s'agit aussi de renforcer les petites compagnies qui, au cours des débats, n'avaient pas manqué de se rappeler au souvenir du Congrès.

Les seules conditions qu'il appartient au CAB d'imposer en tant qu'organisme régulateur sont d'obtenir le niveau maximum de sécurité et d'exclure toutes pratiques « prédatoires et anticompétitives ».

En mettant l'accent sur l'ouverture des marchés et sur l' « accès automatique » à leur exploitation, la déclaration liminaire consacre l'importance de cet objectif, véritable clé de voûte du système. Elle conditionne son fonctionnement d'ensemble et commande, notamment, le mécanisme tarifaire.

Le mécanisme tarifaire est un autre des rouages essentiels du système. La déréglementation vise à donner aux tarifs le maximum de souplesse qu'implique le jeu de la concurrence, mais aussi qui soit

* Directeur général de l'Institut du transport aérien.

La convention de Chicago, règle du jeu international

Par YVES LAMBERT *

LA convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, aura bientôt trente-cinq ans. Comment va-t-elle se comporter dans son âge mûr ? Les choix et prévisions de ses auteurs ont-ils résisté à l'épreuve du temps ? Aurait-on pu faire autre chose à Chicago ? Comment se déroulerait aujourd'hui une nouvelle négociation multilatérale ?

Tenter de répondre à ces questions serait sans doute trop ambitieux. Il est plus réaliste d'essayer de dégager les grandes lignes de l'esprit de Chicago et d'esquisser un bilan de l'aviation civile internationale — telle que l'a structurée la convention de Chicago — tout en réfléchissant à ses perspectives d'avenir.

Le 1er novembre 1944 s'ouvrait la conférence de Chicago, où, à l'invitation du gouvernement des Etats-Unis, se trouvaient réunies cinquante-deux délégations représentant les gouvernements des pays alliés et des pays neutres, afin d'établir les nouvelles routes aériennes internationales et de fonder une organisation permanente chargée des problèmes techniques et économiques de l'aviation civile internationale. Dès avant l'ouverture de la conférence, il avait été prévu d'élaborer une convention multilatérale et les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie avaient présenté chacun des propositions différentes visant à établir « un nouvel ordre aéronautique international ». Après plus d'un mois de négociations au cours desquelles furent confrontées les thèses très libérales des Américains, visant à une aviation sans frontières, et les conceptions plus protectionnistes des Britanniques, cherchant à respecter la souveraineté des Etats d'origine et de destination du trafic, un compromis fut réalisé : la convention de Chicago telle qu'elle existe aujourd'hui (peu d'amendements de fond lui ont été apportés en trente-cinq ans) était née.

Cette convention est un instrument international original qui jette les bases d'une législation technique supranationale dans l'aviation civile. En effet, tous les Etats qui y sont parties s'engagent à mettre en œuvre les systèmes de navigation aérienne adoptés par l'organe législatif et exécutif issu de la convention : l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.). Dans ce contexte, le conseil de l'O.A.C.I. a élaboré et adopté dix-sept annexes techniques à la convention de Chicago, qui portent sur des domaines aussi variés que les télécommunications aéronautiques, les aérodromes, la météorologie, la navigabilité et l'exploitation technique du matériel volant, etc. Les normes et pratiques recommandées que contiennent ces annexes sont d'application universelle et ont produit une homogénéité technique unanimement acceptée, qui a permis à l'aviation civile internationale de connaître un développement rapide, sûr et ordonné. C'est un succès qu'il faut porter au crédit de ceux — parmi lesquels Max Hymans à la tête de la délégation française — qui présidèrent il y a trente-cinq ans, à Chicago, aux destinées de l'aviation civile internationale et établirent les règlements techniques qui de manière générale furent les premières ébauches de la très complète et moderne réglementation technique de l'O.A.C.I.

Les « cinq libertés »

MAIS la négociation de Chicago était aussi la première tentative d'établissement d'un marché commun de l'aviation commerciale. Tout d'abord une problématique y fut établie et la notion des « cinq libertés de l'air » y fut déterminée :

1) Droit de traverser le territoire d'un Etat sans y atterrir ;

2) Droit d'atterrir pour des raisons non commerciales (entretien, ravitaillement en carburant...) ;

3) Droit de débarquer des passagers, du courrier et des marchandises embarqués sur le territoire de l'Etat dont l'aéronef possède la nationalité ;

4) Droit d'embarquer des passagers, du courrier et des marchandises à destination du territoire de l'Etat dont l'aéronef possède la nationalité ;

5) Droit d'embarquer des passagers, du courrier et des marchandises à destination du territoire de tout autre Etat et le droit de débarquer des passagers, du courrier et des marchandises en provenance du territoire de tout autre Etat.

A cet égard, Chicago frisa l'échec. Les nations affaiblies par le conflit mondial n'étaient pas prêtes à ouvrir leurs frontières au géant américain, qui aurait voulu voir les « cinq libertés » inscrites sans réserve dans la convention. Un compromis raisonnable fut réalisé et ce compromis a survécu jusqu'à nos jours. La convention de Chicago garantit la première et la deuxième de ces libertés pour les vols non réguliers. Un second accord, qui n'a pas été aussi largement accepté que la convention, accorde également les première et deuxième libertés aux services internationaux réguliers : il s'agit de l'accord relatif au transit des services aériens internationaux, signé à Chicago le 7 décembre 1944.

Cent quarante-quatre Etats sont actuellement parties à la convention de Chicago, quatre-vingt-douze le sont à l'accord relatif au transit. Un troisième accord de transport, infiniment plus libéral, signé lui aussi à Chicago, ne lie que douze Etats, qui s'accordent, moyennant réciprocité, toutes les libertés de l'air — commerciales ou non — pour l'exploitation de leurs services aériens réguliers.

On constate donc que dans un monde réel dont la géopolitique a bien évolué depuis 1944 le libre-échange n'a pas réussi à s'implanter comme certains pouvaient en rêver. Mais une base solide (convention de Chicago et accord relatif au transit) a permis aux Etats de créer par voie de négociations bilatérales un réseau de transport aérien mondial, dans le respect mutuel de la souveraineté et des intérêts nationaux. Il convient de noter d'ailleurs que jusqu'à présent aucun des accords bilatéraux ainsi conclus n'octroie les « cinq libertés » sans réserve.

L'œuvre de l'O.A.C.I.

UN autre volet des retombées de Chicago fut la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui s'implanta à Montréal et devint l'institution spécialisée des Nations unies pour l'aviation civile (1). Cette organisation comprend une assemblée générale qui se réunit tous les trois ans et où siègent les représentants des Etats contractants ; un organe permanent — le conseil, où siègent trente Etats membres élus par l'Assemblée — des comités et commissions, et un secrétariat permanent de sept cents personnes environ.

L'ensemble de ces organes, législatifs et exécutifs, permet une mise en œuvre continue des buts et objectifs de la convention de Chicago, qui dans son préambule souhaite voir l'aviation civile internationale se développer d'une manière sûre et ordonnée.

En outre, par ses réunions fréquentes, l'O.A.C.I. permet aux Etats membres comme aux organisations internationales intéressées de se rencontrer pour échanger des informations, élaborer en commun de nouvelles doctrines et préparer de manière cohérente des plans de croissance et de développement. De nombreux domaines techniques, juridiques et économiques ont été traités par l'O.A.C.I. dans les années récentes. L'élaboration de normes de bruit dès 1971, leur mise à jour régulière pour les rendre de plus en plus contraignantes, l'adoption d'un nouveau système d'atterrissage tous temps sont autant d'exemples de succès techniques. Dans les domaines juridique et économique, les progrès sont parfois plus lents. Un régime de responsabilité des transporteurs a pu être élaboré (convention de Varsovie de 1929, amendée par le protocole de La Haye en 1955, le protocole de Guatemala en 1971 et les protocoles de Montréal en 1975). Il sera nécessaire à la poursuite du développement du transport aérien que les Etats parviennent à un accord dans ce domaine.

Grâce à la convention de Chicago, l'aviation civile internationale a pu bénéficier des progrès techniques, de la baisse des coûts et des tarifs, de l'ouverture générale des pays du monde au transport aérien. Grâce à elle, les efforts des laboratoires et des industries bénéficient d'emblée d'une tribune mondiale qui joue un rôle de catalyseur dans le progrès technique. La convention a réussi, par la sagesse de ses dispositions économiques, à éviter qu'un protectionnisme exagéré ne stérilise le développement des échanges, ou qu'un libéralisme inconsidéré ne profite qu'à quelques-uns. Après trente-cinq ans, on peut dire que cette règle du jeu de l'aviation civile internationale a bien opéré.

La convention relative à l'aviation civile internationale fut signée le 7 décembre 1944 à l'issue de la conférence de cinq semaines qui en avait établi le texte. En 1947, la convention ayant été ratifiée par le minimum nécessaire de vingt-six Etats, l'Organisation de l'aviation civile internationale prenait naissance et fixait son siège à Montréal. Devenue par la suite une institution spécialisée affiliée à l'Organisation des Nations unies, l'O.A.C.I. compte aujourd'hui cent quarante-quatre Etats membres.

La conférence de Chicago avait été convoquée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, de concert avec d'autres Etats, pour examiner le développement de l'aviation civile dans le monde d'après-guerre. Cette époque fut pour l'aviation internationale le début d'une expansion extraordinaire : en 1945, les vols intérieurs et les vols internationaux totalisaient quelque 18 millions de passagers ; l'année dernière, les compagnies aériennes des Etats membres de l'O.A.C.I. ont transporté 675 millions de passagers vers toutes les parties du monde.

* Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

(1) Le secrétariat de l'O.A.C.I. comprend aussi six bureaux régionaux (Bangkok, Le Caire, Dakar, Lima, Mexico et Paris). Chacun d'eux est accrédité auprès d'un groupe d'Etats et se consacre, entre autres tâches, à la mise en œuvre des plans régionaux, qui constituent une part importante des engagements de l'O.A.C.I. à l'échelle mondiale.





هكذا من الأصل

DANS L'AVIATION CIVILE

politique américaine de déréglementation

compatible avec l'économie des exploitations. Si la direction générale recherchée est celle de l'abaissement des tarifs, il faut donc aussi prévoir les cas et conditions de hausse.

Pour l'abaissement, le projet s'aligne sensiblement sur la pratique adoptée par le CAB, qui a fait ici de la déréglementation avant la lettre. Les compagnies peuvent, en effet, actuellement réduire leurs *tarifs intérieurs jusqu'à 70 % sans son* intervention. Le projet prévoit une limite de 50 %, mais à charge pour le Board de l'assouplir vers l'abaissement tarifaire s'il le juge opportun. Un des critères d'opportunité pourrait être celui du taux d'inflation, introduit dans le texte du Sénat, *mais omis dans celui de la Chambre*, ce qui valut à celle-ci les critiques des compagnies.

Pour la hausse, la marge de manœuvre autorisée est naturellement beaucoup plus mince. Le CAB n'intervient pas présentement, jusqu'à concurrence de 10 % dans certains marchés. La nouvelle loi est plus restrictive : 5 % maximum automatiquement dans tout marché sans monopole — mais le projet comporte une définition nouvelle et plus stricte de cette notion que celle qu'utilisait le Board. Passé ce seuil *de 5 %, toute augmentation tarifaire* exigerait son autorisation.

Voilà donc la nouvelle politique aéronautique *des Etats-Unis inscrite dans la loi* après s'être amorcée dans les faits. C'est assurément un grand tournant historique, et rien d'étonnant à ce qu'il provoque les réactions les plus diverses, depuis les affirmations tranchées jusqu'aux flottements du doute.

L'argumentaire des compagnies, parties prenantes ou perdantes, ne saurait briller par l'objectivité. Plus remarquables sont les positions arrêtées de certains théoriciens *et experts : leur affrontement* confirme que l'économie n'est pas, ou pas encore, une science exacte. On a repris à cette occasion, et en y insistant même parfois, certain argument classique voulant que le transport aérien soit un secteur particulier auquel on ne saurait appliquer les *normes et les solutions structurales* et économiques valables pour d'autres. Cela reste à voir — mais on sera sûrement fixé sur ce point à l'issue de cette expérience et c'est au moins un des avantages qu'elle présente.

Le président Carter et son administration ont sélectionné le transport aérien comme *un des terrains d'application de leur programme* de libéralisation des marchés et de promotion des besoins du consommateur. A un niveau d'intervention plus *général et plus élevé*, le président a tenu à souligner qu'il utilisait là un des leviers de sa politique anti-inflationniste. On peut bien voir ici une réaction à la crise de 1972-*1973, suivie de la récession des années* 1974-1975, autrement dit un effet d'évolution cyclique. C'est du moins ce qu'affirmait tout *récemment* M. Secor Browne, ancien président du CAB et adversaire déclaré de la déréglementation qu'il conteste à peu près sur tous les points. Rien de particulier ici, à son avis ; rien d'original, mais simplement la remontée d'une vague entraînant le transport aérien avec le reste dans son mouvement. C'est là, en un sens, aligner celui-ci sur l'économie générale et, tout en dévaluant l'argument de sa singularité, *dégonfler quelque peu* la nouvelle politique et ses promoteurs de leur originalité. Mais il reconnaît en même temps *que les premiers effets* de la déréglementation — positifs ou négatifs — ne sont pas probants et qu'il faut attendre encore pour juger. C'est une conclusion sur laquelle tout le monde peut être d'accord.

L'accord bilatéral avec l'Allemagne

AU cours de novembre 1978, on a *enregistré deux événements marquants* dans le transport aérien international : la conclusion d'un nouvel accord bilatéral entre les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne et la réunion de la trente-quatrième assemblée générale de l'IATA. Spectacle contrasté si l'on oppose un cadre de participation mondiale — celui des quatre-vingt-neuf compagnies représentées à Genève — à une relation internationale *minimale — celle que le bilatéralisme ré*duit au dialogue de deux pays seulement. Mais le contraste s'arrête à cet effet numérique. Les deux événements ne sont pas seulement contemporains mais liés et solidaires entre eux. L'IATA a fait le point, comme tous les ans, de la situation du transport aérien mondial et préparé la place qu'elle doit y occuper dans l'avenir.

Les Etats-Unis, de leur côté, ont franchi une étape de plus dans le développement de leur politique de déréglementation en avançant sur l'échiquier du bilatéralisme la pièce importante qu'est leur nouvel accord avec l'Allemagne occidentale. Le protocole d'accord signé le 1er novembre entre ces *deux pays comporte les dispositions essentielles* suivantes.

RÉGIME TARIFAIRE

Le régime introduit dans les nouveaux accords bilatéraux négociés par les Etats-*Unis comporte, on le sait, deux variantes.* L'une consiste pour les compagnies des deux pays à proposer leurs tarifs qui entrent en vigueur automatiquement, *sauf objection, mais qui doivent alors* recueillir l'accord des deux partenaires. Cette condition définissant l'éventualité la plus improbable, la formule aboutit à la libéralisation maximale. Elle figure notamment dans le nouvel accord bilatéral conclu entre les *Etats-Unis et Israël, que les Etats-Unis* considèrent à ce titre comme un précédent

L'autre variante introduit dans le système la notion de « pays d'origine », qui permet à chacun des deux partenaires de contrôler les tarifs applicables au trafic originaire *de son territoire sans pouvoir* s'opposer, donc, à ceux proposés par l'autre. C'est ainsi une formule plus restrictive. On la trouve notamment dans le récent accord entre les Etats-Unis et les Pays-Bas, et c'est celle qui a été finalement adoptée *dans l'accord conclu avec la R.F.A.*

OUVERTURE DES TERRITOIRES ET EXTENSION DES MARGES

Pour le régime tarifaire, les Etats-Unis se sont efforcés naturellement d'obtenir *l'adoption de la formule de libéralisation* maximale. Comme l'accord s'est fait sur la formule restrictive, ils ont appliqué le principe limitatif au domaine de l'ouverture des territoires, c'est-à-dire de l'extension des points de desserte concédés.

La politique américaine dite des « Cieux ouverts » *(Open Skies)*, telle qu'elle est définie par les dernières directives du président Carter en date du 21 août 1978, comporte l'ouverture élargie des territoires pour faciliter l'accès aux marchés et réaliser leurs potentiels au maximum. Mais les sept objectifs de ces directives forment un corps de doctrine et sont solidaires. Si *l'un d'entre eux n'est pas atteint, ou l'est* imparfaitement, il y a faille dans le système et la rétorsion se justifie. Alors on retombe dans le classique marchandage bilatéral.

Ce nouvel accord bilatéral s'aligne donc très largement sur la politique de déréglementation telle que la conçoit l'administra*tion actuelle des Etats-Unis et telle que* ceux-ci l'appliquent résolument aux nouveaux accords qu'ils négocient internationalement. Il n'est, *pour s'en assurer*, que de rappeler les sept objectifs de la politique des « Cieux ouverts » énoncés par le *président Carter et qui, dans l'ordre de sa* déclaration du 21 août, se résument comme suit : 1) stimulation de la concurrence tarifaire ; 2) libéralisation des vols « charter » ; 3) élimination de toutes restrictions applicables aux capacités, fréquences, types d'avions et droits de trafic ; 4) élimination *des pratiques discriminatoires et déloyales* à l'égard des compagnies américaines ; 5) désignation multiple des entreprises ; 6) *ouverture maximale des territoires pour* l'expansion des marchés ; 7) développement et facilitation des services cargos.

Souveraineté nationale et concurrence

LES *progrès de la diplomatie aéronautique* des Etats-Unis, que vient de confirmer le nouvel accord avec l'Allemagne, nous invitent à dégager, avec les nouveautés qu'elle apporte, certains points d'évolution de la politique du transport aérien international.

Dans les négociations bilatérales traditionnelles, l'équilibrage des concessions réciproques donnait lieu aux échanges les plus divers : route pour route, droits pour droits, point de desserte contre « Cinquièmes Libertés », etc. Les panoplies dont les Etats disposent existent toujours, d'où l'on tire des combinaisons et des possibilités *de marchandage* vastes ou limitées, selon *les cas et les contextes*. Mais la politique de déréglementation, polarisée sur le levier tarifaire et l'ouverture des marchés, tend *à réduire l'essentiel de l'affaire à l'échange* « ouverture des territoires » contre « acceptation du régime tarifaire » — troc que résume en anglais la formule lapidaire « *Route for rate* ». C'est ce que note judicieusement le directeur général de l'IATA, M. Knut Hammarskjöeld, dans l'analyse très poussée et pertinente qu'il a faite de la nouvelle conjoncture dans son rapport à l'assemblée générale de Genève, en novembre *dernier*.

Pour le moment, les Etats-Unis poursuivent l'implantation de leur nouvelle politique en concluant des accords qui, sur certains points précis du moins (exclusion des restrictions applicables à la capacité et à la « Cinquième Liberté »), récusent la présomption de modèle qui s'attachait à Bermudes II. Sur l'échiquier européen, l'accord obtenu *avec l'Allemagne* de l'Ouest est une pièce majeure, mais on *note aussi, par ailleurs, que la dernière* phase des pourparlers avec l'Italie vient de s'achever sur un échec complet.

A *défaut d'interroger un avenir* encore incertain, on peut, il est vrai, se reporter aux quelques résultats acquis. D'après les statistiques de l'IATA figurant dans le rapport de l'assemblée de Genève, les premiers effets de la déréglementation n'apparaissent pas très clairement pour l'année *1978 sur l'Atlantique nord*. Si, en effet, le trafic régulier a augmenté appréciablement entre les Etats-Unis et l'Europe et *surtout entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni*, c'est au détriment du secteur « charter » qui, lui, a régressé. Cela signifierait que les deux secteurs recherchent encore un équilibre difficile dans un système qui les jumelle pour leur commune promotion. Cela signifie surtout que ce système a besoin de beaucoup plus de temps et de maturité pour adapter ses innovations à la conjoncture d'aujourd'hui.

Sur le plan plus général des principes rien n'est opposable internationalement aux pouvoirs de réglementation et de décision d'une administration nationale. Mais toute souveraineté nationale doit reconnaître aussi que, sauf à concéder, le cas échéant, un minimum raisonnable de dérogations à son principe et à ses effets, aucune vie internationale n'est possible : c'est alors la *loi du renard libre dans le poulailler*. On comprend fort bien la prudence préconisée par plusieurs pays du tiers-monde qui ont *de bonnes raisons* de redouter le déchaînement d'une concurrence à laquelle ils sont loin d'avoir tous les moyens de faire face.

GUY BESSE.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

AFGHANISTAN
(26 mars 1979)

Président du conseil révolutionnaire et président du conseil suprême de la défense : *M. Nour Mohammed Taraki.*

Premier ministre, vice-président du conseil suprême de la défense et ministre des affaires étrangères : *M. Hafizullah Amin.* Vice-premier ministre et ministre de la santé publique : *Dr Shah Wali.*

Ministre de l'agriculture et des réformes agraires : *Dr Saleh Mohammed Zeroy* ; travaux publics : *M. Dastaguir Panchiri* ; finances : *M. Abdul Karim Misaq* ; éducation supérieure : *M. Mahmoud Souma* ; défense : *colonel Mohammad Aslam Wathandjar* ; éducation : *Dr Abdul Rachid Djalili* ; justice et procureur général : *M. Abdul Hakim Sharihy Djouzdjani* ; eau et électricité : *M. Mansour Hashemie* ; plan : *M. Mohammed Sediq Alamyar* ; information et culture : *M. Khyal Mohammed Katawazi* ; communications : *M. Sayed Mohammad Ghulabzoï* ; intérieur : *M. Sher Djan Mozdouryar* ; mines et industries : *M. Mohammed Ismail Danesh* ; commerce : *M. Abdul Qoudous Ghorbandi* ; transports : *M. Bareq Chafidi* ; frontières : *M. Saheb Djan Sharahi.*

ALGÉRIE
(8 mars 1979)

Président de la République, chargé du ministère de la défense : *colonel Chadli Bendjedid* ; premier ministre, chargé du ministère de l'intérieur : *M. Mohamed Benahmed Abdelghani* ; ministres-conseillers auprès du président de la République : *MM. Abdelaziz Bouteflika* et *Ahmed Taleb Ibrahimi* ; secrétaire général de la présidence de la République : *M. Abdelmalek Benhabyles* ; ministre des affaires étrangères : *M. Mohamed Seddik Benyahia* ; agriculture et révolution agraire : *M. Salim Saadi* ; information et culture : *M. Abdelhamid Mehri* ; ressources hydrauliques : *M. Ahmed Ghozali* ; travaux publics : *M. Ahmed Ali Ghazali* ; énergie et industrie pétrochimique : *M. Belkacem Nabi* ; industrie légère : *M. Saïd Aït-Messaoudène* ; industrie lourde : *M. Mohamed Liassine* ; finances : *M. M'hamed Yala* ; planification et aménagement du territoire national : *M. Abdelhamid Brahimi* ; santé : *M. Abderrezak Bouhara* ; enseignement supérieur et recherche scientifique : *M. Abdelhak Brerhi* ; éducation : *M. Mohamed Kharroubi* ; travail et formation professionnelle : *M. Mouloud Oumeziane* ; commerce : *M. Abdelghani Akbi* ; postes et télécommunications : *M. Mohamed Zerguini* ; habitat, construction et urbanisme : *M. Abdelmadjid Aouchiche* ; Moudjahidines : *M. Mohamed Chérif Messaâdia* ; affaires religieuses : *M. Baki Boualem* ; sports : *M. Djamel Houhou* ; tourisme : *M. Abdelmadjid Allahoum* ; transports : *M. Salah Goudjil* ; justice : *M. Lahcène Soufi* ; secrétaire général du gouvernement : *M. Smaïl Hamdani* ; secrétaires d'Etat : *MM. Ahmed Houhat* (pêches) et *Brahim Brahmia* (forêts et reboisement).

ESPAGNE
(Elections législatives du 1er mars 1979)

Nombre d'électeurs inscrits : 26 748 280 ; nombre de votants : 18 000 000, soit 68 %.

Répartition des voix et des sièges à la Chambre entre les différents partis :

Union du centre démocratique (U.C.D.) : *8 400 000 voix, soit 35,2 %, 167 sièges* ; Parti ouvrier socialiste espagnol (P.S.O.E.) : 5 400 000 voix soit 29,4 %, 121 sièges ; parti communiste espagnol (P.C.E.) : 1 962 000 voix, soit 10,7 %, 23 sièges ; Convergence et Union de la Catalogne (C.U.C.) : 462 000 voix, soit 3,2 %, 9 sièges ; Coalition démocratique (C.D.) : 1 025 000 voix, soit 5,5 %, 9 sièges ; Parti national basque (P.N.V.) : 299 700 voix, soit 1,6 %, 7 sièges ; parti socialiste andalou (P.S.A.) : 319 000 voix, soit 1,7 %, 5 sièges ; Herri Batasuna (H.B.) : 172 970 voix, soit 0,9 %, 3 sièges ; Union nationale (U.N.) : 362 413 voix, soit 2 %, 1 siège ; Euskadiko Esquerra (E.E.) : 88 993 voix, 1 siège ; Esquerra Republicana de Catalogne (E.R.C.) : *119 344 voix, soit 0,6 %, 1 siège* ; *Union* du peuple canarien (U.P.C.) : 18 000 voix, 1 siège ; Parti aragonais régional (P.A.R.) : 37 183 voix, 1 siège ; Union des peuples de Navarre : 28 539 voix, 1 siège.

(Gouvernement composé le 6 avril)

Président du gouvernement : *M. Adolfo Suarez Gonzalez* ; vice-présidents : *général Manuel Gutierrez Mellado* (chargé des problèmes de sécurité et de la défense nationale) et *M. Fernando Abril Martorell* (chargé des affaires économiques).

Ministre des affaires étrangères : *M. Marcelino Oreja Aguirre* ; finances : *M. Jaime Garcia Anoveros* ; justice : *M. Inigo Cavero Lataillade* ; intérieur : *général Antonio Ibanez Freire* ; travaux publics et urbanisme : *M. Jesus Sancho Rof* ; éducation : *M. Jose Manuel Otero Novas* ; travail : *M. Rafael Calvo Ortega* ; industrie : *M. Carlos Bustelo y Garcia del Real* ; agriculture : *M. Jaime Lamo de Espinosa* ; commerce : *M. Juan Antonio Garcia Diez* ; transports et communications : *M. Salvador Sanchez Teran* ; culture : *M. Manuel Clavero Arevalo* ; santé et sécurité sociale : *M. Juan Rovira Tarazona* ; administration territoriale : *M. Antonio Fontan Perez* ; relations avec les Communautés européennes : *M. Leopoldo Calvo Sotelo* ; économie : *M. Jose Luis Leal Maldonado* ; recherche et universités : *M. Luis Gonzales Seara* ; ministre de la présidence : *M. Jose Pedro Perez Llorca* ; défense : *M. Augustin Rodriguez Sahagun* ; relations avec les Cortès (Parlement) : *M. Rafael Arias Salgado* ; adjoint au président : *M. Joaquin Garrigues Walker.*

ITALIE
(20 mars 1979)

Président du conseil : *M. Giulio Andreotti* ; vice-président du conseil et ministre du budget : *M. Ugo La Malfa* *.

Ministre des interventions extérieures dans le Midi : *M. Michele di Giesi* ; affaires étrangères : *M. Arnaldo Forlani* ; intérieur : *M. Virginio Rognoni* ; justice : *M. Tomaso Morlino* ; finances : *M. Franco Maria Malfatti* ; trésor : *M. Filippo Maria Pandolfi* ; défense : *M. Attilio Ruffini* ; instruction publique : *M. Giovanni Spadolini* ; travaux publics : *M. Francesco Compagna* ; agriculture : *M. Giovanni Marcora* ; transports et marine marchande : *M. Luigi Preti* ; postes et télécommunications : *M. Vittorino Colombo* ; industrie : *M. Franco Nicolazzi* ; travail : *M. Vicenzo Scotti* ; commerce extérieur : *M. Gaetano Stammati* ; tourisme et spectacles : *M. Egidio Ariosto* ; participations d'Etat : *M. Antonio Bisaglia* ; santé : *Mme Tina Anselmi* ; biens culturels : *M. Dario Antoniozzi.*

[* En raison d'un vote d'investiture négatif au Sénat, ce gouvernement a donné sa démission le 31 mars. A la suite du décès de M. Ugo La Malfa, sa charge était restée sans titulaire.]

ILES MALDIVES
(Juillet 1978)

Président de la République : *M. Maumoon Abdul Gayyoom.*

Ministre de la pêche : *M. Amir Abdul Sattar* ; transports : *M. Hassan Zareer* ; justice : *Sheikh Moosa Fathy* ; affaires étrangères : *M. Fathulla Jameel* ; santé : *M. Mohamed Musthafa Hussain* ; président du Majlis (Parlement) : *Sheikh Ahmed Shathir* ; avocat du gouvernement : *M. Adnan Hussain.*

PHILIPPINES
(Elections législatives du 7 avril 1978)

Nombre d'électeurs inscrits : 16 856 206 ; nombre de votants : 14 499 761.

Répartition des sièges entre les différents partis à la Chambre : Kilusan Bagong Lipunan : 143 ; Pusyon Bisaya : 13 ; Mindanao Alliance Party : 1 ; partis représentant la jeunesse, la main-d'œuvre agricole et la main-d'œuvre industrielle : 14 ; membres du cabinet nommés par le président auprès de l'Assemblée : 13. 8 sièges contestés n'ont pas encore été attribués.

VENEZUELA
(18 mars 1979)

Président de la République : *M. Luis Herrera Campins* ; secrétaire général de la présidence : *M. Gonzalo Garcia Bustillos* ; ministre des affaires étrangères : *M. José Alberto Zambrano Velasco* ; relations intérieures : *M. Rafael Andres Montes de Oca* ; énergie et mines : *M. Humberto Calderon Berti* ; information et tourisme : *M. José Luis Zapata* ; finances : *M. Luis Ugueto* ; défense : *général Fernando Paredes Bello* ; justice : *M. José Guillermo Andueza* ; travail : *M. Reinaldo Rodrigues Navarro* ; éducation : *M. Rafaël Hernandez Heres* ; agriculture : *M. Luciano Valero* ; transports et communications : *M. Vinicio Carrera* ; développement urbain : *M. Orlando Orozco* ; ressources naturelles : *M. Carlos Febres Poveda* ; développement : *M. Manuel Quijada* ; santé : *M. Alfonso Benzecry* ; culture : *M. Guillermo Yepez Boscan* ; jeunesse : *M. Charles Brewer Carias* ; développement de la région orientale : *M. Nerio Neri* ; relations avec le Congrès : *M. Celerino Medina Castillo* ; *science et technologie* : *M. Raimundo Villegas* ; formation intellectuelle : *M. Luis Alberto Machado* ; centre Simon Bolivar et développement urbain de Caracas (métro) : *M. Antonio Lopez Acosta* ; condition féminine : *Mme Mercedes Pulido de Briceno* ; plan général de la nation (Cordiplan) : *M. Ricardo Martinez* ; président du fonds d'investissement : *M. Leopoldo Diaz Bruzual* ; gouverneur du district fédéral : *M. Enrique Perez Olivarez.*

Le carnet des ambassades

● M. Constantin Athanassov, ambassadeur de la République populaire de Bulgarie, a donné une réception le 12 avril, à l'occasion du lancement dans l'espace du premier cosmonaute bulgare.

● *L'ambassadeur du Mexique* et Mme Flores de la Pena ont offert une réception le 24 avril, à l'occasion du séjour en France de M. José Andrès Oteyza, ministre du patrimoine et du développement industriel, et de M. Jorge Diaz-Serrano, directeur général de Pemex.

● L'ambassadeur de Finlande et Mme Aarno Karhilo ont donné une réception le 25 avril, à l'occasion de la visite à Paris de M. Keijo Korhonen, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

● A l'occasion de sa visite en France, M. Constantin Tsatsos, président de la République hellénique, a reçu les insignes et le diplôme de docteur « honoris causa », à la Sorbonne, le 27 avril.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication :
JACQUES FAUVET
Rédacteur en chef :
CLAUDE JULIEN
Rédactrice en chef adjointe :
MICHELINE PAUNET

Prix de l'abonnement annuel
(en francs)

VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 65

Autres pays 83

PAR AVION
(Abonnement et taxes)

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 97

DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas 106

TOM (sauf T.F.A.I.), République malgache, Etat comorien 126

Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 111

Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 150

Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 131

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)

Rédaction et administration :
5, rue des Italiens,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. Rédaction : 246-72-23
Tél. Abonnements : 820-63-03
Télex : Le Monde 650-572 Paris
Adr. télégraphique : Journonde Paris

les livres du mois

« L'EUROPE SOUS LES MOTS » d'Yves Delahaye

Par YVES FLORENNE

IL y a tout juste deux ans que nous avions salué ici un vrai commencement : celui d'une science ou, plus précisément et modestement, d'un principe et d'une méthode de connaissance : des relations internationales dans leurs réalité profonde — au sens aussi de l'inconscient — par une application entièrement originale de la sémiotique. Idée neuve, proposée et exposée dans un premier ouvrage par Yves Delahaye, doublement spécialiste : en politique internationale et en linguistique (1). Cet essai de théorisation ne se fondait pas seulement dans l'esprit du théoricien, mais sur l'expérimentation et la vérification. Aujourd'hui, Yves Delahaye entreprend de l'illustrer par l'étude de textes précis qu'il soumet, sous nos yeux, à sa méthode d'analyse. C'est le second pas d'une démarche d'avenir qui va ainsi pouvoir se poursuivre dans le plus ferme équilibre.

L'échantillon — en réalité, un corpus cohérent — des textes choisis concerne une même situation, une même crise : la demande par la Grande-Bretagne de « renégocier » son appartenance toute fraîche à la Communauté européenne. Le premier des quatre textes est celui de la déclaration, devant l'Assemblée nationale, du premier ministre français, M. Chirac : plus précisément, la partie traitant de l'Europe. C'est à la fois le plus bref et le plus immédiatement clair (en apparence). Quelque réserve que puisse faire, sur tel ou tel point, tel ou tel lecteur, il ne pourra qu'admirer la nouveauté et la sagacité de l'analyse, et tout ce que le plongeur ramène au jour, que la surface ne laissait pas soupçonner. Cela est aussi vrai, bien entendu, des trois autres textes. Mais chaque lecteur l'appréciera mieux, pour celui qui fut écrit-parlé dans sa propre langue. Ainsi, « sous les mots », M. Delahaye nous découvre ceci, très important, et qui peut sembler piquant aujourd'hui : la France, par son « représentant » d'alors, allait « dans le sens de l'intégration », c'est-à-dire le sens interdit par le général de Gaulle. Autre « traduction politique » des signes du langage : « La France doit être à la fois présente dans chaque lieu et dominante partout. »

Et puisque j'ai fait allusion aux réserves possibles, j'en formulerai une sur l'interprétation de l'énoncé de M. Chirac : « L'Europe ne doit plus être une terre mythique », où M. Delahaye voit un « jugement sévère » sur la politique « européenne » des vingt-cinq dernières années. Nous ne pouvons guère y voir, quant à nous, qu'une référence aux vieux mythes de cette terre ancienne, toujours vivants, tels que les ont illustrés ou analysés, près de nous, après ou avec les poètes, la princesse Bibesco et le Pr Diez del Corral (2).

Mais à peine avons-nous effleuré ce texte qu'il ne nous reste plus guère de place pour les autres : celui de M. Callaghan, exemplaire de la construction « en abyme » (ici, on s'en doute, aussi peu poétique et mythique que possible) : texte dans le texte, l'un et l'autre, d'ailleurs fort confus et chargés de redites, ce qui n'en rendra sans doute la pêche que plus fructueuse ; celui du chancelier Schmidt, inquiétant-rassurant ; enfin, la « déclaration sur l'identité européenne » adoptée par la Communauté (sur la base d'un texte français).

QUESTION évidemment capitale, celle de l'identité. Et troublante. Est-il surprenant que chacun tende à confondre cette identité européenne avec la sienne propre ? Puisqu'il nous faut survoler, c'est le moment de revenir aux trois textes nationaux-européens et à ce qu'ils ont de réductible. Qu'y trouve Y. Delahaye ? Pour l' « acteur » France, l'Europe c'est la France même : dans cette Europe future, elle trouve sa jouvence ; sa quête cachée se nourrit du « mythe de régénération ». Ce que trahit l'Angleterre, c'est de retrouver, par l'Europe, sa puissance et sa domination perdues ; et l'Allemagne, peut-être la même chose, mais surtout le mythe de l'unité : la sienne. On voit, en tout cas, qu'on n'en a pas fini avec l'Europe mythique dénoncée (et nourrie) par M. Chirac.

Yves Delahaye nous surprendrait, ici, à mettre le « représentant » individuel à la place de l' « acteur » collectif. Mais, justement, lui-même se demande : Qui parle ? Au bout du compte, n'est-ce pas toujours un homme ? Ce qui rendrait à l'analyste — il mériterait doublement son nom — toute liberté pour ce recours, si tentant, à la psychanalyse, mais que les psychanalystes le somment d'abandonner à l'égard d'un « être » collectif, foule, peuple, nation. Et pourtant...

Dans son examen de ces tentatives de dénomination aussi disparates que « plurielles », M. Delahaye ne relève pas l'absence du mot « Union » (ou « Unis »). Quelle répugnance le proscrit ? Instinct de défense, de rejet ? On voit trop où ce mot-là entraîne : vers U.R.S.S. ou vers U.S.A. C'est-à-dire, justement, à la perte du nom propre, pour un agglomérat de substantifs bientôt digérés dans un sigle, qui ne fait plus figure et fonction que de chiffre. Ainsi les communautés humaines originales — et nommées — deviennent des espèces de sociétés anonymes : des multinationales. Et peu importe, au fond, leur idéologie.

Un nom ? Alors pourquoi pas, tout simplement : Europe. On objectera que c'est autre chose : un espace géographique, d'ailleurs incertain, et qui, en tout cas, ne s'identifie pas à l'Europe en question. Est-ce si sûr ? Que l'Europe fût d'abord Athènes, voilà quelque chose de solide et de lumineux. Et Athènes, à coup sûr, reste l'Europe beaucoup plus que le Groenland. On a peut-être tort de chercher toujours à définir l'Europe de l'Occident à l'Orient, en incluant tout ce qui est au nord. L'Europe était Byzance, et fort peu la bourgade Moscou. N'est-on pas perplexe quand on lit dans nos histoires qu'avec Pierre le Grand, « la Russie s'est mise à l'école de l'Europe » ? C'est donc qu'à la fin du dix-septième siècle — ce n'est pas vieux — elle n'est pas encore l'Europe. Et l'Oural est-il davantage une frontière que le Massif Central ? Mais rejeter la Russie en Asie est dangereux ? Non moins dangereux, ce que la Chine voudrait que nous fassions pour l' « attirer » de notre côté.

EST-ON sorti des signes et du langage ? Pas tellement, puisque ce que le sémioticien voit en tout cela, c'est un manque terrible — en donnant au mot toute sa force — d'imagination. Les autres ne conçoivent l'Europe, et l'Europe ne se conçoit elle-même, dans son unité problématique comme dans son régionalisme, que sur le vieux modèle oppresseur de l'Etat. Elle ne sera « qu'un grand Etat de plus » (et dans ce cas mieux vaut encore rester comme nous sommes), ou bien « elle donnera au reste du monde l'exemple de l'atomisation du pouvoir ». Ce qui serait le mieux du monde, si quelque partie de ce très vaste « reste du monde » n'en profite pas pour atomiser l'exemple. L'atomisation du pouvoir est-elle très dissuasive ?

Si Yves Delahaye ne se pose pas la question, dans son rêve de l'Europe de demain, c'est qu'après tout demain est loin. A ce point d'arrivée, la pensée revient aux premiers mots du livre, trop frappants pour qu'on les ait oubliés : ce propos sur la sémiologie, « art du déshabillage » ; et cet autre, quasi biblique, sur ce que la connaissance est jouissance. Ce que la propre analyse du texte de l'auteur (et dont il se montre soucieux) révèle plus profondément encore que ce qu'il dit là-dessus en clair, c'est, au-delà d'une Europe peu aimée, la quête et l'espérance d'une Europe à aimer. Charnellement, pour parler comme Péguy.

* Payot, Paris, 1979, 204 pages, 55 francs.

(1) *La Frontière et le texte* (Payot). On ne saurait trop recommander au lecteur de s'y reporter.
(2) Voir *le Monde diplomatique* de février 1961.

DÉFENSE

La doctrine stratégique et la menace soviétique

QU'EN est-il réellement de la supériorité soviétique dans le domaine des armes nucléaires, de nouveau invoquée par les stratèges américains de la défense ? Deux petits livres publiés récemment aux Etats-Unis posent directement le problème (1). Tout d'abord, dans The Counterforce Syndrome (le Syndrome de la contre-force), *R. C. Aldridge donne une description détaillée des systèmes américains d'armement nucléaire et de leurs moyens de lancement, ainsi que des dispositifs défensifs et de soutien logistique. Ce bilan s'accompagne d'un résumé de la doctrine américaine en matière de stratégie et d'un tableau succinct des activités du Pentagone dans ce domaine.*

L'auteur a centré son étude sur le revirement de cette stratégie (2) qui consiste dans l'abandon du concept de « destruction mutuelle assurée », remplacé par celui de « contre-force » — ou capacité d'anéantir l'ennemi du premier coup. A quoi peuvent servir, en effet, neuf mille ogives nucléaires américaines si quatre cents d'entre elles suffisent pour détruire l'Union soviétique ? Après avoir analysé une à une les explications des milieux officiels sur cette contradiction, R. C. Aldridge démontre que l'anéantissement de l'ennemi du premier coup est la seule raison d'être du concept de contre-force ; de plus, toute modernisation des armes stratégiques américaines va dans ce sens. Pour faire accepter au public américain le coût de cette modernisation, tout en dissimulant les véritables motivations de ce revirement stratégique, le gouvernement américain est conduit à évoquer de nouveau une prétendue supériorité stratégique soviétique que l'auteur juge tout aussi fictive que le bomber gap *des années 50 ou le* missile gap *des années 60. On notera que M. Aldridge a écrit ce livre après avoir quitté son poste d'ingénieur chez Lockheed, où, pendant seize ans, il avait participé à la création de tous les missiles utilisés pour l'équipement des sous-marins américains.*

QUANT au deuxième ouvrage, Dubious Specter (Spectre douteux), *de F. M. Kaplan, il est plus particulièrement axé sur cette résurrection de la prétendue supériorité soviétique. Mythes et réalités de l'équilibre stratégique actuel sont passés en revue et, en dépit des changements successifs qui ont modifié les doctrines, l'auteur identifie nettement les principales forces qui furent à l'origine des diverses courses aux armements. Il dresse aussi le bilan des forces militaires soviétiques et américaines. Après quoi, il s'efforce d'analyser le différend concernant la supériorité soviétique et l'intention de l'U.R.S.S. de se doter d'un avantage qui lui permettrait de gagner une guerre nucléaire.*

M. Kaplan arrive aux mêmes conclusions que le précédent auteur : le département de la défense des Etats-Unis utilise l'argument de la menace soviétique pour escamoter son abandon de la stratégie (plutôt défensive) de la destruction mutuelle assurée au profit d'une stratégie offensive d'anéantissement du premier coup. Il démontre, en outre, que l'U.R.S.S. a un retard technologique de six ans sur les Etats-Unis, qu'elle a toujours été en retard sur eux dans le domaine des armes stratégiques et que ce retard existe encore aujourd'hui. En somme, la nouvelle « menace » soviétique ressemblerait fort à un « spectre douteux »...

Cette étude se termine sur le constat que l'U.R.S.S. s'efforce effectivement de moderniser ses armements pour rattraper le niveau des forces américaines. Mais il s'agit là, pour F. M. Kaplan, de modifications qui n'ont rien d'extraordinaire et ne menacent nullement la certitude américaine d'une destruction mutuelle assurée. Si l'on s'en tient à l'avis de stratèges aussi peu suspects de sympathies prosoviétiques que M. Henry Kissinger lui-même, l'idée de « supériorité n'a pratiquement aucune signification opérationnelle ».

KARL VAN METER.

(1) R. C. Aldridge, *The Counterforce Syndrome* (79 pages, 2,50 dollars) et F. M. Kaplan, *Dubious Specter* (47 pages, 2,50 dollars), ouvrages publiés par les soins du Transnational Institute, 1901 Q Street N.W., Washington D.C. 20 009, ou 20 Paulus Potterstraat, Amsterdam 1007.
(2) Voir à ce sujet l'article de Michel Tatu dans *le Monde* du 26 janvier 1979.

SOCIÉTÉ

LA COMÉDIE URBAINE OU LA CITÉ SANS CLASSE. — Jean-Pierre Garnier et Denis Goldschmidt

★ Maspero, Paris, 1978, 335 pages, 55 F.

Le droit à la ville, qui n'en parle ? Président, ministres, technocrates avancés, c'est à qui affichera le plus bruyamment son sens de l'humain et de l'urbain. Finies les tours et les cités-dortoirs, l'avenir, dit-on, est aux villes moyennes, aux rues piétonnes, aux parcs et aux cités fleuries. Peut-être, mais pourquoi ? Que dissimule la brusque sollicitude des puissances d'argent et de la politique ? Quelle farce se cache derrière cette comédie humaniste ? La dévoiler, tel est justement l'objet de cet ouvrage, écrit avec brio, verve et sérieux. Et où l'on retrouve toutes les qualités d'un précédent, consacré par les auteurs au même problème (1).

Nouvelle politique urbaine ? En fait, et à une époque où se multiplient, imprévisibles, les luttes sauvages (Larzac, Rhodiaceta) — politique de quadrillage : on contrôle plus aisément une petite agglomération. Et politique qui, en aménageant le cadre de vie, se propose d'assurer l'intégration socio-idéologique des citoyens : aux uns, la gestion d'un quartier ou d'une maison de la culture ; aux autres (qui restent les mêmes), celle des affaires et du pouvoir. Métamorphoser la conscience de classe en conscience urbaine, déguiser le travailleur en « habitant », développer l' « idéal communautaire » pour masquer la non-communauté des idéaux et des intérêts, autant d'attrapes que J.-P. Garnier et D. Goldschmidt dénoncent avec vigueur.

M.-T. M.

(1) *Le Socialisme à visage urbain. Essai sur la local-démocratie*, cf. *le Monde diplomatique*, août 1978, page 16.

MÉMOIRES

AVENTURES DANS L'ARMEE ROUGE, OCTOBRE 1918, suivi de HISTOIRES VRAIES ET POPULAIRES. — Jaroslav Hasek

★ Les Formes du Secret, Paris, 1979, 176 pages, 35 F.

Après les témoignages de responsables politiques tchèques tels que Karel Kaplan (*Dans les archives du Comité central*, Albin Michel, 1978), et Jiri Hajek (*Dix ans après, Prague 68-79*, Le Seuil, 1978) voici les « mémoires » d'un irresponsable », mais aussi d'un précurseur : Jaroslav Hasek, l'auteur du *Brave Soldat Chveïk*. Mort il y a cinquante ans, oublié peut-être, Hasek resurgit avec son humour lucide, dans ce petit livre rocambolesque où l'on ne sait jamais quelle part faire à la vérité ou à l'absurde. Ses traducteurs nous apprennent que l'auteur fut « marchand de chiens, militant anarchiste, feuilletoniste, ... mystificateur, alcoolique, polyglotte, déserteur, aventurier... » Il fut également, dans la réalité, en octobre 1918, « gouverneur de la ville de Bougoulma », envoyé là par le soviet militaire révolutionnaire de Simbirsk. Mais à l'écouter raconter ses aventures, parler de ses tchouvaches — ses gardes — incapables de savoir s'ils étaient « mobilisés ou volontaires », décrire l'arrivée dans la plus grande confusion du « tovarich » Ierokhymov qui lui prendra sa place pour quelques jours, etc., on se demande par quelle aberration un tel monde de fous (dangereux), d'arbitraire et de tribunaux révolutionnaires expéditifs aurait pu se constituer en grande puissance.

C'est sans doute la question que Hasek voulait que l'on se pose dès 1921. Pour ce qui est de la réponse, elle se trouve dans un subtil détachement moqueur vis-à-vis de l'oppresseur, forme de résistance passive toute « chveïkienne », toute tchèque, peut-être, illustrée par le dicton souvent entendu là-bas : « *Mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort.* » Chacun sait que les chiens peuvent mordre et même devenir enragés...

M.-F. A.

ASIE

RURAL EMPLOYMENT & MANPOWER PROBLEMS IN CHINA. — Curtis Ullerich

★ M.E. Sharpe Inc., White Plains, New-York, 1979, 130 pages, 12,50 dollars.

Une étude sur la situation dans les campagnes de Chine, où vit l'immense majorité de la population, et dont le poids pour l'avenir du pays est autrement important que l'agitation de quelques dizaines de milliers de contestataires urbanisés. L'auteur entend montrer, au-delà des chiffres, les résultats de la politique de restructuration des campagnes par le régime maoïste, résultats qu'il considère comme positifs en comparaison avec ceux obtenus par les autres pays sous-développés.

P. de B.

LA CHINE ET LE REGLEMENT DU PREMIER CONFLIT D'INDOCHINE, GENEVE 1954. — François Joyaux

★ Publications de la Sorbonne, Paris, 1979, 468 pages.

Que de livres ont été écrits sur la France et l'Indochine — y compris les nombreux ouvrages de « nostalgiques » de l'Indochine française qui tentent d'expliquer pourquoi ils l'ont « perdue ». — voire sur la conférence de Genève. Cet ouvrage, qui est une véritable thèse, est le premier à envisager ces événements d'un point de vue chinois. Or la Chine était une des principales parties prenantes à la conférence, la plus grande puissance de la région et le premier allié du Vietminh de Ho Chi Minh. Dans la perspective du conflit sino-vietnamien d'aujourd'hui, le rappel d'un passé encore récent prend tout son intérêt.

P. de B.

SHINOHATA, A PORTRAIT OF A JAPANESE VILLAGE. — Ronald P. Dore

★ Pantheon Books, New-York, 1979, 322 pages, 11,95 dollars.

Le Japon ne se limite pas à ces gigantesques métropoles industrialisées et polluées qui exportent aux quatre coins du monde. Paradoxalement, le système politique s'appuie sur une population rurale, conservatrice et surreprésentée, qui a maintenu le parti libéral-démocrate au pouvoir depuis la guerre. En relatant son expérience et ses conversations avec les paysans, l'auteur décrit l'évolution, au cours de ces vingt dernières années, d'un village confronté aux bouleversements causés par le remplacement des valeurs et des relations sociales traditionnelles par les aspirations « modernes » apportées par la prospérité de l'après-guerre.

P. de B.

AFRIQUE

TRAVAIL FORCE, EXPROPRIATION ET FORMATION DU SALARIAT EN AFRIQUE NOIRE. — Hilaire Babassana

★ Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1978, 255 pages, 50 F.

Dans un livre qui « *tente de dégager quelques caractéristiques fondamentales du processus complexe qui a abouti à l'instauration du rapport de production capitaliste, l'extension du sur-travail sur la base du salariat* », Hilaire Babassana, professeur à l'université de Brazzaville, met en lumière les principales étapes de la mise en valeur coloniale au Congo français. Dans la création d'une force de travail « libre » comme marchandise, le système colonial s'est heurté aux modes de production précapitalistes. L'impôt en espèces et le travail forcé sont à la fois les symboles et les instruments par lesquels le mode de production capitaliste parvint à disloquer et transformer ces modes de production traditionnels afin de permettre la nouvelle forme d'exploitation.

L'auteur propose une perspective historique pour l'étude du phénomène au Congo. D'abord le capitalisme commercial, de 1875 à 1899, qui laissa à peu près intacts les modes de production locaux en se limitant à l'exploitation par le commerce. Puis l'époque du capitalisme financier sous la houlette des firmes concessionnaires qui, entre 1900 et 1925, utilisent la force répressive de l'Etat colonial pour une dissolution partielle des anciens modes de production. Finalement, la période qui se termina en 1940 et pendant laquelle les conditions élémentaires de la libération de la force de travail sont créées, grâce à la construction du chemin de fer et au démarrage des activités minières.

La voie de passage au capitalisme, qui fut empruntée par les formations sociales dominées de l'Afrique, explique, dans une large mesure, les blocage actuels du système néocolonial. En fait, une certaine préservation des anciens modes de production est nécessaire si le capitalisme financier et les bourgeoisies locales veulent pouvoir continuer leur ponction de sur-travail.

H. S.

ESSAI SUR LES FONDEMENTS DU CINEMA AFRICAIN. — Pierre Haffner

★ Les Nouvelles Editions africaines, Abidjan-Dakar, 1978, 284 pages, 16 photos (diffusion l'Harmattan, Paris).

Ces perspicaces réflexions sur l'éthique et l'esthétique du cinéma africain se fondent sur la connaissance conjuguée que l'auteur possède des théories cinématographiques en général et de la culture africaine en particulier. De cette conjugaison naît ce livre stimulant où les dimensions profondes de la jeune cinématographie africaine sont explicitées, analysées avec perspicacité, pour la plus grande édification des profanes.

I. R.

ÉCONOMIE

LOS CENTROS FINANCIEROS INTERNACIONALES EN LOS PAISES SUBDESARROLLADOS. — Xabier Gorostiaga

★ Instituto Latino-Americano de Estudios Transnacionales, Apartado 85-025, Mexico 20 D.F., 1978, 149 pages.

Depuis quelques années les mouvements de capitaux dans des pays tels que les îles Caïman, Hongkong, les Bermudes, Panama, le Libéria, les Bahamas occupent une place importante dans les rubriques spécialisées de la presse économique occidentale. L'émergence de ces nouveaux centres financiers est une des conséquences le plus manifestes des bouleversements provoqués par le capitalisme transnational.

L'auteur, économiste panaméen, essaye ici d'articuler une analyse globale des flux de capitaux internationaux sur l'évolution des pays en voie de développement qui abritent ces places financières.

Son argumentation n'est pas toujours convaincante. En effet, la caractéristique principale de ces enclaves financières ne procède pas du fait qu'ils soient installés dans des pays sous-développés, mais qu'ils se retrouvent tous à l'intérieur de micro-Etats. Ainsi, leur situation semble plus proche de celle du Luxembourg ou du Liechtenstein que de celle des pays sous-développés possédant un marché intérieur important.

L'auteur signale, à juste titre, que l'absence d'informations sur les banques transnationales ajoute aux difficultés de l'étude de cette question dans les pays du tiers-monde. Ce n'est pas le plus grave. Ce qui est beaucoup plus lourd de conséquences, c'est l'attitude des banquiers occidentaux qui paraissent ignorer le considérable endettement des pays en voie de développement au cours de ces dernières années. La Banque des règlements internationaux vient, une nouvelle fois, d'exprimer sa préoccupation à ce sujet. Elle conseille aux banquiers « de regarder au-delà des indicateurs purement économiques et financiers et d'évaluer la situation politique (du) pays ». L'exemple iranien tombe à point pour rappeler que cette entreprise est en effet pleine d'embûches.

J. J.

LES MULTINATIONALES ET L'IMPERIALISME. — Henri Claude

★ Editions sociales, Paris, 1979, 255 pages, 39 F.

Le livre d'Henri Claude contre les firmes multinationales vise à alimenter l'argumentaire d'un vaste public sur un thème d'actualité durable : la nécessité et les moyens d'un contrôle social des activités des plus grands groupes. Les chefs d'accusation traditionnels sont rappelés ; énoncés et étayés à maintes reprises auparavant, ils tendent ici à brosser un tableau un peu trop simple : outrance de certaines démonstrations (la preuve qu'une économie moderne peut se passer de firmes multinationales est fournie par le fait que « Concorde » ait été construit par deux firmes nationalisées européennes avant l'avion civil supersonique américain), utilisation de nombreuses données anciennes (l'insistance portée sur le groupe Rothschild est hors de proportion avec son rôle effectif dans le phénomène multinational).

La réduction du capitalisme à la domination des monopoles, l'identification de l'impérialisme et de l'exploitation du tiers-monde au comportement des seules firmes et Etats de l'O.C.D.E., la définition de l'alternative économique et politique comme la nationalisation suivant les modalités du Programme commun de la gauche laissent à l'écart un certain nombre de questions : les pays socialistes n'affirment-ils jamais une hégémonie de grande puissance dans leurs rapports avec vassaux et alliés ? N'existe-t-il pas de firmes multinationales originaires de pays de l'Est ? Renault est-il moins multinational que Peugeot parce que nationalisé, et en quoi la gauche au pouvoir aurait-elle modifié ses rapports avec les pays en voie de développement ?

A. W.

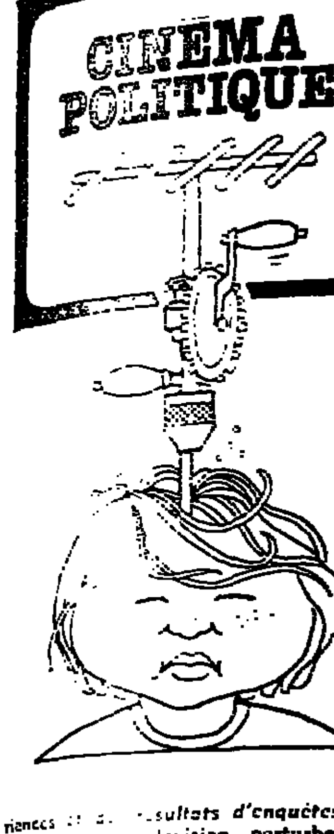
EUROPE

L'ÉMIGRATION PORTUGAISE. — Nayade Anido et Rubens Freire

★ PUF, Paris, 1978, 200 pages, 69 F.

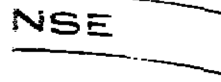
Ce livre, issu de la thèse soutenue par Nayade Anido à l'université de Paris-III, est remarquable par l'exploration de sources souvent difficiles et par l'exploitation exhaustive qui en a été faite. Tableau complet de l'émigration portugaise, saisie sous tous les angles possibles, non sans recours aux mathématiques, et d'où se dégagent les commentaires et conclusions : causes, conséquences, perspectives. Un chapitre est, bien entendu, consacré à l'émigration portugaise en France.

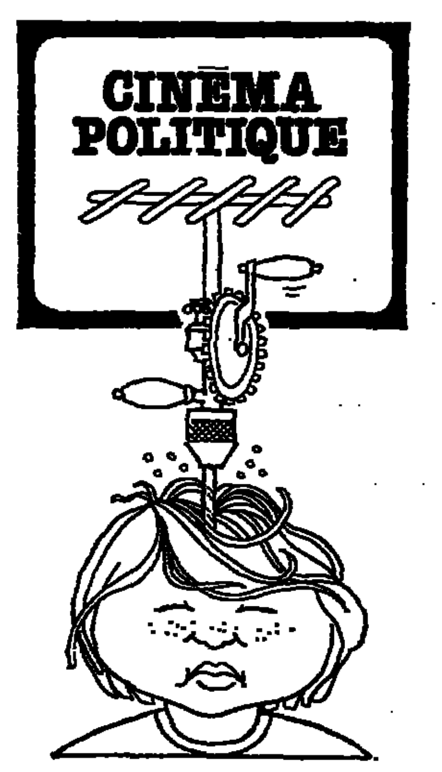
Y. F.





هكذا من الأصل





La télévision et les enfants

Les enfants américains de moins de six ans regardent la télévision, en moyenne, cinquante-quatre heures par semaine ; ils y consacrent ainsi, selon de récents sondages, le tiers du temps hebdomadaire. On commence à peine à mesurer l'importance des perturbations psychologiques, sensorielles et affectives qui en résultent.

L'ensemble de ces troubles a été recensé par Marie Winn dans un ouvrage fondamental, T.V., drogue ? qui vient de paraître en français (lire ci-dessous l'article de Noëlle de Chambrun) et où l'auteur a rassemblé des conclusions d'expériences et des résultats d'enquêtes, jusqu'à présent dispersés, prouvant que la télévision perturbe le développement et l'activité cérébrale du tout petit enfant. Celui-ci, en effet, face à l'écran, se tait pendant des heures ; si bien qu'à l'âge de six ans l'hémisphère gauche de son cerveau (siège de la parole et du raisonnement logique) se révèle insuffisamment développé ; et, à cet âge-là, le retard est souvent irrécupérable.

Il est fréquent d'entendre les parents réclamer des émissions enfantines de meilleure qualité. Exigence louable, certes, mais qui trahit aussi une pratique moins avouable : les parents comptent sur la télévision pour avoir la paix. Désormais, dans les familles, on ne bat plus les enfants, « on les met devant la télé ». D'ailleurs ce n'est pas la qualité des émissions qui est en cause, car ce qui est mutilant pour l'enfant, c'est de regarder sans relâche le petit écran, quel que soit le programme. A tel point que la B.B.C. apprend aux enfants, dans une émission spéciale, à « fermer le bouton » (1).

De surcroît, toutes les enquêtes montrent que l'hypnose quasi permanente dans laquelle l'œil électronique plonge les jeunes téléspectateurs a tendance à remplacer le jeu ; les enfants s'ennuient à la maison dès qu'ils ne sont plus devant l'écran. En France, par exemple, 81 % des enfants de sept à douze ans consacrent, en priorité, leurs loisirs à regarder la télévision.

Cette accoutumance développe leur nervosité et leur agressivité. Longtemps on en a déduit que c'était le contenu des émissions qui était à l'origine de ces attitudes de violence, thèse qu'illustre le film, de Serge Leroy, Attention ! les enfants regardent ! (1978) et que certains faits semblent parfois vérifier (2). Toutefois, aucune étude scientifique n'a prouvé qu'il y avait corrélation entre les scènes de violence montrées à la télévision et le comportement agressif des enfants. En revanche, un chercheur de l'université de Yale croit pouvoir affirmer, au terme d'une enquête conduite auprès de cent quarante et un enfants de trois et quatre ans (3) que ce n'est pas le contenu qui doit être incriminé, mais le nombre d'heures passées devant le récepteur ; en d'autres termes, c'est le médium qui transmet la violence, et non le message.

Les jeunes téléspectateurs sont, en outre, fascinés par les spots publicitaires, ce qui n'est pas sans conséquences économiques pour les familles. En France, par exemple, on estime que 43 % des achats familiaux sont directement déterminés par l'exigence des enfants — et cela représente une somme de 220 milliards de francs. Le rapport direct entre le temps d'écoute et la consommation a été récemment confirmé par une équipe de chercheurs de l'université de Californie qui ont étudié le comportement de deux cents enfants de la naissance jusqu'à l'âge de neuf ans ; ils établissent en particulier que la consommation de sucreries et de céréales est directement proportionnelle au temps passé devant les récepteurs (4).

Comment, dans ces conditions, combattre l'envoûtante fascination que le « cyclope électronique » exerce sur les enfants ? Marie Winn suggère aux parents d'appliquer strictement le mot d'ordre écologiste : « Ouvrez les yeux, et fermez la télé ! ». A Lausanne, lors du II[e] Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse (voir ci-dessous), les enfants montrèrent, dans la pratique, combien, lorsqu'ils en ont les moyens, la manipulation de la pellicule et la réalisation de films les passionnent, souvent davantage que les projections. Jean-Luc Godard, enfin, dans une série de treize émissions réalisées pour l'INA-Antenne 2 et intitulée France Tour Détour Deux Enfants (cf. l'article de Jérôme Prieur) suggère une autre solution : parler à l'enfant ébloui par les séries américaines, lui parler sur un registre hors genre, contre-parasiter son esprit, s'adresser à lui comme on le ferait à un intellectuel-poète ; lui demander, par exemple, pendant qu'il regarde la télévision dans le noir : « A ton avis, la nuit, c'est de l'espace ou du temps ? » Quelque chose alors, du moi de l'enfant s'émeut, s'inquiète, se trouble. Et la télévision est brouillée.

IGNACIO RAMONET.

(1) Cf. « le Monde », du 19 avril 1979.
(2) « Ces enfants qui font peur... », par Sorj Chalandon, in *Libération* du 21 février 1979.
(3) Cf. *la Semaine média*, n° 14, 1[er] février 1979, p. 9.
(4) Cf. *la Semaine média*, n° 18, 1[er] mars 1979, p. 8.

Godard Tour Détour Deux Enfants

« TON image, c'est toi ou c'est quelqu'un d'autre ? »... Dans l'ombre, comme à l'affût, il y a une voix. En face, remplissant le cadre, un enfant s'étonne, s'interroge, se tait ou essaye de répondre. Un enfant réagit à cette voix. La voix est toujours là, une voix lente, entêtante, têtue, insistante. Une voix qui observe et qui s'observe, qui regarde ses mots et leur fait faire d'étranges allées et venues. *Elle a l'air de questionner, elle* pose en effet des questions ainsi qu'on pose des jalons, ainsi qu'on pose un regard, mais c'est tellement hors des habitudes que l'on dirait parfois des bombes. Elle relance, elle inquiète ce qui va de soi, elle avance des intrigues, *des digressions, elle voudrait tout* comprendre, tout ce qui n'a apparemment pas de rapport, à son tour comme un enfant qui n'arrêterait pas de demander « pourquoi ? ». Cette voix, c'est celle de Jean-Luc Godard dans la série qu'il a réalisée avec Anne-Marie Miéville en vidéo pour la télévision, **France Tour Détour Deux Enfants** (1).

Sous forme d'un grand feuilleton en douze épisodes de vingt-six minutes, qui, pour s'ajuster aux normes et usages du petit écran, est en même temps émission de variétés, dialogue, journal, documentaire, magazine, programme conçu pour s'insérer parmi les autres avec sa propre grille, son dispositif morcelé et répétitif, la série, plus encore que **Six fois deux**, imite la rhétorique télévisuelle, prend en compte ses découpages, ses genres, ses indicatifs, ses rythmes, sa signalisation. **France Tour Détour** suit la règle du jeu, *mais c'est pour la dérouter, elle en donne les* formes pour s'en servir tout autrement, pour jouer avec ses règles. Car il y a du jeu dans ce travail, de la désobéissance et du déguisement dans cette grève du zèle. Dans ce goût du jeu, qui n'empêche qu'il puisse être grave et joyeux, agité et surprenant, il y a une envie d'enfance.

L'ENVIE de faire semblant, celle de manipuler et d'assembler des pièces détachées. Et aussi un point de vue d'où explorer la réalité d'un autre œil, pas à la même hauteur, en état d'étrangeté (notamment dans les *séquences sur « les monstres », les* autres et les adultes, les gens normaux). L'envie, enfin, de s'adresser à deux enfants, de prendre Camille et Arnaud pour interlocuteurs privilégiés, pour parler de tout avec eux et d'abord de ce qu'ils sont en train d'apprendre à vivre.

Un vrai petit garçon et une vraie petite fille d'une dizaine d'années et non *plus de grands enfants, tels ceux* qui ont fasciné le cinéma de Godard jusqu'à **Numéro deux**. Chacun en six « mouvements », la caméra accompagne Arnaud et Camille d'après les moments-clefs d'une journée. Elle prend son temps et leur temps, c'est-à-dire *qu'elle les fait pauser, les distrait* de ce qui les occupe, voire les arrache à leurs activités, les arrête en chemin, ce chemin qui va du réveil au sommeil, de la famille à l'école, puis de l'école à la famille, des mathématiques à la récréation, des devoirs aux loisirs, de la *télévision aux parents, d'un emploi du* temps ou d'un rôle à un autre, d'une définition à une énigme.

Déjà, dans **Deux ou trois choses que je sais d'elle**, Godard faisait demander à un enfant : **« Maman, qu'est-ce que c'est, le langage ? »** Et elle de lui répondre : **« Le langage c'est la maison dans laquelle l'homme habite. »** Ici, la voix off, à laquelle sont confrontés tour à tour Camille et Arnaud, lance avec obstination des mots *et* des images, *énonce des devinettes ou des charades,* suggère des associations, déclenche des courts-circuits. Le jour et la nuit, l'argent et le corps, la vitesse, le commerce, le travail maternel, l'Etat, la présence et l'absence, le reflet et les doubles, la lumière... Comme on dit, ce ne sont *pas des questions à poser à des enfants.*

EN comparaison avec la manière dont le petit écran représente les enfants — comment ils sont montrés et de quoi on leur parle, le lieu commun que l'on veut *établir avec eux* (2), — dans ce refus réside l'audace de la série, son impertinence. Elle est d'autant plus forte que Godard court le risque de s'exposer, et visiblement, en apparaissant comme un trouble-fête et en ne cachant pas sa position de maîtrise, ce qu'elle a d'envahissant et de gênant, au silence, à des résistances, à la solitude, à des questions sans réponse ou à des questions qui sembleront des réponses, à l'ambiguïté d'un contrat pervers où il faut paraître vouloir le dernier mot alors qu'il s'agit seulement de chercher par où commencer. C'est cette épreuve de la communication que filme Godard avec Camille et Arnaud, en osant parler autrement, en rusant avec le pouvoir de la langue, cette tentative de parler à contre-temps, sans être sur le même terrain : **« Les enfants sont un monde secret et pourtant,** ajoutait Jean-Luc Godard à propos de **France Tour Détour, c'est notre début sur la terre. »**

JEROME PRIEUR.

(1) Cette série, terminée depuis plus d'un an, vient d'être présentée publiquement pour la première fois en France, au cours de la IV[e] Semaine des *Cahiers du cinéma* à Paris en attendant qu'Antenne 2 qui l'avait commandée décide enfin de la diffuser. Elle est présentée au début du mois au Centre Georges-Pompidou dans le cadre de « La revue de l'Image ».

(2) Ce que la série *les Grandes Personnes*, conçue par Jean Frapat et programmée l'été dernier sur TF 1 désignait avec précision, et souvent même *violemment*, sur le mode de la rencontre et du débat d'un enfant avec une « personnalité ».

L'opium des petits

AUCUNE découverte n'aura sans doute *altéré autant la vie* des enfants américains d'âge préscolaire (deux à six ans) que la télévision, une fois introduite dans les *foyers. L'analyse de ce phénomène par* Marie Winn, dans son livre *TV., drogue ?* (1), tire son originalité du fait que, contrairement à d'autres sociologues, elle écarte délibérément le contenu des programmes télévisés ; selon elle, en effet, l'important n'est point ce qu'on regarde sur le petit écran mais le temps consacré à le regarder. Et sa première conclusion est que ce temps, dédié à la consommation passive d'émissions TV., a radicalement modifié la vie, le rapport au réel, la qualité des échanges et l'ensemble des activités d'une génération d'Américains.

Ce que la télévision prend aux enfants, c'est d'abord leur temps, ce temps libre d'après l'école et le travail (aux Etats-Unis, de nombreuses émissions enfantines commencent dès 8 heures du matin, avant le moment de partir pour la classe) qui, dans les générations d'avant, était consacré aux relations familiales ou sociales. Les partisans d'une « bonne télévision » (considérant comme acquis et irréversible que tous les foyers américains passent leur temps de loisir devant leur récepteur) ont lutté pour que ce « temps de télé » ne soit point perdu, qu'il soit *mieux* utilisé et devienne même source de connaissances ; l'A.C.T. (Association pour une télévision des enfants), par exemple, a milité pour transformer la télévision en jouet éducatif. Un programme comme *Sesame Street* (2) reflète ce souci pédagogique, bien qu'il soit préoccupant d'apprendre que les producteurs de cette émission ont eu recours à un moyen de la technologie moderne, sous la forme de la *machine distractor*, pour tester chaque partie du programme afin de s'assurer qu'elle capterait et retiendrait au *maximum l'attention des petits* enfants.

SOURCE de communication unilatérale, *elle crée chez le sujet qui* la regarde un comportement essentiellement passif ; c'est, comme disent les psychologues américains, une *« activité vide »* (sic). *Le petit écran, lorsqu'il* se substitue à toute autre expérience, devient littéralement un écran entre le sujet et le réel, entre l'enfant et *les autres. C'est en cela que* la télévision est une drogue, un opium, avec les phénomènes d'accoutumance et de frustration qui en découlent. Au début des *années 50, on* avait salué *son* apparition comme un remède salutaire contre l'éclatement des familles ; or il s'est révélé que, au contraire des *apparences, dans les foyers, elle divise,* isole, cloisonne ; elle renvoie chacun à une léthargie de type narcotique ; elle a mis fin à la parole parentale, *aux rites familiaux, bref,* à la *singularité* de toute vie familiale. Pour une génération de parents fatigués, démissionnaires, elle est devenue une efficace *« baby sitter électronique »*, elle renvoie à plus tard les conflits et agit notamment sur les tout-petits, comme un sédatif, un anesthésique providentiel. La télévision est donc le dernier bâillon qu'ont trouvé les parents pour museler leurs enfants ; en ce sens, elle constitue la plus insidieuse *des drogues*, car on l'administre *aux autres* dans le but de produire un effet sur soi-même.

Littéralement hypnotisé par le *petit écran*, l'enfant n'a plus le temps de jouer, de se frotter au monde. Poussant plus loin ce raisonnement, Marie Winn établit un lien direct entre la violence, souvent inexpliquée, des « générations de l'abondance », et l'introduction de la télévision dans les foyers américains (rappelons qu'entre 1952 et 1972, période d'expansion de la télévision aux Etats-Unis, le nombre de jeunes délinquants arrêtés pour délits graves ou violents y a augmenté, selon un rapport du F.B.I., de 1 600 %). Différés pendant une décennie, les problèmes de l'enfant immergé dans sa télévision explosent plus tard, inattendus et parfois insolubles ; le directeur d'un centre scolaire de Harlem explique que l'augmentation spectaculaire du nombre d'aphasiques est due au fait que les enfants, avant d'aller à l'école, ont passé le plus clair de leur temps devant leur appareil de télévision sans que personne ne leur parle. Chez les sujets fragilisés par leur environnement socio-économique, la télévision, à trop forte dose, perturbe ainsi le lien entre l'imaginaire et la réalité. Cela expliquerait aussi, du moins en partie, cette violence sans conscience et sans remords des jeunes délinquants de la fin des années 70 (ils ont vu se commettre plus de cinq cents assassinats en moyenne par semaine durant des années, sur le petit écran familial).

MARIE WINN a basé son étude sur des enquêtes réalisées, pour l'essentiel, auprès des classes *moyennes* de Denver (Colorado) et de New-York : sans doute, une analyse plus fine, qui tiendrait compte davantage des différences entre les classes fortunées et les milieux défavorisés, serait moins homogène, moins globalisante. Sa réflexion pèche aussi par optimisme à l'heure de formuler des solutions : son « écran noir » (laisser la télé débranchée) relève un peu de l'utopie écologiste ; quand à son idée de « retour à la vie familiale », il faudrait pouvoir prouver que celle-ci serait, dans tous les cas, source effective d'épanouissement. Cela étant, il sera bien difficile, désormais, pour ceux qui auront lu son livre, de ne point voir, dans la télévision administrée aux enfants, la plus dure des drogues douces.

NOELLE DE CHAMBRUN.

(1) Editions Fleurus, Paris, 1979, 304 pages, 45 F.
(2) Voir à ce sujet l'article de Michèle Mattelart dans *le Monde diplomatique* de juillet 1977. La chaîne française FR 3 a acheté des extraits de *Sesame Street* qu'elle a diffusés, à partir de janvier 1974, sous le titre *Bonjour Sésame* ; cette série a ensuite inspiré des émissions originales comme : *Un rue Sésame*, *Casimir* et *l'Ile aux enfants*.

AU FESTIVAL DE LAUSANNE

Jouer avec les caméras

EN cette « Année de l'enfance », de nombreuses manifestations cinématographiques s'apprêtent *certainement* à sacrifier au culte, éphémère, des chérubins. On peut parier que peu d'entre elles atteindront le sérieux, l'ambition et l'exigence du *désormais classique festival* de Lausanne (1). A la sévérité d'une programmation extrêmement rigoureuse (le comité de sélection comptait, parmi ses membres, *MM.* F. Buache, *directeur* de la cinémathèque suisse, et E. Delessert, *ancien illustrateur de la série Sesame Street)* vinrent s'ajouter un certain nombre d'initiatives heureuses et stimulantes, notamment une exposition d'appareils anciens, de l'ère du pré-cinéma, provenant des collections de la cinémathèque suisse et du *musée* du château d'Annecy (lanternes magiques et autres merveilleuses machines optiques comme les thaumatropes, les proxinoscopes et phénakistiscopes *qui donnent l'illusion* du mouvement à l'aide de dessins). Intégrés à cette exposition, dans le même espace, quatre ateliers étaient, par ailleurs, mis à la disposition du très jeune *public* qui put, ainsi, conseillé par l'équipe du *cinéaste Ernest Ansorge, réaliser,* cinq jours durant, des films d'animation en super-8 en employant diverses techniques comme les dessins animés, des écrans de sable, le papier découpé, des marionnettes en plastiline, etc. L'ensemble des films produits dans ces ateliers, étonnants de créativité, fut récompensé par le prix de la Presse.

La sélection officielle comprenait *un nombre important de films réalisés* par des écoliers ou des lycéens suisses dans le cadre du « tiers temps » pédagogique. L'intérêt de ces films (en super-8 aussi) résidait dans leur éloquence pour exprimer comment des enfants, ou des *adolescents d'aujourd'hui, ressentent* le monde qu'ils voient à la télévision : la publicité omniprésente *(Pro-publicitas)*, les reportages sportifs *(Jeux olympiques)*, la violence *(le Poulailler)*, la politique *(la Vraie fin de Hitler)*, etc. Le plus beau, sans doute, le plus fort de ces courts métrages fut *Bad*, réalisé par les élèves de l'Oberrealschule de Zurich avec un goût *punk* d'une superbe *élégance*, que le *jury des Jeunes* récompensa de son prix. Tous ces films, par la liberté de leur forme et leur grinçante ironie, indiquaient à quel point les enfants réalisateurs s'inquiètent peu du réalisme et cherchent plutôt à provoquer, par les vertus propres au cinéma, un magique éblouissement.

Dans cet esprit, le film américain *Jouons avec la caméra* (de J. Mil, J. Fordham et S. Vangeel) démontra comment, au moyen d'effets simples, bon marché et facilement accessibles, *de très jeunes enfants peuvent réaliser* des films d'animation d'apparence très professionnelle : les petits spectateurs du Palais de Beaulieu (où les projections étaient gratuites) *suivirent avec intérêt ce film* qui explique, avec une remarquable adresse pédagogique, comment le cinéma est illusion et *jeu manuel* à la portée de tous.

D'autres films encore, notamment ceux réalisés par les enfants de *l'Atelier de cinéma d'animation* d'Annecy *(Pour faire le portrait d'un oiseau)* ou ceux des jeunes élèves du studio tchèque de Gottwaldow *(At the otter's et Anniversaire en l'an 2000)* prouvèrent même que, sur le plan de l'imagination et de la *dextérité*, les jeunes réalisateurs ne le cédaient en rien aux professionnels. Parmi les films de ceux-ci, il faut surtout signaler un authentique chef-d'œuvre, *l'Apprenti sorcier*, du maître tchèque Karel Zaman. Inspiré d'un conte traditionnel qui permet à Zeman (encouragé par les récentes théories de Bruno Bettelheim) de ranimer les plus vieilles terreurs enfantines, ce film réconcilie les *cauchemars d'antan et cette crainte* de toujours : que le disciple surpasse le maître, que l'enfant ne devienne, trop tôt, adulte.

Une telle crainte *n'effleurait* pas Lausanne, au contraire : tout fut fait pour que l'enfant cessât d'être téléspectateur *passif* et devienne, en jouant, un authentique *créateur*.

L. R.

(1) Le deuxième Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse a eu lieu à Lausanne du 20 au 24 mars 1979. Au sujet du premier festival, voir *le Monde diplomatique* de juillet 1977.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Le Conseil de sécurité exprime son anxiété devant la situation au Sud-Liban...

A LA demande du gouvernement libanais, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni en session extraordinaire le 26 avril pour examiner la situation au Sud-Liban. Il a demandé, à l'issue des débats, que soit respectée l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et il a envisagé de se réunir à nouveau en cas d'incident grave. En outre, le Conseil a exprimé son anxiété devant l'impossibilité, pour la Force des Nations unies au Liban (FINUL) de s'acquitter intégralement de sa mission. Dans sa déclaration, le Conseil se félicite, d'autre part, du déploiement du contingent de l'armée libanaise dans le sud du pays.

...et lance un appel au gouvernement sud-africain

Le mois dernier, le Conseil de sécurité s'était aussi réuni, à la demande du président du groupe africain, pour examiner le problème de la recrudescence des actes de répression en Afrique du Sud. Dans une déclaration, il avait lancé un appel au gouvernement sud-africain pour qu'il épargne la vie de M. Solomon Mahlangu, condamné à mort.

DROITS DE L'HOMME. — *La commission des droits de l'homme a terminé le 16 mars sa trente-cinquième session, qui s'était ouverte le 12 février à Genève. Au cours de cette session, elle a étendu sa compétence à de nouvelles régions géographiques. Elle a décidé, d'autre part, de continuer l'élaboration d'un certain nombre d'instruments internationaux concernant les droits de l'homme.*

Pour la première fois, la commission a discuté du droit au développement, considéré désormais comme une responsabilité de la communauté internationale. D'autre part, elle a pris des mesures concernant son programme et ses procédures de travail. Elle a notamment recommandé au conseil économique et social d'augmenter sa composition en portant de trente-deux à quarante-trois le nombre de ses membres et d'élargir son mandat. La commission a aussi examiné la situation en ce qui concerne les droits de l'homme en Afrique australe, au Chili et dans les territoires arabes occupés. Elle a également pris des mesures sur la situation dans les pays suivants : Guatemala, Nicaragua, Guinée-Equatoriale, Kampuchea, Bolivie, Birmanie, Ethiopie, Indonésie, Malawi, Paraguay, République de Corée, Ouganda, Uruguay. Enfin, elle a exprimé sa préoccupation concernant la situation des immigrants au Royaume-Uni.

— Le comité des droits de l'homme, créé dans le cadre du pacte international relatif aux droits civils et politiques, a ouvert les travaux de sa sixième session le 9 avril. Il est chargé d'examiner les rapports présentés par les Etats quant à l'application des dispositions du pacte.

NAMIBIE. — *Le conseil pour la Namibie a adopté, le 17 avril, son programme de travail pour 1979. Ce faisant, il a décidé de continuer à soutenir fermement la lutte du peuple namibien, y compris la lutte armée sous la direction de la SWAPO, et d'augmenter le nombre des Etats membres du Fonds des Nations unies pour la Namibie.*

DECOLONISATION. — *Le sous-comité des petits territoires du comité de la décolonisation a terminé le 6 avril l'examen de la situation à Tokelaou, administré par la Nouvelle-Zélande. Il s'est ensuite penché sur la situation à Pitcairn et à Sainte-Hélène, administrés par le Royaume-Uni.*

DISCRIMINATION RACIALE. — *Le comité pour l'élimination de la discrimination raciale a tenu sa dix-neuvième session à Paris, du 26 mars au 13 avril. Il est chargé d'examiner les rapports des Etats parties à la convention pour l'élimination de la discrimination raciale.*

EMBARGO SUR LES ENVOIS D'ARMES A L'AFRIQUE DU SUD. — *Le comité du Conseil de sécurité chargé de suivre la mise en œuvre de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud a ouvert, le 3 avril à New York, sa première session depuis sa création en 1977. Le 12 avril, il a lancé un appel aux organisations non gouvernementales, aux groupes privés et aux particuliers pour les inviter à porter à sa connaissance les cas éventuels de violation.*

NON-RECOURS A LA FORCE. — *Le comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la force a ouvert sa deuxième session le 17 avril. Il a pour mission d'établir un projet de traité sur le non-recours à la force.*

MAINTIEN DE LA PAIX. — *Le comité spécial des opérations de maintien de la paix a ouvert le 2 avril sa première session de l'année. M. Leslie O. Harriman (Nigéria) en a été élu président.*

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT. — *Le comité chargé d'examiner les conditions d'une réunion d'une conférence mondiale du désarmement a siégé le mois dernier. Il a ajourné ses travaux le 11 avril, prévoyant une nouvelle session du 10 au 14 septembre.*

TERRORISME INTERNATIONAL. — *Le comité spécial du terrorisme international a tenu sa troisième session du 19 mars au 6 avril. Il a proposé diverses mesures à l'intention de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU : harmonisation des législations nationales avec les conventions internationales ; mise en œuvre des obligations internationales, prévention de la préparation sur le territoire d'un Etat d'activités terroristes dirigées contre un autre Etat. Il a aussi suggéré que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité accordent une attention particulière aux situations et aux problèmes qui engendrent le terrorisme, tels le colonialisme, le racisme et l'occupation étrangère.*

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL A AMNESTY INTERNATIONAL. — *Le secrétaire général de l'ONU a fait connaître le 10 avril sa réponse à une demande d'Amnesty International sollicitant la réunion du Conseil de sécurité en vertu de l'article 99 de la charte, à propos des exécutions qui ont lieu dans le monde. M. Waldheim a rappelé que cet article portait sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et qu'il ne constituait pas* « le moyen le plus approprié pour aborder le problème ».

NON-PROLIFERATION NUCLEAIRE. — *Le comité préparatoire de la conférence de 1980 des parties au traité de non-prolifération des armes nucléaires a ouvert sa première session le 17 avril.*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le Conseil économique et social a ouvert le 10 avril sa première session ordinaire de l'année. Le 17 avril, il a pris note de la composition du groupe de travail créé pour examiner les rapports des Etats concernant l'application du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce groupe est composé de quinze membres.*

STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT. — *Le comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement a tenu sa première session le mois dernier à New-York. Il était saisi d'un document contenant les recommandations adoptées par la commission du développement social en mars dernier.*

QUESTIONS ECONOMIQUES. — *Le comité plénier sur les questions économiques a tenu sa deuxième session en mars. Il a adopté un rapport contenant ses conclusions sur certains problèmes concernant l'alimentation et l'agriculture.*

ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE. — *Le sous-comité juridique de l'espace a achevé le 6 avril les travaux de sa dix-huitième session. Il a adopté son rapport qui fait le point des travaux concernant l'élaboration des projets de principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe ; l'examen des conséquences juridiques de la télé-observation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler des projets de principes ; l'examen du projet de traité concernant la Lune, et l'examen des questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, compte tenu notamment des questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires.*

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES À VOCATION MONDIALE

RESSOURCES NATURELLES. — *Le comité des ressources naturelles a entamé sa troisième session le 26 mars. Ses travaux ont été entièrement consacrés aux questions liées à l'administration et au développement des ressources hydrauliques.*

SOURCES D'ENERGIE. — *M. Mohamed Gherab a été nommé, le 23 mars, secrétaire général de la conférence des Nations unies sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie, qui se tiendra durant l'été 1981.*

PERSONNES HANDICAPEES. — *A l'issue de sa première session le 23 mars à New-York, le comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées a présenté, à l'intention de l'Assemblée générale, un projet de programme tendant à assurer la pleine participation et l'égalité des handicapés.*

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. — *Infoterram, réseau d'information écologique mondial établi par le Programme des Nations unies pour l'environnement, a organisé son premier cours de formation à New-Delhi du 2 au 11 avril. Des spécialistes de sept pays en voie de développement y ont pris part.*

REFUGIES. — *Le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés a reçu le 27 mars le ministre des affaires étrangères d'Indonésie, avec qui il s'est entretenu de la situation des réfugiés en Asie du Sud-Est.*

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE. — *La conférence ministérielle de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a siégé fin mars à Rabat. Elle a examiné un certain nombre de questions sociales et économiques et célébré son vingt et unième anniversaire.*

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE. — *Un groupe* ad hoc, *constitué sous l'égide du comité exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL) et du Système économique latino-américain (SELA) s'est réuni à Lima, les 26 et 27 mars, pour procéder à l'examen des mécanismes de financement du développement scientifique et technologique du tiers-monde. Les participants se sont livrés à une critique sévère de la coopération bilatérale et multilatérale, dont les modalités en feraient l'instrument privilégié des intérêts des économies industralisées du monde occidental dans les pays en voie de développement. L'élément nouveau, dans ce débat, a été la proposition avancée par le coordonnateur du comité de l'accord de Cartagena sur la création d'un fonds de financement du développement technologique du tiers-monde alimenté par les contributions des économies industrialisées, indépendamment des ressources qu'elles apportent à ces pays dans le cadre des accords de coopération.*

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *La Commission économique des Nations unies pour l'Europe, de son côté, s'est réunie à Genève le 27 mars pour les travaux de sa trente-quatrième session. La Commission s'est finalement mise d'accord le 27 avril pour convoquer du 13 au 26 novembre une conférence européenne sur la protection de l'environnement, réunion que réclamait l'Union soviétique afin de donner suite aux accords d'Helsinki mais dont le principe soulevait quelques difficultés d'ordre juridique.*

F.A.O.

Adoption du plan d'action sur la sécurité alimentaire

LE comité de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) sur la sécurité mondiale a adopté le plan d'action en cinq points sur la sécurité alimentaire qui avait été proposé le mois dernier par le directeur général de la F.A.O. Ce plan prévoit la création de réserves alimentaires au plan national et de plus grandes disponibilités de nourriture en cas de mauvaises récoltes. Le comité sur la sécurité alimentaire a recommandé qu'il soit soumis pour approbation au conseil de la F.A.O. lors de sa prochaine session en juin.

Le comité a aussi instamment invité les pays engagés depuis quatre ans dans des négociations pour un nouvel accord international sur les céréales à surmonter les graves divergences qui avaient provoqué en février l'interruption des pourparlers. Un tel accord est jugé indispensable pour l'instauration d'un système de sécurité alimentaire mondiale « *réel et durable* ».

Au cours de la même session, de nouvelles contributions à la réserve alimentaire d'urgence ont été annoncées. Cette réserve alimentaire avait été créée, on le sait, en prévision de pénuries possibles dans les pays en voie de développement. La F.A.O. estime que quinze de ces pays sont actuellement menacés, ou affectés, par de telles pénuries tandis que, dans beaucoup d'autres, de mauvaises récoltes pourraient affecter les disponibilités alimentaires. La réserve alimentaire internationale, créée en 1976, s'est fixé un objectif de 500 000 tonnes. Bien que le total des contributions ait augmenté notablement l'an dernier, atteignant jusqu'à 330 000 tonnes, ces réserves avaient été presque épuisées par les situations d'urgence auxquelles il avait fallu faire face.

Un tableau contrasté de l'agriculture mondiale

Réuni à Rome du 18 au 27 avril, le comité de l'agriculture a fait le point de la production agricole dans le monde. Selon les données dont il dispose, l'agriculture présente aujourd'hui dans le monde un tableau contrasté, avec des points forts et des points faibles. Les récoltes et la production de bétail ont augmenté dans l'ensemble de près de 3 %, et la production de céréales de près de 5 %, ce qui représente un nouveau record. Les stocks de report pour les céréales (à l'exclusion de l'U.R.S.S. et de la Chine sur lesquels on ne dispose pas de renseignements) ont eux aussi continué d'augmenter en 1978 et devraient atteindre 205 millions de tonnes à la fin de la campagne 1978-1979.

Dans d'autres domaines, toutefois, l'année 1978 a été décevante. L'expansion la plus notable a été enregistrée en Océanie, en Europe et en U.R.S.S., mais dans de nombreux pays en voie de développement les progrès ont été maigres. Le nombre des personnes sous-alimentées, qu'on trouve surtout dans les pays en voie de développement, est passé d'environ 400 millions en 1969-1971 à environ 450 millions en 1972-1974, et, selon la F.A.O., il est peu probable que la situation se soit améliorée depuis lors.

Le comité de l'agriculture a élu pour président le professeur Carl Thomsen (Danemark).

FIEVRE APHTEUSE. — *Le bétail européen reste exposé au risque de contagion de la fièvre aphteuse, a estimé la commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, réunie à Rome du 27 au 30 mars pour le vingt-cinquième anniversaire de sa création.*

Les experts ont constaté qu'au cours des deux dernières années des foyers d'infection étaient apparus dans le bétail dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Italie, en France, en Suisse, en Allemagne de l'Ouest, à Malte, en Grèce et en Turquie.

La commission a estimé que la circulation internationale de la viande devrait faire l'objet d'une surveillance plus stricte car on avait « de bonnes raisons de penser que la viande entrant dans des ports francs avait subi un changement d'identité et, sous le couvert de certificats mensongers, avait ensuite été écoulée sur le marché européen ».

Au cours de sa session, la commission a admis l'Espagne comme membre à part entière.

PESTE PORCINE. — *Au cours d'une réunion tenue à Rome le 4 avril, des spécialistes ont estimé que la peste porcine africaine, pour laquelle il n'existe encore ni traitement ni vaccin, continue à faire peser sa menace sur les troupeaux de porcs du monde entier (dont le total est estimé à 666 millions de bêtes).*

La F.A.O. envisage le lancement, à l'échelle mondiale, d'un programme pour le dépistage et le contrôle de la peste porcine africaine et d'autres maladies contagieuses des animaux domestiques.

CRIQUETS PELERINS. — *Devant la nouvelle invasion de criquets pèlerins qui menace de vastes zones d'Afrique et de l'Asie du Sud-Ouest, le directeur général de la F.A.O. a proposé une intensification de la lutte contre ce fléau, à la fois dans l'immédiat et à long terme, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 30 mars à Rome. Plusieurs pays se sont engagés à verser des contributions d'environ deux millions de dollars pour entreprendre une action immédiate.*

PROGRAMME DES ENGRAIS. — *Les contributions promises au programme des engrais de la F.A.O. pour l'année 1979-1980 dépassaient 7 millions de dollars (soit 2 millions de dollars de plus que l'an dernier), au terme de la quatrième consultation sur le programme des engrais de la F.A.O. qui s'est tenue du 19 au 23 mars à Rome.*

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL. — *Le Programme alimentaire mondial ONU-F.A.O. (PAM) a décidé le mois dernier d'envoyer une aide alimentaire d'urgence d'une valeur de 1 411 000 dollars à la Tanzanie, pour contribuer au ravitaillement de quelque quarante mille personnes déplacées qui avaient dû fuir les zones de combat au début des hostilités avec l'Ouganda.*

Organisation de l'aviation civile internationale

Les perspectives du trafic aérien en Afrique

LE secrétariat de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) a publié en mars une étude sur la croissance probable d'ici à 1986 du trafic international régulier de passagers et de fret des compagnies aériennes ayant leur siège en Afrique.

L'étude prévoit que, de 1977 à 1986, le trafic international régulier de passagers des transporteurs aériens desservant l'Afrique augmentera de 14 % par an (contre 11 % pour l'ensemble du monde). Les prévisions correspondantes pour le trafic de fret font apparaître une augmentation de 14 % pour les compagnies aériennes de la région (soit un taux légèrement supérieur au chiffre mondial).

Selon l'O.A.C.I., le développement du transport aérien en Afrique doit être examiné dans la perspective plus large du développement économique et social, et en particulier de la Stratégie internationale du développement.

A l'heure actuelle, cinquante et une compagnies aériennes ayant leur siège en Afrique et quarante-neuf compagnies ayant leur siège ailleurs (principalement en Europe et au Proche-Orient) exploitent des services aériens internationaux réguliers à destination, en provenance et à l'intérieur de l'Afrique. En 1977, les compagnies aériennes de la région ont réalisé 16 455 millions de passagers-kilomètres sur les services internationaux, soit environ 5 % du total mondial. La croissance moyenne de ce trafic depuis 1968 a été de 14,2 % contre 12,3 % pour l'ensemble du monde.

SERVICES DANS LES AEROPORTS. — *Trois cents experts des douanes, de l'immigration, de la gestion des aéroports et des compagnies aériennes, représentant plus de soixante pays, se sont réunis du 18 avril au 5 mai à Montréal (Canada) pour participer à la neuvième session de la division de facilitation, pour étudier les moyens d'accélérer l'acheminement des passagers, des bagages et du fret aux aéroports.*

Organisation des Nations unies pour le développement industriel

L'ONUDI va se constituer en agence spécialisée des Nations unies

APRES trois semaines de négociations, la conférence des Nations unies chargée d'élaborer un nouveau statut pour l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est achevée le 8 avril avec l'adoption par consensus de l'acte constitutif de l'organisation et d'un acte final qui lui permettront de se transformer en agence autonome spécialisée, la seizième du système des Nations unies. Le processus de transformation de l'ONUDI avait été amorcé en 1975, au Pérou, lorsque la deuxième conférence générale de l'ONUDI avait adopté une recommandation, approuvée six mois plus tard par l'Assemblée générale des Nations unies. Les cent quatorze pays représentés à la deuxième conférence générale estimaient qu'en tant qu'institution spécialisée, l'ONUDI bénéficierait d'une plus grande autorité et de ressources accrues pour s'acquitter de sa tâche : accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement.

Trois organes présideront au fonctionnement de la « future » ONUDI : la conférence générale, qui aura un rôle prépondérant ; le conseil pour le développement industriel et un secrétariat. De plus, un comité chargé de préparer les programmes et le budget travaillera aux côtés de ces trois instances en tant que « conseiller ». Parallèlement, est prévue la création d'un fonds de développement industriel, alimenté par des contributions volontaires, et qui devrait permettre à l'ONUDI de répondre de façon plus rapide et plus souple aux besoins que pourraient exprimer certains pays en voie de développement.

Le nouveau statut entrera en vigueur après ratification par les gouvernements.

ENERGIE DE LA BIOMASSE. — *L'ONUDI a organisé du 26 au 30 mars à Vienne des journées d'étude sur l'utilisation de l'alcool obtenu par fermentation comme combustible et matière première pour l'industrie chimique des pays en voie de développement. Il a été souligné à l'issue des travaux que le remplacement des combustibles fossiles par de nouvelles sources d'énergie devenant essentiel, l'alcool provenant de la fermentation des végétaux devait figurer dans les politiques énergétiques des gouvernements. L'ONUDI a été chargée d'entreprendre une enquête technique et économique sur la production et l'emploi de ce type d'alcool, ainsi que d'élaborer des projets spécifiques et de fournir une assistance technique dans ce domaine. Pour les aspects agricoles de la question, la coopération de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) sera demandée.*

INDUSTRIE PETROCHIMIQUE. — *Des recommandations visant à améliorer la commercialisation des produits pétrochimiques fabriqués dans les pays en voie de développement et à faciliter le transfert des techniques ont été approuvées par la première réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique qui a eu lieu à Mexico du 12 au 16 mars.*

EVALUATION DES INSTITUTS DE RECHERCHE. — *Neuf experts de haut niveau ont participé, du 28 au 30 mars à Vienne, à une rencontre avec des hauts fonctionnaires de l'ONUDI et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) afin de dresser le bilan d'une évaluation des instituts de recherche et de services industriels à laquelle ont procédé les deux organisations.*

• AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *Plus de deux cent cinquante spécialistes de trente-trois pays membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) et de quatre organisations internationales ont participé à un colloque sur les effets des radionucléides rejetés par les industries nucléaires qui s'est tenu à Vienne (Autriche) du 26 au 30 mars.*

Les experts ont étudié les données et les renseignements pratiques obtenus au moyen d'études sur l'animal ainsi que d'études épidémiologiques, écologiques et autres études complémentaires notamment sur la chaîne alimentaire de la population professionnellement exposée. Le comportement biologique des radionucléides, considéré du point de vue de la fixation, du métabolisme, de la répartition dans les tissus et de l'élimination, a fait l'objet de discussions approfondies.

• ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME. — *Le gouvernement de la République arabe du Yémen est devenu le 14 mars le cent douzième membre de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.).*

— Parmi les récentes publications de l'O.M.C.I. : Ships' Routeing *(en anglais, quatrième édition de cette publication sur l'organisation du trafic maritime)* ; Conférence internationale de 1978 sur la formation des gens de mer et la délivrance des brevets *(en anglais)* ; Amendements 14-76 et 15-77 au Code maritime international des marchandises dangereuses *(en anglais et en français).*

• ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. — *Parmi les récentes publications du Bureau international du travail (BIT) :* Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail *(deux volumes, 1 794 pages) et* Annuaire des statistiques du travail, 1978 *(trilingue français-anglais-espagnol, 678 pages).*

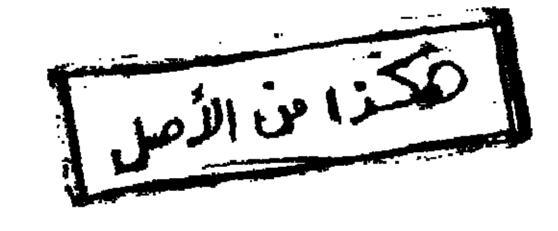
• ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *Une réunion sur la recherche et la formation en matière de systèmes traditionnels de médecine, organisée conjointement par l'Institut italo-africain de Rome et l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), s'est tenue à Rome du 2 au 6 avril. La réunion a été principalement centrée sur les plantes médicinales. L'Institut italo-africain de Rome a été désigné comme premier centre collaborateur de l'O.M.S. pour la médecine traditionnelle.*

— Le 7 avril, date anniversaire de l'entrée en vigueur des statuts de l'O.M.S., a été célébrée la Journée mondiale de la santé. Cette année, le thème en était « Santé de l'enfant, avenir du monde ».

— Un groupe de travail sur les problèmes de santé liés à la qualité de l'air dans les habitations s'est réuni à Bilthoven (Pays-Bas), du 3 au 6 avril. Le groupe a examiné les effets de la pollution de l'air dans les habitations privées et les espaces publics fermés et dans les transports publics et privés. Etaient exclus de l'étude les hôpitaux et autres établissements sanitaires pour lesquels des normes ont déjà été établies.

• ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. — *Plus de deux cents spécialistes venus d'une cinquantaine de pays ont participé à un symposium international sur la prévision des séismes, organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du 2 au 6 avril à Paris. Après ce symposium, un groupe d'experts s'est réuni du 9 au 12 avril pour élaborer des recommandations en vue d'une action de l'UNESCO dans ce domaine.*

• UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *Deux cents ingénieurs et informaticiens en réseaux pour données se sont réunis à Genève, du 19 avril au 3 mai, à l'initiative de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.). Cette réunion devrait permettre par la suite à un nombre plus restreint d'experts de prendre en considération les récents progrès accomplis en matière de techniques et d'exploitation et d'en tenir compte pour les principes de tarification que doivent appliquer les organismes d'exploitation pour les nouveaux services offerts par les réseaux pour données.*



ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Groupe de la Banque mondiale

Seize prêts

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a accordé une série de prêts aux pays suivants :

— République de Corée (26 mars) : 29 millions de dollars pour le développement de l'industrie électronique ;

— Paraguay (26 mars) : 25 millions de dollars pour la réalisation d'un projet de développement de l'élevage et de l'agriculture ;

— Tunisie (26 mars) : 26,5 millions de dollars pour l'amélioration et l'extension des réseaux d'égouts à Tunis et à Sfax ;

— *Argentine (29 mars) : 96 millions de* dollars pour l'amélioration du réseau ferroviaire;

— Kenya (29 mars) : 20 millions de dollars pour un projet de télécommunications ;

— Nigéria (29 mars) : 31 millions de dollars affectés à un projet de reboisement ;

— Yougoslavie (29 mars) : 148 millions de dollars pour un projet routier ;

— *Algérie (12 avril) : 126 millions de dollars* pour l'entretien du réseau routier et la reconstruction de certains tronçons ;

— La Barbade (12 avril) : 8 millions de dollars pour le développement des installations touristiques ;

— Kenya (12 avril) : 90 millions de dollars pour le financement d'un programme routier ;

— *Maroc (12 avril) : 113 millions de dollars* affectés à un programme d'amélioration de l'enseignement ; un autre prêt, le 16 avril, de 25 millions de dollars, pour la réalisation du premier programme intégré de développement des petites industries ;

— Syrie (12 avril) : 30 millions de dollars pour la réalisation d'un projet de drainage afin d'améliorer la production agricole dans le bassin inférieur de l'Euphrate ;

— Jordanie (16 avril) : 15 millions de dollars pour accroître la production d'énergie électrique dont bénéficieront les villages les plus défavorisés du centre du pays ;

— Mexique (16 avril) : 80 millions de dollars pour la réalisation d'un projet de fabrication d'engrais ;

— Uruguay (19 avril) : 26,5 millions de dollars affectés à un projet routier prévoyant la construction d'un tronçon reliant l'Uruguay au Brésil.

Depuis le mois d'avril, les prêts de la Banque mondiale portent intérêt au taux de 7,9 % l'an.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *De son côté, l'Association internationale de développement (I.D.A.), filiale de la Banque mondiale, a annoncé des opérations de crédit en faveur des pays ci-dessous :*

— Mauritanie (29 mars) : un crédit de 8 millions de dollars pour le financement d'opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture ;

— Afghanistan (2 avril) : 21 millions de dollars pour la réalisation du troisième projet d'amélioration de l'enseignement primaire ;

— Bangladesh (2 avril) : 6 millions de dollars pour le financement d'un projet de pisciculture ;

— Empire centrafricain (2 avril) : 2,5 millions de dollars pour le développement de l'élevage ;

— Inde (2 avril) : 129 millions de dollars pour le développement de l'irrigation dans la province du Punjab ;

— Pakistan (2 avril) : 10 millions de dollars pour la première phase d'un programme visant à améliorer l'enseignement primaire ;

— Sri Lanka (2 avril) : 20 millions de dollars affectés à un programme de développement rural ;

— Haïti (19 avril) : 16,5 millions de dollars pour un projet de production d'énergie électrique à Port-au-Prince et dans certaines villes de province.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *La Société financière internationale (S.F.I.) annonce plusieurs opérations :*

— Au Costa-Rica, investissement de 10 millions de dollars (le 2 avril) dans la société Mariculta, spécialisée dans l'élevage des crevettes, pour le développement de son exploitation de Chomes ;

— Prêt de 59 millions de dollars, assorti d'une prise de participation au capital d'un montant de 3,94 millions de dollars (le 3 avril), à l'Empresa de Desenvolvimento de Recursos Minerais Codemin du Brésil, pour un projet de développement de la production de nickel ;

— Investissement, avec d'autres institutions de financement, en Jordanie (12 avril). Cette opération a été réalisée sous la forme d'une prise de participations de la S.F.I. assortie d'un financement d'un montant de 2,5 millions de dollars en faveur de la Jordan Lime and Silicate Brick Industries Company pour la réalisation d'un projet de fabrication de briques ;

— Prêt à la Volvo do Brasil Motores e Veiculos (le 20 avril) pour un programme de fabrication de camions et d'autobus diesel. La participation de la S.F.I., d'un montant de 5 millions de dollars, est complétée d'autres aides financières.

NOUVEAU MEMBRE. — *Le 23 mars, le Botswana est devenu le cent neuvième pays membre de la Banque mondiale.*

EMPRUNT DE LA BANQUE MONDIALE AU JAPON. — *La Banque du Japon et la BIRD ont signé le 13 avril un accord de prêt aux termes duquel la Banque du Japon a avancé à la Banque mondiale 30 milliards de yens (141 millions de dollars). D'une durée de six ans et demi, ce prêt porte intérêt au taux de 6,53 % l'an, payable chaque semestre, et viendra à échéance le 26 octobre 1985.*

Banque africaine de développement

Cinq prêts de la Banque

LE conseil d'administration de la Banque africaine de développement, réuni le 21 mars pour sa cent dix-septième session, a annoncé l'octroi de quatre prêts :

— Au Congo : 3,5 millions d'u.c. (pour douze ans à 7,50 %) consentis à la Banque nationale de développement sous forme de ligne de crédit ;

— Au Kenya : 5 millions d'u.c. (pour treize ans, à 7,50 % l'an) accordés à la Banque de développement industriel ;

— A la Tunisie : 8 millions d'u.c. (soit environ 2 286,08 millions de F C.F.A., pour douze ans, à 7 % l'an) pour un projet d'électrification rurale dans le Sud tunisien ;

— Au Sénégal, au Mali et à la Mauritanie : 6,30 millions d'u.c. (environ 1 800,288 millions de F C.F.A., pour vingt-cinq ans, à 4 % l'an) pour le financement du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal (le prêt est financé à l'aide du Fonds spécial du Nigéria).

D'autre part, le 23 mars, un prêt d'un montant de 6,145 millions d'u.c. a été consenti au Sénégal pour le financement de la troisième tranche du projet de route Zinguinchor-Cap-Skirring. Ce prêt sera remboursable en quinze ans.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT. — *Le conseil d'administration du Fonds africain de développement a approuvé cinq prêts lors de sa cinquantième réunion tenue le 22 mars à Abidjan :*

— A l'Ethiopie : 7,2 millions d'u.c.f. (environ 1 834,2 millions de F.C.F.A.) pour le financement du projet d'assainissement d'Addis-Abeba ;

— Au Sénégal, au Mali et à la Mauritanie : un prêt d'un montant de 12 millions d'u.c.f. (environ 3 072 millions de F.C.F.A.) pour la réalisation du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal ;

— A la Haute-Volta : un prêt d'un montant de 6,7 millions d'u.c.f. (environ 1 715,2 millions de F.C.F.A.) pour le financement d'un programme de formation de jeunes agriculteurs ;

— A Madagascar : un prêt d'un montant de 5 millions d'u.c.f. (environ 1 280 millions de F.C.F.A.), sous la forme de ligne de crédit accordée à la Banque nationale pour le développement rural ;

— Au Bénin : un prêt de 0,75 million d'u.c.f. (environ 192 millions de F.C.F.A.) pour le financement des études de pré-investissement pour l'alimentation en eau et en électricité des chefs-lieux de district.

Un prêt a, d'autre part, été accordé le 3 avril au Swaziland pour le financement partiel du coût en devises du tronçon Mkondo-River-Mahamba, sur la route Manzini-Mahamba en cours de construction. D'un montant de 8 millions d'u.c.f. (environ 2 048 millions de F.C.F.A.), ce prêt est remboursable en quarante ans.

— Le 10 avril, les Emirats arabes unis sont devenus membres à part entière du Fonds africain de développement.

• FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL. — *Dans le cadre du système de financement compensatoire, deux pays ont reçu l'accord du Fonds monétaire international (F.M.I.) pour effectuer des tirages sur le Fonds : la Roumanie (6 avril), pour l'équivalent de 41,25 millions de D.T.S., et les îles Salomon (10 avril), pour l'équivalent de 1,05 million de D.T.S.*

— Quatre crédits « stand-by » ont été approuvés par le F.M.I. en mars en faveur des pays suivants : Uruguay (19 mars), l'équivalent de 21 millions de D.T.S. ; Libéria (21 mars), l'équivalent de 9,25 millions de D.T.S. ; Panama (23 mars), l'équivalent de 30 millions de D.T.S. ; Sénégal (30 mars), l'équivalent de 10,5 millions de D.T.S. Les tirages sur le Fonds pourront être effectués tout au long des douze prochains mois.

— Le 29 mars, le Fonds a annoncé qu'il avait révisé le taux d'intérêt du droit de tirage spécial (D.T.S.), ainsi que le taux auquel il rémunère les positions créditrices des pays membres. Pour le trimestre commençant le 1er avril, le taux de l'intérêt du D.T.S. a été fixé à 6,5 % contre 6 % et le taux de rémunération à 5,85 % contre le taux actuel de 5,4 %.

— Le Fonds monétaire a procédé, le 4 avril, à sa vente mensuelle d'or par adjudication au bénéfice des pays en voie de développement. 470 000 onces d'or fin, soit la quantité mise en adjudication, ont été attribués à un prix s'échelonnant entre 238,71 dollars l'once et 240,27 dollars, soit une moyenne de 239,21 dollars. Aucun pays n'a présenté de soumissions hors concours.

• BANQUE CENTRAMERICAINE D'INTEGRATION ECONOMIQUE. — *La Banque centraméricaine d'intégration économique (B.C.I.E.) a annoncé, en mars, l'octroi de deux prêts :*

— 1 200 000 dollars (le 3 mars) à l'Association des services universitaires du Guatemala pour l'amélioration de l'enseignement ;

— 325 000 dollars (le 27 mars) au Honduras pour le financement des études du projet « Tornasal » sur la réorganisation des aéroports d'Utila et de Guanaja, selon les normes de l'O.A.C.I.

• BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT. — *La Banque européenne d'investissement (B.E.I.) a accordé des prêts aux pays et organismes suivants :*

— Ente Nazionale Idrocarburi (ENI, le 9 avril) : un prêt d'une contre-valeur de 40 milliards de lires (35,2 millions d'u.c., pour quinze ans, à 9,15 %) pour le financement du premier tronçon, en Italie, du gazoduc Algérie-Italie ;

— Royaume-Uni : une série de prêts. Le premier, d'une contre-valeur de 7,7 millions de livres (11,4 millions d'u.c., d'une durée de dix ans à 10,2 %), a été consenti, le 22 mars, au National Water Council pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau. Le 30 mars, trois autres prêts d'une contre-valeur totale de 6,75 millions de livres (8,5 millions d'u.c.) en faveur de projets industriels au Pays de Galles : 2,6 millions de livres (pour sept ans) à Tetra Pak Rausing, destinés au financement de la construction d'une usine de fabrication de cartons pour le conditionnement de boissons et d'aliments liquides ; 2,5 millions de livres (pour dix ans) à Rockwool, pour le financement de la construction d'une usine de laine minérale ; 650 000 livres (pour sept ans) à Blaenau Plastics, pour l'aménagement d'une nouvelle usine pour la production de « compounds » et de pièces en matière plastique. En outre, un prêt d'une contre-valeur de 5,9 millions de livres (8,7 millions d'u.c., d'une durée de quinze ans et à 9,50 %) a été consenti, le 2 avril, au Lothian Regional Council pour l'aménagement d'une ville nouvelle en Ecosse. Le 17 avril, la B.E.I. a accordé au Strathclyde Regional Council un prêt d'une contre-valeur de 12 millions de livres (18,4 millions d'u.c., pour quinze ans, au taux de 9,45 %) pour la construction de l'autoroute traversant Glasgow, ainsi que l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et des systèmes d'égouts. Enfin, le 19 avril, la B.E.I. a attribué un prêt d'une contre-valeur de 2,7 millions de livres (4,1 millions d'u.c., pour cinq ans, à 8,85 %) pour la modernisation de l'imprimerie George Outram, à Glasgow.

— Belgique (19 avril) : un prêt d'une contre-valeur de 100 millions de francs belges (2,5 millions d'u.c., pour dix ans) pour le financement d'une usine de produits auto-adhésifs à usage industriel à Turnhout.

— Au titre de la convention de Lomé, la B.E.I. a prêté 12 millions d'u.c. (le 6 avril) pour l'interconnexion des réseaux électriques de la Côte-d'Ivoire et du Ghana. Ce financement a pris la forme de deux prêts de 6 millions d'u.c. chacun pour une durée de quinze ans, au taux de 6,15 %, compte tenu d'une bonification d'intérêt de 3 %. Le même jour, la B.E.I. a consenti à la Côte-d'Ivoire un prêt de 4,6 millions d'u.c. (pour douze ans, à 5,95 %) pour l'accroissement des capacités de traitement du latex.

• BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque interaméricaine de développement a accordé des prêts en faveur de quatre pays :*

— Paraguay (26 mars) : 500 000 dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans au taux de 1 % l'an) pour le financement d'un programme de crédit en faveur des petits fermiers ;

— Brésil (28 mars) : deux prêts d'un montant total de 57 millions de dollars pour l'irrigation de la vallée de San-Francisco dans le nord-est du pays. 40 millions de dollars ont été consentis à l'aide des ressources ordinaires de la Banque (pour vingt ans à 7,50 % l'an) et 17 millions de dollars à l'aide du fonds d'opérations spéciales (pour vingt-cinq ans et à 3 % l'an).

— Colombie (13 avril) : 495 000 dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans à 1 % l'an) destinés à financer un programme d'aide aux artisans ayant de faibles revenus ;

— La Barbade (13 avril) : 3,3 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales pour trente-cinq ans à 2 % l'an) affectés à un projet de construction de polycliniques.

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Association latino-américaine de libre-commerce

Bilan des transactions en 1978 dans le cadre du système des paiements et des crédits réciproques

D'APRES des informations publiées le 13 mars à l'occasion de la réunion hebdomadaire du secrétariat de l'Association latino-américaine de libre-commerce (ALALC), les opérations commerciales effectuées en 1978 par les pays membres et la République Dominicaine dans le cadre du système des paiements et des crédits réciproques de l'Association ont atteint un nouveau record absolu. Elles se sont, en effet, élevées à 4 450 335 000 dollars, soit un accroissement de 515 000 000 de dollars par rapport à 1977. Représentant 80 % du total des transactions commerciales intra-régionales, ce montant traduit un recours massif des Etats membres et de la République Dominicaine aux facilités offertes par le système (réduction de l'emploi de devises convertibles, abaissement du coût des opérations, multiplication des liens de coopération avec les institutions régionales de financement du commerce, etc.).

REUNIONS SECTORIELLES. — *Ouvrant le cycle annuel des réunions sectorielles, les représentants des industries de la machine-outil, d'une part, et de l'industrie de l'habillement, d'autre part, ont tenu, respectivement le 2 et le 5 avril, leurs neuvième et troisième réunions à Montevideo. Pour la machine-outil, les travaux ont surtout porté sur l'élaboration d'un avant-projet d'accord de complémentarité visant à accroître la part des industries de la machine-outil dans le marché intra-régional. Pour ce qui concerne l'industrie de l'habillement, les discussions ont repris sur un projet d'accord de complémentarité. La création éventuelle d'une fédération latino-américaine de l'industrie de l'habillement a été de nouveau envisagée.*

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Au conseil : préparation de la cinquième session à Manille

LES principales dispositions concernant l'organisation de la cinquième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui doit se tenir à Manille (Philippines) du 7 mai au 1er juin prochain, ont été approuvées par le Conseil du commerce et du développement, réuni pour sa dixième session extraordinaire à Genève du 19 au 27 mars. Les douze questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la cinquième session ont été réparties entre huit groupes de négociation. D'autre part, le conseil a adopté un calendrier de réunions pour 1979 qui prévoit cent quinze semaines de réunions (alors que le record enregistré jusqu'à présent était de cent une semaines en 1978). Six conférences de négociations ont eu lieu sous les auspices de la CNUCED au cours des trois premiers mois de 1979 et six autres sont prévues.

Au cours de la session, le Bénin, Haïti et la Haute-Volta sont devenus membres du conseil, ce qui porte à cent vingt le nombre total de ses membres.

Nouvel accord international sur l'huile d'olive

Un nouvel accord international sur l'huile d'olive a été adopté le 31 mars, après dix jours de négociations, par une conférence réunissant trente-trois pays sous les auspices de la CNUCED, à Genève. Remplaçant l'accord de 1963, prorogé à quatre reprises et qui viendra à expiration le 31 décembre prochain, le nouvel accord a un champ d'application plus vaste, puisqu'il couvre tous les aspects de la production oléicole et les autres produits de l'olivier en dehors de l'huile. En outre, il prévoit le transfert de technologie de façon à permettre aux pays en voie de développement de réduire les coûts et d'améliorer la qualité ; dans ses dispositions économiques, l'accord prévoit un lien possible avec les ressources financières du fonds commun sur les produits de base établi à la fin du mois de mars dernier. L'accord sera ouvert à la signature entre le 1er juillet et le 16 novembre prochain, et entrera en vigueur le 1er janvier 1980, ou dès que six pays représentant 80 % de la production mondiale d'huile d'olive l'auront ratifié.

CAOUTCHOUC NATUREL. — *Les négociations relatives à un accord sur le caoutchouc naturel, qui ont repris du 27 mars au 12 avril sous les auspices de la CNUCED, ont abouti à l'élaboration d'un projet d'accord qui prévoit notamment la constitution d'un stock régulateur de 550 000 tonnes de caoutchouc, permettant de maintenir les prix de ce produit dans une « fourchette » comprise entre 2,70 et 1,50 dollars malaisiens le kilo. Le responsable de ce stock sera désigné par un conseil international du caoutchouc naturel. Les termes de ce projet d'accord seront précisés lors d'une prochaine conférence qui se tiendra avant le mois d'août. A la première session de la conférence, en novembre-décembre 1978, les pays producteurs et un certain nombre de pays consommateurs s'étaient entendus sur un ensemble de dispositions constituant les principaux éléments économiques de l'accord, mais les Etats-Unis avaient adopté une position différente sur plusieurs points, en particulier sur les dispositions concernant les prix.*

Jusqu'à présent, le caoutchouc est le seul produit inscrit au programme intégré pour les produits de base de la CNUCED sur lequel un accord soit sur le point d'être conclu.

GATT

Les accords conclus au terme des négociations commerciales multilatérales du « Tokyo round »

A L'ISSUE de la réunion à Genève, les 11 et 12 avril, du comité des négociations commerciales, chargé de la conduite des négociations commerciales multilatérales (« Tokyo round ») engagées en septembre 1973 au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), douze accords concernant la plupart des éléments sur lesquels avaient porté les négociations, ont été paraphés et soumis à la signature des gouvernements.

La phase principale des négociations s'est ainsi achevée. La réduction de droits de douane prévue par les accords devraient atteindre 30 % en moyenne sur huit ans pour les principaux pays développés.

Ces réductions tarifaires restent cependant imprécises, les concessions faites par chaque pays restant sujettes à des modifications. Le dépôt formel de ces concessions ne doit intervenir que d'ici au 30 juin prochain. Ce qui explique certaines divergences dans les informations données.

Selon les précisions données par le secrétariat du GATT, les accords portent sur les points suivants :

1) *Concessions tarifaires :*

— Les pays industrialisés sont convenus d'abaisser, en général sur une période de huit ans à compter du 1er janvier 1980, les droits *qu'ils appliquent à l'importation de plusieurs* milliers de produits. Les réductions ainsi arrêtées sont spécifiées dans des instruments détaillés. Certains pays en voie de développement ont eux aussi accepté d'apporter leur contribution sous forme de consolidations et d'abaissements tarifaires. Bien que toutes ces concessions aient été négociées bilatéralement, les avantages qui en découlent seront naturellement étendus à tous les pays membres du GATT en vertu de la clause de la nation la plus favorisée ;

— Des estimations très provisoires amènent à penser que, dès maintenant, le niveau des droits industriels, pris dans leur ensemble, a été abaissé d'un tiers si l'on prend pour mesure les recettes douanières et d'environ 35-38 % si l'on prend comme base le taux moyen simple. Sur une base globale, les abaissements réalisés dans le « Tokyo round » sont à peine inférieurs à ceux du « Kennedy round ». La valeur des échanges affectés par ces abaissements a dépassé 110 milliards de dollars en 1976. Elle doit atteindre aujourd'hui un *chiffre sensiblement* plus élevé ;

— En ce qui concerne les droits qui frappent les produits d'exportation des pays en voie de *développement, il semble bien que la réduction* moyenne des droits régis par la clause de la nation la plus favorisée soit restée en retrait par rapport à l'abaissement d'ensemble, soit un quart seulement au lieu d'un tiers. A cela deux raisons : d'abord, les produits auxquels la formule générale n'a pas été appliquée sont relativement plus importants à l'exportation *pour les pays en voie de développement. Ensuite,* et à un moindre degré, le taux d'abaissement consenti sur les produits susceptibles d'être mis au bénéfice du Système généralisé de préférences a été quelque peu inférieur à la réduction moyenne d'ensemble — ce qui naturellement est à l'avantage des pays en voie de développement qui bénéficient de ces préférences.

2) *Une série d'accords multilatéraux relatifs à des mesures non tarifaires et à la mise à jour de dispositions importantes du GATT :*

— Cadre juridique pour le commerce mondial (modification de certaines dispositions du GATT) couvrant le traitement différencié et plus favorable en faveur des pays en voie de développement, la réciprocité de la part des pays en voie de développement dans les négociations commerciales, et la participation progressivement plus complète de ces pays au GATT ; les mesures commerciales prises à des fins de balance des paiements ; les mesures de sauvegarde à des fins de développement ; un mémorandum d'accord concernant les notifications, les consultations, le règlement des différends et la surveillance dans le cadre du GATT ; un mémorandum d'accord concernant les restrictions et impositions à l'exportation.

— *Mesures non tarifaires :* valeur en douane ; marchés publics ; licences d'importation ; subventions et droits compensateurs ; obstacles techniques au commerce ;

— *Agriculture :* cadre multilatéral concernant l'agriculture ; viande bovine ; produits laitiers ;

— *Produits tropicaux :* La plupart des pays industrialisés ont déjà mis en œuvre les concessions et contributions qu'ils ont accordées sur le plan commercial concernant les exportations de produits tropicaux des pays en voie de développement, et qui furent les premiers résultats concrets des négociations du « Tokyo round ».

— *Autres accords sectoriels ou non tarifaires, négociés sur une base bilatérale ou plurilatérale :* commerce des aéronefs civils ; modifications du code antidumping.

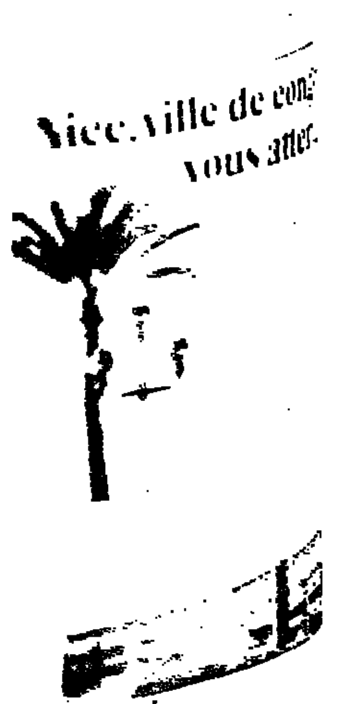
A l'issue de la réunion, le délégué de la Yougoslavie a regretté, au nom des pays en voie de développement, que les principes exprimés dans la déclaration de Tokyo en 1973 n'aient finalement pas été suivis, ajoutant que *« les tendances au protectionnisme continuent à trouver un sol fertile, en l'absence d'accord sur les mesures de sauvegarde. Les bénéfices de ces accords pour le commerce des pays en voie de développement peuvent à peine être évalués ».*

De son côté, M. Olivier Long, directeur général du GATT, a déclaré que *« le domaine des négociations où les travaux restent inachevés concerne l'examen du degré d'adéquation de l'actuel système multilatéral de sauvegardes. Les positions des délégations concernant les modifications à apporter le cas échéant aux règles du GATT en matière de sauvegarde sont aujourd'hui plus rapprochées qu'elles ne l'étaient il y a seulement quelques semaines, et des négociations vont se poursuivre toujours*

LE « GROUPE DES 77 » ADOPTE LE « PROGRAMME D'ARUSHA »

La quatrième conférence ministérielle du groupe des « 77 » s'est réunie à Arusha (Tanzanie) du 12 au 16 février pour mettre au point un cadre de négociation et un programme visant à l'autonomie collective, en vue de la prochaine *session de la CNUCED à Manille.*

Le programme prévoyait des efforts renouvelés pour parvenir à l'établissement d'un fonds commun pour la stabilisation des produits de base *(constitué depuis lors) ; des changements* de structure dans le commerce international et dans le système monétaire ; une modification du F.M.I. ; un important transfert de ressources *aux pays en voie de développement, etc.* En particulier, les pays producteurs de pétrole de l'OPEP ont été invités à contribuer chacun pour 1 million de dollars au Fonds commun. D'autre part, un comité de vingt et un membres a été chargé d'étudier la possibilité d'établir un secrétariat du tiers-monde pour faciliter la recherche sur les problèmes qui lui sont spécifiques.



dans le contexte de la déclaration de Tokyo, en vue d'aboutir à un accord d'ici au début de l'été ».

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT. — *M. P.C. Alexander (Inde) a été nommé le 22 mars directeur du Centre du commerce international CNUCED/GATT de Genève à dater du 1er juin prochain, en remplacement de M. Victor Santiapillai (Sri-Lanka) directeur du C.C.I. depuis mai 1974.*

Groupe andin

Vingt-sixième session de la commission

AU cours de sa vingt-sixième session ordinaire, qui a eu lieu à Lima du 3 au 6 avril, la commission du Groupe andin a pris deux décisions : 1) Le transfert au programme de libération des échanges d'un certain nombre de produits réservés préalablement à la programmation industrielle ; 2) la prorogation jusqu'au 31 mai des mandats des membres du comité (la Junta).

La commission a aussi approuvé la convocation de plusieurs réunions et elle a pris connaissance d'un rapport sur la position commune des cinq partenaires aux négociations prévues dans le cadre de l'ALALC, et de divers documents sur le cours de l'intégration de 1968 à 1978.

O.C.D.E.

Colloque sur la gestion des déchets radio-actifs

L'AGENCE pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) ont organisé conjointement du 26 au 30 mars à Zurich (Suisse) un colloque sur la gestion des déchets radio-actifs sur le site des centrales nucléaires, qui a rassemblé quelque deux cents participants venus de vingt-neuf pays.

PRIX A LA CONSOMMATION. — *Selon l'O.C.D.E., les prix à la consommation dans l'ensemble des pays membres ont augmenté de 0,8 % en février. Cette augmentation, identique à celle de janvier, souligne l'évolution plus accusée de la hausse des prix observée depuis le début de cette année, sauf au Japon où l'on a récemment enregistré une légère baisse par rapport au niveau des prix il y a six mois.*

DROIT NUCLEAIRE ET INFORMATIQUE. — *La question du traitement du volume important d'informations dans le domaine du droit nucléaire a été examinée par des juristes et des informaticiens au cours du colloque organisé à Paris les 2 et 3 avril par l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.).*

COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT. — *Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'O.C.D.E. s'est réuni le 20 mars pour examiner la politique d'aide au développement des Pays-Bas. Il s'est « félicité de l'ampleur persistante du programme d'aide publique au développement » de ce pays : en 1977, les versements nets ont augmenté de 16 % en monnaie nationale, atteignant l'équivalent de 900 millions de dollars.*

RECENTES PUBLICATIONS

- Dans la série « Etudes économiques » : *les Pays-Bas*, 64 pages.
- *L'imposition des personnes physiques sur la fortune, les mutations et les gains en capital*, 213 pages.
- *Migrations, croissance et développement* : étude d'un groupe d'experts indépendants sur les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement membres de l'O.C.D.E. dans le contexte actuel de chômage mondial, 65 pages.
- *L'apprentissage — les grandes orientations*, 117 pages.
- Examen des politiques nationales d'éducation : *Autriche, la politique scolaire*, 112 pages.
- *Sciences sociales et décision*, 61 pages.
- *L'offre et la demande d'énergie, colloques de l'A.I.E.* : recueil de vingt documents présentés à l'occasion de colloques organisés par l'Agence internationale de l'énergie.
- *L'Aide alimentaire pour le développement*, 152 pages, Centre de développement de l'O.C.D.E.
- *Prévision et satisfaction des besoins des populations en expansion*, 253 pages, Centre de développement de l'O.C.D.E.

Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole

Exclusion de l'Egypte

LE conseil ministériel de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), réuni à Koweït en session extraordinaire, a décidé le 17 avril d'exclure l'Egypte de l'organisation et a interdit aux pays membres de lui vendre du pétrole, conformément aux recommandations adoptées par la conférence de Bagdad après la signature du traité de paix israélo-égyptien (voir page 27 la rubrique « Ligue des Etats arabes »). Le conseil a également exclu l'Egypte des organismes dépendant de l'OPAEP : la Compagnie arabe de transport pétrolier maritime, la Société pétrolière arabe d'investissement et la Compagnie pétrolière de services.

- ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFE. — *Le conseil exécutif de l'Organisation internationale du café (O.I.C.) s'est réuni à Londres, du 3 au 7 avril pour étudier les mesures de stabilisation du prix du café qui pourraient être prises à la suite de la baisse des prix mondiaux en dessous du cours-plancher défini par le conseil de l'organisation en septembre 1978. Les délégués ne sont pas parvenus à un accord sur l'introduction d'un système de contrôle des quotas d'exportation pour une période d'essai. Les pays consommateurs ont estimé que l'introduction de ce système poserait de nombreux problèmes administratifs, surtout depuis que les prix du café se sont rétablis.*

- ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE. — *Le secrétariat de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a publié au mois d'avril son rapport annuel pour l'année 1977.*

- MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN. — *Organisé par le secrétariat de l'intégration (SIECA) et le programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine de l'O.I.T., le premier séminaire sur les problèmes de l'emploi en Amérique centrale s'est tenu à Guatemala, du 27 au 29 mars, avec la participation, notamment, de délégations des ministères du travail et des offices nationaux de planification des cinq pays. Le séminaire s'est efforcé de définir les grandes orientations d'une politique de l'emploi pour l'Amérique centrale, mais l'analyse des rapports présentés par le Centre d'études centraméricaines pour l'intégration et le développement en a fait apparaître les limites, imposées par des problèmes d'ordre structurel et par la multiplicité des situations spécifiques.*

— Une réunion sur le transport international par la route s'est tenue à Guatemala les 12 et 13 mars, avec la participation des représentants des principales associations professionnelles des cinq pays. Après une large confrontation sur les problèmes de ce secteur essentiel pour l'avenir des échanges régionaux, la réunion a adopté une série de recommandations en faveur du développement de ce mode de transport.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Compromis sur le budget de la C.E.E.

LE conflit qui opposait depuis le début de l'année la France, la Grande-Bretagne et le Danemark au Parlement européen, à propos du montant du budget 1979 de la C.E.E., a été réglé le 22 mars à Bruxelles par les ministres du budget des Neuf.

Les ministres ont en effet accepté le compromis présenté par la Commission du Marché commun et qui est assez proche de la thèse soutenue par les parlementaires européens.

La dotation du Fonds régional européen a été portée, pour 1979, à 945 millions d'unités de compte (1 U.C. = 5,70 F ou 1,35 dollar) alors que le conseil européen s'était prononcé en décembre à Bruxelles pour un montant ne dépassant pas 620 millions d'U.C. Les parlementaires, de leur côté, avaient arrêté un budget allouant 1 milliard 100 millions d'unités de compte au Fonds régional. Le montant arrêté par les ministres est donc inférieur de 150 millions d'U.C. à la somme retenue par le Parlement européen.

Les Pays-Bas ont refusé de s'associer à une résolution destinée à éviter que de tels conflits budgétaires ne se reproduisent entre le conseil des ministres de la C.E.E. et le Parlement européen. Toutefois, les huit autres délégations se sont engagées à veiller à l'avenir à ce que les amendements au budget qui pourraient être votés par l'assemblée européenne ne dépassent pas le taux maximum d'augmentation que peut proposer ce Parlement. *Ce taux a été fixé à* 27,3 % pour 1979.

Adoption de deux programmes sur la sécurité des centrales nucléaires

Le Conseil des ministres de la C.E.E. a adopté le 27 mars à Bruxelles deux programmes de recherche proposés par la Commission, concernant la sécurité des centrales nucléaires.

Le premier, qui a une durée de cinq ans, concerne la sécurité des réacteurs thermiques à eau. Ces types de réacteurs produisent actuellement la majeure partie de l'électricité d'origine nucléaire.

Le programme portera sur les trois points suivants :

1) Les accidents par perte de fluide de refroidissement et, dans l'hypothèse de tels accidents, les performances du système de refroidissement d'urgence du cœur ;

2) la protection des centrales nucléaires contre les nuages de gaz explosifs provenant d'installations industrielles conventionnelles ;

3) les émissions de produits de fission radio-actifs et leur dispersion dans l'atmosphère, provoquées par un accident de réacteur.

Le coût total du programme devrait atteindre une douzaine de millions d'unités de comptes.

Le second programme, d'un coût de cinq millions d'unités de compte et d'une durée de cinq ans lui aussi, sera consacré aux techniques de déclassement des centrales nucléaires vétustes.

Une cinquantaine de centrales nucléaires actuellement en service ou en construction dans la C.E.E. devraient être déclassées d'ici à l'an 2000.

Au niveau des ministres de l'environnement réunis en Conseil, la sécurité des centrales nucléaires a été évoquée à nouveau le 9 avril à Luxembourg sans donner lieu à un débat de fond.

Plusieurs ministres ont proposé une rencontre ultérieure entre experts pour confronter les renseignements recueillis par les différentes missions nationales envoyées aux Etats-Unis au lendemain de l'accident de Three-Mile-Island.

Cette question, non inscrite à l'ordre du jour de ce conseil d'orientation et d'approfondissement de la politique européenne de l'environnement, a été soulevée par le vice-président de la Commission, M. Natali, lors d'une communication factuelle sur l'accident de Harrisburg. Dans un document, la Commission estime que le récent accident de Pennsylvanie *« remet en cause, en termes extrêmement graves, certaines questions fondamentales »* concernant la sécurité des centrales nucléaires, des personnes qui y travaillent ainsi que de ceux qui peuvent être victimes des conséquences d'accidents analogues.

La Grande-Bretagne demande une diminution de sa contribution au budget des Neuf

La Grande-Bretagne a réclamé le 2 avril, lors du conseil conjoint groupant à Luxembourg les ministres des affaires étrangères et des finances des Neuf, une diminution de sa contribution au budget de la C.E.E. et une forte réduction des dépenses de la politique agricole commune.

M. David Owen, chef du Foreign Office, a indiqué à ses collègues que le Royaume-Uni s'opposerait à toute nouvelle augmentation des recettes du budget de la C.E.E. tant que les dépenses agricoles communes ne seront pas plafonnées et que les charges ne seront pas plus équitablement partagées entre les Etats membres.

Le Royaume-Uni, qui se range parmi les pays les plus « pauvres » de la C.E.E. aux côtés de l'Italie et de l'Irlande, estime qu'il paye trop à la « tirelire communautaire » par rapport aux pays riches — Allemagne de l'Ouest, les trois du Benelux, Danemark et France — et qu'il ne reçoit pas assez en retour de la part du Marché commun.

Dans le secteur agricole, la Grande-Bretagne veut réduire les crédits consacrés au financement des excédents et mettre en œuvre des réformes de structure pour diminuer la part de l'agriculture dans le budget communautaire, qui représente 7 % à l'heure actuelle.

Selon M. David Owen, l'Italie réclame également une répartition plus équitable des charges budgétaires entre pays « riches » et pays « pauvres » de la C.E.E.

Du côté français, on estime que toutes les « projections » budgétaires faites jusqu'en 1982 sont prématurées et qu'il n'est nullement certain que les recettes propres actuelles du budget de la C.E.E. (droits de douane, prélèvements agricoles et 1 % des recettes de T.V.A.) soient insuffisantes dans l'avenir. Ce point de vue est partagé par l'Allemagne de l'Ouest, qui estime, toutefois, que le budget de la C.E.E. ne doit pas augmenter plus rapidement que celui des Etats membres et que, si besoin est, il faudra réduire les coûteuses dépenses agricoles.

Hausse des prix agricoles français, britanniques et italiens

A la suite d'une décision prise par le conseil des ministres de l'agriculture de la C.E.E., au cours d'une réunion à Bruxelles qui s'est achevée le 30 mars, les agriculteurs français, britanniques et italiens bénéficient depuis le 9 avril d'augmentations de prix de l'ordre de 5,12 %.

Après avoir renoncé à engager le débat de fond sur la fixation des prix agricoles européens en raison du blocage britannique, les ministres se sont mis d'accord sur un « mini-compromis » qui permettra à l'« Europe verte » de continuer à fonctionner sans heurts graves jusqu'au 30 juin prochain. Les observateurs estiment que la discussion sur les prix ne reprendra qu'en juin, après la formation du nouveau gouvernement britannique.

Concrètement, les ministres ont pris trois décisions :

1) Dévaluation de 5,12 % du « franc vert », de 5 % de la livre britannique, de 9 % de la lire italienne et de 0,3 % de la livre irlandaise. Ces dévaluations entraînent automatiquement des majorations correspondantes des prix payés aux agriculteurs dans ces quatre pays. En revanche, en Allemagne de l'Ouest, dans les pays du Benelux et au Danemark, les prix sont maintenus à leur niveau actuel en attendant la fixation des nouveaux.

2) L'ECU (Unité de compte européenne) sera provisoirement appliqué à la politique agricole commune jusqu'au 30 juin prochain. Cette disposition permettra de calculer à nouveau les montants compensatoires gelés depuis le début du mois de mars.

3) Les campagnes pour la viande et le lait sont prolongées jusqu'au 30 juin prochain. Cela signifie que les prix appliqués à l'heure actuelle sont prorogés pour trois mois en attendant la conclusion des discussions sur les prix pour la campagne 1979-1980.

APRES LA HAUSSE DES PRIX DU PETROLE. — *La hausse de 9 % du prix du pétrole décidée à Genève par les pays de l'OPEP a dominé les délibérations des ministres de l'énergie de la C.E.E., le 27 mars.*

Considérée par certains comme moins grave que prévue, son impact sur l'économie européenne reste considérable. La hausse était de l'ordre de 1,20 dollar, le coût pour les Neuf, calculé approximativement, serait de près de 4 milliards de dollars. On estime qu'il en résultera un déficit supplémentaire de la balance des paiements de la C.E.E. de plus de trois milliards de dollars, avec un léger coup de pouce à l'inflation (+ 0,3 %), et que, surtout, la croissance économique s'en trouvera ralentie d'à peu près un demi-point.

Devant cette situation, chacun des neuf ministres a exposé mardi les mesures prises ou à prendre dans son pays pour réduire la dépendance en pétrole de la C.E.E. Le conseil européen souhaite réduire de 5 % — 25 millions de tonnes — les importations de pétrole des Neuf en 1979.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LE JAPON. — *Des « mesures significatives » de limitation des importations en provenance du Japon sont envisagées pour l'automne dans un document élaboré par un expert de la Commission de la C.E.E. Ce dernier — un très haut fonctionnaire de la Commission — estime qu'il serait inacceptable pour la C.E.E. de voir le Japon conserver en permanence une balance commerciale excédentaire vis-à-vis de la C.E.E. et des Etats-Unis. Par rapport aux Neuf, cet excédent, qui existe depuis 1968, s'est élevé en 1978 à 6,8 millions de dollars.*

Ou bien les Japonais font un effort en 1979 pour réduire leur excédent commercial à l'égard de l'Europe des Neuf, ou bien la Communauté prendra à l'automne 1979 des mesures significatives pour diminuer — pour l'ensemble de la C.E.E. et par une décision communautaire — les importations en provenance du Japon, poursuit le document.

CECA

Mise au point du plan social qui accompagnerait la restructuration de la sidérurgie

LA trêve pascale a quelque peu ralenti l'activité des instances communautaires en avril. Les difficultés de la sidérurgie ont continué à occuper le devant de la scène. Non seulement en France, où les discussions entre le gouvernement, le patronat des sociétés publiques et les syndicats n'ont pratiquement pas abouti, mais aussi à Bruxelles, où la mise en place de la politique commune des Neuf s'est révélée, une fois encore, difficile.

D'abord parce que la crise gouvernementale en Grande-Bretagne a empêché un accord du conseil des ministres sur le vote des aides à la sidérurgie. Le Royaume-Uni, faute d'instructions nouvelles données à sa délégation, maintient sa réserve générale de principe sur les pouvoirs de contrôle qui seraient confiés à la Commission dans cette circonstance. De son côté, l'Italie émet une réserve sur les transferts financiers de l'Etat au titre de dotation en capital en faveur des entreprises sidérurgiques nationalisées. Le président du conseil, M. François-Poncet, a invité la Commission à poursuivre ses efforts pour aboutir à un accord, et il a été convenu que le conseil reviendrait sur le problème au mois de juin.

Plusieurs délégations, en particulier la délégation danoise, ont protesté, car l'absence de décision compromet, à leur avis, l'équilibre global du « paquet » anti-crise pour l'année en cours, en laissant certains Etats membres libres de subventionner leurs entreprises sidérurgiques sans contrôle. Afin d'éviter des distorsions de concurrence, la Commission n'hésitera pas à utiliser ses pouvoirs pour obtenir une transparence des aides et faire respecter certaines règles de conduite. De toute manière, le plan anti-crise défini à la fin de l'année dernière pour 1979 demeure en vigueur. La Commission européenne nie qu'un lien quelconque ait été établi entre le respect de ce plan et l'adoption du système d'encadrement des aides.

La Commission a d'ailleurs ouvert une procédure anti-dumping à l'encontre de certains profilés simplement laminés ou filés à chaud en U, en I ou en H, originaires d'Espagne. Les parties intéressées ont maintenant trente jours pour faire connaître, par écrit, leur position. La Commission procédera, en outre, à une audition des parties directement concernées qui le demanderaient dans leur prise de position écrite, à la condition qu'elles justifient d'un intérêt suffisant de développer plus amplement leur point de vue.

Un intérêt particulier a été porté en avril à l'élaboration du « volet social » du plan de restructuration de la sidérurgie des Neuf. Les dernières statistiques montrent, en effet, que les effectifs de la sidérurgie des Neuf ont diminué de 90 000 salariés (11,4 %) en quatre ans : 696 000 ouvriers et employés au lieu de 786 000. Les compressions les plus fortes ont eu lieu au Luxembourg et en Belgique, ainsi qu'en Irlande, avec des taux allant de 23 % à 25 % environ. Ces taux ont été de 11 % à 14 % dans les autres pays de la Communauté, à l'exception de l'Italie et du Danemark où, par rapport à 1974, le nombre des travailleurs a marqué une certaine progression. La proportion des travailleurs de plus de cinquante-cinq ans est plus élevée que la moyenne communautaire au Royaume-Uni, avec 18 %, au Danemark, avec 17 % (dans ce pays, l'âge de la retraite est fixé à soixante-sept ans) et en Irlande, avec 16 %. Dans les autres pays membres, ce pourcentage se situe autour de 10 %, l'Italie constituant un cas inverse avec 5 % ou 6 %. En Belgique et en France (en partie du fait des départs anticipés à la retraite) la même constatation peut être faite. Cette évolution risque d'être accélérée avec les nouveaux plans de restructuration en cours.

Les mesures proposées

Aussi la Commission de Bruxelles se hâte-t-elle de mettre au point les mesures sociales qui devraient accompagner et faciliter cette restructuration. En plus d'une amélioration de l'application des aides de réadaptation prévues par l'article 56 du traité de Paris, le vice-président social de la Commission, M. Vredeling, propose à ses collègues un éventail de mesures nouvelles qui se concrétiseraient par des aides communautaires afin de faciliter l'application aux travailleurs touchés par la crise d'une retraite anticipée, de l'aménagement du cycle du travail, de la réduction hebdomadaire du travail, et de la limitation des heures supplémentaires.

1) *Retraite anticipée :* elle bénéficierait pendant trois ans aux travailleurs âgés menacés de licenciement. Afin que cette mesure s'inscrive bien dans les objectifs communs de restructuration, l'aide financière de la Communauté serait soumise à quatre conditions : que l'entreprise concernée ne procède pas à des rénovations ou à des extensions de ses capacités de production sans l'approbation de la Commission ; que le poste devenu vacant à la suite d'un départ anticipé ne soit pas occupé par un travailleur d'un autre secteur de l'industrie ; que le départ anticipé à la retraite soit organisé sur une base volontaire ; enfin que l'âge de la retraite anticipée corresponde à un plancher d'âge identique dans la Communauté, plancher auquel il pourra être dérogé pour les travaux pénibles ou dangereux, le travail en continu et les handicapés.

2) *Réduction de la durée hebdomadaire de travail :* pendant trois ans, de telles réductions — donnant lieu à compensation financière par Bruxelles — pourraient permettre aux entreprises menacées d'étaler dans le temps leur fermeture, comme cela avait été le cas en 1959-1960 pour les mines belges.

3) *Limitation des heures supplémentaires :* un maximum de revenu pourrait être fixé par rapport à la situation actuelle, qui comporte parfois (Royaume-Uni et Irlande) 10 % à 15 % d'heures supplémentaires ; l'aide communautaire viserait à compenser (dans quelle proportion ?) la perte de revenu entraînée par la suppression d'un certain nombre d'heures supplémentaires.

4) *L'introduction d'une cinquième équipe* et, d'une façon plus générale, l'aménagement du cycle de travail. Le coût de cette forme de redistribution des tâches partagé entre quatre parties : les travailleurs, les entreprises, les gouvernements et la Commission (une répartition similaire des coûts est d'ailleurs également prévue pour les mesures de réduction de la durée hebdomadaire du travail), et la participation de la Commission serait dégressive. Il est prévu d'étaler l'aide sur une période de trois années qui pourra être prorogée.

Deux réserves

Sans attendre la mise au point définitive de ce plan de M. Vredeling, deux difficultés s'annoncent, émanant du patronat allemand et d'une partie des gouvernements des Neuf :

- Le patronat allemand, qui a combattu, lors de la longue grève des sidérurgistes de R.F.A. et la semaine de 35 heures et la cinquième équipe, fera certainement des réserves majeures sur un plan communautaire qui reprendrait — même sous une forme atténuée — l'une et l'autre. Ils l'ont déjà dit lors de la dernière réunion du comité consultatif de la CECA, le 3 mars, attirant l'attention de la Commission sur le coût supplémentaire qui en résulterait pour l'acier européen par rapport à ses concurrents japonais ou du tiers-monde.

- Le conseil des ministres des Neuf s'est montré, de son côté, très réservé devant une majoration importante des dépenses telle que celle qu'impliquerait le financement de ce plan communautaire. Or il est impensable, en l'état actuel du marché, d'assurer ce financement par un relèvement du « prélèvement communautaire », impôt sur le chiffre d'affaires des charbonnages et des aciéries des Neuf. Des dotations budgétaires supplémentaires devraient être donc acceptées par les neuf Etats. Rien n'assure pour l'instant que les gouvernements y soient prêts.

AIDE A LA READAPTATION. — *La Commission européenne a ouvert un crédit de réadaptation de 19,4 millions de francs belges en faveur des travailleurs touchés par les fermetures ou les réductions d'activités dans des mines ou des aciéries de Belgique. Un crédit de 529 000 livres sterling a été accordé, d'autre part, au profit des sidérurgistes britanniques touchés par les fermetures d'aciéries.*

LOGEMENTS SOCIAUX. — *La Commission de Bruxelles a conclu un accord avec la Halifax*





Building Society pour aider les travailleurs des industries sidérurgique et charbonnière de certaines régions du Royaume-Uni à financer l'achat de leur logement. Les accords visent à faciliter de telles opérations, notamment lorsqu'il s'agit de travailleurs de la British Steel Corporation ou du National Coal Board qui souhaitent pour la première fois l'accès à la propriété ou d'acquérir un logement à l'occasion de leur installation dans des zones où l'emploi est plus stable. La Communauté versera 1,1337 million de livres pour les travailleurs des charbonnages et 700 000 livres pour les travailleurs sidérurgistes.

CONCENTRATION AUTORISEE. — *Entre la société sidérurgique Irish Steel Holdings Ltd (I.S.H.) ayant une usine à Haulbowline (comté de Cork, en Irlande) et la Société métallurgique et navale Dunkerque-Normandie S.A. (S.M.N.D.N.) qui exploite l'usine de Mondeville, en Normandie. Aux termes de l'accord, I.S.H., qui projette de construire une nouvelle usine à Haulbowline qui comprendra l'installation d'un nouveau train à barres et profilés, s'abstiendra de laminer des barres et des profilés légers de certaines dimensions sur ce nouveau train. S.M.N.D.N. transférera progressivement à l'usine de I.S.H. ses commandes de profilés moyens en vue de fermer par la suite le train qu'elle utilise à cette fin à Mondeville. Le niveau total de la production d'acier chez S.M.N.D.N. sera maintenu, moyennant l'augmentation de la production de profilés légers et de fil machine de l'usine de Mondeville.*

PRET DE MODERNISATION DE 90 MILLIARDS *de lires à Italsider (Gênes) pour le financement du vaste programme de rationalisation du centre sidérurgique de Genova-Cornigliano en cours de réalisation. Le programme en question vise essentiellement le remplacement de l'aciérie Martin, désormais obsolète, par une aciérie O.B.M. (deux convertisseurs de 250 tonnes chacun), l'installation d'une coulée continue pour brames et le renforcement des installations permettant une production de plus grande valeur ajoutée. Le prêt sera mis à la disposition de l'entreprise au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux.*

ENQUETE SUR LES ACCIDENTS SURVENUS *dans les mines en Allemagne fédérale (les 18 février et 22 mars) et en Grande-Bretagne (18 mars). L'Organe permanent des Neuf pour la sécurité va continuer l'étude des rapports faits sur ces accidents. Il a également approuvé les rapports des groupes de travail sur les câbles d'extraction fortement sollicités, les auto-sauveteurs à filtres, et la protection des galeries par épis de remblai. Il a pris connaissance de propositions qui pourraient être faites aux gouvernements des Etats membres dans le domaine de la prévention des éruptions incontrôlées de pétrole et de gaz en mer.*

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Association du transport aérien international

Hausse des tarifs aériens le 1er mai

REUNIES du 28 mars au 3 avril à Genève, les compagnies aériennes régulières, membres de l'Association du transport aérien international (IATA), ont décidé d'augmenter leurs tarifs passagers et fret de 7 %. Cette hausse générale, qui sera limitée à 5 % dans certaines régions, est destinée à compenser partiellement les récentes augmentations du prix des carburants. Après approbation par les gouvernements, les augmentations devaient entrer en vigueur, sur le plan mondial, le 1er mai ; elles affectent uniformément le transport des passagers et du fret.

Les négociations tarifaires, qui se sont déroulées dans le cadre de la procédure multinationale, qui est celle des conférences de trafic assurées par l'IATA, rassemblaient plus de cent vingt délégués représentant soixante-cinq transporteurs aériens.

LE CAB ET LA REFORME DE L'IATA. — *L'IATA a déposé le 6 avril auprès du Civil Aeronautics Board américain (CAB) une motion lui demandant d'approuver sans retard le projet de réforme de structure adopté en novembre dernier par les compagnies aériennes membres et soumis depuis à l'approbation des gouvernements. La mise en vigueur de cette réforme structurelle se trouve en effet retardée, dans l'attente de la réponse du CAB. Dans sa motion, l'IATA souligne* « l'absence de justification plausible » *quant au retard du CAB et se déclare* « prête à fonctionner selon la nouvelle formule ». *A l'appui de sa motion, l'IATA indique que les modifications prévues dans la réforme* « exerceraient incontestablement une influence bénéfique sur le fonctionnement du système du transport aérien international » *et* « *qu'empêcher* un essai pratique de la réforme structurelle (...) ne fait que retarder une libéralisation acceptable, sur un plan multilatéral, du système aéronautique international ».

Comité international de la Croix-Rouge

Appel aux parties au conflit de Rhodésie

M. ALEXANDRE HAY, président du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.-R.), a tenu, le 20 mars, une conférence de presse au cours de laquelle il a donné lecture d'un appel pressant et solennel lancé par le C.I.C.-R. à toutes les parties au conflit de Rhodésie-Zimbabwe, leur demandant de respecter et d'appliquer scrupuleusement les principes humanitaires fondamentaux et de permettre au C.I.C.-R. de conduire efficacement son activité de protection et d'assistance en faveur des victimes de la guerre.

CONFLIT YEMENITE. — *A la suite du conflit qui a éclaté, fin février, à la frontière entre les deux Yémens, un délégué du C.I.C.-R. s'est rendu en République arabe du Yémen (Yémen-Nord) du 8 au 15 mars pour une mission d'évaluation des besoins sur le plan humanitaire.*

ACTION AU TCHAD. — *La vive tension créée dans le sud du Tchad par les affrontements entre des groupes de différentes ethnies avait amené le C.I.C.-R. à entreprendre au mois de mai une série d'actions de protection et d'assistance en faveur des populations civiles. En particulier, une mission d'évaluation s'est rendue à Moundo et à Doba, où plusieurs milliers de personnes, fuyant les combats de N'Djamena pour rejoindre leurs villages natals, avaient trouvé refuge dans des camps improvisés. Des prisonniers de guerre aux mains du FROLINAT ont aussi été visités à l'hôpital de Faya.*

EN OUGANDA. — *Au terme d'une mission d'évaluation effectuée, du 24 février au 8 mars, dans le sud de l'Ouganda, par une équipe composée du délégué régional pour l'Afrique orientale et d'un délégué médecin, le C.I.C.-R. a décidé d'entreprendre une action de secours en faveur de la population civile victime du conflit frontalier ougando-tanzanien.*

Le C.I.C.-R. avait, également, mené, de l'autre côté de la ligne de front, une action de secours d'urgence en Tanzanie, en faveur des personnes affectées par les hostilités.

CONFLIT SINO-VIETNAMIEN. — *En réponse à l'offre de service du C.I.C.-R. faite le 19 février auprès des parties au conflit sino-vietnamien, une mission du C.I.C.-R. a quitté Genève le 4 avril à destination de Hanoï.*

VISITE DE LIEUX DE DETENTION EN JORDANIE. — *Ayant reçu l'autorisation des autorités jordaniennes, le C.I.C.-R. a organisé aux mois de février et de mars une série de visites dans tous les lieux de détention du pays.*

Conseil de l'Europe

Les migrants de la deuxième génération

LES travailleurs étrangers et leurs enfants devraient jouir des mêmes droits que les citoyens des pays d'accueil ; il faudrait assurer, notamment pour les jeunes immigrés, les conditions qui leur permettent un choix réel entre l'assimilation dans le pays d'accueil et le retour dans le pays d'origine ; une libre circulation générale serait « *un premier élément de réponse* ». Telles ont été les solutions proposées lors d'un colloque sur les migrants de deuxième génération, organisé à Liège les 9 et 10 avril par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Les thèmes principaux étaient la scolarisation, la formation professionnelle, l'accès au travail et l'identité culturelle des treize millions de migrants qui vivent actuellement dans les pays d'accueil membres du Conseil de l'Europe.

AU COMITE DES MINISTRES. — *Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté le 19 mars une recommandation définissant vingt-sept principes à mettre en œuvre pour aider les populations des régions de montagne à maîtriser le développement du tourisme. Les mesures préconisées portent sur le rôle primordial des collectivités locales dans la conception et la réalisation des projets, la mise en valeur du patrimoine des régions touristiques par leurs habitants, la priorité aux investissements locaux sur les investissements extérieurs et la protection du milieu et son équilibre.*

DROITS DE L'HOMME. — *L'affaire Guzzardi contre l'Italie a été portée le 5 avril devant la Cour européenne des droits de l'homme par la Commission européenne des droits de l'homme. A l'origine de cette affaire, se trouve une requête introduite par M. Guzzardi, qui, assigné à résidence dans une île de Sardaigne pour une durée de trois ans, dénonce les conditions d'existence dans l'île, les estimant contraires à l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme. Le requérant se plaint notamment de n'avoir pu ni vivre en permanence avec sa famille (article 8) ni manifester sa religion par le culte (article 9). La commission a décidé de prendre également en considération les articles 5 (droit à la liberté et à la sûreté) et 6 (droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi).*

POUVOIRS LOCAUX. — *A l'issue d'un congrès sur la prévention des pollutions transfrontières organisé du 3 au 5 avril à Aix-la-Chapelle par la conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, les quelque deux cents représentants des autorités locales et régionales européennes et des organismes transfrontaliers ont lancé un appel aux Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils adoptent sans délai le projet de convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des communes et des régions. Ils ont par ailleurs demandé la création, au sein du Conseil de l'Europe, d'une instance spécialement chargée d'organiser des échanges d'informations et d'expériences sur toutes les questions de coopération transfrontalière et d'assister les collectivités lors de la mise en œuvre de la convention-cadre.*

Ligue des Etats arabes

Le conseil décide l'exclusion de l'Egypte et des sanctions à son encontre

LA conférence des ministres des affaires étrangères et de l'économie a réuni à Bagdad (Irak) du 27 au 31 mars les représentants de dix-huit pays membres de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.). L'Egypte, le Soudan et le sultanat d'Oman n'étaient pas représentés. L'accord s'est fait sur un certain nombre de résolutions qui reprennent pour l'essentiel les décisions de la neuvième conférence au sommet tenue à Bagdad en novembre 1978. Dans le communiqué publié à l'issue de ses travaux, la conférence rappelle que l'Egypte, « *ignorant totalement les résolutions des sommets arabes* » et particulièrement l'invitation lancée par les souverains et présidents arabes à décider « *de ne conclure aucun traité de réconciliation avec l'ennemi sioniste* », a signé le 26 mars un traité de paix avec Israël. Le communiqué indique que, à la lumière des résolutions prises lors du neuvième sommet arabe, le conseil de la Ligue arabe a décidé de : 1) rappeler immédiatement les ambassadeurs des pays arabes accrédités en Egypte et de recommander la rupture des relations politiques et diplomatiques avec le gouvernement égyptien dans un délai d'un mois ; 2) considérer que l'appartenance de l'Egypte à la Ligue est suspendue à partir du 26 mars et, en conséquence, priver le gouvernement égyptien de tous ses droits en qualité de membre ; 3) choisir Tunis comme siège provisoire de la Ligue arabe et charger un comité de six pays membres (Irak, Syrie, Tunisie, Koweït, Arabie Saoudite et secrétariat de la Ligue) d'appliquer cette clause ; 4) œuvrer en vue de suspendre l'appartenance de l'Egypte au mouvement des pays non alignés, à l'Organisation de la conférence islamique et à l'Organisation de l'unité africaine ; 5) demander aux gouvernements étrangers de ne pas appuyer ce traité ; 6) condamner la politique pratiquée par les Etats-Unis en ce qui concerne son rôle dans les accords de camp David et la conclusion du traité de paix séparée ; 7) suspendre la fourniture de prêts, dépôts, garanties ou facilités bancaires, contributions et assistance financière et technique des gouvernements arabes à l'Egypte ; s'opposer à la fourniture d'une assistance économique à l'Egypte par les institutions constituées dans le cadre de la Ligue arabe et de la coopération commune arabe ; s'abstenir de vendre du pétrole et dérivés à l'Egypte ; instaurer le boycottage économique de l'Egypte.

Le comité des Six, désigné pour étudier les aspects pratiques de l'installation de la Ligue à Tunis, a tenu sa première réunion dans cette ville le 12 avril. Le même jour, l'Egypte informait officiellement la Ligue arabe qu'elle refusait le transfert hors du Caire du siège de l'organisation, qu'elle conservait les archives de la Ligue, bloquait ses fonds en dépôt et interdisait à ses fonctionnaires de rejoindre le nouveau siège.

DEMISSION DU SECRETAIRE GENERAL. — *Dans une lettre aux chefs d'Etat arabes, qui leur a été transmise par leurs représentants permanents auprès de la Ligue des Etats arabes au Caire, et rendue publique le 23 mars, M. Mahmmoud Riad, secrétaire général de la Ligue depuis 1972, a annoncé son intention de démissionner de ses fonctions à dater de la fin avril. Il précise qu'il n'est plus* « en mesure d'assumer ses responsabilités *(de secrétaire général de la Ligue arabe)* dans une période où la situation au sein du monde arabe est en contradiction avec nos objectifs et aspirations visant à réaliser l'unité d'action arabe ». *La démission de M. Riad intervient quelques jours avant la signature du traité israélo-égyptien, qui rencontre l'opposition d'une grande partie des pays arabes.*

Organisation des Etats américains

La situation économique à El Salvador

REPRENANT son cycle d'études sur l'évolution économique des pays membres, le comité *ad hoc* de la commission exécutive permanente du Conseil interaméricain économique et social de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a consacré sa première réunion de l'année, tenue à Washington du 2 au 4 avril, à l'économie d'El Salvador. Selon le comité, la croissance du PIB, en progrès de deux points par rapport à l'année dernière, atteindrait en 1979 un taux proche de 6,4, confirmant les prévisions des experts gouvernementaux. Les principaux moteurs de l'expansion seraient l'agriculture, dont les récoltes présentent d'excellentes perspectives, et la construction de logements, qui bénéficiera d'une aide accrue de l'Etat. En revanche, la production industrielle ne connaîtrait, comme en 1978, qu'une faible croissance, très inférieure aux prévisions, en raison de la stagnation de l'investissement privé au cours des deux dernières années.

Les perspectives du commerce extérieur sont peu encourageantes, du fait de la baisse des cours du café (26 % de moins qu'en 1978), principal produit d'exportation, et du marasme du marché du sucre — dû à la non-application par les Etats-Unis et la C.E.E. de l'accord international en vigueur depuis le 1er janvier 1977. Compte tenu de la détérioration des termes de l'échange et des contraintes que les augmentations du prix du pétrole imposeront à son économie, El Salvador pourrait avoir de sérieuses difficultés à équilibrer sa balance commerciale. Si cette évolution se confirmait, elle mettrait en cause la réalisation du plan national, qui se donnait pour objectif « *le bien-être pour tous, 1978-1982* ».

COOPERATION AVEC L'EGYPTE. — *En vertu de l'accord de coopération souscrit par l'Organisation des Etats américains et l'Office international de l'agriculture du gouvernement égyptien, une mission de responsables égyptiens a été reçue au secrétariat général de l'O.E.A. le 30 mars. Elle s'est ensuite rendue au Mexique, au Honduras, au Costa-Rica, au Venezuela, au Pérou, en Bolivie, en Argentine et à Haïti, afin d'examiner sur place des projets de développement rural intégré que le département de l'agriculture de l'O.E.A. réalise dans ces pays, notamment les aspects relatifs au fonctionnement des marchés, au rôle des coopératives, aux programmes de formation de main-d'œuvre, etc.*

● AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *L'Agence spatiale européenne (ASE) et la NASA (l'Agence américaine de l'aéronautique et de l'espace) ont signé, le 29 mars à Washington, un accord relatif à une* « mission internationale polaire solaire » *(I.S.P.M.) à réaliser en commun. Le lancement est prévu en 1983.*

La mission, qui comporte deux satellites, permettra d'observer pour la première fois le soleil à partir de régions situées au-dessus de ses pôles.

Aux termes de l'accord, la NASA et l'ASE fourniront chacune un satellite. L'Agence européenne fournira également le logiciel et le personnel nécessaire pour assurer la gestion et le soutien des opérations de vol ASE et le traitement des données aux Etats-Unis.

Outre la participation de l'ASE proprement dite, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et la Suisse fourniront des expériences pour cette mission, à laquelle participent également, sur le plan scientifique, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et le Canada.

— Réuni à Paris le 3 avril, le conseil de l'Agence spatiale européenne a nommé le Dr Reinhold Steiner au poste de directeur du Centre européen d'opérations spatiales (ESOC), situé à Darmstadt, en Allemagne de l'Ouest. M. Steiner succède au professeur Formica et prendra ses fonctions avant la mi-juillet.

— A l'occasion de la cinquième conférence ministérielle des pays membres de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique, réunie en mars à Rabat, l'Agence spatiale européenne a procédé, à l'aide d'une station mobile de réception, à une démonstration du fonctionnement du satellite européen de télécommunications OTS-2.

● COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *La Commission du Pacifique sud (C.P.S.) a organisé, du 2 au 6 avril à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), des journées d'études consacrées à l'amélioration de l'éducation sanitaire dans les pays et territoires de la région.*

● ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *L'aménagement du temps de travail et l'organisation des loisirs ont été au centre des travaux du groupe d'experts, réuni les 9 et 10 avril à Madrid (Espagne), pour préparer la conférence mondiale sur le tourisme, qui se tiendra en septembre 1980 à Manille (Philippines) sous l'égide de l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.).*

● ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD. — *Le secrétaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord a annoncé, le mois dernier, que lors de la dernière réunion de la conférence des directeurs nationaux des armements (C.D.N.A.), certaines nations membres de l'Alliance atlantique avaient fait part de leur intention d'étudier en commun les possibilités que pourrait offrir le système de missile sol-air* « Patriot » *dans leurs forces de défense anti-aérienne. Ces nations sont la Belgique, le Danemark, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, les Pays-Bas et les Etats-Unis.*

● PLAN DE COLOMBO. — *Selon des informations publiées le 5 avril, la totalité de l'aide fournie dans le cadre du Plan de Colombo dépassait 52,5 milliards de dollars à la fin de 1977. Les principaux pays donneurs sont les Etats-Unis (36 milliards de dollars versés à la fin de 1977), le Japon (7,2 milliards de dollars), la Grande-Bretagne (3,27 milliards), le Canada (2,55 milliards) et l'Australie (2,47 milliards). L'assistance financière et technique fournie par l'Inde aux pays de la région membres du Plan atteignait 483 millions de dollars, ce qui plaçait l'Inde en sixième position des pays donneurs.*



LE MONDE DIPLOMATIQUE

INTERROGATIONS

L'art de découper des êtres en quatre

Par MARIE BONNAFÉ et MICHEL ROTFUS *

— *Qu'on lui coupe la tête ! Qu'on lui...*
— Nonsense ! *s'exclama Alice d'une voix forte et décidée.*

LEWIS CARROLL.

QU'IL y ait oppression à l'encontre des jeunes, et qu'on ait pu parler de « jeunisme » comme on dit « racisme » — violence policière au coin d'une rue, ou travail sous-payé, *brimades et humiliations*, — peut-il suffire par métonymie à étayer l'idée que la jeunesse constitue une classe sociale, spécifiquement délimitée comme classe d'âge ? Cette conception prend place dans le jeu réglé de l'idéologie dominante aujourd'hui, qui fait de la jeunesse un élément circonscrit de la réalité sociale tantôt en crise d'opposition aux adultes, tantôt en crise d'acceptation passive. Ce jeu réglé de l'idéologie se donne sous plusieurs figurines.

Jeunes en crise, en détresse : propos d'adultes qui ne se reconnaissent plus en eux. Les schémas traditionnels — conflits de générations, crise d'adolescence, crise *d'originalité juvénile — ne parviennent* plus à rendre compte des faits. Faisons un sort aux arguments psychologiques. Du point de vue de la psychanalyse même, de l'évolution des phases de la libido, l'adolescence ne saurait être conçue comme une entité indépendamment de sa réalité socio-économique et culturelle. Le moment de la maturité sexuelle, avec le remaniement des identifications et des interrogations anxieuses sur l'identité, avec la phase de passage à *l'âge adulte*, est totalement modelé par l'accès (marqué ou non par des rituels explicités) à des statuts sociaux responsables : mariage, métier. Si l'on échappe au subjectivisme et aux *interprétations psychologisantes*, c'est pour traiter des jeunes comme d'une voie royale donnant la compréhension d'une crise globale : leurs comportements et leurs réactions n'apparaissent problématiques que par référence à un modèle de société organique, sans conflits fondamentaux. Alors cohésion et intégration deviennent des impératifs catégoriques, la *normalisation* une exigence absolue. La norme étant l'adulte, citoyen productif, reproductif (conjugalement défini). Le jeune n'est pensé que par rapport à l'adulte, comme le primitif l'a été par rapport à l'Occidental.

Quant à ceux qui refusent de tels *modèles, en admettant l'existence* de contradictions et de crise profonde, structurelle, ils font des jeunes une force sociale autonome, capable de perturber, voire de renverser l'ordre social établi. Ils négligent d'autres forces sociales plus fondamentalement déterminantes, même si elles se présentent de façon moins spectaculaires. Ils négligent même de savoir s'il est pertinent, contre toute apparence, de faire de la « jeunesse » une classe sociale distincte, une entité autonome, qu'on représente comme un sujet actif dans les rapports sociaux, et même comme le nouveau sujet de l'histoire par qui peut advenir une nouvelle aurore.

SELON chacune de ces positions, ou bien on réduira tous les phénomènes dans lesquels les jeunes jouent un rôle visible, en *les occultant* par des catégories interprétatives de « déviance », d' « inadaptation » : la détresse de la jeunesse implique et appelle un secours réadaptatif ; ou bien on occultera les *réelles contradictions et les causes qui produisent* les phénomènes observés chez les jeunes, pour ne retenir que les illustrations d'une jeunesse qui pourra être le dernier acteur du grand soir.

Avant d'être une idée banale plus ou moins confirmée ou infirmée par le dernier sondage, par les besoins de la conjoncture idéologique, le thème de la crise, du désarroi de la jeunesse, de sa détresse, est d'abord une « idée savante », élaborée par la sociologie américaine dans les années 50. La catégorie « jeunesse » est en fait une catégorie curieuse : cet objet qui est désigné sous le terme faussement homogène et univoque de « jeunesse » *s'est progressivement constitué* par la lente et complexe mise en place de pratiques sociales diversifiées et inégales dans la scansion de leurs genèses : notamment dans la redistribution et par la réorganisation de la *division sociale* du travail, dans l'élaboration tâtonnante de l'institution scolaire, dans l'extension boulimique de l'institution de la santé et par la médicalisation des diverses pratiques sociales. Et l'adolescence se constitue telle qu'elle comme ayant existé ainsi de toute éternité.

LE discours consacrant l'existence de *l'adolescence se forme à la fin* du dix-huitième siècle. Antérieurement, on ne parle que des enfants et des êtres faits : les femmes, au sortir de l'enfance, se marient, les hommes rentrent dans un état, une profession, une activité de production. L'entité « jeunesse » naît donc avec le développement de l'institution scolaire et, simultanément, de réglementations interdisant le travail des enfants — en fait tardives par rapport à la scolarisation. Un phénomène nouveau apparaît : le lien de domination entre les personnes ne s'établit plus seulement entre ces êtres différents que sont les adultes et les enfants, mais cette fois-ci entre deux êtres de corps identiques et à égalité dans leur pouvoir de procréer.

Comme induite par ce dispositif qui s'impose à chacun, va inévitablement se révéler chez l'adulte « pleinement responsable » une tendance à s'identifier à cet être qui est son semblable, mais chez qui l'accent va être mis sur l'inachèvement, alors qu'il ne diffère que par le poids d'une structure sociale le dépossédant de l'exercice d'un potentiel bien existant.

L'ENTREE dans la vie adulte est, dès lors, marquée historiquement par l'expérience de la dépendance à autrui. Cette dépendance s'accomplit de façon majeure dans et par l'école. Depuis la fin du dix-neuvième siècle, l'école distribuait un « savoir » minimum et uniforme. Les illettrés étaient chose rare mais les acquisitions étant liminales et l'usage rare, la masse bientôt ne sait plus lire, comprendre un texte écrit. Il en est encore ainsi aujourd'hui. Il n'en reste pas moins vrai que la lutte pour une alphabétisation réelle, notamment chez les trois millions de travailleurs *immigrés*, est un *objectif* important : se battre contre l'exploitation, c'est aussi savoir déchiffrer sa fiche de paie.

De cette masse émergeait une faible *minorité qui pouvait entrer à l'Ecole* normale d'instituteurs ; l'institution allait, se reproduisant ainsi. Et c'était une donnée d'évidence que les maîtres privilégiaient l'instruction donnée à quelques têtes de classe — en dehors des catégories favorisées s'entend.

AUJOURD'HUI, ce système ne convient plus pour répondre aux besoins de l'organisation du travail. Le système scolaire va se diversifier en épousant étonnamment les échelons des hiérarchies de l'emploi, qui n'ont que peu à voir avec des différences réelles de qualification à l'embauche. *Plus subtilement* élaborés en France qu'ailleurs, des compartimentages sont très précocement mis en place par des filières étanches entre elles : nombre d'élèves entre seize et dix-huit ans sont gardés en attente, aussi bien dans l'enseignement long que dans les classes dites préprofessionnelles. Ce dispositif lui-même est la suite d'une catégorisation selon des « niveaux » ou des « rythmes » d'acquisition à grand renfort d'appel à la psychologisation. Ici, dès le secondaire, comme en Italie dans le supérieur, les « études » sont un point de fixation pour ceux qui sont « en âge » de travailler et restent sans emploi. Ecole : fabrique de *chômeurs, mise en attente, voie de garage*, élément essentiel dans la constitution de l'armée de réserve des travailleurs. Ce qui *n'est pas sans* redoubler l'effet de mise à l'écart des « jeunes » par rapport au « monde adulte ».

Au revers de la face apparente des institutions qui « *instruisent* », « *éduquent* », « *traitent* » ou « *corrigent* » les adolescents, on découvre leur face cachée. Elles révèlent leur tendance à la non-expression du sens essentiel des situations dont elles ont à traiter, ainsi que la contention stricte de l'expression du plaisir des individus ou *de la collectivité* dont elles ont la charge. NON SENS et NON PLAISIR président aux lignes de leur action. Le cloisonnement total des institutions entre elles est complété par la *confusion* des rôles dévolus à chaque appareil institutionnel. L'école inculque autant la docilité qu'elle ne distribue le savoir. Il faudra une bonne santé à l'élève pour garder l'envie de connaître. Instable ou distrait — dans une saine protestation, — il sera tassé par des tranquillisants.

LES généralistes, arrosés de publicité par les firmes pharmaceutiques, essentiellement informés par les visiteurs médicaux des laboratoires et le publicitaire index « Vidal », seul existant, donnent des médicaments miracles quelquefois dangereux contre la nervosité urbaine et autres Enurétil pour des *angoisses nocturnes, des incontinences*, ou le fléchissement scolaire... d'autant plus souvent que le milieu familial est jugé moins éclairé. On crée des institutions médico-pédagogiques pour traiter les *retards scolaires*.

Faute de personne qui puisse consacrer un temps, même minime, à une famille en difficulté, les prisons donnent asile à des délinquants de quinze, quatorze et même treize ans. On mettra pêle-mêle dans la case « drogue » les problèmes individuels forts différents et tout un discours qui masque les carences essentielles que la drogue vient compenser (les cartes de la drogue recouvrent celles de la dénutrition, comme celles de la déculturation). Sont tout autant masquées les habituations créées par les médications abusives dès le premier âge, ou le rôle politique des puissances liées au trafic de la drogue, etc. Le discours biologisant ou médico-psy vient puissamment se prêter à ces confusions : si les enfants des ouvriers réussissent moins bien à l'école, c'est tout simplement parce que *les cerveaux sont inégaux* (professeur Debray-Ritzen). La métamorphose de « mauvais élèves » en « élèves à problèmes » que l'on voudrait voir réaliser par les opérateurs pratiques que sont les services de santé mentale, la coïncidence entre les filières d'attente/classe de perfectionnement — plus habituellement nommées classes des idiots et des fous — et les sanctions de « débilités », le cerveau est ainsi fait, élève doué ou non doué, constituent le maillon principal d'un nouveau lyssenkisme de la fonction psycho-médicale sous couvert des autorités scientifico-politiques.

La loi de 1975 sur les « handicapés » *mélange les atteintes physiques, sensorielles*, les accidentés du travail et les « handicapés mentaux », pour une dérisoire pension et des mesures de placement, d'assistance, de « travail protégé », en fait sous-payé. Complétant la loi Haby, elle planifie la mise en carte du sous-emploi, catégorisé par exemple en pourcentage de « handicap mental », désignation vaste et vague (les commissions cependant sèchent sur d'imbéciles questions qui leur sont posées, comme de définir un « handicap mental à 50 % »)... Cases où l'on retrouve une beaucoup plus forte proportion d'enfants d'immigrés...

CE qui est tout à fait étonnant, c'est ce qui se passe si on cherche à travailler à contre-courant. *La pratique peut alors se changer de déplaisir en plaisir.* Si, pour un élève en difficulté, les « psy », et pourquoi pas des profs, ou quiconque, se mettent en tête de faire que le jeune lui-même ou la famille puissent parler à l'école — ou avec les employeurs s'il est en apprentissage — et que *tous les protagonistes échangent* sur l'histoire et le sens des difficultés qui les ont inquiétés alors, les acquisitions, les performances progressent, et même, miracle, le sacro-saint invariant Q.I. bouge et s'élève (1). Le paradoxe, c'est qu'il faut qu'il soit en « *difficulté* » pour que, dans quelques heureux cas, l'élève ou le jeune travailleur se retrouve le seul, *parmi les* autres, à être *l'objet* d'une si étrange attention. Mais l'efficacité scolaire, professionnelle ou autre, si elle est souvent spectaculaire quand on entreprend ce travail à contre-courant, n'a d'égale que la résistance forcenée rencontrée dans les institutions et celle de toute l'idéologie qui les travaille. Il paraît fondamental aujourd'hui de prendre en charge cette contradiction et d'en tirer les conséquences... Le Grande Méthode, disait Brecht.

Or le nœud, c'est l'école. Elle est le moment de la transmission du savoir, de la formation des compétences. Mais le savoir *n'existe* que comme exclusion : le vécu social, l'expérience acquise, le savoir-faire forgé dans l'apprentissage et l'appropriation du milieu familial et social sont rejetés pour laisser place au seul savoir reconnu, bouillie de programmes, de manuels, de cours : la pédagogie y est une technique de l'ingurgitation. Ce non-enfant *non-adulte* une *fois* culpabilisé, le plein du « savoir » scolaire y viendra combler le vide ainsi créé. La mère gaveuse ne conçoit sa maternité que par le souci menaçant de nutrition, meilleur moyen d'empêcher une demande *directe* — demande d'amour : on ne parle pas la bouche pleine. Meilleur moyen de provoquer et de renforcer ce qui, parfois, reste le seul message possible : l'anorexie. *Anorexie scolaire seule réponse possible* des élèves, et massive, oppressante de présence. Seule solution tolérable avant l'ultime effraction : le coup de pistolet dans le concert de la classe, le pendu dans la cour du C.E.S. au *petit matin*.

INAPPETENCE, passivité, ennui, déprime... Et viennent les médicaments. En retour, la belle absurdité du « *peut mieux faire* ». Qui ? L'enseigné ? L'enseignant ? L'école elle-même.

Toute nouvelle technique pédagogique court le risque de renforcer la fuite en avant dans le gavage. L'école est un lieu *où l'on ne parle que pour vérifier la leçon* apprise. Rien ne se dit de l'enseignant à l'enseignant, de l'enseignant à l'enseigné et retour, de l'enseignant aux parents, de l'enseigné à l'enseigné... Culpabilisation du « non-savoir » *et silence : technologie du* gavage : vérification et sanction, sont les trois moments essentiels qui organisent la vie scolaire, la vie des scolarisés, dans leur masse incisés, gravés, mutilés, par la machine à punir d'une nouvelle « *colonie* pénitentiaire ».

Nous avons à prendre en compte, à reconnaître ce qu'est la fabrique de jeunesse, cet ensemble articulé d'institutions, morcelantes dans leurs effets, pour y intervenir, trouver les fissures de ces carcans institutionnels, pour y travailler, jusqu'à les disloquer, sous peine d'errer avec des mots plats, dans un regard de surface sur la jeunesse et ses problèmes et de s'enfoncer dans la quadrature des êtres.

* Marie Bonnafé est psychanalyste et psychiatre, Michel Rotfus est professeur de philosophie.

(1) L' « invariance du Q.I. » est, elle aussi, un bluff idéologique : il s'agit, en fait, de *protocoles d'expérimentation* montrant que le Q.I. suit avec l'âge une progression non selon une courbe en cloche, mais selon une droite ascendante : *toutes données étant égales par ailleurs* dans l'environnement et la croissance de l'enfant. Evidence ! Pourtant, jusque dans les facs, ceci est *falsifié* en une immuabilité des potentiels intellectuels quoi qu'il advienne...

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » d'avril 1979 a été tiré à 112 000 exemplaires.